UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

URBANISATION ET POUVOIR POLITIQUE

Aspects sociologiques de l'évolution de la structure du pouvoir dans les villes suisses

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN SOCIOLOGIE

PAR

Michel BASSAND

Damphreux (BE)

THÈSE N° 226

Genève
Librairie GEORG
1974

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41545906_0020

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

FACULTÉ DES SCIENCES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

URBANISATION ET POUVOIR POLITIQUE

Aspects sociologiques de l'évolution de la structure du pouvoir dans les villes suisses

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN SOCIOLOGIE

PAR

Michel BASSAND

Damphreux (BE)

THÈSE N° 226

Genève
Librairie GEORG
1974

La Faculté des sciences économiques et sociales, sur le préavis d'un jury composé des professeurs Luigi Solari, président du jury, Roger Girod, directeur de thèse, Kurt Mayer, Dusan Sidjanski, autorise l'impression de la présente thèse, sans entendre émettre par là aucune opinion sur les propositions qui s'y trouvent énoncées.

Genève, le 7 juillet 1972.

Thèse nº 226

Le Doyen:
L. Solari

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

REMERCIEMENTS

Il m'est impossible de remercier nommément ici tous les collègues, amis et personnes qui, plus ou moins directement, et de manières diverses, m'ont aidé à réaliser cette étude; sans elles, ce travail aurait été impensable.

Qu'il me soit cependant permis de mentionner M. Roger Girod pour ses conseils bienveillants et ses critiques constructives, M. Dusan Sidjanski, dont l'appui a été aussi efficace que précieux, MM. Luigi Solari, Kurt Mayer, membres du jury et MM. C. Auroi, T.N. Clark, H. Kerr, R. Menk, P. Moeschler.

Je tiens à remercier aussi le Fonds national suisse de la recherche scientifique qui a subventionné une partie des recherches et la Fondation Rapin qui a pris à sa charge une part importante des frais de publication.

J'adresse à mes parents et à mon épouse ma profonde gratitude, sans leurs encouragements que serait-il advenu de cette entreprise?

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1. *L'expansion des villes*

En deux siècles, les transformations du phénomène urbain dans le monde ont été très considérables. (1)*

La Suisse n'échappe pas à ces changements. Les Tableaux 1, 2 et 3 montrent qu'ils sont d'envergure. Cependant, comparée (Tableau 4) à la croissance urbaine d'autres régions d'Europe et du monde, celle de la Suisse est plutôt modeste.

Comment peut-on expliquer ce retard de l'urbanisation en Suisse? C'est pourtant un des pays les plus industrialisés du monde et l'industrialisation est généralement considérée comme le facteur primordial de la croissance des villes (2).

TABLEAU 1

L'urbanisation de la Suisse entre 1850 et 1960 (en %)

Type de villes	1850		1900		1920		1941		1960	
	U[1]	N[2]	U	N	U	N	U	N	U	N
Villes de 10.000 habitants et plus	6,4	5	22,0	21	27,6	28	32,9	31	41,9	66
Villes de 100.000 habitants et plus	—	—	7,8	2	11,5	3	17,7	4	19,9	5

[1] degré d'urbanisation en %

$$U = \frac{\text{Population des villes de ... habitants}}{\text{Population totale}} .$$

[2] nombre de villes.

D'après l'*Annuaire statistique de la Suisse*, 1964.

* Les notes sont reportées en fin de paragraphe.

TABLEAU 2

Evolution de la concentration de la population suisse

1) Pourcentage de la population résidant dans des communes de .... habitants
2) Pourcentage des communes de .... habitants par rapport au nombre total des communes suisses (N)

	moins de 2000		2000-4999		5000-9999		10.000 & plus		
	1	2	1	2	1	2	1	2	
1850	68,2	93,7	19,9	5,5	5,5	0,6	6,4	0,2	(N = 3204)
1900	47,9	90,4	21,7	7,6	8,4	1,3	22,0	0,7	(N = 3164)
1960	27,1	83,9	18,8	10,9	12,2	3,1	41,9	2,1	(N = 3095)

D'après l'*Annuaire statistique de la Suisse*, 1964.

TABLEAU 3

Croissance comparée de quelques villes de la Suisse pré-industrielle et industrielle

Nom des villes	Du 15e au début du 18e siècle environ[1]	Du début du 18e siècle à 1850 [1]	De 1850 à 1960 [2]
	%	%	%
Bâle	68	82	638
Genève	208	56	464
Zürich	76	48	2483
Berne	140	130	492
Lucerne	43	134	570
Fribourg	0	74	259
Schaffhouse	120	40	301
Lausanne	0	242	638
Croissance de la population des localités de plus de 10.000	—	—	1378% (1850 N = 154.197) (1960 N = 2.279.760)
Croissance de la pop. totale résidant en Suisse	—	—	127%

[1] Extrait de E. J. Walter, *Soziologie der Alten Eidgenossenschaft* Franke Verlag, Bern, 1966.

[2] Extrait de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, 1964.

TABLEAU 4

Tendances de l'urbanisation [1] *dans le monde entre 1920-1960* [2]

	1920	1930	1940	1950	1960
Afrique	4,8	5,9	7,2	9,7	13,2
Amérique latine	14,3	16,8	19,4	25	31,8
Asie méridionale	5,7	6,5	8,3	11,1	13,5
Extrême-Orient	7,1	9,6	12,8	15,5	20,2
Amérique du Nord	37,5	43,2	44,7	50,1	56,8
Europe sans l'URSS	32,2	34,9	36,9	37,7	40,9
URSS	10,3	13,4	24,1	27,7	36,4
Océanie	34,4	35,2	37,5	42,3	51,9
SUISSE [3]	22,8	24,9	27,8	29,2	30,1
Ensemble du monde	13,8	15,9	18,6	21,1	25,2
Régions plus développées	27,5	30,9	35,5	38,5	44,3
Régions moins développées	5,7	7,2	9,2	12,1	15,9

[1] Le taux d'urbanisation est calculé en fonction des villes de 20.000 habitants et plus.

[2] Extrait du rapport publié par le S.M.U.H. *L'urbanisation dans le tiers monde*, Paris, 1967, p. 27.

[3] Extrait de l'*Annuaire statistique de la Suisse*, 1964.

2. *Les problèmes socio-économiques liés à la croissance urbaine*

La croissance urbaine a des aspects positifs et négatifs. En ce qui concerne les premiers, il est, par exemple, reconnu que la croissance du phénomène urbain est proportionnelle à celle du revenu national d'une société, et que les citadins bénéficient d'un revenu moyen supérieur à celui des ruraux. De même, il est admis que plus les villes sont grandes, plus elles sont des foyers très prestigieux de création, d'invention; pour certains il est difficile de dissocier ville et civilisation.

Cependant, ce sont les aspects négatifs qui retiennent le plus l'attention. En effet, le développement extrêmement rapide des villes est généralement considéré comme déterminant de nombreux phénomènes « pathologiques ». Sans en être la cause unique, il accentue les tendances à la criminalité, à la prostitution, à l'illégitimité, au divorce, à la maladie mentale, etc. La ville est aussi le lieu où la pénurie de logements est la plus aiguë, les pollutions sont les plus graves, le bruit devient de plus en plus

insupportable, la circulation des choses et des personnes est malaisée. Mises à part certaines exagérations consacrées par une terminologie péjorative (villes-en-crue, villes-mangeuses-d'hommes, villes-tombeaux-de-la-race-humaine) ce sont là des réalités incontestables.

Nous n'allons pas nous étendre plus longuement sur ces problèmes; nous aurons l'occasion d'y revenir. Cependant, il vaut la peine de mentionner ici deux conséquences de cette situation.

A. La lutte contre ces problèmes engendre des coûts qui menacent de faire de la ville un système déséconomique. Cette situation, qui se manifeste de plus en plus fréquemment, est parfaitement paradoxale car, comme nous le verrons plus tard, la vie urbaine est surtout fondée sur les avantages économiques qu'elle procure aux acteurs urbains.

B. Ces problèmes sociaux et les coûts qui leur sont inhérents font émerger *un nouveau type d'action sociale*: l'urbanisme. D'abord il a consisté à tracer des rues, supprimer des taudis, construire de nouveaux logements, circonscrire des zones spécialisées, etc. Jusqu'à nos jours, c'est un urbanisme conservateur et de défense qui a prédominé. Il s'est fait au gré des circonstances, se contentant le plus souvent d'entériner et de consacrer le développement spontané et incohérent de la ville. De plus, il est entre les mains de spécialistes, sans contrôle démocratique suffisant; une menace technocratique plane sur le devenir des villes. Finalement cette forme d'action sociale ne suffit plus. Pour faire face à la crise urbaine, il faudrait que l'urbanisme prenne des formes plus globales. Il devrait organiser et prévoir le changement de la ville. Il devrait être prolongé par une planification sociale et économique.

3. *Les problèmes politiques liés au développement des villes*

Aux problèmes sociaux et économiques des villes modernes se superpose un problème politique. Les institutions politiques urbaines sont faibles. Les acteurs principaux leur échappent. Or, il ne peut y avoir d'urbanisme dynamique, fécond et démocratique sans un pouvoir politique réel et global. Ainsi, la ville apparaît à la limite comme un projet absurde car *elle n'est pensée dans sa globalité* par personne. Reprenons le problème en examinant les conséquences politiques de la croissance urbaine au niveau communal et ensuite aux niveaux cantonal et national.

3.1. *Le niveau communal*

Comme dans la troisième partie de cette recherche, nous nous attarderons spécialement à la politique communale, il n'est pas superflu de

rappeler ici quelques traits de cette institution. Des rares et courtes études consacrées à la commune suisse, il ressort de façon particulièrement nette deux perspectives, l'une idéologique et l'autre juridique.

A. Aspects idéologiques

Rares sont les Suisses qui contrediraient Alexis de Tocqueville quand il affirme que « ce sont les hommes qui ont fait les royaumes, mais la commune semble sortir de la main de Dieu ». Pour la majorité des hommes politiques suisses, la commune est la véritable cellule de base de la Suisse, et si ce pays est une « démocratie-témoin », c'est surtout grâce à la commune. D'ailleurs, si elle venait à disparaître, c'est tout l'édifice politique qui s'écroulerait (3), puisque la commune est le prototype de la démocratie et une école irremplaçable d'éducation civique. Tous les discours politiques et patriotiques insistent sur ces aspects et ressassent que la commune n'est ni plus ni moins qu'un petit Etat ou une patrie, que l'autonomie communale est le garant de l'intégrité du citoyen, de la région, du canton, de la Confédération.

B. Aspects juridiques

La présentation juridique de la commune restreint cette vision idyllique. D'une manière générale les juristes s'accordent pour définir la commune comme une collectivité de droit public qui a sa personnalité, son peuple, son territoire et ses pouvoirs propres (4).

Reprenons les éléments les plus importants de cette définition. La commune est une *personne morale*, elle a une *personnalité juridique*, c'est-à-dire qu'elle est capable d'avoir des droits et de contracter des dettes, bref d'acquérir et de s'obliger. Par là, elle se distingue fondamentalement d'autres circonscriptions territoriales qui ne sont que des subdivisions administratives du territoire cantonal, comme par exemple les districts (5). Cette personnalité des communes s'actualise dans ses relations avec d'autres communes et le canton. En outre, la personnalité des communes comprend un aspect de droit civil: elles sont propriétaires, elles peuvent conclure des contrats de droit privé.

Le *peuple* de la commune est formé des citoyens qui exercent leurs droits politiques sur le territoire communal. La Constitution fédérale (art. 43, al. 5) fixe qu'après trois mois d'établissement dans une commune tout citoyen suisse devient un citoyen actif dans la commune.

Le *territoire* communal permet de définir le peuple de la commune. C'est l'espace sur lequel la commune exerce sa puissance publique. C'est aussi parfois, mais en partie seulement, la propriété de la commune.

En abordant les *pouvoirs propres* de la commune, on touche au problème de l'autonomie communale. Nous entendons par là « une plus ou moins grande liberté d'initiative et de décision, reconnue aux communes, dans les limites de la législation d'Etat, en vue de leur permettre l'accomplissement de leurs tâches publiques d'une manière appropriée aux conditions locales » (6). Cependant, selon M. Bridel, la commune n'a jamais été souveraine: elle n'a exercé de pouvoir que par la volonté du souverain qui lui a reconnu une certaine autonomie. Cette dernière, d'ailleurs, a toujours été limitée qualitativement et quantitativement (7). L'existence des communes dépend des constitutions cantonales.

Comme il n'est pour ainsi dire *aucune activité communale* qui ne soit, d'une manière ou d'une autre, surveillée ou réglementée par le canton, nous n'allons pas retenir la distinction des juristes entre les activités communales propres et les activités communales déléguées.

Il est préférable de diviser les différentes activités d'une commune en deux classes:

— celles qui consistent à produire des biens et des services (l'hygiène, l'instruction publique, la culture, la politique sociale, la lutte contre le feu, la gestion des biens communaux, les services industriels, etc.);

— celles qui consistent à assurer l'intégration des acteurs sociaux; nous trouvons dans cette classe les activités visant l'organisation politique (qui varie selon les cantons d'un système de démocratie directe à un système représentatif), la police locale, l'urbanisme, le contrôle des habitants, etc. C'est ce deuxième ensemble d'activités qui spécifie la commune, comme d'ailleurs tous les groupes territoriaux.

Mentionnons encore que, pour assurer ces différentes activités, la commune dispose de trois catégories de ressources financières:

— les revenus des biens communaux,

— la fiscalité municipale (les communes, bien que contrôlées par le canton, ont le droit de percevoir des impôts),

— les subventions cantonales ou fédérales.

Ces descriptions font surgir de nombreuses questions, spécialement par rapport aux communes urbaines: comment le système démocratique

communal peut-il encore fonctionner dans les collectivités qui, depuis plusieurs décennies, augmentent en envergure et sont en constante transformation? La commune décrite comme une patrie, n'est-elle pas ou ne devient-elle pas plutôt un « guichet de l'Etat » (8)? Que signifie la notion de territoire communal dans les vastes agglomérations urbaines qui sont en train de se constituer? Quel est le sens de la notion de peuple pour une ville qui subit un brassage constant de sa population? Dans quelle mesure les « démocrates » qui défendent l'autonomie communale ne défendent-ils pas avant tout leurs propres intérêts économiques aux dépens de ceux de la collectivité (8)? Pour le moment, il n'est pas question de répondre à ces questions; ce sera l'objet de cet ouvrage que d'apporter des éléments de réponse à quelques-unes d'entre elles.

3.2. *Le niveau cantonal et national*

Comme nous le disions au début de ce paragraphe, le développement du phénomène urbain ne met pas seulement en cause les institutions communales: il est très probable que le système politique suisse tout entier ne pourra pas résister aux pressions engendrées par l'expansion des villes. Nous ne pensons pas que la croissance des villes soit le seul facteur des transformations qui émergent, mais elle joue incontestablement un rôle important. Il est relativement facile de donner quelques exemples précis.

a) L'agglomération zurichoise approche rapidement du million d'habitants. A cette forte concentration démographique correspond de toute évidence une forte concentration économique. Or, dans quelle mesure cette situation est-elle compatible avec les institutions politiques suisses fondées sur une structure sociale où, entre autres, les forces économiques étaient relativement équilibrées? D'ailleurs, à l'intérieur même du canton de Zurich, des réactions surgissent avec violence. On a vu par exemple en 1967 les districts ruraux du canton revendiquer, en leur faveur, l'introduction d'une majorité qualifiée pour toute modification de la constitution cantonale afin qu'ils ne soient pas majorisés par la population urbaine.

b) La réunification difficile et toujours en suspens des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne est, entre autres, la conséquence de la croissance de Bâle-Ville qui devient dysfonctionnelle dans son cadre juridique et politique.

c) Dans une étude sur le problème jurassien (9), il nous est apparu que la faiblesse de l'armature urbaine de cette région est l'un des fondements des conflits qui s'y développent.

Nous pourrions donner d'autres exemples liés à l'aménagement du territoire ou relatifs à l'apparition des Regio Basilensis et Genevensis. La question — entre autres — que nous nous posons est la suivante: dans quelle mesure le fédéralisme actuel est-il conciliable avec l'impérieuse nécessité d'une politique d'aménagement du territoire dont les villes sont *de facto* la charnière, mais qui, *de jure*, n'existent pas sur le plan national?

Ces quelques problèmes sociaux, économiques et politiques nous paraissent donc liés aux changements du phénomène urbain. Ne pas prendre ces aspects en considération, c'est simplement se condamner à ne pas comprendre ce qui se passe en Suisse.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Les articles suivants sont spécialement suggestifs: DAVIS K., « The Origin and Growth of Urbanization in the World », *A.J.S.*, 60, March 1955, pp. 429-437; DAVIS H. et GOLDEN H. H., « Urbanization and the Development of Pre-industrial Areas », *Econ. Dev. and Cult. Change*, 4, April 1956, pp. 211-35; DAVIS K., « The Urbanization of the Human Population », *Scientific American*, Sept. 1965, vol 213, pp. 41-54; COLEMAN W., « Great Cities, Great Problems, Great Possibilities? », *Public Administration Review*, vol. XVIII, 1958, pp. 332-340.

(2) Ce problème a déjà été abordé par: BASSAND M., *Quelques aspects de l'urbanisation et de ses conséquences politiques*, Communication au 6e Congrès mondial de sociologie, Evian, 1966; MAYER K. B., *The Population of Switzerland*, Columbia University Press, New York, 1952; PIVETEAU J. L., « Quelques aspects de la structure urbaine de la Suisse », *La recherche géographique en Suisse*, Les Belles-Lettres, Paris, 1966; RAPPARD W. E., *Villes et campagnes en Suisse*, A. Eggimann, Genève, 1916.

(3) SIEGFRIED A., *La Suisse, démocratie-témoin*, éd. A la Baconnière, Boudry, 1956.

(4) BRIDEL M., *Précis de droit constitutionnel et public suisse*, Payot, Lausanne, 1965, T. 1, p. 239.

(5) BRIDEL M., *op. cit.*, p. 247.

(6) BUCLIN P., *L'activité communale. Essai de synthèse et de définition*, Imp. St-Maurice, St-Maurice, 1950, p. 38; voir également, WALTHARD R., *Die Gliederung des Gemeinden im Schweizerischen Recht*, P. Haupt, Berne, 1924; LIEBESKIND W. A., « L'autonomie communale », *La liberté du citoyen en droit suisse*, Polygraphischer Verlag AG, Zurich, 1948.

(7) BRIDEL M., *op. cit.*, p. 245.

(8) TSCHAENI H., *Profil de la Suisse*, éd. Spes, Lausanne, 1968, pp. 306-327.

(9) BASSAND M., « Villes et campagnes du Jura », *Analyse socio-démographique régionale*, CRAR, Université de Genève, 1969, pp. 111-279.

4. *Les problèmes sociologiques*

L'urbanisation et la croissance urbaine ont considérablement contribué au développement des théories sociologiques. De plus, elles sont la cause de la crise actuelle de la sociologie urbaine. Expliquons ces deux points.

4.1. *Ville et théories générales de la société*

Il est aisé de constater que les transformations de la ville ont suscité, en sociologie générale, des développements importants. Il nous suffira de mentionner trois exemples.

a) Les changements des structures urbaines ont déterminé et mis en relief l'effondrement de la communauté. Ainsi, chez F. Toennies, (1) G. Simmel (2) — entre autres — l'évolution du phénomène urbain est associée à la disparition de la *Gemeinschaft*, la ville étant le prototype de la *Gesellschaft*.

b) L'apparition et le développement de la ville jouent un rôle important dans la théorie de la division du travail et des classes sociales de K. Marx. La ville est l'expression d'un des clivages les plus significatifs de l'histoire humaine: « La plus grande division du travail matériel et intellectuel est la séparation de la ville et de la campagne (...) L'existence de la ville implique du même coup la nécessité de l'administration, de la police, des impôts, etc., en un mot la nécessité de l'organisation communale, partant de la politique en général (...) La ville est le fait de la concentration de la population, des instruments de production du capital, des plaisirs et des besoins, tandis que la campagne met en évidence le fait opposé, l'isolement et l'éparpillement (...) L'abolition de cette opposition entre la ville et la campagne est l'une des premières conditions de la communauté. » (3) Ce thème revient souvent dans *Le Capital.*

c) Un dernier exemple de l'influence de la ville sur la théorie sociologique nous est donné par l'Ecole de Chicago qui considérait la ville comme un laboratoire social; selon ces sociologues, la ville avait pour fonction d'adapter les ruraux à la société industrielle. D'où l'immigration massive des ruraux vers les villes faisait de ces dernières le lieu privilégié pour étudier aussi bien les mécanismes d'adaptation, d'assimilation, d'intégration, etc., que les facteurs d'échec à ces processus. (4)

4.2. *La crise de la sociologie urbaine*

Qu'est-ce que la sociologie urbaine? L. Chevalier (5) pense que cette branche de la sociologie est en devenir. E. Manheim (6) se pose la question de savoir si la sociologie urbaine a un objet qui lui est propre. M. Castells (7)

écrit un article qu'il intitule « Y a-t-il une sociologie urbaine? » Cette incertitude, on la retrouve chez bien d'autres sociologues, tels S. Greer, G. Sjoberg, J. M. Beshers (8).

Comment expliquer cette crise de la sociologie urbaine? A notre avis, elle est liée à l'urbanisation et à la croissance urbaine. En effet, dans les sociétés industrielles avancées, les villes ne sont plus des enclaves dans un monde rural, elles en sont devenues les milieux les plus vitaux. Mais « au fur et à mesure que le cadre spatial de la vie sociale est presque généralement « urbain », tout devient objet de la sociologie urbaine. Et celle-ci devient sociologie générale ». (9) Ce constat ne signifie pas qu'il n'y a plus de sociologie urbaine. Mais alors en quoi consiste sa spécificité?

A notre avis, la sociologie urbaine se définit par trois niveaux d'analyse:

1. le phénomène urbain,
2. la structure sociale englobante,
3. les acteurs individuels et collectifs interagissant dans le cadre du phénomène urbain.

1. Le phénomène urbain est un groupement territorial, c'est-à-dire un système social localisé. Il se distingue des autres types de groupements territoriaux (village, régions, nations, etc.) par sa centralité, (10) mais aussi par la nature de ses fonctions économique, politique, d'intégration et de reproduction.

2. Le phénomène urbain ainsi défini se situe nécessairement dans une société globale; d'ailleurs le principe de centralité est posé en fonction d'un cadre sociétal. Nous caractérisons une société par un équilibre précaire entre une multiplicité de hiérarchies (groupements, paliers, valeurs, symboles, etc.), un mode de production prédominant, une population, etc. (11). Il convient de situer le phénomène urbain dans une telle structure et d'en déceler les fonctions ainsi que de dépister dans quelle mesure cette structure englobante pénètre et transforme le phénomène urbain et inversement comment ce dernier contribue à la destructuration et à la restructuration de la société.

3. Les acteurs du système urbain se différencient, entre autres, par leurs modalités d'appropriation de l'espace. Ces acteurs orientent le développement de la ville par leurs relations conflictuelles ou de coopération.

Tel est, très brièvement esquissé, l'objet de la sociologie urbaine. C'est en fonction de ces principes que nous mènerons nos recherches.

* * *

La problématique que nous venons de présenter délimite les objectifs de cet ouvrage.

Dans un premier temps, nous tenterons de mettre en évidence les principales dimensions de l'urbanisation et de la croissance urbaine ainsi que leurs facteurs les plus fondamentaux. Nous confronterons ensuite le modèle ainsi élaboré à la réalité urbaine suisse (Parties 2 et 3).

Dans un deuxième temps, nous examinerons les rapports entre ces processus sociaux et le pouvoir urbain considéré aussi bien en tant que variable indépendante que variable dépendante. Nous procéderons d'abord à une analyse de certains aspects de la littérature existante. Ensuite de quoi nous exposerons les résultats de deux recherches dégageant les relations entre urbanisation et pouvoir politique (Partie 4).

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Toennies F., *Community and Society* (tr. et éd. de Ch. Loomis), Harper Torchbook, New York, 1964.

(2) Simmel G., cf. *The Sociology of Georg Simmel*, The Free Press of Glencoe, (tr. et éd. K. H. Wolf), New York, 1964.

(3) Marx K. et Engels F., *L'idéologie allemande* (tr. de R. Cartelle), Ed. Sociales, Paris, 1962, p. 54-55.

(4) Cf. en particulier Park R. E. et Burgess E. W., *The City*, The University of Chicago Press, Chicago, éd. de 1967.

(5) Chevalier L., « Le problème de la sociologie des villes », in G. Gurvitch, *Traité de Sociologie*, T. 1, P.U.F., Paris, 1958, pp. 293-314.

(6) Manheim E., « Theoretical Prospects of Urban Sociology in an Urbanized Society », *A.J.S.*, Vol. 66, N° 3, 1960, pp. 226-229.

(7) Castells M., « Y a-t-il une sociologie urbaine? », *Sociologie du Travail*, janv.-mars 1968, p. 72-90.

(8) Greer S., *The Emerging City, Myth and Reality*, The Free Press of Glencoe, New York, 1965; Sjoberg G., « Comparative Urban Sociology », *Sociology Today*, T. II, in R. K. Merton, L. Broom, L. S. Cottrell Jr (éd.), Harper Torchbooks, New York, 1959, pp. 334-359; Beshers J. M., *Urban Social Structure*, The Free Press, New York, 1962.

(9) Castells M., *op. cit.*, p. 88.

(10) Lefebvre H., *La révolution urbaine*, Ed. Gallimard, Paris, 1970, p. 155.

(11) Nous suivons en cela la théorie gurvitchienne, G. Gurvitch, *La vocation actuelle de la sociologie*, T. 1, Paris, P.U.F., 1957.

DEUXIÈME PARTIE

PHÉNOMÈNE URBAIN ET CHANGEMENT SOCIAL

Conformément au plan que nous avons esquissé dans notre problématique, nous analyserons d'abord les changements du phénomène urbain dans son cadre sociétal; c'est ce que nous appelons *l'urbanisation.* Dans un deuxième temps, nous étudierons les aspects les plus significatifs de *la croissance urbaine.*

Pour l'une et l'autre perspectives nous construirons un modèle théorique en n'utilisant que des études faites dans des sociétés industrielles d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Tel est l'objectif de la deuxième partie.

CHAPITRE 2

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Avant de passer à l'étude de l'urbanisation et de la croissance urbaine, il nous paraît utile de définir ce que nous entendons par changement social et d'esquisser les traits les plus significatifs du cadre sociétal dans lequel l'urbanisation et la croissance urbaine se développent.

1. *Le changement social*

D'une manière très générale, nous définissons le changement social comme un processus par lequel une structure sociale donnée, au moment t_1 ayant un état x_1 passe au moment $t_{2\ldots n}$ à un état $x_{2\ldots n}$. (1)

Le changement social peut avoir plusieurs formes qu'il importe de relever.

A. Le changement est récurrent, c'est-à-dire que des fluctuations régulières ou cycliques sont comprises dans le fonctionnement d'une structure sociale, sans pour autant la modifier; par exemple, les variations journalières du trafic urbain. En fait, il serait plus approprié de parler ici de rythmes que de changement social.

B. Le changement est partiel. Un ou quelques aspects seulement de la structure sociale se modifient.

C. Le changement est total, c'est-à-dire que la totalité ou la quasi-totalité de la structure sociale s'est métamorphosée. C'est ce que certains sociologues dénomment mutation, émergence, rupture, révolution. Ce type

de changement peut être soudain, ou être le résultat de l'accumulation de nombreux changements partiels.

D. Les trois formes de changements définies ci-dessus n'impliquent pas nécessairement une direction. Tel est le cas du développement qui est un processus de destructuration et de restructuration par rapport à un ou plusieurs objectifs.

Dans cette étude, ce sont surtout des formes de changement partiel et total qui vont retenir notre attention.

Ces différentes formes de changements spécifiées, il s'agit de préciser quelles en sont les causes. La littérature sociologique mentionne fréquemment deux types: les premières, *endogènes*, sont déclenchées par des acteurs ou facteurs appartenant à la structure sociale en métamorphose; celle-ci sécrète donc sa propre modernité; les secondes, *exogènes*, sont dues à des facteurs ou acteurs extérieurs.

Cette distinction a, certes, l'avantage d'être simple, mais elle l'est trop.

A. Il nous semble que, même lorsque le changement est exogène, une prise de décision — plus ou moins consciente — intervient toujours, que ce soit pour accepter ou pour refuser un modèle social extérieur. Si, par exemple, nous considérons une ville, cette décision peut être le fait

— soit des pressions d'une majorité de groupes et d'individus qui finalement se répercutent sur les autorités municipales,

— soit des autorités municipales qui en premier lieu acceptent ou refusent une innovation de source extérieure et ensuite imposent cette décision aux autres acteurs de la ville.

B. Cette distinction entre changement endogène et exogène laisse en suspens la vraie question: pourquoi les acteurs sociaux innovent-ils ou acceptent-ils l'innovation? Deux réponses, complémentaires, sont données: les systèmes sociaux par définition sont toujours suffisamment souples et fluides pour laisser aux acteurs sociaux un certain degré d'autonomie; de ce fait, les collectivités actualisent toujours un ou plusieurs éléments dysfonctionnels, suscitant ainsi des tensions et des besoins qui eux nécessitent une innovation.

Notons encore que dans toute structure sociale, on rencontre de manière concomitante des acteurs qui sont, d'une part, les promoteurs de leur modernité, du changement, de la rupture et, d'autre part, des acteurs défenseurs de la tradition, de la stabilité, de la continuité. L'interaction de ces différents types d'acteurs est fondamentale pour la compréhension de l'évolution d'une structure sociale (2).

2. *Les cadres sociétaux du phénomène urbain*

Le premier cadre qu'il convient de poser est celui de la *société pré-industrielle*. Il s'agit d'un type de structure sociale globale issu des conflits médiévaux entre les églises, la noblesse, les communes urbaines et bourgeoises. Ces dernières se sont imposées et ont mis en place un Etat absolutiste. L'économie est fondée essentiellement sur l'agriculture. La division du travail est rudimentaire sauf dans les villes où se développe une économie marchande.

L'accumulation des richesses et du capital, le profit sont les principes explicatifs du type sociétal qui succède au précédent. Ce nouveau type est la *société industrielle démocratico-libérale*. L'industrialisation et la rationalisation de l'appareil de production s'accélèrent à un rythme rapide et accentuent la division du travail. La bourgeoisie, sous couvert du libéralisme économique, gère l'appareil de production pour ainsi dire sans contrôle politique. L'accumulation des richesses engendre cependant des tensions graves: la classe ouvrière dans ses revendications, propose un autre modèle d'industrialisation, la participation, l'amélioration de ses conditions de vie, etc. Ces antagonismes de classes ne désintègrent pas la société démocratico-libérale. La multiplicité des milieux sociaux (religieux, régionaux, locaux, professionnels, ethniques, etc.) certains hérités des sociétés pré-industrielles et d'autres propres à la société démocratico-libérale empêchent la classe ouvrière de se constituer avec toute la force qu'elle contenait potentiellement.

L'industrialisation se poursuivant, *la société dirigiste ou post-industrielle* émerge. La concentration économique et financière, l'automatisation, l'augmentation du niveau de vie et du temps libre, et d'une manière plus générale, la rationalisation croissante de la vie sociale, sont les tendances prédominantes de ce troisième type. Les entreprises développent très considérablement leur appareil organisé et acquièrent une autonomie relativement importante. L'Etat n'est pas confiné à des fonctions purement politiques, il contrôle et oriente une part toujours plus grande du produit national: l'équipement et l'investissement ne sont plus uniquement dépendants de l'initiative des entreprises privées. Dans ce contexte, l'accumulation du capital n'est plus centrale. L'axe de la société dirigiste est *l'investissement et l'accès à l'information et à la connaissance* (3).

C'est par rapport à cet axe que se définissent les classes nouvelles et que surgissent les conflits. La classe dominante, c'est-à-dire la techno-bureaucratie est « constituée par l'ensemble de ceux qui s'identifient à l'investissement collectif ». (4) Leurs fins sont *le prestige, la puissance, la rationalité technique, le changement pour lui-même* et non pour une

promotion de l'homme. Ils créent ainsi une perversion des investissements. Les opposants à cette nouvelle classe sont les usagers-consommateurs recherchant la sécurité, la prévisibilité, la participation, la vie privée, et aussi les membres de groupements locaux et régionaux attachés à une culture et jaloux de leur autonomie. « La conscience régionale et la défense des libertés locales sont le fondement principal de la résistance à la technocratie » (5). *A ces trois types de sociétés correspondent trois types de phénomènes urbains. Ils en sont l'expression fidèle.*

Dans les sociétés pré-industrielles c'est la *cité* ou la *ville* (6) qui est significative. Elle a été décrite par M. Weber (7), H. Pirenne (8) et surtout par G. Sjoberg (9). Dans ce type de société, le phénomène urbain a avant tout des fonctions religieuses, politiques et militaires; l'espace de ces collectivités est restreint et clairement structuré. La commune en est le cadre juridique et politique.

Dans les sociétés post-industrielles, le phénomène urbain caractéristique est l'*agglomération urbaine* ou la *région urbaine* tel qu'il apparaît à travers les travaux de J. Gottmann (10), P. Hall (11), P.-H. Chombart de Lauwe (12). Les fonctions en sont économiques, administratives, politiques, culturelles. L'espace de ce type de phénomène urbain est vaste et les différents éléments en sont hautement spécialisés. Il n'a pas de cadre juridique et politique propre.

Le phénomène urbain des sociétés industrielles est une forme de *transition* entre ces deux stades. La fonction est surtout économique. Nous intitulons ce type la *ville industrielle.*

Dans la présente étude nous analyserons surtout les villes des sociétés industrielles et post-industrielles. La ville pré-industrielle ne sera pas étudiée pour elle-même. Nous nous y référerons de temps en temps pour mieux marquer la spécificité des deux autres types. Finalement, nous devons souligner que ces typologies de sociétés et de phénomènes urbains pré-industriels, industriels et post-industriels, n'impliquent pas une parfaite succession des trois types. A dessein nous avons accentué entre eux les discontinuités. En fait, elles sont beaucoup moins marquées. Les traits que nous avons retenus sont ceux qui prédominent dans un type: ils n'excluent pas la concomitance de traits passés ou futurs.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Schaff A., « The Marxist Theory of Social Development », R. Aron et B. F. Hoselitz, *Le développement social*, éd. Mouton, Paris, 1965, pp. 67-87.

(2) Barbichon G., « Le changement social: innovation ou conformisme? », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. XX, N° 3, 1968, pp. 453-472.

(3) Bell D., « The Measurement of Knowledge and Technology », E. B. Sheldon et W. E. Moore (éd.), *Indicators of Social Change*, Russell Sage Foundation, New York, 1968, pp. 145-237.

(4) Touraine A., *La société post-industrielle*, Ed. Denoël, Paris, 1969, p. 136.

(5) Touraine A., *op. cit.*, p. 79.

(6) Bien que le terme de ville corresponde à la réalité des sociétés pré-industrielles, dans cette étude nous le considérerons comme synonyme de phénomène urbain.

(7) Weber M., *The City*, (éd. et tr. D. Martindale), Heinemann, London, 1958.

(8) Pirenne H., *Les villes et les institutions urbaines*, Alcan, Paris, 1939.

(9) Sjoberg G., *The Pre-industrial City*, The Free Press, New York, 1965.

(10) Gottmann J., *Megalopolis: the Urbanized Northeastern Seabord of the United State*, Twentieth Century Fund, New York, 1961.

(11) Hall P., *Les villes mondiales*, Librairie Hachette, Paris, 1966.

(12) Chombart de Lauwe P.-H., *Paris et l'agglomération parisienne*, 2 vols., Presses Universitaires de France, Paris, 1952.

CHAPITRE 3

L'URBANISATION

1. *Définitions*

Le terme d'urbanisation est récent; en effet les encyclopédies du 19e siècle ne le mentionnent pas, le Grand Larousse du 20e siècle, édition de 1933, l'ignore, les sociologues et les démographes du début du siècle, qu'ils soient allemands, français ou anglais ne l'utilisent pas. Et pourtant, actuellement, qui ne parle pas, à tort et à travers, d'urbanisation? A tel point que certains spécialistes proposent que ce concept soit banni du vocabulaire des sciences sociales, parce que, selon eux, il ne veut plus rien dire de précis.

Il est aisé de montrer la confusion qui entoure ce terme.

A. Pour certains, l'urbanisation se caractérise par un mouvement migratoire de la population des petites localités rurales vers de grandes localités urbaines et industrielles.

B. D'aucuns pensent que l'urbanisation est le passage d'une mentalité rurale à une mentalité urbaine. Selon ces auteurs, ce passage peut être actif ou passif. Ils parlent d'une *urbanisation active* lorsqu'il y a

— soit immigration de ruraux vers les villes qui, à plus ou moins long terme, assimilent les valeurs, normes et modèles urbains;

— soit émigration de citadins dans les campagnes où ils diffusent leur genre de vie; cette émigration — parfois appelée malencontreusement « ex-urbanisation » — peut être définitive ou temporaire.

L'*urbanisation est passive* (1) lorsque le même changement se fait sans migration, c'est-à-dire par la diffusion de valeurs, symboles, modèles, normes typiquement urbains, dans des groupes non urbains, par des moyens de communication de masse.

C. D'autres spécialistes, lorsqu'ils parlent d'urbanisation, pensent avant tout à un processus de développement urbain, d'expansion, de concentration, d'extension, de croissance urbaine.

D. Très souvent aussi on parle d'urbanisation en tant que technique d'aménagement des villes et du territoire.

E. Pour beaucoup, l'urbanisation n'est que l'évolution d'un taux mettant en rapport la population urbaine d'une société avec sa population totale.

Il serait certainement facile de trouver d'autres définitions de l'urbanisation (2); nous pensons cependant avoir présenté les plus courantes. Il va de soi que nous ne refusons pas intégralement ces définitions. Toutes offrent des éléments à retenir, mais chacune, prise isolément, est contestable. Elles pèchent par leur caractère très général, par la confusion qu'elles entretiennent avec d'autres concepts (tels migration, exode rural, croissance urbaine, acculturation, urbanification, etc.), par leur unidimensionalité.

Dégageons maintenant une définition plus adéquate. L'urbanisation est un processus relatif à l'évolution des rapports entre le phénomène urbain et la société englobante. C'est dire que l'urbanisation n'est pas un processus socio-culturel isolé, elle est profondément liée à la structure économique et sociale d'une société tout entière. Trois dimensions nous paraissent spécialement adéquates pour rendre compte de l'urbanisation.

a) La hiérarchie des groupements; elle nous permet de saisir la ville dans ses rapports avec les autres groupes sociaux de la société.

b) La morphologie écologique et démographique; elle fait ressortir le degré de concentration de la population et la proportion des citadins d'une société.

c) La division du travail; d'une part, elle nous permet de mettre en relief les rapports des villes avec les autres groupements territoriaux, d'autre part, les rapports des villes entre elles. Ce dernier aspect implique l'existence plus ou moins prononcée d'un *système de villes*, c'est-à-dire d'un ensemble de villes interdépendantes par le fait qu'elles sont les points stratégiques d'un réseau de moyens de communication et qu'elles sont spécialisées.

Il va de soi que la quantification d'une réalité aussi complexe est délicate. Nous nous contenterons ici d'utiliser la formule qui met en rapport la population résidant dans des localités considérées comme des villes avec la population totale de la société ou de la région prise en considération. Cette mesure exprimée en pour-cent, s'intitule le taux ou le degré d'urbanisation d'une société ou d'une région, soit

$$U = \frac{\text{Population résidant dans les villes}}{\text{Population totale}} \times 100$$

Ce taux, calculé à différentes époques, n'est qu'un *indicateur de l'urbanisation d'une société*. Il indique la proportion des citadins d'une société et si on le compare avec la proportion des localités urbaines (par rapport au nombre total des localités), il mesure le degré de concentration de la population d'une société.

2. *Les tendances de l'urbanisation*

Examinons maintenant quelles sont les tendances de l'urbanisation en prenant comme points de repère, d'une part, la société pré-industrielle et la société post-industrielle, d'autre part, les trois dimensions que nous avons retenues précédemment.

L'urbanisation des sociétés occidentales peut être caractérisée de la manière suivante:

1) Par rapport à la surface écologique, les villes pré-industrielles sont non seulement peu nombreuses, mais encore elles n'englobent qu'une très faible proportion de la population totale de la société pré-industrielle. Avec l'apparition de la société industrielle, puis post-industrielle, les villes se sont multipliées et agrandies. Elles comprennent une proportion toujours plus grande de la population totale d'une société.

2) Dans le cadre de la société pré-industrielle, les villes représentent des collectivités qui, du point de vue politique, sont de toute première importance: elles disposent, par rapport aux autres groupements, de la souveraineté sociale, politique et juridique. Au fur et à mesure que l'industrialisation s'est développée, les villes se sont multipliées et agrandies, mais elles ont perdu leur position d'acteurs prédominants, par le fait que le phénomène urbain post-industriel n'a pas d'institutions politiques spécifiques.

3) Dans les sociétés pré-industrielles, la division du travail entre villes et campagnes est nette. Ces dernières accomplissent des activités économiques agricoles et certaines activités artisanales, tandis que les villes assurent des activités de service mais aussi quelques activités industrielles. Le système des villes est plutôt lâche et peu spécialisé, le réseau des moyens de communication fragile. Actuellement, les villes ont accentué leur caractère tertiaire. Le système des villes devient une réalité économique très forte. L'interdépendance des villes est de plus en plus poussée. Au fur et à mesure que la division du travail s'accentue, « les villes ne croissent pas d'une manière accidentelle mais en termes de services stratégiques qu'elles développent les unes par rapport aux autres. » (3)

Plus la différenciation sociale est intense, plus les sociétés ont besoin d'un réseau urbain bien intégré. Plus l'intégration du système s'intensifie, plus il perd le contrôle de sa régulation. « Ce qui s'érige sur cette base, c'est l'Etat, pouvoir centralisé. » (4)

D'une manière plus ramassée, *l'urbanisation apparaît comme une série de changements par lesquels les villes d'une société deviennent de plus en plus grandes et nombreuses, rassemblant une proportion toujours plus importante de la population et se constituant en système de plus en plus intégré. L'entité nouvelle que représente la région urbaine n'a pas d'institutions politiques spécifiques. D'où, les villes s'estompent en tant qu'acteurs sociaux; elles sont plus des surfaces écologiques que des acteurs.* Les villes ont perdu leur caractère d'*acteurs sociaux* mais il n'y a pas de doute qu'elles sont *les lieux et les milieux les plus privilégiés des sociétés modernes*: pôles de croissance économique, pôles de contrôle politico-économique, centres décisionnaires centres organisateurs des régions, foyers culturels, etc. Comme le dit J. Sirjamaki, les villes « existent plus en tant que lieux qu'en tant que groupes. » (5)

3. *Les causes et conséquences les plus significatives de l'urbanisation*

L'industrialisation est incontestablement un des principaux facteurs de l'urbanisation. L'industrialisation se définit par les traits suivants:

— la rationalisation sans cesse croissante du travail, ce qui se traduit par l'agrandissement et la concentration des entreprises;

— l'utilisation de nouvelles modalités d'exploitation de l'énergie physique;

— l'augmentation du revenu national.

L'influence de l'industrialisation sur l'urbanisation par l'implantation des entreprises industrielles est bien connue. On distingue deux types de localisation. D'une part, celle des industries « conditionnées par le caractère pondéreux des produits et de l'énergie » (6) qui se sont implantées en dehors des centres urbains existants et ont engendré des collectivités industrielles et urbaines nouvelles; d'autre part, celle des industries qui ont été fondées dans les villes pré-industrielles.

L'industrialisation influe aussi sur l'urbanisation en augmentant le produit global d'une société, ce qui engendre une démultiplication des échanges et par contrecoup une extension et une croissance des régions urbaines.

Parallèlement, les entreprises économiques dont le modèle de développement n'est pas contrôlé politiquement, s'imposent comme des

acteurs sociaux de premier plan. Porteurs et promoteurs de l'expansion de la science et de la technique, ils font de la ville un instrument orienté par rapport à leurs propres fins.

Avec la concentration financière des entreprises, avec les dimensions nationales et internationales que ces entités acquièrent, la ville perd le contrôle de sa vie économique. « Les décisions essentielles lui échappent de plus en plus; elles sont prises dans des organisations et des institutions qui lui sont extérieures. » (7) La ville est le lieu de ces décisions, elle les subit mais elle n'y participe plus.

Les progrès des moyens de communication sont directement liés à l'industrialisation. En réduisant le rapport espace-temps (8), les techniques de communication permettent des systèmes de villes nationaux et internationaux de plus en plus intégrés, augmentent la fonction d'échange des villes — au point qu'elles apparaissent de plus en plus comme d'immenses « échangeurs » — et ainsi rapprochent considérablement les groupes urbains. En bref, par cet aspect, l'urbanisation apparaît comme une « croissance dans l'échelle sociétale » (9) ou encore comme la manière par laquelle une société s'organise pour obtenir la plus grande quantité et variété de biens. (10)

Dès leur constitution, les Etats, bureaucratiques et centralisateurs se sont imposés comme des acteurs sociaux de première importance. La politique de centralisation qu'ils ont généralement menée a, petit à petit, vidé de substance les attributions des pouvoirs municipaux. Cependant ce processus n'est pas seulement imputable à l'Etat. En effet, la concentration urbaine par ses dimensions gigantesques détermine des problèmes sociaux et économiques nouveaux et d'une telle ampleur que les municipalités n'ont plus les moyens financiers et techniques pour intervenir efficacement, d'où des appels répétés à l'Etat. Ces recours réduisent leur autonomie. De plus, le phénomène urbain post-industriel n'a pas d'institutions politiques. Tant et si bien que les villes sont des groupes qui sont en train de perdre l'initiative de leur développement économique et culturel. En bref, il semble que cet immense système que représentent les villes d'une société ne se contrôle plus, mais est régi par les instances de l'entité englobante que constitue la société nationale. De plus, en se constituant en un système fortement intégré, les villes donnent la possibilité à des groupements tels qu'entreprises, églises, associations socio-culturelles, syndicats, partis, etc., de s'organiser en réseaux nationaux et internationaux et par-là de se libérer des contingences locales.

Au fur et à mesure que les villes constituent un système de plus en plus intégré et que les zones urbaines s'étendent en tache d'huile, les régions

rurales ou semi-rurales apparaissent comme des enclaves dans un monde urbain. Pour reprendre une expression de P. George, les villes écrasent la vie d'une nation. Auparavant la situation était inverse, c'était les villes qui étaient des enclaves dans un environnement rural. Alors la région définissait la ville; maintenant la ville définit la région. Certes, ces régions rurales se modernisent elles aussi et l'interdépendance économique entre villes et campagnes subsiste. Cependant il faut noter que ces liens sont devenus abstraits. La commercialisation des produits alimentaires supprime la symbiose classique de la ville avec *sa* campagne avoisinante. Les rapports économiques de ces deux milieux sont de plus en plus nationaux et internationaux. Les régions rurales et semi-rurales ou industrielles en déclin ont tendance actuellement à se vider de leur population, à devenir des réservoirs de main-d'œuvre et des zones de loisirs et de tourisme. De plus, elles semblent en retrait par rapport aux développements sociaux et culturels des villes. Certaines même apparaissent comme les foyers de la protestation conservatrice (parce qu'elles se défendent contre les développements et valeurs de la société) et progressiste (parce qu'elles sont un des fondements de la résistance à la technocratie urbaine). (11)

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Atteslander P., « Verstädterung als sozialer Prozess », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, Berne, 1959, pp. 101-110.

(2) Aussi, pour certains économistes, l'urbanisation est définie par l'industrialisation; pour certains historiens elle correspond à un processus d'« occidentalisation », etc.

(3) Vance R. B. et Smith S., « Metropolitan Dominance and Integration », *The Urban South*, University of North Carolina Press, 1954, pp. 114-134.

(4) Lefebvre H., *Le droit à la ville*, Editions Anthropos, Paris, 1968, p. 4.

(5) Sirjamaki J., *The Sociology of Cities*, Random House, New York, 1964, p. 298.

(6) Remy J., *La ville, phénomène économique*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1960, p. 260.

(7) Ledrut R., *Sociologie urbaine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1968, p. 39.

(8) Greer S., *The Emerging City, Myth and Reality*, The Free Press of Glencoe, New York, 1965, p. 41.

(9) Greer S., *op. cit.*, p. 33.

(10) Gibbs J. P. et Martin W. T., « Urbanization and Natural Resources: a Study in Organizational Ecology », *A.S.R.*, Vol. 23, N° 3, June 1958, pp. 266-277.

(11) Sjoberg G., « The Rural-Urban Dimension in Preindustrial, Transitional and Industrial Societies », in R.E.L. Faris, éd., *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally & Cy, Chicago, 1964.

CHAPITRE 4

LA CROISSANCE URBAINE

1. *Définitions*

L'examen du processus d'urbanisation nous a permis de préciser plusieurs aspects du phénomène urbain par rapport aux trois types de sociétés que nous avons définis.

Pour poursuivre notre recherche nous allons changer notre perspective et nous centrer sur la ville en croissance.

Nous exprimons ce changement par la formule

$$\text{Cru} = \frac{P_{t2} - P_{t1}}{P_{t1}} \times 100$$

où Cru: la croissance urbaine,

P: la dimension de population de la ville,

t: époque où l'envergure de la population est mesurée.

La simplicité de ce taux n'est qu'apparente, car d'une part, il peut être considéré comme la résultante de l'évolution d'autres aspects du phénomène urbain (par exemple la croissance économique), il est alors un *indicateur*; d'autre part, il peut être conçu comme un *facteur*: il est bien connu que l'augmentation de l'envergure d'un groupe entraîne la transformation de ses autres composantes (réseau de communication, normes, fonctions, etc.).

De plus, « comme la croissance mène quasi inévitablement à la grande envergure, nous devons inévitablement étendre notre analyse aux effets de la croissance urbaine et à sa conséquence directe qu'est la grande dimension des villes. » (1)

Notons encore rapidement que

A. les modalités démographiques de la croissance sont

— ou bien un mouvement naturel de la population positif, c'est-à-dire un excédent des naissances;

— ou bien un gain migratoire;

— ou bien la combinaison des deux.

B. si la croissance urbaine et l'urbanisation sont deux processus différents, ils ne s'excluent pourtant pas. Dans les sociétés industrielles et post-industrielles, il est évident que l'urbanisation correspond à une croissance urbaine.

Dans un premier temps, nous voudrions montrer, d'une part, que la ville a été — et est encore — un déterminant très fort de l'industrialisation, d'autre part, que la croissance économique est un des principaux facteurs de l'agrandissement des villes.

Sur cette base, nous mettrons en relief trois dimensions qui nous paraissent spécialement significatives des villes actuelles; il s'agit

— de la différenciation sociale,

— de la mobilité (géographique, résidentielle, sociale, etc.),

— de l'anomie.

Etant donné que ces trois dimensions sont inextricablement liées, il ne nous sera pas possible de procéder à notre démonstration de manière linéaire. Nous serons obligé de procéder continuellement à un va-et-vient entre les dimensions que nous avons isolées.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Thompson W. R., « Urban Economic Growth and Development in a National System of Cities », P. M. Hauser et L. F. Schnore, *The Study of Urbanization*, John Wile & Sons, New York, 1964, p. 465.

2. *Croissance économique et croissance urbaine* (1)

La croissance urbaine s'explique avant tout par le fait que les entreprises économiques se sont concentrées dans les villes. Elles sont ainsi devenues les pôles économiques des sociétés industrielles et post-industrielles. Il est vrai que de tout temps les villes ont exercé des fonctions économiques, mais dans les sociétés pré-industrielles ces fonctions étaient infiniment moins importantes qu'actuellement: les villes assuraient surtout des fonctions politico-administratives, religieuses, militaires. Ce n'est qu'après la Révolution industrielle qu'elles sont devenues, d'une manière prédominante, un phénomène économique. Pourquoi? Parce que l'industrie s'est fixée sur les territoires urbains. Cette concentration des entreprises dans les villes est due au fait que les structures sociales urbaines pré-industrielles présentaient des avantages économiques. Ils sont, au départ au moins, au nombre de quatre.

— L'existence d'un marché organisé qui permettait de faire se rencontrer aisément offrants et demandeurs, d'évaluer les besoins, etc.

— La population nombreuse des villes représentait — du moins pour certaines entreprises — un potentiel de consommateurs qui leur permettait de trouver rapidement leur dimension optimum.

— Cette population nombreuse constituait un marché de l'emploi où la main-d'œuvre était abondante et variée. Du fait de la haute densité d'établissements scolaires et universitaires, cette population était aussi plus qualifiée qu'ailleurs. De plus, ces établissements à proximité des entreprises facilitaient une adaptation plus rapide et adéquate de la formation professionnelle aux exigences de la production.

— La situation géographique souvent exceptionnelle des villes en faisait les points nodaux de réseaux de moyens de transports et par conséquent, de centres d'échanges impliquant la présence d'une multiplicité d'organismes favorisant la communication. C'était à partir de ces points stratégiques que les entrepreneurs atteignaient le plus rapidement et le plus aisément leur marché.

La première phase d'implantation des entreprises industrielles dans les villes, tout en entraînant leur croissance, a accentué ces avantages, et même en a ajouté d'autres:

— l'équipement scolaire et universitaire s'est perfectionné et démultiplié;

— la recherche scientifique et technologique s'est développée;

— les comportements des citadins se sont rationalisés;

— les innovations technologiques et scientifiques émergeant des centres et instituts de recherche ont suscité une rationalisation toujours plus poussée des entreprises et l'apparition de nouveaux produits;

— les organismes facilitant l'échange, tels établissements financiers et bancaires, commerces de gros, entrepôts, agences d'affaires ont proliféré;

— les municipalités ont mis à disposition des entreprises des équipements: zones industrielles, sources d'énergie, moyens de transport, hôpitaux, etc.; dans la perspective d'une économie libérale ces équipements ne sont rentabilisés qu'avec le grand nombre;

— comme la concentration réduit la « friction de l'espace » et l'inertie engendrée par la distance, les entreprises de par leur proximité spatiale purent procéder entre elles à des échanges plus rapides et partant aussi prendre des décisions en moins de temps.

Le milieu urbain est donc facteur d'économie. Les entreprises qui s'établissent dans les villes le font surtout pour augmenter leur chiffre d'affaires, mais en se juxtaposant, donc en augmentant leur densité, elles maximisent la compétition entre elles. Cette compétition augmente la souplesse du marché urbain mais aussi, à plus ou moins long terme, force les entreprises à se spécialiser et à se diversifier. En d'autres termes, plus les entreprises d'une ville sont nombreuses, plus la division du travail s'accentue: les organismes satellites industriels, commerciaux, financiers, etc. des villes se multiplient. Dans ce contexte, les entreprises ont tendance à diminuer leur polyvalence et à devenir « beaucoup plus dépendantes de cet environnement (urbain) que chacune, pour sa part, a contribué à créer et qui les attire d'autant plus qu'elles sont susceptibles d'utiliser une multiplicité de services. » (2)

En somme, c'est le grand nombre des entreprises juxtaposées et interdépendantes qui est facteur d'économie, et si la ville est un point privilégié de l'espace, ce n'est pas tellement à cause de sa position géographique, mais à cause d'une qualité créée par cette concentration. La ville apparaît comme une unité, une « totalité réalisant des objectifs spécifiques et distincts de ceux poursuivis directement par les unités micro-économiques qui la composent. » (3) Cette structure économique a une dimension qui dépasse le territoire de la commune urbaine pré-industrielle; elle s'étend à un nombre plus ou moins grand de collectivités contiguës. Ainsi naît l'agglomération urbaine ou la région urbaine.

Pour mieux comprendre le phénomène que nous venons d'esquisser, la distinction entre deux types d'entreprises ou d'activités économiques est utile:

— les *entreprises fondamentales* ou les *activités économiques d'exportation*; elles dépendent avant tout de l'économie extérieure à la ville. Ce sont, en d'autres termes, des entreprises à vocation régionale, nationale ou internationale;

— les *entreprises non fondamentales* ou les *activités économiques résidentielles*; ce sont celles qui se trouvent dans une situation inverse aux premières. Elles ont une vocation locale.

Il a été constaté que le développement des entreprises fondamentales est générateur d'un nombre d'emplois supérieur à celui qui est créé par le développement des entreprises non fondamentales. Ainsi l'augmentation de 100 emplois fondamentaux implique la création dans un délai plus ou moins bref de 50 à 100 emplois supplémentaires. Les entreprises fondamentales sont aussi appelées entreprises motrices, justement à cause de l'effet d'entraînement qu'elles mettent en branle et du pouvoir d'attraction qu'elles ont sur d'autres entreprises fondamentales ou non fondamentales. A cause de leur vocation nationale, ou internationale, les entreprises fondamentales s'établissent dans les villes qui, comme nous l'avons vu, sont des lieux facilitant la communication et l'échange. D'abord ce furent surtout les entreprises industrielles qui jouèrent ce rôle moteur, mais, de plus en plus, c'est aussi l'apanage des entreprises tertiaires. (4) De plus, il apparaît que passé certains seuils ces activités d'échange, d'animation, de commandement qu'englobe le secteur tertiaire progressent rapidement et se diversifient.

Pour récapituler, l'implantation des entreprises industrielles et de service dans les villes s'explique par les facteurs d'économie inhérents aux structures urbaines. Plus une ville est grande, plus la concentration des entreprises s'accentue, plus la division du travail se développe, plus les avantages de cette structure économique deviennent éminents, plus elle devient attractive pour d'autres entreprises et spécialement pour celles qui sont fondamentales. *D'aucuns pensent même que si ce mécanisme est laissé à lui-même, la croissance économique deviendra de plus en plus le privilège de quelques points du territoire déjà supérieurement avantagés par rapport à d'autres.*

La ville n'est pas seulement facteur d'économie, elle entraîne aussi des déséconomies ou des dysfonctions. Parmi celles-ci, les plus importantes sont dues

— au fait qu'une fois certains seuils de dimension dépassés, l'adaptation des services publics entraîne des coûts très considérables; l'exemple de la circulation est bien connu;

— à la préservation des structures urbanistiques et architecturales héritées du passé sans fonctionnalité, mais considérées comme faisant partie du patrimoine culturel;

— à l'absence de planification urbaine digne de ce nom, ce qui entraîne des *coûts sociaux* élevés (la pollution de l'eau et de l'air, le bruit, etc., sont entre autres des résultantes de cette absence) et des *pénuries graves* dont celle du logement est actuellement la plus aiguë, etc.

Cependant, pour le moment, les économies l'emportent toujours sur les déséconomies. Quand cela ne sera plus le cas, nous pourrons alors parler du déclin effectif des villes.

Bien que les facteurs d'économie inhérents à la structure urbaine soient fort anciens dans les sociétés occidentales, ils ont varié très sensiblement dans leurs effets attractifs sur les entreprises. Ainsi, le faible degré de développement des moyens de communication a justifié au début de la Révolution industrielle que presque *tous les types d'activités économiques* se concentrent dans les villes. Actuellement, à cause des perfectionnements relatifs aux moyens de communication, et aussi à cause de certaines déséconomies urbaines, on remarque, d'une part, une déconcentration des industries lourdes: pour ces entreprises la juxtaposition ne semble plus être d'une grande importance. Cependant, si ces industries quittent les centres urbains, elles tentent toujours de se maintenir le plus près possible d'eux ou encore d'y fixer leur administration. D'autre part, il apparaît que la concentration au centre des villes des entreprises tertiaires se poursuit de manière toujours plus intensive, malgré les déséconomies inhérentes à ces centres et malgré les progrès techniques.

Deux facteurs au moins expliquent cette concentration:

— la valorisation au point de vue culturel du centre,

— la recherche de l'efficacité administrative.

Ainsi dans les villes actuelles, on peut observer la concomitance de processus de concentration et de déconcentration de certains types d'entreprises, mouvement que fatalement les consommateurs suivront.

Notons encore par rapport à ces deux processus

1. qu'ils entraînent la réorganisation écologique des villes,
2. qu'ils font des villes des centres de contrôle et de décision toujours plus considérables.

Avant de passer au paragraphe suivant soulignons d'autres conséquences économiques découlant des quelques points que nous venons d'esquisser.

Plus la croissance urbaine et la croissance économique sont intenses, plus la ville est grande, plus le revenu moyen des citadins est élevé. Cependant, cette moyenne est considérablement abaissée par plusieurs types de déséconomies dont, entre autres, le coût du logement et des transports. En effet, plus la ville grandit, plus la valeur du sol augmente, ce qui se répercute nécessairement sur le prix du logement. De même, plus la croissance urbaine est forte, plus la ville sera vaste, entraînant inévitablement des transports toujours plus coûteux. Plus le revenu du citadin est bas, plus ces déséconomies seront paralysantes. La croissance des villes industrielles est donc source d'inégalités très sensibles.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Ce paragraphe ne fait que rappeler les aspects les plus importants de l'économie des villes. Sur ce point voir: Remy J., *La ville, phénomène économique*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1960; Besson J. F., *L'intégration urbaine*, P.U.F., Paris, 1970; Boudeville J. R., (éd.), *L'espace et les pôles de croissance*, P.U.F., Paris, 1968; Prost M. A., *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service*, Gauthier-Villars, Paris, 1965.

(2) Remy J., *op. cit.*, p. 71.

(3) Remy J., *op. cit.*, p. 96.

(4) L'exemple des organisations internationales de Genève est typique. L'installation à Genève des premières administrations internationales entraîna la création de nombreuses entreprises complémentaires, imprimeries, agences de voyages, hôtels, etc., ainsi que le développement de moyens de communication rapides et perfectionnés. Cet équipement accentua le rôle touristique de Genève. Cette infrastructure à son tour attira, d'une part, d'autres organisations internationales privées ou publiques et, d'autre part, des entreprises industrielles, commerciales, bancaires, etc. En même temps, le statut socio-économique des fonctionnaires internationaux influença positivement celui des Genevois, contribua à l'augmentation de leur niveau de vie et nécessita ainsi le développement de toute une gamme de commerces de luxe. D'ailleurs, d'une manière générale, l'augmentation du revenu implique l'augmentation des emplois du secteur tertiaire. En d'autres termes, l'installation des organisations internationales élargit les activités économiques de Genève, augmenta son rayonnement international au bénéfice d'un très large ensemble d'activités économiques.

3. *Croissance urbaine et mobilité*

Jusqu'à ce point, nous avons examiné la croissance urbaine d'un point de vue démographique et économique. Dans le paragraphe précédent, nous avons montré que cette croissance était déterminée par l'émergence d'une structure économique, source d'économies. Cette structure a un très fort pouvoir attractif sur les entreprises qui, en s'implantant, entraînent dans leur sillage la main-d'œuvre dont elles ont besoin. D'où plus une ville croît, plus la proportion des immigrants par rapport à la population totale est importante. Cette relation a été souvent vérifiée. (1)

Cependant, pour que l'immigration urbaine ait lieu, il faut:

1. que préalablement, les valeurs de réussite socio-professionnelle aient été intériorisées par les habitants des zones rurales ou semi-urbaines (exception faite évidemment des migrations forcées);

2. que l'immigration soit ressentie comme un facteur de promotion sociale;

3. que la ville et son économie apparaissent au travailleur envisageant de se déplacer, comme un milieu offrant une probabilité élevée de trouver un emploi à son arrivée et par la suite d'augmenter son salaire et d'élever son statut par une succession de changements d'emplois. En d'autres termes, pour que l'économie urbaine puisse poursuivre son expansion, la ville doit diffuser une image très positive d'elle-même. C'est ce que certains ont appelé l'urbanisation des campagnes.

Ces divers éléments correspondent généralement à une désorganisation sociale des campagnes.

Les études sur l'immigration urbaine corroborent ces quelques considérations.

Premièrement, les courants migratoires en provenance des localités rurales et des petites villes vers les grandes villes sont constitués en très grande majorité de jeunes adultes, hommes et femmes: c'est à ces catégories que les villes offrent les plus grandes chances de réussite et ce sont ces catégories sociales aussi qui sont les plus sensibles aux valeurs de réussite socio-professionnelle.

Deuxièmement, les recherches faites dans les principales villes françaises auprès de migrants français (2) montrent que *75% environ* d'entre eux invoquent des motifs liés au travail. Les raisons d'émigration varient cependant entre les catégories socio-professionnelles. Pour les cadres supérieurs et moyens, les départs sont dus d'une manière prédominante à une affectation ou à une nomination. Pour les catégories socio-

professionnelles manuelles, c'est la recherche d'un emploi mieux rémunéré ou d'une promotion qui incite au déplacement. Par ces quelques remarques, on peut poser que la ville est plus attractive que la campagne n'est répulsive. D'ailleurs, le chômage, le travail pénible ne poussent que très peu au départ: les travailleurs des industries en déclin, qu'ils soient manuels ou non manuels, ont beaucoup moins de projets de mobilité que les travailleurs des entreprises de pointe.

Pour *les 25% des autres migrants*, les motifs le plus souvent invoqués sont d'ordre matrimonial, c'est-à-dire que ce sont des femmes qui se déplacent à l'occasion de leur mariage.

Notons que pour la majeure partie des immigrants ou pour leurs fils, ce déplacement géographique implique généralement aussi un mouvement dans l'échelle sociale (3).

En effet, pour les catégories socio-professionnelles manuelles des localités semi-urbaines ou rurales, l'immigration dans la grande ville est à peu près la seule chance de mobilité sociale ascendante. D'ailleurs, il en va de même pour les fils de non-manuels issus du même type de localité: leur réussite sociale se parachève plus aisément dans la grande ville. On a constaté qu'à statut égal, les enfants des classes moyennes et supérieures des petites villes ont une éducation plus poussée que ceux des grandes villes, d'où une volonté plus affirmée pour les premiers d'au moins se maintenir au niveau hiérarchique des parents.

Notons en passant que « la hausse du niveau d'éducation a pour résultat indirect de priver plusieurs régions, ne disposant pas de grands centres urbains, des éléments dotés d'une capacité supérieure. » (4). L'amélioration et la généralisation de l'enseignement secondaire et supérieur, sans création parallèle d'une infrastructure économique urbaine, a pour effet de stimuler l'émigration vers les centres urbains existants.

D'une manière générale, la plupart des migrants sont satisfaits des résultats acquis par leur déplacement. Même le coût élevé de la vie en ville, avec les inégales conséquences qu'il implique, n'est pas toujours considéré comme une gêne. Souvent il fait « partie d'un train de vie plus large, accepté par les migrants et s'identifie à la raison essentielle qui a motivé leur venue en ville ». (5)

En quelque sorte la mobilité géographique vers les villes est considérée comme faisant partie d'« un mouvement ascensionnel général vers des conditions de vie permettant de satisfaire des besoins tant matériels que culturels toujours plus nombreux ». (6) Dans cette perspective, *la croissance urbaine est donc vécue comme un processus de promotion sociale.*

Cependant, il ne suffit pas de dire que la main-d'œuvre se rend dans les villes, il faut encore déterminer comment les migrants s'insèrent dans la structure sociale urbaine et plus particulièrement dans le système de stratification sociale. Ce processus peut être envisagé selon deux modèles (Figure 1).

FIGURE 1

Modèle de mobilité sociale

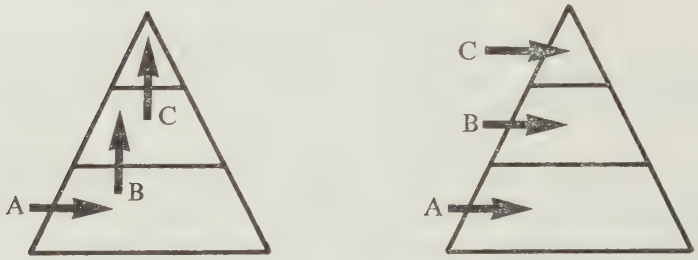

Modèle I Modèle II

Le premier modèle implique que les migrants attirés par les villes entrent dans la structure sociale urbaine par les couches sociales les plus basses. Leur mobilité sociale ascendante dans la stratification sociale urbaine s'effectuera en cours de carrière ou après une ou plusieurs générations.

Le second modèle implique qu'il y a simultanéité entre immigration urbaine et mobilité sociale.

Ces deux modèles sont extrêmement simplifiés. Nous émettons l'hypothèse qu'ils correspondent à deux temps différents de la croissance urbaine et de l'urbanisation. Le premier modèle décrit plutôt la situation du phénomène urbain des sociétés industrielles; le second, plutôt celle des sociétés post-industrielles. Pour valider le premier modèle, il faut montrer:

1. qu'il y a un fort courant d'immigration urbaine entraîné par des motifs liés au travail; c'est ce que nous avons fait au début de ce paragraphe;

2. que ces migrants sont en majorité des travailleurs manuels faiblement qualifiés: c'est une évidence, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe;

3. que la mobilité sociale ascendante des citadins est réelle. Ce point a également été vérifié, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. En effet, la mobilité sociale ascendante est plus forte dans les grandes villes que dans les localités rurales ou semi-urbaines, et nous avons vu que les enfants des catégories socio-professionnelles manuelles ont plus de chances de gravir l'échelle sociale dans les grandes localités que dans les petites.

Si la mobilité ascendante des jeunes de pères manuels nés dans les grandes villes, est plus forte que celle de leurs homologues des petites localités, c'est que dans les premières localités, la jeunesse est très tôt touchée et stimulée par les valeurs de réussite sociale; elle bénéficie d'une infrastructure scolaire prodiguant une formation correspondant aux besoins nouveaux de l'économie; elle est mieux informée des multiples emplois nouveaux et à repourvoir. (7) En outre, deux autres facteurs renforcent ce modèle:

1. La rationalisation du travail, stimulée par l'innovation technologique, se développe dans les villes plus qu'ailleurs, à un rythme très rapide, ce qui détermine l'expansion proportionnellement plus forte des besoins en emplois non manuels.

2. Dès les débuts de la Révolution industrielle, la fécondité humaine a été beaucoup plus faible dans les villes que dans les régions rurales. De plus, dans les villes, la fécondité différentielle des couches sociales est en rapport inverse avec leur hiérarchie. Plus une couche sociale a un statut élevé, moins elle est féconde. En bref, les strates sociales pour lesquelles l'offre d'emploi est la plus forte, sont celles qui sont les moins fécondes, ce qui crée une espèce de vide dans le haut de la stratification sociale et entraîne un mouvement de capillarité.

L'hypothèse selon laquelle le second modèle tend à s'imposer dans les sociétés fortement urbanisées ou post-industrielles n'est étayée pour le moment que par quelques indices.

1. Il est notoire que la forte mobilité sociale ascendante des natifs urbains issus de couches manuelles ne suffit pas à équilibrer la création accélérée et continue d'emplois non manuels.

2. Les migrations sont de plus en plus le fait de personnes qualifiées passant d'une ville à une autre pour répondre aux exigences d'une promotion professionnelle. (8) Ainsi dans les sociétés où la croissance urbaine est forte, les migrations et la mobilité sociale ascendante lient les localités d'envergure différente: les grandes villes apparaissent comme le milieu où les habitants de petites localités ont le plus de chances d'escalader l'échelle sociale. Dans les sociétés hautement urbanisées, migrations et mobilité sociale relient surtout les grandes villes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Par exemple, DUNCAN O. D. et REISS A. J., *Social Characteristics of Urban and Rural Communities*, J. Wiley, New York, 1950, ont trouvé un coefficient de corrélation de —0,80 entre la croissance des villes des Etats-Unis entre 1940 et 1950 et le pourcentage des individus n'ayant pas changé de résidence en 1950.

(2) POURCHER G., *Le peuplement de Paris*, P.U.F., Paris, 1964; GIRARD A., BASTIDE H., POURCHER G., « Mobilité géographique et concentration urbaine en France. Une enquête en province », *Population*, N° 2, Avril-Mai 1964, pp. 227-267; OREAM, *Les migrations dans l'aire métropolitaine*, Les cahiers de l'OREAM, N° 5, Lyon-Saint-Etienne, Mai-Juin 1968. Grosso modo on retrouve les mêmes proportions aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Scandinavie.

(3) SCUDDER R. et ANDERSON C. A., « Migration and Vertical Occupational Mobility », *A.S.R.*, 19, 1954, pp. 329-334; BOALT G., « Social Mobility in Stockholm: A Pilot Investigation », *Transactions of the Second World Congress of Sociology*, Vol. II, ISA, London, 1954, pp. 67-73; LIPSET S. M., « Social Mobility and Urbanization », *Rural Sociology*, Vol. 20, Sept.-Dec. 1955, pp. 220-228; LIPSET S. M. et BENDIX R., *Social Mobility in Industrial Society*, University of California Press, Berkeley, 1964; GIROD R., « Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse », *Rev. éco. et sociale*, 5.66, N° 2, pp. 149-171.

(4) REMY J., *La ville, phénomène économique*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1960, p. 163.

(5) POURCHER G., *op. cit.*, p. 277.

(6) POURCHER G., *op. cit.*, p. 277.

(7) LAZARSFELD P. F., *Jugend und Beruf*, Quellen und Studien zur Jugendkunde, Vol. 8, G. Fischer, Jena, 1931.

(8) MUSGROVE F., *The Migratory Elite*, Heenemann, London, 1963; FREEDMANN R., « Cityward Migration, Urban Ecology and Social Theory », *Recent Migration to Chicago*, University of Chicago Press, 1950; FREEDMANN R., « Migration Differentials in the City as a Whole », *op. cit.*

4. *Croissance urbaine et différenciation*

Le concept de différenciation recouvre deux aspects qu'il convient de distinguer bien qu'ils soient interdépendants. Il s'agit de

— la différenciation sociale et culturelle des acteurs individuels et collectifs,

— la différenciation spatiale.

4.1. *La différenciation sociale et culturelle des acteurs urbains*

Le processus de différenciation sociale et culturelle est généralement décrit comme la diversification des acteurs urbains mais aussi comme la composition de groupes et de rapports sociaux nouveaux. Ces deux perspectives sont d'ailleurs complémentaires.

Les facteurs de différenciation sont nombreux et difficilement isolables.

1. L'innovation technologique et scientifique est très certainement le facteur le plus important en milieu urbain et cela à cause de la densité des entreprises et des instituts de recherche, d'où la rationalisation du travail et la division du travail inter et intra-entreprise des villes se développent à un rythme rapide. Ces processus ont pour conséquence la complexification et la diversification de la stratification verticale et horizontale (1), ainsi que la multiplication des groupes professionnels, la juxtaposition de différents systèmes de stratification selon les groupes ethniques, les types d'entreprises, etc.

2. Au fur et à mesure que le nombre et la densité des acteurs urbains augmentent, des relations sociales compétitives se développent entre eux. Les acteurs éliminent les effets néfastes de cette compétition en se spécialisant. Ce processus observé précédemment pour les entreprises économiques peut être généralisé à l'ensemble des acteurs urbains.

3. Plus le nombre des membres d'une collectivité est grand, plus augmente la probabilité que la diversité puisse s'exprimer et être satisfaite. Notons que ce développement a des incidences économiques; en effet, la satisfaction des besoins nécessite que des entreprises s'agrandissent ou soient créées, ce qui stimule la croissance économique des villes et rétroagit sur la croissance démographique urbaine.

4. Un autre élément de différenciation réside dans les transformations de la famille. Elle perd son caractère d'institution globale: elle abandonne ou partage les nombreuses fonctions sociales et psychologiques qu'elle assumait dans les sociétés pré-industrielles.

Les transformations du phénomène urbain ne sont pas les conditions nécessaires de ces changements du groupe familial, la division du travail et ses corollaires sont des facteurs plus importants. Cependant le phénomène urbain joue un rôle indéniable par la mobilité et la spécialisation qu'il implique. Les mêmes processus sont observés dans d'autres groupes traditionnels (églises, professions, communautés locales, etc.). Les fonctions partagées et/ou abandonnées par ces groupes expliquent l'émergence de myriades d'entités formelles et informelles: clubs, associations, sociétés de toutes sortes, qui non seulement tendent à être unifonctionnels, mais encore à se spécifier du point de vue social, idéologique et ethnique. Les exemples des multiples associations de loisirs, des partis politiques, des syndicats, etc., sont particulièrement clairs. Deux remarques doivent être faites au sujet de l'éclosion de ces associations.

a) On a longtemps utilisé ce développement pour démontrer la prédominance en milieu urbain des groupes secondaires. Grâce à des études de plus en plus nombreuses, (2) on se rend compte que ces associations sont loin d'être des groupements dont la fonction est exclusivement instrumentale, comme on l'avait cru; la fonction expressive y joue un rôle tout aussi important.

b) Etant donné que ces associations volontaires sont hiérarchisées selon les critères de la stratification sociale urbaine, l'appartenance à ces groupements a pour fonction de certifier le statut de ses membres. Elles jouent un rôle symbolique très fort.

5. L'augmentation de la diversité ethnique est un processus bien connu et qui s'explique aisément par le fait que les villes sont des pôles d'immigration qui n'ont aucunement les moyens de procéder à une politique sélective. Au fur et à mesure que les régions avoisinantes des villes en croissance ne suffisent plus à satisfaire les besoins urbains en main-d'œuvre, des « réservoirs » plus lointains sont mis à contribution; plus ils sont éloignés, plus cette main-d'œuvre est culturellement différente des travailleurs urbains.

Il faut ajouter que lors de ces processus d'immigration, de mobilité, de diversification, des contradictions émergent dans le système social urbain. C'est autour de ces contradictions plus ou moins profondes que se cristallisent des groupes sociaux nouveaux, avec des exigences spécifiques. Ils s'opposent plus ou moins violemment à des acteurs plus anciens et les conflits qu'ils suscitent sont une des causes importantes de la transformation du système urbain.

En bref, la croissance urbaine peut être considérée non seulement comme la démultiplication des groupes, mais encore comme la dislocation

des positions relatives des groupes et plus particulièrement des classes sociales.

4.2. *La spécialisation fonctionnelle du sol*

Dans les sociétés pré-industrielles, la morphologie écologique des villes était agencée en un certain nombre de quartiers liés les uns aux autres par un ou plusieurs centres. Le tout était ceinturé de murailles qui étaient, d'une part, des moyens de défense militaire et de protection civile et, d'autre part, un instrument de régulation commerciale (3). Les quartiers ne constituaient pas que de simples unités de voisinage (4); ils étaient des groupements territoriaux, caractérisés par des institutions politiques, religieuses, éducatives, économiques propres, ce qui leur conférait une certaine autonomie qui, certes, n'a jamais été totale. De plus, cette qualité de groupement correspondait à une ethnie, à une race. Par contre, les activités économiques étaient très diversifiées; dans un même quartier, les fonctions de production, de distribution, de résidence, de consommation se superposaient. Le plus souvent, l'atelier, le logement, le magasin, se trouvaient dans le même immeuble. Seul le centre de ces villes assurait des fonctions très spécialisées (marchés, administrations locales et régionales, églises, etc.). Il était aussi le lieu de résidence des élites. Cette organisation spatiale exprimait la structure sociale de ce type de société.

Comment ce modèle de l'occupation de l'espace urbain évolue-t-il avec la croissance des villes?

Dès les débuts de la croissance, la population s'est entassée dans les quartiers traditionnels. De même les industries nouvelles s'insérèrent dans le tissu urbain des villes traditionnelles. Le quartier perdit toute autonomie.

Dans une civilisation où la rationalité et l'efficacité sont des valeurs, où les transports sont laissés à l'initiative privée, où la division du travail technique par la spécialisation des tâches sont érigées en normes, il ne pouvait être donné au problème des villes qu'une solution analogue à celle appliquée au travail: *la spécialisation du sol.*

La ville se sectorialise, on trace de longues avenues qui découpent des zones qui se spécialisent: zones résidentielles, zones industrielles, centres des affaires, centres commerciaux, centres administratifs, zones des activités de transport, lieux de récréation, etc. De plus, toujours par souci d'efficacité, on crée des équipements pour la ville entière (centres commerciaux et administratifs, écoles, universités, centres culturels et sportifs, parcs, etc.). La ville apparaît de plus en plus comme un ensemble

de zones et d'équipements unifonctionnels. Parmi les zones les plus importantes, on distingue généralement:

— *les zones industrielles* qui « expriment la coupure géographique la plus radicale entre le travail et l'habitat résidentiel (...) et annonce le monde ouvrier. » (5) Généralement ces zones sont à la périphérie des villes, parfois éloignées du centre des affaires. Elles sont pénétrées de voies de transport.

— *le centre commercial, administratif, d'affaires* où il subsiste toujours une certaine proportion de population domiciliée; toutefois, dans ce secteur urbain, le logement se détériore, ce qui n'est évidemment pas sans influence sur la population. Celle qui y travaille est très hétérogène au point de vue démographique et socio-professionnel; cependant cette population active tend à représenter une même catégorie: les tertiaires. A ces travailleurs il faut ajouter la masse des promeneurs, des touristes, de la clientèle des magasins. La vie sociale y est « surchauffée ». Généralement ce centre représente pour les citadins le cœur de la ville: il a des fonctions ludiques, symboliques et de spectacle qui sont très intenses.

— *les anciens quartiers*, vétustes, pittoresques, où se rencontre encore une certaine combinaison des activités artisanales ou industrielles, commerciales et résidentielles. Ces anciens quartiers sont en voie de disparition.

— *les banlieues* regroupent des équipements tels que gares, cimetières, casernes, stades, entrepôts, parcs, etc. Des H.L.M. et autres immeubles résidentiels y son érigés.

— *les zones résidentielles* sous forme de grands ensembles, de zones de villas et de pavillons ou encore de bidonvilles.

Jusque vers les années 1950-1960, malgré une croissance urbaine qui se fait dans l'anarchie, il n'y a pas, du point de vue écologique, de rupture. Celle-ci est consommée avec l'apparition des grands ensembles. P. Georges les considère comme la césure la plus marquée de la croissance urbaine: dès leur apparition, le processus de spécialisation fonctionnelle s'accentue à un rythme jamais égalé.

L'organisation écologique de ces différentes zones peut varier très considérablement. Trois modèles ont été distingués.

1. Le plus ancien et le plus connu est celui de E. W. Burgess. (6) Selon ce sociologue, l'organisation écologique d'une ville en croissance peut être représentée par sept *zones concentriques*:

Zone 1: le centre des affaires;

Zone 2: la zone de transition autour du centre des affaires. C'est un mélange d'industries, de commerces, d'unités résidentielles détériorées, où s'actualise toute la « pathologie sociale » des villes;

Zone 3: la zone ouvrière;

Zone 4: la zone des classes moyennes;

Zone 5: la zone des navetteurs; il s'agit principalement de l'espace où résident les citadins travaillant dans le centre des affaires et ne rentrant chez eux que le soir. Cette zone est constituée de grands ensembles et de villas;

Zone 6: les zones agricoles;

Zone 7: l'arrière-pays de l'agglomération.

Il est bien clair que pour E. W. Burgess, ce modèle est un type idéal, et que partant, toutes les villes ne s'y conforment pas exactement.

2. *La théorie des secteurs* d'H. Hoyt (7) affirme que la surface écologique des villes se structure par rapport aux principaux axes de transports urbains.

La ville est considérée comme un cercle, les différentes zones comme des secteurs irradiant autour des voies de communication partant du centre. Les différents secteurs ainsi détachés ont à peu près la même utilisation du sol, déterminée par son coût. En effet, de par le fait que les grandes voies de communication convergent vers le centre, ce dernier est le plus accessible, et comme il y a compétition pour l'acquisition des terrains les plus accessibles, ceux du centre sont les plus coûteux. Le prix du terrain s'abaisse au fur et à mesure que l'axe du secteur s'éloigne du centre.

3. Avec ce modèle des *centres multiples* chaque ville a son propre modèle. Selon les tenants de cette théorie, l'organisation écologique d'une ville ne se fait pas exclusivement autour d'un seul centre, mais en fonction de plusieurs polarisations d'activités. C. D. Harris et E. L. Ullman (8) pensent que cette structure écologique est due à la combinaison de quatre facteurs qui agissent avec une intensité variable:

— la nécessité d'installations spécifiques (par exemple: ports, industries lourdes),

— le regroupement de certaines activités trouvant profit à être concentrées,

— l'incompatibilité de certaines activités (par exemple: industrie lourde et résidence),

— les coûts des terrains (par exemple: des activités ne peuvent pas assurer le coût élevé du terrain de certaines zones).

En fait ces trois modèles ne s'excluent pas. Ils approchent la réalité urbaine avec un degré d'abstraction variable; en outre, les deux premiers prennent en considération plus particulièrement la fonction résidentielle, le troisième tient compte d'une gamme plus variée de fonctions.

Des travaux de synthèse récents (9) prouvent l'intérêt de ces trois modèles. A la suite de l'exploitation de données écologiques par analyse factorielle dans plusieurs villes, il apparaît que trois facteurs résument les structures sociales urbaines; ils caractérisent les unités de voisinage d'une ville par:

— leur statut socio-économique,

— leur statut familial,

— la ségrégation.

Or, le facteur socio-économique est différencié de façon sectorielle, le facteur statut familial est différencié de façon concentrique et le facteur ségrégation ne présente pas de régularité dans sa dispersion spatiale. Ce qui permet à B. Berry de conclure que les schémas concentriques et sectoriels sont additifs et constituent des sources indépendantes de différenciation de ville à ville, le troisième schéma ajoute une spécification pour chacune d'elles. (10)

B. La ségrégation sociale, ethnique et démographique des zones résidentielles et équipements socio-culturels

Parallèlement à la spécialisation fonctionnelle du sol urbain, se développe une ségrégation sociale, ethnique et démographique des zones résidentielles et de certains équipements socio-culturels urbains.

Le quartier qui caractérisait la ville pré-industrielle n'existe plus dans les villes industrielles et post-industrielles. Il subsiste seulement des zones résidentielles sans vie collective. Seule demeure une certaine sociabilité fondée sur le voisinage et sur quelques équipements. Le logement est devenu une des unités écologiques de base de la ville. La vie domestique et familiale, l'amitié, la vie religieuse, etc., sont de plus en plus centrées sur la résidence.

Nous voudrions insister dans ce paragraphe sur un point: plus la ville est grande et grandit, plus les zones résidentielles et certains équipements socio-culturels ont tendance à s'homogénéiser au point de vue social, ethnique et démographique.

Ainsi apparaissent des zones résidentielles sous-prolétariennes, ouvrières, classes moyennes et supérieures; souvent, à cette ségrégation sociale s'en superpose une autre de nature ethnique et raciale; souvent l'uniformisation est encore démographique: unités de voisinage de personnes âgées, de jeunes ménages, de célibataires; de plus en plus des espaces « jeunes » émergent dans la ville par la concentration des équipements éducatifs, sociaux et culturels, destinés à cette classe d'âge. Ces développements sont aussi bien la résultante d'une économie de marché que de politiques conscientes: politique du logement, politique sociale, politique universitaire, etc.

Cette ségrégation résidentielle a des conséquences qu'on ne saurait ignorer; parmi les plus importantes, signalons:

— l'émergence des espaces « jeunes » qui favorisent la formation d'une culture de la jeunesse;

— la ségrégation sociale qui augmente la rigidité de la stratification sociale (11);

— la ségrégation ethnique et raciale qui maintient des îlots étrangers dans la ville;

— la constitution d'espaces « pathogènes » qui entretiennent une culture déviante.

D'une manière très générale, la ségrégation entraîne des coûts sociaux considérables, et favorise le développement de conflits.

C. Les migrations intra-urbaines

La mosaïque complexe que représente la ville ne peut fonctionner que dans la mesure où les personnes et les choses circulent entre les différentes zones spécialisées. Vivre en ville implique donc une intense mobilité géographique; l'aptitude à cette mobilité est un facteur de participation à la vie urbaine.

Les mouvements pendulaires sont certainement les migrations intra-urbaines les plus importantes. Avec l'extension de la ville, ils ne cessent de s'allonger. Malgré l'augmentation de la population urbaine, les horaires de travail sont restés identiques à ce qu'ils étaient il y a plusieurs décennies, ce qui fait que les citadins sont toujours plus nombreux à se déplacer ensemble et souvent dans des installations qui n'ont guère varié dans leurs formes. Il apparaît de plus une relation inverse entre le coût des transports (aussi bien en finance qu'en fatigue), et la stratification sociale.

Il en va de même en ce qui concerne d'autres navettes, par exemple celles entre la résidence et certains équipements et zones socio-culturelles et commerciales: la distance limite la participation à ces équipements; pourtant, l'aisance des catégories socio-professionnelles supérieures pallie en partie cet effet-distance. Pour les classes laborieuses, cet éloignement signifie la privation de ces équipements qui ne sont pas compensés par ceux des zones résidentielles.

Nous avons vu que les zones résidentielles tendent, par leur type de logements, à se spécialiser socialement et démographiquement. Ce phénomène entraîne un autre type de mouvement intra-urbain: la mobilité résidentielle. En effet, les familles qui ont effectué un déplacement dans la stratification sociale, ou ont modifié leur statut familial, concrétisent ces changements par une résidence qui correspond mieux à leur nouveau statut. (12)

Les quelques points que nous avons établis au sujet de ces migrations intra-urbaines nous font relever que dans la mesure où le citadin acquiert l'aptitude à la mobilité, du même coup il se libère de l'emprise de l'espace. Dès lors, à cause de cette spécialisation du sol, la zone résidentielle ou l'unité de voisinage ne peut plus être un cadre important de la sociabilité du citadin. Cette dernière se développe au niveau de l'agglomération urbaine tout entière.

D. La différenciation administrative

Dans le paragraphe 3, nous avons mentionné un phénomène qui surgit déjà dans la ville industrielle, mais qui prend sa vraie dimension dans l'agglomération urbaine des sociétés post-industrielles: la constitution d'une structure économique qui déborde le cadre administratif de la cité. Le phénomène urbain post-industriel englobe plusieurs municipalités. Le mouvement de différenciation spatiale implique donc de surcroît, une différenciation administrative. Le plus souvent, ces deux processus se superposent, ce qui accentue les différentes formes d'inégalité que nous avons analysées précédemment. En effet, comme il n'existe pas d'institution politique qui coiffe l'agglomération urbaine, une péréquation financière n'est pas possible entre les municipalités à capacité fiscale inégale. Aux Etats-Unis, il a été établi que « plus le nombre des subdivisions politico-administratives de l'aire métropolitaine est grand, plus la disparité du revenu moyen entre ces subdivisions est large. » (13)

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) La différenciation verticale correspond à la multiplication des couches sociales d'un système de stratification.

La différenciation horizontale est un processus par lequel une collectivité se divise en plusieurs systèmes de stratification fondés sur des critères différents: pouvoir, propriété, qualités personnelles, appartenance familiale, prestige, honneur, etc. En d'autres termes, la différenciation horizontale implique une décristallisation des statuts sociaux.

(2) Cf. LUNBERG G. A., « Directed Change: Voluntary Associations and Social Movements », *Sociology*, Harper International Edition, New York, 1968, pp. 612-640; HAUSKNECHT M., *The Joiners*, Bedminster Press, 1962; GOLDHAMER H., « Voluntary Associations in the United States », *Third Year Course in the Study of Contemporary Society*, Vol. 1, sept. 1942; WRIGHT C. R. et HYMAN H. H., « Voluntary Association Memberships », *A.S.R.*, June 1958, pp. 284-294.

(3) SJOBERG G., *The Pre-Industrial City*, The Free Press, New York, 1965, p. 92.

(4) Nous entendons par unité de voisinage, des unités écologiques actualisant à des degrés variables des formes de sociabilité (« nous » et rapports avec autrui).

(5) CHOMBART DE LAUWE P.-H. et JENNY J., « Lieu de travail et résidence », *Traité de sociologie du travail*, A. Colin, Paris, 1961, p. 334.

(6) BURGESS E. W., « The Growth of the City. An Introduction to a Research Project », *The City*, University of Chicago Press, Chicago, 1967, pp. 47-62.

(7) HOYT H., « City Growth and Mortgage Risk », *Insured Mortgage Portfolio*, Vol. 1, N^{os} 6-10, Dec. 1936-April 1937.

(8) HARRIS C. D. et ULLMAN E. L., « The Nature of Cities », *The Annals*, Vol. 242, Nov. 1945, pp. 7-17.

(9) BERRY B., *Cities as Systems within Systems of Cities*, R.S.A., P. & P., 1963; les conclusions de cet auteur sont tirées de BESSON J. F., *L'intégration urbaine*, P.U.F., Paris, 1970, pp. 150-153.

(10) BESSON J. F., *op. cit.*, p. 153.

(11) BESHERS J. M., *Urban Social Structure*, The Free Press, New York, 1962. Cet auteur montre de manière particulièrement nette les effets de la ségrégation sociale sur la stratification et la mobilité sociales.

(12) GIST N. P. et HALBERT L. A., *Urban Society*, T. Y. Crowell, New York, 1956, pp. 185-190.

(13) THOMPSON W. R., « Urban Economic Growth and Development in a National System of Cities », *The Study of Urbanization*, John Wiles & Sons, New York, 1964, p. 475.

5. Croissance urbaine et anomie

L'anomie résulte — entre autres — de la mobilité et de la différenciation: en effet elle apparaît quand l'intensité de l'une et l'autre n'est pas compensée par des processus intégrateurs.

C'est E. Durkheim (1) qui, le premier, a donné au concept d'anomie sa véritable dimension sociologique. La sociologie anglo-saxonne surtout l'a repris pour expliquer la déviance (2) et l'émergence de mouvements extrémistes (3).

A la limite, l'anomie est la négation de toute solidarité (4); elle implique une situation où les acteurs ne peuvent ni entrer en interaction, ni constituer le « nous » indispensable à toute vie sociale. L'anomie est donc un état où il existe une incohérence dans la trame des rôles sociaux et le système des attentes de rôle; où les acteurs sociaux en présence ne partagent pas les mêmes valeurs, normes, modèles, symboles, et où, partant, leur vie sociale comporte une dysharmonie (5) entre leurs fins essentielles et les moyens mis à disposition pour les satisfaire.

En termes psychosociologiques, l'anomie signifie que les acteurs sont désemparés, ont un sentiment d'impuissance, ne savent plus que faire ni que penser, n'ont plus confiance en leurs valeurs, trouvent leur situation sociale absurde, etc. Ces états entraînent généralement la libération d'aspirations et de besoins infinis mais qui sont impossibles à satisfaire.

Précisons que l'anomie s'actualise avec une intensité et une envergure variables. Elle peut être:

— *simple ou aiguë;* dans ce dernier cas, la rupture entre fins et moyens sera très prononcée ou irrémédiable;

— *restreinte ou généralisée*, c'est-à-dire qu'un nombre plus ou moins grand d'acteurs sont concernés.

Le Tableau 5 qui reprend le critère de la dysharmonie entre fins et moyens indique d'une manière très schématique les comportements engendrés par l'anomie.

Explicitons rapidement les neuf comportements mentionnés dans le tableau 5.

Le comportement de type conformiste (I) est le seul qui ne résulte pas de l'anomie: l'acteur accepte les fins et les moyens qui lui sont proposés; il y a congruence entre les deux. A l'opposé, mais tout autant cohérent et logique, nous trouvons le comportement révolutionnaire (IX) qui procède à la fois d'une substitution des fins et des moyens. Le type de comportement nihiliste (V) se contente de rejeter les fins et les moyens, il correspond à une évasion, à un retrait social et culturel. Les

TABLEAU 5

Les conséquences de l'anomie (6)

		FINS		
		+	—	±
MOYENS	+[1]	Comportement conformiste (I)	Comportement ritualiste (II)	Comportement réformiste (III)
	—	Comportement hostile (IV)	Comportement nihiliste ou de retrait (V)	Comportement d'opposition passive (VI)
	±	Comportement délinquant (VII)	Comportement protestataire (VIII)	Comportement révolutionnaire (IX)

[1] Le « + » signifie que l'acteur d'une manière plus ou moins consciente admet, ou accepte, ou a fait siens les moyens ou les fins que lui propose son groupe ou sa société.
Le « — » a un sens exactement opposé, tandis que « ± » indique qu'une substitution de fins ou de moyens a suivi le rejet ou refus de ceux proposés par le groupe ou la société; en d'autres termes, il s'agit de comportements innovateurs.

comportements de type ritualiste (II) et hostile (IV) sont relativement proches l'un de l'autre, ils consistent à rejeter les fins ou les moyens. Les acteurs qui ont endossé des modèles de comportement délinquant (VII) admettent les fins de leur milieu, mais pour y accéder ils ont adopté d'autres moyens. Par contre, les comportements que nous avons qualifiés de protestataires (VIII) consistent à rejeter les fins et à innover quant aux moyens. Ce type d'acteur se situe entre le délinquant et le révolutionnaire, il peut fort bien devenir l'un ou l'autre. Par exemple, nous pensons que les hippies appartiennent à cette catégorie. Les comportements d'opposition passive (VI) sont assez proches des comportements protestataires, nombreux intellectuels et artistes illustrent fort bien ce cas. Finalement, nous avons les comportements réformistes (III) qui admettent les moyens proposés par leur milieu et les utilisent pour parvenir à d'autres fins.

Le schématisme de ce tableau est peut-être exagéré, mais il convient pour donner une vue d'ensemble des conséquences multiples et variées de

l'anomie. Il fait apparaître en outre, que l'anomie n'est pas seulement la cause de déviances, mais qu'elle peut être également à la base de comportements innovateurs. *Cette double perspective rend ce concept très utile, car il permet d'expliquer la concomitance de comportements extrêmement divers et apparemment contradictoires*: les villes actuelles apparaissent à la fois comme des facteurs de déviances sociales et partant de créations et d'innovations. Finalement, notons encore que l'anomie contribue à augmenter l'hétérogénéité des citadins et qu'elle entraîne, par les tensions et les conflits qu'elle implique, d'autres changements.

L'analyse que nous venons de réaliser dans les chapitres précédents nous permet de mettre en relief trois facteurs de l'anomie. Il s'agit de la mobilité et de la différenciation dont nous avons montré l'intensité dans les villes en croissance. Les nombreux décalages structurels que la croissance urbaine fait surgir constituent le troisième facteur d'anomie.

A. La mobilité sociale et géographique

De nombreux travaux ont montré que la mobilité est facteur d'anomie. Par exemple il apparaît:

1. que la mobilité sociale descendante ou ascendante de l'épouse, par le mariage, rend le couple instable, provoque des tensions;

2. que la mobilité ascendante d'une famille avec enfants influence la socialisation de ces derniers: ils manifestent des sentiments d'insécurité et d'isolement, parfois compensés par un accroissement de la verbalisation;

3. que le suicide et la maladie mentale frappent plus souvent les personnes mobiles que celles qui sont stables;

4. que la non-participation politique est plus fréquente chez les mobiles que chez les personnes stables;

5. qu'en Europe l'ouvrier qui devient employé a tendance à conserver son ancienne appartenance politique; aux Etats-Unis, par contre, c'est l'inverse qui se produit: il adopte une idéologie plus conservatrice. Cette différence de comportement s'explique par le fait qu'en Europe plus qu'aux Etats-Unis le mouvement ascensionnel d'une classe à une autre nécessite des efforts considérables d'adaptation, ce qui entraîne des tensions et suscite le maintien d'une idéologie contestataire. Les personnes qui régressent dans la stratification sociale ont tendance à conserver l'idéologie politique de leur ancienne classe.

Ces quelques conséquences s'expliquent par le fait que la mobilité de l'acteur disloque ses liens avec ses groupes d'appartenance: il agit de plus en plus en fonction de groupes de référence. Il subit ainsi des pressions contradictoires. Souvent il ne sait pas comment réagir aux normes de son nouveau milieu et se rend compte de l'inutilité des normes de son milieu de départ dont il est encore empreint. De plus, les groupes sociaux auxquels il accède ne sont pas nécessairement disposés à l'accepter, ceux qu'il a quittés risquent de ne plus le reconnaître.

B. La différenciation sociale

Nous avons vu que par ce processus les principales activités sociales de même que les groupements qui sont constitutifs du phénomène urbain se distancient les uns des autres. Plus ces changements s'opèrent et se succèdent rapidement, moins la communication entre ces activités et groupes s'établit de manière cohérente, moins les processus intégrateurs peuvent équilibrer la différenciation. Ce type de transformations est facteur d'anomie.

C. Les décalages structurels

L'analyse que nous avons menée dans les chapitres précédents a fait ressortir plusieurs décalages structurels et de contradictions; à des degrés divers, ils sont facteurs d'anomie. Reprenons les plus graves:

— les changements que nous avons étudiés ont montré l'apparition d'un nouveau type de ville, or cette réalité n'a pas l'appareil politico-administratif pour traiter ses problèmes;

— les migrations intra-urbaines sont une condition sine qua non du fonctionnement de la ville, or l'aptitude à la mobilité n'est pas encore acquise pour la majorité des citadins;

— dans une société qui parle beaucoup d'égalité, de bonheur individuel, de liberté, etc., la ville en croissance semble faire surgir de nouvelles formes d'inégalité;

— le logement est une unité écologique fondamentale, or plus la ville grandit et est grande, plus la pénurie du logement est aiguë;

— plus la pénurie du logement est aiguë, plus la ségrégation a tendance à s'accentuer, etc.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Durkheim E., *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, Paris, 1960; Durkheim E., *Le suicide*, Presses Universitaires de France, Paris, 1960.

(2) Merton R. K., *Social Theory and Social Structure*, The Free Press, New York, 1965. Cf. les chapitres « Social Structure and Anomie » et « Continuities in the Theory of Social Structure and Anomie ».

(3) Parsons T., « Democracy and Social Structure in Prenazi Germany ». « Some Sociological Aspects of the Fascist Movements », *Essays in Sociological Theory*, The Free Press, New York, 1967, pp. 104-141.

(4) Chazel F., « Considérations sur la nature de l'anomie », *Revue française de Sociologie*, VIII, 1967, pp. 151-168.

(5) Cette dysharmonie peut être due à une inadaptation plus ou moins consciente des moyens par rapport aux fins, ou inversement des fins par rapport aux moyens.

(6) Nous nous sommes inspirés de l'étude de Capecchi V., « Typologies in Relation to Mathematical Models », *Ikon*, juil.-sept. 1966, pp. 1-62.

6. *Récapitulation*

L'objectif de cette deuxième partie était d'analyser et d'articuler les multiples facettes du phénomène urbain en croissance. Nous récapitulerons par un schéma (Figure 2) les dimensions qui, à la suite de cette analyse, nous sont apparues les plus significatives. Nous les avons reliées par des rapports d'implication ou de causalité.

Précisons que ce modèle de croissance urbaine s'applique aux villes des sociétés d'Europe occidentale, de la Révolution industrielle à nos jours. Nous sommes cependant conscients qu'il n'explicite pas la dynamique de la croissance de toutes les villes appartenant à cette aire de civilisation et à cette période.

En bref, selon ce schéma, la croissance urbaine s'explique par une immigration, elle-même déterminée par la concentration économique dans la ville pré-industrielle. Cette croissance urbaine due principalement à l'immigration est cependant accrue par un mouvement naturel de la population urbaine.

La croissance urbaine, à son tour, influe sur d'autres secteurs urbains. Plus particulièrement, elle accentue:

— l'hétérogénéité socio-culturelle de la population,

— la spécialisation fonctionnelle du sol,

— la ségrégation sociale et ethnique,

— les décalages structurels.

Cependant ces dimensions ne sont pas déterminées exclusivement par la croissance urbaine: ce n'est pas le seul facteur en jeu, ni le plus important.

En effet, la croissance et la concentration économique entraînent — avec d'autres facteurs tel le développement technologique — une démultiplication de la division du travail qui elle-même transforme la stratification sociale. Ces variables influent profondément sur la différenciation socio-culturelle, la spécialisation fonctionnelle du sol, la ségrégation sociale et ethnique.

La division du travail, l'immigration, la transformation du système de stratification et la fécondité différentielle des couches sociales, favorisent un fort mouvement de mobilité sociale.

La mobilité sociale, ascendante ou descendante, l'immigration, la mobilité intra-urbaine, sont des facteurs d'anomie.

Ce modèle de croissance urbaine met en outre en relief l'apparition de décalages, de contradictions structurelles. C'est autour de ces blocages que se développent des crises et des conflits qui à leur tour rétroagissent sur les

dimensions que nous avons mentionnées ci-dessus. Sous cette forme, le modèle que nous venons d'élaborer est amputé d'une des dimensions fondamentales de tout système social: le politique. Ce sera l'objectif de la quatrième partie que de réinsérer cette dimension dans le système social que constitue le phénomène urbain.

FIGURE 2

Modèle de croissance urbaine

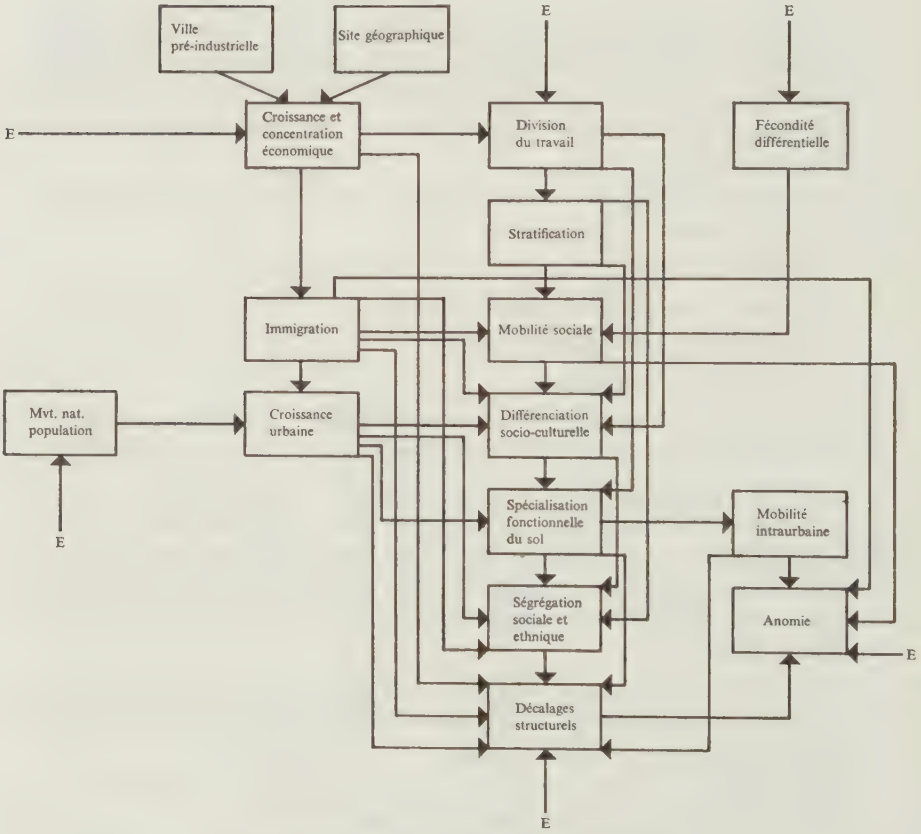

E = facteur exogène au phénomène urbain.

TROISIÈME PARTIE

QUELQUES ASPECTS DE L'URBANISATION ET DE LA CROISSANCE URBAINE EN SUISSE

Dans cette troisième partie nous visons l'objectif suivant: confronter le modèle élaboré précédemment à la réalité urbaine suisse. Cette confrontation pouvait être effectuée au moins selon quatre approches.

L'analyse d'une collectivité urbaine selon la méthode d'inspiration ethnologique utilisée par R. S. Lynd et W. L. Warner (1) aurait été une première possibilité.

Une autre approche aurait pu consister à sélectionner un aspect de la réalité urbaine (par exemple un acteur urbain ou une zone urbaine) et à examiner dans quelle mesure le modèle esquissé est explicatif de leur comportement ou de leur structure. Dans cette perspective nous pouvons citer les travaux de P. Willmott et M. Young (2), R. Dahl (3), H. J. Gans (4), J. Labbens (5), W. F. Whyte (6). C'est ce que nous effectuerons, dans une certaine mesure, dans la quatrième partie.

E. Shevky et W. Bell (7) ont mis au point une approche de la réalité urbaine qui représente une troisième possibilité de vérification du modèle que nous avons construit. Ils ont sélectionné une série d'indicateurs sociaux, culturels, économiques et démographiques, pour un ensemble d'unités écologiques de Los Angeles. En traitant ces données avec une technique d'analyse statistique multivariée — l'analyse factorielle — ils ont fait ressortir les dimensions les plus significatives de cette ville. En d'autres termes, ils en ont construit le type.

Une quatrième approche consiste à utiliser la technique de E. Shevky et W. Bell, mais en remplaçant les unités écologiques intra-urbaines par les villes d'une société ou d'une région.

C'est cette dernière approche que nous avons employée pour effectuer la recherche que nous présentons dans cette section (cf. Annexe 1 pour la présentation de la méthode typologique et de l'analyse factorielle).

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Lynd R. S. et Lynd H. M., *Middletown*, Harcourt, New York, 1929; Lynd R. S., *Middletown in Transition: a Study in Cultural Conflict*, Harcourt, New York, 1937; Warner W. L., *Yankee City*, 1 vol. abridged ed., Yale University Press, New Haven, Conn., 1963.

(2) Willmott P. et Young M., *Family and Class in a London Suburb*, Routledge and Kegan P., London, 1960.

(3) Dahl R. A., *Who Governs?*, Yale University Press, New Haven, 1961.

(4) Gans H. J., *The Levittowners*, Pantheon Books, New York, 1967.

(5) Labbens J., *La condition sous-prolétarienne*, Ed. Sciences et service, Paris, 1967.

(6) Whyte W. F., *Street Corner Society: the Social Structure of an Italian Slum*, University of Chicago Press, Chicago, Ill., 1955.

(7) Shevky E. et Bell W., *Social Area Analysis: Theory, Illustrative Application and Computational Procedures*, Standford University Press, Stanford, 1955; nous avons appliqué cette méthode à l'agglomération genevoise, cf. M. Bassand *Développement urbain et logement. Le cas genevois*, Annales du CERES, Genève, 1974.

CHAPITRE 5

LES TYPOLOGIES DE VILLES

Etant donné que notre approche sera essentiellement typologique (cf. en Annexe 1 les quelques éléments à ce sujet), il nous paraît utile, en guise d'introduction à notre recherche, d'examiner quelques-unes des très nombreuses typologies de villes.

1. *Les typologies diachroniques*

Nous les subdivisons en typologies historiques et en typologies des phases de la croissance urbaine.

A. Typologies historiques

Une des plus anciennes qui soient, mais sans être désuète, est celle de K. Marx. En termes de rapports de production et de classes sociales, il distinguait les villes antiques, les villes féodales et les villes industrielles (1).

L. Mumford (2) relève cinq types de ville:

— *l'éopolis* qui est la ville à faible différenciation sociale, dominée par un système de clans et ayant un arrière-pays restreint.

— *la métropolis* marque une accentuation de la différenciation sociale et une diminution de l'emprise du système des clans.

— *la mégalopolis* est caractérisée par la grandeur, l'organisation complexe, l'impersonnalité.

— *la tyrannopolis*, dont la domination économique devient écrasante et où surgissent le vice, l'anomie, etc.

— *la nécropolis*.

Quant à G. Sjoberg (3), il réduit à deux les types historiques de villes:

— la ville pré-industrielle

— la ville industrielle.

B. Typologie des phases de la croissance urbaine

Une des plus pertinentes qui soient en est proposée par un économiste (4) qui distingue cinq types de structures urbaines en fonction de leur phase de développement économique. Il s'agit des phases

1. de la spécialisation à l'exportation; un seul type d'activité économique et (ou) une seule entreprise domine la ville;
2. de la complexification à l'exportation: les activités économiques, vouées à l'exportation, se diversifient;
3. de la maturation économique: les activités économiques à vocation locale se développent, donnant à la ville une certaine autonomie économique;
4. du contrôle des villes voisines et d'exportation des activités de service: c'est la métropole régionale;
5. de l'acquisition d'un rayonnement national.

2. *Les typologies synchroniques*

Quatre typologies peuvent être distinguées.

A. Les typologies simples

Nous les dénommons ainsi parce qu'elles ne prennent en considération qu'une dimension. Ce sont par exemple:

— les typologies fondées sur l'envergure de la ville (les petites, moyennes et grandes villes, etc.).

— celles de R. Redfield et M. B. Singer (5) qui distinguent les villes *orthogénétiques*, c'est-à-dire celles qui consolident les structures sociales existantes et les villes *hétérogénétiques*, c'est-à-dire celles qui sont facteurs de changement.

— B. F. Hoselitz (6) divise les villes en fonction de leur rôle dans la croissance économique de leur région. Il crée ainsi le type des villes *génératives*, c'est-à-dire qui contribuent à la croissance économique de leur région et le type des villes *parasitaires* qui consomment plus qu'elles ne produisent, c'est-à-dire, qu'elles sont plutôt un frein à la croissance économique.

B. Les typologies économiques

Ces typologies sont extrêmement nombreuses et diverses. Souvent elles sont le fait de géographes et d'économistes.

J. K. Hadden et E. F. Borgatta (7) font l'analyse de cette masse de travaux. C'est à partir de cette synthèse que nous présenterons ici les typologies les plus caractéristiques. Mentionnons d'abord les typologies élaborées de manière plutôt intuitive et spéculative. Elles aboutissent pour ainsi dire toutes à une série de 5 à 8 types où l'on retrouve toujours plus ou moins la même liste de villes qualifiées de centrales, industrielles, administratives, politiques, militaires, culturelles, touristiques, commerciales et une dernière catégorie de villes indéterminées.

Les travaux de W. F. Ogburn (8), de Ch. Harris (9) améliorent sensiblement la technique de construction typologique, mais leur typologie est toute pareille aux précédentes. Par exemple, Ch. Harris aboutit à 9 types de villes: 1. villes industrielles, 2. villes de commerce de détail, 3. villes diversifiées, 4. villes de commerce de gros, 5. villes de transport, 6. villes de mine, 7. villes vouées à l'éducation, 8. villes de tourisme, 9. autres villes.

G. Kneedler (10) poursuit sur la lancée de Ch. Harris et apporte une dimension nouvelle à ces typologies économiques: la localisation par rapport à une région métropolitaine; il distingue ainsi:

— les villes indépendantes d'une région métropolitaine,
— les villes centrales d'une région métropolitaine,
— les villes suburbaines.

O. D. Duncan et A. J. Reiss (11) examinent la variabilité de données de nature économique, sociale et démographique par rapport à quatre aspects: l'envergure, la localisation régionale, la croissance ou le déclin de la population, la spécialisation économique; sur la base de cet examen, ils créent une typologie de quatre types:

— les villes industrielles,
— les villes commerciales,
— les villes ayant une spécialisation mineure (éducation, administration, militaire, etc.),
— les villes caractérisées par le revenu moyen des ménages.

Les sociologues, économistes et géographes américains sont les promoteurs incontestables de ces typologies économiques. Cependant,

actuellement, cette méthode a été appliquée dans pour ainsi dire tous les pays (12).

C. Le continuum rural-urbain

Il s'agit certainement d'une des typologies les plus connues qui soient, non seulement en sociologie urbaine mais aussi en sociologie générale. Cette typologie plonge ses racines dans les théories de F. Toennis sur la *Gemeinschaft* et la *Gesellschaft* et dans celles de E. Durkheim sur les solidarités mécanique et organique.

P. A. Sorokin et C. C. Zimmermann (13) en ont systématisé les principales dimensions. Selon eux, les villes et les campagnes se distinguent essentiellement par l'activité économique, l'environnement naturel, l'envergure de la collectivité, la densité de la population, l'homogénéité, la stratification, la mobilité, la sociabilité.

La typologie — très descriptive — de P. A. Sorokin et C. C. Zimmermann n'a pas suscité beaucoup de discussions. Par contre, dix ans plus tard les travaux de L. Wirth (14) et de R. Redfield (15) reprirent ces dimensions, et les articulèrent en modèles explicatifs. Ces études suscitèrent autant de recherches que de critiques. Parmi les plus intéressantes et récentes, il faut noter celles de P. H. Mann (16), R. E. Pahl (17), O. Lewis (18), Ph. M. Hauser (19). Mais c'est incontestablement G. Sjoberg (20) qui, tenant compte des différentes critiques faites à cette typologie, l'analyse dans des sociétés pré-industrielles, des sociétés en transition et des sociétés industrielles. Il démontre que les différences et les relations entre villes et campagnes sont la résultante d'une structure sociale englobante. Elles ne peuvent être comprises qu'en prenant en considération ce cadre sociétal.

D. Les typologies factorielles

L'application de l'analyse factorielle (cf. Annexe 1) pour construire la typologie des villes d'une région ou d'une nation est aussi rare que récente. A notre connaissance, de telles typologies sont très peu nombreuses. En voici quelques exemples.

Le premier connu a été effectué par D. O. Price en 1942 (21). Avec l'analyse centroïde en facteurs communs de Thurstone, il traite 93 villes américaines dont l'espace d'attributs est composé de 15 variables de nature

démographique et économique datant de 1930. Il extrait de ce traitement de données quatre facteurs:

1. l'envergure de la population urbaine,
2. la structure socio-professionnelle,
3. le niveau de vie,
4. le volume de l'activité commerciale.

Avec la même méthode que P. O. Price, H. B. Kaplan (22) analyse 370 villes américaines qui, en 1950, avaient 25.000 habitants et plus. 32 variables de nature démographique, économique, sociale et politique caractérisent chaque ville. Il extrait, lui aussi, quatre facteurs:

1. l'envergure de la population urbaine,
2. le statut socio-économique de la ville,
3. la stabilité démographique,
4. l'homogénéité ethnique et raciale.

La typologie de C. A. Moser et W. Scott (23) est fondée sur 57 variables analogues à celles utilisées dans les analyses factorielles précédentes. Ils étudient ainsi 157 villes anglaises et galloises qui en 1951 avaient 50.000 habitants et plus. En utilisant l'analyse en composantes principales, ils extrayent 4 facteurs qui rendent compte du 60,4% de la variance totale. Les facteurs interprétés sont:

1. classes sociales,
2. changements démographiques entre 1931 et 1951,
3. changements démographiques entre 1951 et 1958,
4. conditions de logement.

A l'aide de ces quatre facteurs, ils ont rangé les villes étudiées en 14 groupes, en s'efforçant de minimiser les différences intra-groupes et de maximiser les différences inter-groupes. Ces 14 groupes de villes ont ensuite été regroupés en:

— villes administratives, commerciales et touristiques,

— villes industrielles,

— villes suburbaines.

En 1965, J. K. Hadden et E. F. Borgatta (24) ont pris en considération les 644 villes américaines qui en 1960 avaient 25.000 habitants et plus. Chacune est mesurée par 65 variables. Les auteurs utilisent l'analyse en composantes principales; ils traitent d'abord les 644 villes ensemble, et répètent ensuite l'analyse pour certaines classes de villes: celles de moins

de 50.000 habitants, celles entre 50.000 et 75.000, celles de 75.000 à 150.000 et celles qui sont au-dessus de ce seuil. Ils reproduisent encore l'analyse pour les villes centrales, suburbaines et indépendantes. Pour ces 8 analyses, ils ont identifié 15 facteurs qui expliquent 90% de la variance totale. Les plus importants sont ceux relatifs au statut socio-économique, à la structure par âge, à l'éducation, à la mobilité résidentielle, à la densité démographique, au commerce de gros, à la population totale, à l'industrie, à l'administration publique, aux non-blancs, aux collèges, etc. Ils utilisent ces facteurs pour sélectionner 10 variables qui constituent le profil typique des 644 villes analysées.

C'est avec 69 variables mesurant 251 communes de l'agglomération parisienne que C. Taisne-Plantevin, M. Barbier, S. Goldberg (25) ont effectué une analyse en composantes principales. Elle leur a permis d'extraire les facteurs suivants:

1. équilibre de l'emploi,
2. urbanisation et industrialisation,
3. migrations alternantes,
4. niveau de vie,
5. structure démographique,
6. évolution démographique.

Ces facteurs expliquent 67% de la variance totale et ils ont permis de classer les communes de l'agglomération parisienne en 13 groupes qui se répartissent sous forme de couronnes concentriques autour de Paris.

Nous pouvons encore mentionner les études de A. Haumont et C. Bauhain (26) sur les villes françaises, de L. J. King (27) sur les villes canadiennes, E. Allardt (28) sur celles de Finlande. Elles n'apportent aucune innovation méthodologique.

3. *Remarques critiques*

Il ne faut pas craindre de dire que, dans l'ensemble, ces différentes typologies sont décevantes:

— ou bien elles s'intègrent dans une théorie, mais alors elles sont effectuées sans rigueur. Elles sont, techniquement parlant, intuitives, spéculatives, fantaisistes;

— ou bien elles ne prennent en considération qu'une seule variable;

— ou bien elles utilisent un modèle mathématique — factoriel ou autre — mais alors, elles apparaissent comme un exercice de style isolé sans aucun souci théorique.

Ce n'est qu'en alliant la rigueur technique à un effort théorique que les constructions typologiques contribueront à l'avancement de la sociologie urbaine. C'est l'objectif que nous nous proposons de réaliser dans l'analyse qui suit.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Marx K. et Engels F., *L'idéologie allemande*, (tr. de R. Cartelle), Ed. Sociales, Paris, 1962.

(2) Mumford L., *La cité à travers l'histoire*. Ed. Le Seuil, Paris, 1964.

(3) Sjoberg G., *The Preindustrial City*, The Free Press, New York, 1965; Sjoberg G., « The Preindustrial City », *American Journal of Sociology*, Vol. 60, mars 1955, pp. 438-445; Sjoberg G., « The Rural-Urban Dimension in Preindustrial, Transitional and Industrial Societies », in R.E.L. Faris (éd.) *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally & Cy, Chicago, 1964.

(4) Thompson W. R., « Urban Economic Growth and Development in a National System of cities », in P. M. Hauser and L. F. Schnore, (éd.), *The Study of Urbanization*, John Wiley & Sons, Inc., New York, 1965, pp. 431-490.

(5) Redfield R. et Singer M. B., « The Cultural Role of Cities » *Econ. Devel. and Cultural Change*, vol. 3, 1954.

(6) Hoselitz B. F. « The City, the Factory and Economic Growth » *American Economic Review*, Vol. 45, Mai 1955, pp. 166-184.

(7) Hadden J. K. et Borgatta E. F., *American Cities. Their Social Characteristics*, Rand McNally, Chicago, Ill., 1965.

(8) Ogburn W. F., *Social Characteristics of Cities*, International City Managers' Ass., Chicago, 1937.

(9) Harris C. D., « A Functional Classification of Cities in the United States », *Geographical Review*, XXXIII, January 1943, pp. 86-99.

(10) Kneedler G., « Economic Classification of Cities », *Municipal Year Book*, The International City Managers' Ass., Chicago, 1945, pp. 30-38.

(11) Duncan O. D., et Reiss A. J., *Social Characteristics of Urban and Rural Communities*, J. Wiley & Sons, New York, 1956.

(12) Pour la France cf. Carriere F. et Pinchemel P., *Le fait urbain en France. La population urbaine. Les villes de plus de 20.000 habitants*. A. Colin, Paris, 1963; Pinchemel P., Vakili A. et Gozzi J., *Niveaux optima des villes. Essai de définition d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais*, Comité d'Etudes régionales économiques et sociales, Cahiers du C.E.R.E.S., n° 11, 1959; pour la Suisse: Stammherr W., *Schweizerische Gemeindetypen 1910 und 1960*, Juris Verlag, Zurich, 1964.

(13) Sorokin P. et Zimmermann C. C., *Principles of Rural-Urban Sociology*, Henry Holt and Co., New York, 1929.

(14) Wirth L., « Urbanism as a Way of Life », *The American Journal of Sociology*, Vol. 44, July 1938, pp. 1-24.

(15) Redfield R., « The Folk Society », *The American Journal of Sociology*, 52, January 1947, p. 294.

(16) Mann P. H., *An Approach to Urban Sociology*, Routledge & Kegan Paul, London, 1965.

(17) Pahl R. E., « The Rural-Urban Continuum », in R. E. Pahl, *Readings in Urban Sociology*, Pergamon Press Ltd., Oxford, 1968, pp. 263-305.

(18) Lewis O., « The Folk-Urban Ideal Types », in P. M. Hauser, L. F. Schnore (éd.), *The Study of Urbanization*, John Wiley & Sons, Inc., New York, 1965, pp. 491-503.

(19) Hauser P. M., « The Folk-Urban Ideal Types », in P. M. Hauser and L. F. Schnore, (éd.), *The Study of Urbanization*, John Wiley and Sons, Inc., New York, 1965, pp. 503-517, Hauser P. M. and Schnore L. F., *The Study of Urbanization*, J. Wiley & Sons, New York, 1965.

(20) Sjoberg G., « The Rural-Urban Dimension in Preindustrial, Transitional and Industrial Societies », in R.E.L. Faris, (éd.), *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally & Cy, Chicago, 1964.

(21) Price D. O., « Factor Analysis in the Study of Metropolitan Centers », *Social Forces*, XX, May 1942, pp. 449-455.

(22) Kaplan H. B., *An Empirical Typology for Urban Description*, Ph. D. dissertation, Dpt. of Sociology, New York University, 1959.

(23) Moser C. A., and Scott W., *British Towns. A Statistical Study of their Social and Economic Differences*, Oliver and Boyd, Edinburg, 1961.

(24) Hadden J. K. et Borgatta E. F., *op. cit.*

(25) Taisne C., Barbier M. et Goldberg S., « Comparaison et classification des communes de l'agglomération parisienne », *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne*, 3, 1965.

(26) Haumont A. et Bauhain C., « Quelques caractéristiques des agglomérations françaises de plus de 50.000 habitants en 1962 », *Rev. fr. de sociologie*, Vol. IX, nº 2, Avril-juin 1968, pp. 211-221.

(27) King L. J., « Cross-Sectional Analysis of Canadian Urban Dimensions, 1951 and 1961 », *Canadian Geographer*, Vol. 10, 1966, pp. 205-224.

(28) Allardt E., « Dimensions of Differentiation of Cities: Some Suggestions Based on Finnish Data », Paper for the Seminar on « Industrialization, Urbanization and Ways of Life », Sociological Research Group of the Hungarian Academy of Sciences, Budapest, 9-12 sept. 1969.

CHAPITRE 6

OBJECTIFS DE L'ANALYSE TYPOLOGIQUE DES VILLES SUISSES

1. *Objectifs et hypothèses de la recherche*

Les objectifs de cette recherche sont les suivants:

— vérifier dans quelle mesure les principales dimensions du phénomène urbain analysées dans la deuxième partie caractérisent la structure sociale des villes suisses,

— examiner dans quel sens ces mêmes structures évoluent entre 1941 et 1960,

— déceler quelles sont les villes qui se différencient de la tendance dominante.

Nous avons en outre formulé trois hypothèses qui sont inspirées du modèle théorique de la deuxième partie:

1. « Le nombre des membres d'un groupement peut, toute autre condition mise à part, contribuer à la constitution ou au changement de son caractère ». (1) Cette hypothèse est commune à plusieurs secteurs de la recherche sociologique. En sociologie urbaine, elle est très importante. De nombreux travaux ont été effectués en vue de déterminer si le nombre des habitants des villes est un facteur de variation de leur structure sociale. Les conclusions de ces recherches sont variables: cependant, le plus souvent, on constate une relation positive entre l'envergure et d'autres aspects de la structure sociale d'une ville.

2. Selon certains auteurs, l'urbanisation implique une homogénéisation des villes d'une société: en d'autres termes, avec l'urbanisation les structures sociales urbaines convergeraient vers un type unique. D'autres auteurs prétendent exactement le contraire. S. Greer combine ces deux hypothèses en une troisième que nous reprendrons à notre compte: avec l'urbanisation, les villes d'une société se constituent en un système et par là, fonctionnellement parlant, se spécialisent les unes par rapport aux autres. Cependant, indépendamment de cette diversification économique, la structure sociale de chaque ville converge vers un type unique (2).

3. La troisième hypothèse prolonge la précédente et dans un sens elle l'explique. « La structure sociale d'une ville exprime le rapport entre les déterminismes globaux, inducteurs du développement et les conditionnements locaux de nature écologique, historique et sociale » (3).

2. *Les indicateurs*

Pour réaliser ces divers objectifs nous avons traité par analyse factorielle un ensemble d'indicateurs caractérisant les 162 communes suisses qui en 1960 avaient 5000 habitants et plus. (Nous définissons l'analyse factorielle dans l'Annexe 1.) Les indicateurs doivent avoir les caractéristiques suivantes:

1. être le moins possible redondants entre eux;
2. être mesurables sur une échelle d'intervalles;
3. exister pour les années 1941 et 1960;
4. avoir une signification sociologique;
5. correspondre au plus grand nombre possible de dimensions du modèle théorique élaboré dans la deuxième partie.

Les points 1 et 2 nous sont imposés par l'analyse factorielle.

Le point 3 découle du fait qu'un des objectifs de cette étude consiste à mesurer l'évolution de la structure sociale des villes suisses; il s'agissait de trouver le maximum de données identiques aussi espacées que possible dans le temps. Il nous est vite apparu que les publications du Recensement fédéral de 1941 étaient les plus anciennes à contenir des données nombreuses, par commune, et définies de manière identique à celle du Recensement fédéral de 1960. C'est sur cette base que nous avons arrêté les dates de 1941 et 1960.

Au début de notre analyse, nous comptions une cinquantaine de variables, mais en fonction des cinq impératifs mentionnés ci-dessus, nous n'en avons gardé finalement que dix-neuf. Pour chacune d'elles nous indiquons, de manière très lapidaire, le sens que nous leur attribuons. (4)

1. *Croissance urbaine. Croissance urbaine en 10 années.*

Ce taux en pour-mille est calculé en rapportant la différence de la population entre 1930-1941 et 1950-1960, à la population de 1930 et à celle de 1950. Nous le considérons comme un indicateur global du changement social du phénomène urbain.

2. *Hommes. Population masculine par rapport à la population totale (en pour mille).*

Il ressort de nombreuses études, que, plus une localité est homogène et stable, plus le taux de masculinité est élevé.

3. *Mariés. Population mariée par rapport à la population de 20 ans et plus (en pour mille).*

4. *Divorcés. Population divorcée par rapport à la population de 20 ans et plus (en pour mille).*

Nous considérons ce taux comme un indicateur de l'anomie: plus il est élevé, plus la commune est anomique.

5. *Indigènes. Population née dans la commune de domicile par rapport à la population totale (en pour mille).*

Il s'agit là d'un indicateur de la mobilité géographique de la population.

6. *Etrangers. Population née à l'étranger par rapport à la population totale (en pour mille).*

C'est un indicateur de l'hétérogénéité sociale et culturelle de la population.

7. *Protestants. Population protestante par rapport à la population totale (en pour mille).*

Nous utilisons ce critère en nous référant aux travaux de Max Weber sur l'éthique protestante et le développement du capitalisme.

8. *15 à 19 ans. Population de 15 à 19 ans par rapport à la population totale (en pour mille).*

9. *20 à 39 ans. Population de 20 à 39 ans par rapport à la population totale (en pour mille).*

10. *65 ans et plus. Population de 65 ans et plus par rapport à la population totale (en pour mille).*

11. *Population active. Population active résidente par rapport à la population résidente de 15 ans et plus (en pour mille).*

Ce pourcentage est un indicateur de la mobilisation économique et de l'intégration fonctionnelle de la population d'une collectivité locale (5).

12. *Population active féminine. Population active féminine par rapport à la population active résidente (en pour mille).*

13. *Femmes actives. Population active féminine par rapport à la population féminine de 15 à 65 ans (en pour mille).*

Les taux nos 12 et 13 indiquent le degré de mobilisation économique et d'intégration fonctionnelle de la population féminine (6). « En raison même de la tradition qui voue les femmes aux tâches domestiques, celles qui choisissent de travailler doivent affirmer, de façon quasi explicite, les principes de leur choix: contestant par leur activité même la représentation traditionnelle du rôle de la femme, elles posent la question d'une redéfinition de la division du travail entre les sexes qui, au prix d'une nouvelle distribution des tâches familiales, permettrait à la femme de participer à l'activité professionnelle sans sacrifier ses tâches traditionnelles » (7).

14. *Agriculteurs. Population active dans l'agriculture par rapport à la population active totale (en pour mille).*

15. *Tertiaires. Population active du commerce, de la banque, des assurances, etc., par rapport à la population active totale (en pour mille).*

16. *Natalité. Naissances par rapport à la population totale (en pour mille).*

Cet indicateur de la fécondité humaine est important. De nombreuses recherches démontrent qu'il est directement lié aux structures familiales et au développement économique (8).

17. *Nuptialité. Mariages par rapport à la population totale (en pour mille).*

18. *Participation. Votants aux élections nationales par rapport au total des électeurs inscrits (en pour mille).*

Ce pourcentage est un indicateur bien connu de la participation politique et partant d'intégration sociale.

19. *Socialistes. Voix au parti socialiste par rapport au total des voix exprimées dans le cadre des élections nationales (en pour mille).*

Nous avons choisi le parti socialiste, parmi les autres partis politiques suisses, pour les raisons suivantes:

— il est représenté dans presque tous les cantons suisses,

— sa signification ne varie que faiblement d'un canton à l'autre,

— bien qu'en train de s'« embourgeoiser », il demeure un parti de gauche (9).

* * *

L'examen des moyennes et des écarts-types (Tableau 6) ne laisse pas entrevoir des changements considérables entre les années 1941 et 1960. En fait une seule variable marque, en ce qui concerne les moyennes, une fluctuation de plus de 10%: c'est la croissance urbaine qui passe de 1941 à 1960 de 7,4% à 31%. Les variables suivantes ont une modification entre 5 et 10%: % de mariés, % d'étrangers, % de protestants, % de 20 à 39 ans, % de la population active féminine, % de socialistes.

D'ores et déjà on peut admettre qu'il y a concomitance entre la diminution des protestants et l'augmentation des étrangers, ainsi qu'entre l'accroissement des mariés et celui des 20 à 39 ans.

3. *Présentation de l'univers*

Cette recherche est effectuée à partir des 162 communes suisses qui, en 1960, avaient 5000 habitants et plus.

Bien que le Bureau fédéral de statistiques considère une commune comme urbaine lorsqu'elle compte 10.000 habitants et plus, il nous est apparu que cette limite était par trop restrictive. Aussi, nous l'avons abaissée à 5000 habitants pour être sûr de prendre réellement en considération l'univers urbain suisse.

TABLEAU 6

Moyennes et écarts-types des variables utilisées (‰)

N° et nom des variables	Moyennes		Ecarts-types	
	1941	1960	1941	1960
1. Croissance urbaine	74	310	132	280
2. Hommes	471	486	33	21
3. Mariés	608	671	50	53
4. Divorcés	16	20	7	9
5. Indigènes	353	307	125	132
6. Etrangers	77	152	62	58
7. Protestants	619	522	289	259
8. 15 à 19 ans	80	90	10	14
9. 20 à 39 ans	323	303	30	39
10. 65 ans et plus	84	95	17	21
11. Population active	469	512	41	213
12. Population active féminine	306	242	51	56
13. Femmes actives	339	361	51	56
14. Agriculteurs	81	44	78	45
15. Tertiaires	193	190	75	82
16. Natalité	16	17	3	4
17. Nuptialité	8	7	1	1
18. Participation	666	662	131	134
19. Socialistes	341	287	132	130

D'ailleurs, cette recherche nous dira si cette inclusion était justifiée ou non.

En 1960, les 162 communes retenues se répartissaient, par rapport à leur envergure, de la manière suivante:

5 communes de 100.000 habitants et plus
4 communes entre 50.000 et 99.999 habitants
8 communes entre 20.000 et 49.999 habitants
48 communes entre 10.000 et 19.999 habitants
97 communes entre 5.000 et 9.999 habitants

162 communes de 5.000 habitants et plus.

Dans l'annexe 2, nous donnons la liste de ces communes par canton et par ordre alphabétique.

Pour 1941, nous avons repris les 162 mêmes communes.

Cependant pour certaines d'entre elles (10) la variable 19 manquait. Nous avons effectué l'analyse factorielle avec un programme tenant compte des données manquantes. Cependant il n'a pas été possible de calculer les valeurs factorielles pour ces villes. L'analyse de la distribution des valeurs factorielles ne porte donc en 1941 que sur 135 villes.

Il convient en outre de rappeler l'évolution de la position de ces collectivités dans la hiérarchie des communes suisses (cf. Tableau 2 au début de cet ouvrage).

En 1850, les communes de 5000 habitants et plus représentaient 0,8% des 3204 communes d'alors. Elles englobaient 11,9% de la population suisse.

En 1960, elles ne constituent que 5,2% des communes suisses, mais comprennent 54,1% de la population.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) GURVITCH G., *La vocation actuelle de la sociologie*, P.U.F., Paris, 1959, p. 311.

(2) GREER S., *The Emerging City. Myth and Reality*, The Free Press of Glencoe, New York, 1965.

(3) GRANAI G. et ss, *Sociologie et développement urbain*, Ministère de l'équipement, Paris, 1966, p. 6.

(4) Les 17 premières variables que nous avons listées ont été tirées des fascicules par canton des Recensements fédéraux de la population de 1941 et de 1960. Les variables 18 et 19 sont tirées des fascicules du Bureau fédéral de statistique *Elections au Conseil national de 1959* et *Elections au Conseil national de 1943*.

(5) LANDECKER W. S., « Les types d'intégration et leur mesure », in R. Boudon et P. Lazarsfeld (éd.), *Le vocabulaire des sciences sociales*, Mouton, Paris, 1965, pp. 37-48.

(6) COLLVER A. et LANGLOIS E., « The Female Labor Force in Metropolitan Areas: an International Comparison », *Economic Development and Cultural Change*, vol. X, N° 4, July 1962, pp. 367-385.

(7) PRADERIE M., « Travail et division du travail entre les sexes », in Darras *Le partage des bénéfices*, Ed. de Minuit, Paris, 1966, pp. 179-200.

(7) PRADERIE M., *Les Tertiaires*, P.U.F., Paris, 1968.

(8) DAVIS K. et BLAKE J., « Social Structure and Fertility: an Analytic Framework », Economic Development and Cultural Change, 4, 3, Avril 1956, pp. 211-235; FREEDMAN R., « The Sociology of Human Fertility », *Current Sociology*, vol. X/XI, N° 2, 1961-1962, pp. 35-68.

(9) MASNATA F., *Le parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse*, A la Baconnière, Neuchâtel, 1963.

(10) Il s'agit des villes portant les numéros 2, 3, 33, 56, 57, 58, 59, 61, 63, 76, 77, 78, 80, 85, 90, 91, 92, 99, 100, 112, 117, 121, 135, 138, 150, 158, 159, soit au total 27 communes. (L'Annexe 2 donne la liste des communes avec leur nom et numéro.)

CHAPITRE 7

LA STRUCTURATION DES VILLES SUISSES

1. *Rappels méthodologiques et techniques*

Nous utiliserons les éléments suivants de l'analyse en composantes principales: *a)* les facteurs, *b)* les valeurs factorielles (cf. Annexe 1).

a) Rappelons que l'analyse en composantes principales détermine autant de composantes principales — ou de facteurs — qu'il y a de variables manifestes; c'est la contribution inégale de chaque facteur à l'explication de la variance totale qui permet de n'en retenir parmi eux qu'un nombre restreint. Pour les années 1941 et 1960, nous avons retenu les cinq premiers qui expliquent plus de 70 % de la variance totale.

Chaque variable manifeste est liée à un facteur commun. L'intensité de cette liaison est mesurée par un coefficient factoriel qui, comme les coefficients de corrélation simples, varie de —1,0 à + 1,0. C'est en fonction des coefficients factoriels les plus élevés — nous retiendrons ici les variables ayant des coefficients supérieurs à + 0,5 et —0,5 — que nous tenterons une interprétation et que nous induirons la signification du facteur.

L'interprétation des facteurs fait appel à l'idée de *formule-mère* de P. Lazarsfeld. « On est parfois en présence d'une telle diversité de faits particuliers qu'il est impossible de les considérer individuellement ou d'analyser leurs relations mutuelles spécifiques. Dans ce cas, on fait souvent appel à un concept descriptif d'un niveau supérieur, qui permet d'embrasser et de résumer en une seule formule une somme importante d'observations particulières » (1). En analyse factorielle il s'agit bien de la même idée: réduire plusieurs variables dotées d'un coefficient factoriel élevé à une formule simple. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, en l'occurrence, l'arbitraire de cette procédure est faible et cela grâce au modèle mathématique inhérent à l'analyse factorielle et grâce aussi au modèle élaboré dans la deuxième partie.

Sauf dans les cas où une seule variable a un coefficient supérieur à + ou —0,5, le sens sera donc induit à partir d'un groupe de variables. En principe nous disposons de facteurs ayant

— soit un seul pôle, c'est-à-dire un groupe de variables ayant le même signe;
— soit des facteurs bi-polaires, c'est-à-dire que deux groupes de variables ont des signes opposés.

Parfois des variables apparaissent avec un coefficient élevé dans deux facteurs. Dans ce cas nous ne prendrons en considération que celle qui apparaît dans le facteur qui contribue le plus à la variance totale, et nous n'interpréterons plus sa deuxième apparition.

Les facteurs que nous interpréterons constitueront les traits typiques des villes suisses.

b) Etant donné qu'à partir de la matrice factorielle nous pouvons calculer la valeur des facteurs pour chaque ville, il est possible d'évaluer quelle est la variabilité des villes suisses par rapport à chaque facteur retenu. La valeur factorielle pour chaque ville est la résultante de la combinaison des variables qui entrent dans le facteur et non pas seulement de la variable qui nous est apparue comme la plus significative.

Notons encore que l'analyse factorielle n'a rien d'une analyse causale, elle permet exclusivement de faire ressortir les dimensions d'une réalité. Finalement nous devons nous souvenir que puisque nos indicateurs mesurent des unités écologiques, nous devrons mener notre interprétation au niveau des structures sociales urbaines et non pas à celui des citadins.

Ces différents points méthodologiques rappelés, indiquons comment nous allons analyser les villes suisses de 1941 et 1960: dans un premier temps, nous construirons le type urbain de chacune de ces périodes; dans un deuxième temps, à l'aide des valeurs factorielles, nous examinerons la distribution des traits typiques en vue de vérifier nos hypothèses, finalement nous créerons une classification.

2. *La construction des types urbains*

2.1. *Le type urbain en 1941*

Le Tableau 7 présente les cinq facteurs que nous prenons en considération.

TABLEAU 7

Profils factoriels des villes suisses en 1941

N° et nom des variables	Coefficients factoriels				
	fact. 1	fact. 2	fact. 3	fact. 4	fact. 5
1. Croissance urbaine	0,142	0,070	−0,563	−0,469	0,257
2. Hommes	0,506	−0,550	0,362	0,130	−0,363
3. Mariés	−0,001	−0,602	−0,545	0,215	−0,089
4. Divorcés	−0,756	−0,124	−0,070	0,242	0,077
5. Indigènes	0,583	0,095	0,455	0,173	0,236
6. Etrangers	−0,566	0,071	0,036	−0,231	−0,389
7. Protestants	−0,282	−0,435	−0,248	0,597	0,103
8. 15 à 19 ans	0,357	−0,024	0,501	−0,238	−0,237
9. 20 à 39 ans	−0,225	−0,712	0,295	−0,346	−0,224
10. 65 ans et plus	−0,444	0,322	0,258	0,575	−0,092
11. Population active	−0,417	−0,576	0,572	0,117	0,046
12. Population active féminine	−0,773	0,323	0,361	−0,152	0,292
13. Femmes actives	−0,567	0,093	0,491	−0,186	0,518
14. Agriculteurs	0,735	0,334	0,206	0,313	0,020
15. Tertiaires	−0,564	0,050	−0,127	−0,389	−0,458
16. Natalité	0,776	−0,227	0,096	−0,194	0,083
17. Nuptialité	0,025	−0,703	0,196	−0,162	0,121
18. Participation	0,243	−0,128	−0,032	−0,303	0,503
19. Socialistes	−0,141	−0,679	−0,217	0,091	0,488
Contribution des facteurs à l'explication de la variance totale (en %)	24,2	16,2	12,0	9,4	8,2
% cumulés	24,2	40,4	52,4	61,8	70,0

A. Facteur 1

Ce facteur explique 24,2% de l'intercorrélation totale des 19 variables. Neuf d'entre elles ont un coefficient factoriel dont la valeur absolue est supérieure à + ou −0,5:

Natalité	0,776
Agriculteurs	0,735
Indigènes	0,583
Hommes	0,506
Tertiaires	−0,564
Etrangers	−0,566
Femmes actives	−0,567
Divorcés	−0,756
Population active féminine	−0,773

Nous interprétons ces deux groupes de variables de signes opposés comme les indicateurs d'un facteur que nous intitulons *anomie*.

En effet, dans notre modèle, nous avons montré que la mobilité et la différenciation étaient facteurs d'anomie.

Or la structure de ce facteur peut être interprétée dans ce sens, dans la mesure où nous admettons que dans une collectivité plus les emplois tertiaires sont nombreux, plus les chances de mobilité ascendante des citadins sont grandes. Ce mouvement implique un appel à une population non citadine pour repourvoir les emplois laissés vacants par les citadins mobiles. En Suisse, ce phénomène se traduit entre autres par une augmentation de la population étrangère, mais aussi par une différenciation de la population. Le tertiaire n'est pas sans rapport avec une forte mobilisation des femmes dans l'économie, qui à son tour peut accentuer le taux de divorce. Ces deux derniers points sont aussi des facteurs d'hétérogénéité. C'est en fonction de l'ensemble de ces éléments qu'il nous semble possible d'interpréter ce groupe de variables comme étant un indicateur de *l'anomie*. Cette interprétation admise, les variables du groupe opposé peuvent être considérées comme des indicateurs d'intégration. Il ne fait pas de doute que plus la proportion des Agriculteurs, Indigènes, Hommes est grande, plus la natalité est élevée, plus la collectivité sera homogène, stable, d'où, pensons-nous, intégrée.

B. Facteur 2

Il explique le 16,2% de la variance totale de l'espace d'attributs des villes. Ce facteur comprend les variables suivantes:

20 à 39 ans	−0,712
Nuptialité	−0,703
Socialistes	−0,679
Mariés	−0,602
Population active	−0,576
Hommes	−0,550

Nous nous trouvons ici en face d'un facteur à pôle unique. Mise à part la variable Socialistes, la coprésence des cinq autres variables est très cohérente. En effet, il est clair que dans une collectivité, plus la proportion des 20 à 39 ans est grande, plus la nuptialité est forte et partant plus le taux des mariés est élevé, de même plus le pour-cent de la population active est important ainsi que celui des hommes.

Par rapport à notre modèle, ce facteur est l'indicateur d'une haute densité d'activités économiques et d'une forte mobilisation économique de la population. En effet, il ne fait pas de doute que la forte proportion de personnes adultes dans une collectivité est due à un ensemble très dense d'activités économiques. Nous intitulons ce facteur *population active.*

C. Facteur 3

Ce facteur explique le 12,0% de la variance totale et les variables suivantes sont à relever:

Population active	0,572
15 à 19 ans	0,501
Mariés	−0,545
Croissance urbaine	−0,563

Le sens de ces deux groupes de variables n'est pas très clair. Nous l'interprétons en fonction de la variable ayant le coefficient le plus élevé et n'ayant pas été mentionnée dans les précédents facteurs. Il s'agit donc du facteur *croissance urbaine.*

D. Facteur 4

Il n'explique que le 9,4% de la variance et ne fait ressortir que deux variables:

Protestants	0,597
65 ans et plus	0,575

Pour les mêmes raisons mentionnées au facteur 3, la signification que nous donnons à ce facteur dépend de la variable qui a le coefficient le plus élevé; c'est le facteur *protestantisme*.

E. Facteur 5

Ce facteur ne rend compte que du 8,2% de la variance; deux variables subsistent avec un coefficient supérieur à +0,5

Femmes actives	0,518
Participation	0,503

Toujours selon le principe utilisé pour le facteur 3, nous résumons ce facteur par le concept de *participation*.

* * *

En bref, il apparaît par cette analyse que la structure sociale des villes suisses en 1941 peut être caractérisée par cinq traits typiques, qui sont par ordre décroissant d'importance:

1. l'anomie
2. la population active
3. la croissance urbaine
4. le protestantisme
5. la participation.

2.2. *Le type urbain en 1960*

Pour des raisons que nous expliciterons dans les lignes qui suivent, nous avons effectué pour 1960, deux analyses en composantes principales. La première *(a)* est faite avec des variables identiques à l'analyse de 1941, et la seconde *(b)* avec des variables sensiblement différentes. Les Tableaux 8 et 9 présentent les cinq premiers facteurs de ces deux analyses.

I. *1960 a)*

A. Facteur 1.*a)*

Ce facteur explique le 25,6% de la variance totale. Son profil met en relief les variables suivantes:

20 à 39 ans	0,873
Croissance urbaine	0,857
Mariés	0,725
Tertiaires	0,545
15 à 19 ans	−0,571
65 ans et plus	−0,604
Indigènes	−0,705

Une première remarque s'impose: ce premier facteur n'a rien de comparable à celui de l'analyse de 1941. Conformément aux éléments esquissés précédemment, plus le secteur tertiaire se développe, plus la croissance d'une collectivité est forte, plus l'importance relative de la population des jeunes adultes — et partant celle des mariés — est importante. Inversement, plus la croissance d'une collectivité est intense, plus la proportion des personnes âgées est faible, moins les indigènes sont nombreux.

Nous intitulons donc ce facteur *croissance urbaine*. Son contenu est beaucoup plus spécifique et précis que celui de 1941. Seul le couple des variables Croissance urbaine et Mariés subsiste.

B. Facteur 2.*a)*

Ce facteur explique le 20,1% de l'intercorrélation totale des variables. Nous trouvons, reliées à ce facteur, les variables suivantes:

Hommes	0,720
Natalité	0,705
Agriculteurs	0,580
65 ans et plus	−0,562
Femmes actives	−0,577
Etrangers	−0,686
Divorcés	−0,786

A quelques variables près ce facteur est identique au premier facteur de 1941, aussi nous l'intitulerons de la même manière: *anomie*.

TABLEAU 8

Profils factoriels des villes suisses en 1960

N° et nom des variables	Coefficients factoriels				
	Fact. 1	Fact. 2	Fact. 3	Fact. 4	Fact. 5
1. Croissance urbaine	0,857	0,081	−0,097	0,238	0,094
2. Hommes	0,425	0,720	0,235	0,089	−0,090
3. Mariés	0,725	0,392	−0,017	−0,314	0,134
4. Divorcés	0,301	−0,786	0,022	−0,149	−0,200
5. Indigènes	−0,705	0,450	0,154	−0,114	−0,290
6. Etrangers	0,386	−0,686	0,152	0,311	0,037
7. Protestants	0,332	−0,195	−0,046	−0,788	−0,168
8. 15 à 19 ans	−0,571	0,005	−0,106	0,323	0,135
9. 20 à 39 ans	0,873	−0,129	0,282	0,231	−0,030
10. 65 ans et plus	−0,604	−0,562	−0,172	−0,338	−0,157
11. Population active	−0,255	−0,227	0,876	0,080	0,088
12. Population active féminine	0,219	−0,298	−0,715	0,132	−0,270
13. Femmes actives	−0,128	−0,577	0,412	0,264	−0,419
14. Agriculteurs	−0,412	0,580	−0,397	−0,049	−0,336
15. Tertiaires	0,545	−0,214	−0,629	0,126	0,133
16. Natalité	0,417	0,705	0,038	0,137	−0,356
17. Nuptialité	0,477	0,085	0,363	−0,002	−0,628
18. Participation	−0,071	0,321	0,331	−0,005	0,354
19. Socialistes	0,352	−0,060	0,257	−0,710	0,161
Contribution des facteurs à l'explication de la variance totale (en %)	25,6	20,1	13,4	9,6	6,8
% cumulés	25,7	45,7	59,1	68,7	75,5

C. FACTEUR 3.*a)*

Ce facteur explique le 13,4% de la variance totale. Il est lié aux variables suivantes:

Population active	0,876
Population active féminine	−0,715
Tertiaires	−0,629

Ces trois variables indiquent que plus le pourcentage de la population active est grand, moins le secteur tertiaire est important et moins la part des femmes actives est considérable. Nous intitulons ce facteur *population active*. Nous lui donnons la même signification que le facteur 2 de 1941.

D. Facteur 4.*a)*

Ce profil factoriel met en relief deux variables:

Protestants	—0,788
Socialistes	—0,710

Il explique le 9,6% de la variance totale. Nous l'intitulerons *protestantisme*.

E. Facteur 5.*a)*

Une seule variable apparaît dans ce facteur qui rend compte de la variance à raison de 6,8%.

Nuptialité	—0,628

C'est par cette variable que nous intitulons cette composante.

II. 1960 b)

Les 19 indicateurs qui ont été utilisés pour les deux analyses en composantes principales précédentes ont été choisis en vue d'évaluer le changement entre 1941 et 1960; pour ce faire, il était indispensable de disposer de variables identiques pour les deux années. Les 19 variables sélectionnées constituent le maximum de données publiées par commune qui, d'une part, ne soient pas trop redondantes entre elles et qui, d'autre part, soient identiques pour les deux périodes considérées. Cependant, les publications du Recensement fédéral de 1960 contiennent un nombre considérablement plus élevé de données par commune. Il s'agit de données qui, soit mesurent plus précisément (ou différemment) certains concepts sociologiques, soit permettent d'introduire d'autres concepts sociologiques dans l'analyse. Il nous est apparu regrettable de ne pas utiliser ces matériaux, d'une part pour rendre notre analyse plus complète, d'autre part pour vérifier la stabilité des facteurs extraits avec les 19 variables

précédentes. Il était en effet intéressant d'examiner si l'introduction de nouvelles variables produisait des facteurs nouveaux.

Sur les 27 variables énumérées dans le Tableau 9, les 13 premières sont identiques à celles utilisées dans les analyses précédentes. La variable Femmes (taux de féminité) remplace le taux de masculinité. La variable 0 à 4 ans (% d'enfants de 0 à 4 ans) remplace le taux de natalité. La variable Mariés a été remplacée par celle intitulée Célibataires (% de célibataires de 20 ans et plus). Les variables Hôtellerie et Banque remplacent la variable Tertiaires. La variable Densité est nouvelle, ainsi que les quatre variables concernant le logement. Nous considérons ces dernières comme des indicateurs de la modernité des communes. La variable Navette est un rapport entre la population émigrant journellement par rapport à la population active résidente. C'est un indicateur des mouvements pendulaires de la population. Les variables 25, 26, 27 sont des indicateurs de la stratification sociale. A l'Annexe 3, nous donnons la définition précise de ces variables. Les cinq premiers facteurs de cette analyse expliquent le 73% de la variance totale entre les communes.

F. Facteur 1.*b)*

Ce facteur explique le 24,4% de l'intercorrélation totale des variables. Les variables suivantes sont fortement associées à ce facteur:

Logements avec bain	0,850
20 à 39 ans	0,781
Divorcés	0,700
Etrangers	0,686
Croissance urbaine	0,627
Densité	0,567
Banque	0,545
Logements de 1 à 2 pièces	0,586
Indépendants	—0,674
Logements construits avant 1947	—0,700
Agriculteurs	—0,789

Il est intéressant de relever que dans ce facteur on retrouve les principales variables des facteurs 1.a et 2.a de l'analyse précédente. Les variables Croissance urbaine et 20 à 39 ans du facteur 1.a et les variables Divorcés et Etrangers du facteur 2.a, se trouvent réunies, ce qui d'après notre modèle, est logique. Plus la ville doit faire appel à une main-d'œuvre extérieure, plus la croissance urbaine est forte, partant, plus l'anomie est

TABLEAU 9

Profils factoriels des villes suisses en 1960
(27 variables)

N° et nom des variables	Coefficients factoriels				
	Fact. 1	Fact. 2	Fact. 3	Fact. 4	Fact. 5
1. Croissance urbaine	0,627	0,567	0,134	−0,231	−0,048
2. Divorcés	0,700	0,466	−0,147	0,181	−0,211
3. Etrangers	0,686	0,309	−0,090	−0,180	0,249
4. Protestants	0,274	−0,089	−0,096	0,796	−0,124
5. 15 à 19 ans	−0,411	0,372	0,238	−0,288	0,110
6. 20 à 39 ans	0,781	−0,401	−0,260	−0,265	0,044
7. 65 ans et plus	−0,214	0,787	0,047	0,427	−0,075
8. Population active	0,495	0,298	−0,671	−0,101	0,189
9. Population active féminine	0,134	0,854	−0,230	−0,024	0,286
10. Femmes actives	0,122	0,665	−0,570	−0,129	0,299
11. Agriculteurs	−0,789	−0,097	0,161	−0,046	−0,299
12. Participation	−0,196	−0,261	−0,100	0,026	0,489
13. Socialistes	0,298	−0,217	−0,362	0,598	−0,128
14. Densité	0,567	0,377	−0,041	−0,133	−0,268
15. Villa	−0,185	−0,310	0,298	0,332	−0,567
16. Logements construits avant 1947	−0,700	0,582	−0,204	0,151	0,004
17. Logements de 1 à 2 pièces	0,586	0,308	0,038	−0,126	−0,530
18. Logements avec bain	0,850	−0,057	0,339	−0,017	0,055
19. Femmes	0,069	0,788	0,155	0,226	0,106
20. 0 à 4 ans	−0,134	−0,853	0,054	−0,159	−0,068
21. Célibataires	−0,421	0,541	0,050	−0,433	0,238
22. Hôtellerie	0,112	0,559	0,101	−0,310	−0,250
23. Banques	0,545	0,426	0,568	0,025	0,014
24. Navette	0,376	−0,429	0,259	−0,056	0,273
25. Indépendants	−0,674	0,334	0,361	−0,100	−0,248
26. Employés supérieurs	0,418	0,286	0,644	0,159	0,379
27. Ouvriers	−0,327	−0,322	−0,805	−0,043	0,030
Contribution des facteurs à l'explication de la variance totale (en %)	24,4	23,1	11,4	7,6	6,5
% cumulés	24,4	47,5	58,9	66,5	73,0

aiguë. Les autres variables qui s'associent à ce groupe confirment la tendance. La variable Banque correspond à la variable Tertiaires. Les variables Densité, Logements de 1 et 2 pièces, Logements avec bain, correspondent à la concentration et à la modernité inhérentes à toutes les collectivités qui sont en croissance. Le groupe des trois variables ayant des signes négatifs sont des indicateurs de la stabilité et de l'intégration.

Ces quelques remarques nous incitent à croire que le facteur sous-jacent à ces variables est également *l'anomie*.

G. Facteur 2.*b)*

Ce facteur explique le 23,1 % de la variance totale: il est composé des variables relatives principalement à la population féminine.

Population active féminine	0,854
Femmes	0,788
Femmes actives	0,665
65 ans et plus	0,787
Croissance urbaine	0,567
Logements construits avant 1947	0,582
Célibataires	0,541
Hôtellerie	0,559
0 à 4 ans	—0,853

En effet, l'association des variables Population active féminine, Femmes, Femmes actives ne nécessite pas de commentaires particuliers. Il en va de même avec les variables Célibataires, Hôtellerie, 65 ans et plus: il a été établi à plusieurs reprises que ces catégories sociales sont, de manière prépondérante, composées de femmes; elles vont donc de pair avec les trois précédentes. Il est donc difficile de récuser que le facteur sous-jacent à ce groupe de variables soit la *féminité de la population*.

H. Facteur 3.*b)*

11,4% de la variance totale est expliquée par ce facteur qui est relié avec les variables:

Ouvriers	—0,805
Population active	—0,671
Femmes actives	—0,570
Banque	0,568
Employés supérieurs	0,644

L'opposition des groupes de variables Ouvriers, Population active, Femmes actives et Banque, Employés supérieurs, nous indique un certain parallélisme avec le facteur 3.a, mais nous permet de spécifier plus clairement le facteur sous-jacent que nous baptisons *stratification sociale.*

I. Facteur 4.*b)*

Expliquant le 7,6% de la variance totale, ce facteur exprime comme pour 1941 et 1960 a, le *protestantisme.*

En effet, les principales variables reliées à ce facteur sont:

Protestants	0,796
Socialistes	0,598

J. Facteur 5.*b)*

Ce facteur contribue au 6,5% de la variance totale.

Villa	0,567
Logements de 1 à 2 pièces	—0,530

L'opposition des variables Villa et Logements de 1 à 2 pièces nous incite à intituler ce facteur *logement.*

La comparaison des analyses *(a)* et *(b)* démontre une certaine stabilité des facteurs que nous avons interprétés. Les facteurs 1.*a)* et 2.*a)* se trouvent réunis dans le facteur 1.*b)*. Les facteurs 3.*a)* et 3.*b)* ont une homologie certaine. Les facteurs 4.*a)* et 4.*b)* sont identiques. Les facteurs 2.*b)* et 5.*b)* sont nouveaux mais ils sont dus aux variables nouvelles introduites dans l'analyse 1960 *b.* En bref, nous ne forçons pas la réalité en posant que l'analyse 1960 *b)* corrobore l'analyse 1960 *a)*.

* * *

En résumé, si nous tenons compte des deux analyses, la structure sociale des villes suisses en 1960 peut être caractérisée par les traits typiques suivants:

1. la croissance urbaine	*(a)*
2. l'anomie	*(a)*
3. la population active	*(a)*
4. le protestantisme	*(a)*
5. la nuptialité	*(a)*
6. la féminité de la population	*(b)*
7. la stratification sociale	*(b)*
8. le logement	*(b)*

2.3. *Comparaison des analyses de 1941 et 1960*

Il est très difficile de comparer les résultats de cette analyse à ceux que nous avons présentés dans le chapitre 5 tant les méthodes typologiques, les variables utilisées et les types de villes prises en considération sont différents.

Par contre, la comparaison des résultats des analyses de 1941 et 1960 nous permet d'évaluer la structuration des villes suisses. Il vaut la peine de mettre en présence les dimensions que nous avons extraites en 1941 et en 1960. Pour cette dernière année, nous ne prendrons en considération que l'analyse *(a)*, la seule comparable avec l'analyse de 1941.

TABLEAU 10

Les traits typiques des villes suisses

1941	1960
1. Anomie	1. Croissance urbaine
2. Population active	2. Anomie
3. Croissance urbaine	3. Population active
4. Protestantisme	4. Protestantisme
5. Participation	5. Nuptialité

Pour comparer ces deux types nous devons rappeler que nous avons utilisé, d'une part, des variables ayant exactement la même définition et d'autre part, le même univers de localités.

Nous pourrions parler de stabilité complète si de ces deux analyses en composantes principales, nous avions extrait des mêmes facteurs, dans le même ordre; inversement nous utiliserions le terme de mutation si, de ces deux analyses, il était impossible de sortir au moins deux traits comparables, peu importe leur ordre. Le Tableau 10 nous indique clairement que nous nous trouvons dans une situation intermédiaire; nous la qualifions de *changement social intense*. Cette affirmation ne fait aucun doute si nous mettons en rapport ces résultats avec ceux que nous avons obtenus dans une analyse semblable du point de vue des variables et des époques, mais sur un autre ensemble de collectivités: les communes du Jura (2). En effet, par cette analyse nous avons montré qu'entre 1941 et 1960, les deux premiers facteurs, à une ou deux variables près, conservaient la même configuration et le même rang.

En ce qui concerne les villes suisses, un seul facteur conserve le même rang et approximativement la même composition: c'est le facteur protestantisme. Le facteur anomie garde grosso modo la même structure mais par contre passe du premier rang en 1941 au deuxième en 1960. Le facteur croissance urbaine n'a en fait de comparable que le nom; c'est faute d'un autre terme qu'en 1941 nous l'avions qualifié ainsi. Les autres facteurs sont complètement différents. Il nous semble important de souligner que, de ces différents traits typiques, c'est celui qui est plutôt de nature culturelle — le protestantisme — qui est stable et assure ainsi une certaine continuité. Les dimensions économico-sociales ont par contre profondément changé.

3. *La distribution des traits typiques*

Ce paragraphe est surtout voué à la vérification des trois hypothèses présentées au Chapitre 7. Contrairement à certaines analyses factorielles (3) de villes, nous n'allons pas vérifier l'hypothèse 1 (relative à l'influence de l'envergure des villes sur leur structure sociale) en introduisant dans les données traitées la variable de la dimension de la population de la ville. Nous justifions cette manière de faire par la raison suivante: si nous avions introduit cette variable dans l'analyse, nous n'aurions plus été en mesure de vérifier notre hypothèse. En effet, cette variable aurait nécessairement influencé la structure des facteurs. En n'incluant pas cette variable, mais en regroupant les villes selon leur envergure et en calculant les moyennes des valeurs factorielles des cinq facteurs retenus, nous sommes en mesure de voir si la structure sociale des villes varie selon leur envergure et de déterminer quels sont les facteurs qui différencient le plus les villes de grande envergure (50.000 habitants et plus), de celles d'envergure moyenne (10.000 habitants à 49.999), et les petites villes (5000 à 9999 habitants).

Pour vérifier l'hypothèse 2, relative à la différenciation sociale des villes et l'hypothèse 3 concernant la pénétration des villes par la société globale, nous avons regroupé les villes selon trois classifications:

1. la classification des villes selon leur localisation par rapport à une agglomération. Nous avons repris la classification maintenant classique de G. Kneedler (cf. Chapitre 6) des villes centrales, suburbaines et indépendantes.

2. la classification des villes selon leur contexte linguistique, à savoir:

— les villes suisses romandes,
— les villes suisses allemandes,
— les villes tessinoises.

3. la classification des villes selon leur contexte socio-économique; pour ce faire nous avons subdivisé les cantons suisses en deux groupes:

a) les cantons plutôt ruraux qui se caractérisent par le fait que la population active du secteur primaire est égale ou supérieure à 15%. En 1960, il s'agissait des cantons de Thurgovie, Grisons, Fribourg, Schwytz, Valais, Appenzell Rh. I, Nidwald, Obwald et Uri. En 1941, s'ajoutent à cette liste, les cantons du Tessin, de Bâle-Campagne et d'Argovie.

b) le groupe des cantons plutôt industrialisés qui englobent ceux qui n'appartiennent pas au premier groupe.

Si les moyennes de ces valeurs factorielles calculées selon ces trois classifications mettent en relief des différences sensibles, nous en déduirons que les villes suisses ne convergent pas vers un type unique, que les contextes linguistiques et socio-économiques, comme leur localisation dans ou hors une agglomération, jouent un rôle différenciateur et que finalement la pénétration par la société globale, est faible. La comparaison des résultats de 1941 et 1960 nous permettra de déceler les tendances de ces processus. Il faut prendre garde au fait que certaines de ces classifications se recoupent à des degrés divers. Ainsi toutes les grandes villes sont des villes centrales; les villes appartenant à des cantons ruraux sont petites et indépendantes.

3.1. *La situation en 1941*

A. Facteur 1: Anomie

Les villes ayant les valeurs factorielles les moins élevées sont celles qui actualisent l'anomie la plus aiguë, qui sont donc les mieux intégrées.

Les moyennes du Tableau 10 font ressortir des différences importantes: les grandes villes et les villes centrales se distinguent nettement des petites villes et des villes indépendantes, les deux premières sont considérablement plus anomiques que les secondes.

On sait par ailleurs que ces catégories se recoupent: grandes villes et villes centrales sont en partie les mêmes, comme les petites villes et les villes indépendantes. Cette relation entre envergure et anomie ne nous étonne pas: nous l'avions supposée dans notre modèle théorique. Plus une ville est grande, plus sa population est mobile et différenciée, partant, plus elle est anomique. Le contexte socio-économique n'est par contre pas particulièrement différenciateur. Les villes des cantons ruraux sont certes

TABLEAU 11

Moyennes des valeurs du facteur 1 (1941) selon l'envergure, la localisation et le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	−344,7
Villes de 50 000 habitants et plus	−578,3
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	−465,1
Villes de moins de 10 000 habitants	−305,7
Villes centrales	−557,1
Villes suburbaines	−359,1
Villes indépendantes	−305,0
Villes ayant un contexte plutôt rural	−289,1
Villes ayant un contexte plutôt industriel	−357,3
Villes de régions et cantons romands	−433,8
Tessin	−465,5
Villes de régions et cantons alémaniques	−313,4

moins anomiques que celles des cantons industrialisés, mais on pouvait s'attendre à un écart plus important. Comment expliquer que les villes romandes et tessinoises sont plus anomiques que les villes alémaniques? Intuitivement ce fait correspond bien à la connaissance que nous avons des différences entre les aires linguistiques de la Suisse. Cependant aucun indice ne nous permet d'expliquer ces différences par des causes structurelles, nous émettons l'hypothèse que l'anomie plus aiguë des villes romandes et tessinoises est engendrée par un facteur socio-linguistique.

B. FACTEUR 2: POPULATION ACTIVE

Plus la valeur factorielle est élevée, plus la population active est dense, partant, plus les activités économiques sont nombreuses.

Ce sont essentiellement les contextes linguistiques et socio-économiques qui font ressortir des différences: la proportion de la population active des villes des régions rurales est moins forte que celles des villes des régions industrialisées; il en va de même entre les villes du Tessin et les villes

TABLEAU 12

Moyennes des valeurs du facteur 2 (1941) selon l'envergure, la localisation et le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	1547,1
Villes de 50 000 habitants et plus	1539,9
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	1623,9
Villes de moins de 10 000 habitants	1532,4
Villes centrales	1561,4
Villes suburbaines	1572,2
Villes indépendantes	1536,7
Villes ayant un contexte plutôt rural	1347,5
Villes ayant un contexte plutôt industriel	1592,4
Villes de régions et cantons romands	1521,0
Tessin	1248,1
Villes de régions et cantons alémaniques	1566,7

romandes et alémaniques: ces deux dernières classes sur ce point ne se séparent pas. Comme en 1941 le Tessin est classé parmi les cantons ruraux, c'est en somme le contexte socio-économique qui est différenciateur: les villes des régions rurales ont un degré d'intégration fonctionnelle moins élevé que celles des régions industrialisées. La classification des villes selon leur envergure et leur localisation ne permet pas de discerner une variation importante.

C. FACTEUR 3: CROISSANCE URBAINE

Plus la valeur est élevée, plus la croissance urbaine est considérable.

D'après les moyennes (Tableau 13), seules les villes suburbaines, celles des régions rurales et les villes du Tessin ont des valeurs qui sont sensiblement différentes; les villes suburbaines par rapport aux autres classes, accusent une forte croissance, alors que les villes des régions rurales et les villes tessinoises sont celles qui ont la croissance la moins forte. Ces quelques faits se passent de commentaires vu leur conformité aux données précédentes et à notre modèle.

TABLEAU 13

Moyenne des valeurs du facteur 3 (1941) selon l'envergure, la localisation et le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	−208,0
Villes de 50 000 habitants et plus	−204,8
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	−185,2
Villes de moins de 10 000 habitants	−212,8
Villes centrales	−192,1
Villes suburbaines	−74,9
Villes indépendantes	−253,1
Villes ayant un contexte plutôt rural	−287,5
Villes ayant un contexte plutôt industriel	−189,9
Villes de régions et cantons romands	−245,1
Tessin	−323,1
Villes de régions et cantons alémaniques	−192,5

D. FACTEUR 4: PROTESTANTISME

Plus la valeur factorielle est élevée, plus la proportion des protestants est élevée.

Les petites villes et les villes indépendantes homologuent une plus grande proportion de protestants; cependant la tendance n'est pas très nette. Il en va de même avec les villes romandes et alémaniques qui, par contre, se distinguent très fortement des villes tessinoises. Le contexte socio-économique est, lui, très nettement différenciateur: les villes des régions rurales sont beaucoup plus catholiques que les villes des régions industrielles.

E. FACTEUR 5: PARTICIPATION

Plus la valeur factorielle est élevée, plus la participation est intense.

Selon le Tableau 15, seules les villes romandes et suburbaines actualisent des taux se détachant des autres: les deux vont dans le sens d'une participation moins intense. Nous ne pouvons nous empêcher de

TABLEAU 14

Moyenne des valeurs du facteur 4 (1941) selon l'envergure, la localisation et le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	−363,2
Villes de 50 000 habitants et plus	−279,3
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	−340,6
Villes de moins de 10 000 habitants	−373,1
Villes centrales	−254,9
Villes suburbaines	−328,9
Villes indépendantes	−391,9
Villes ayant un contexte plutôt rural	− 82,1
Villes ayant un contexte plutôt industriel	−427,1
Villes de régions et cantons romands	−342.1
Tessin	191,3
Villes de régions et cantons alémaniques	−391,4

TABLEAU 15

Moyennes des valeurs du facteur 5 (1941) selon l'envergure, la localisation et le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	426,4
Villes de 50 000 habitants et plus	422,6
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	475,3
Villes de moins de 10 000 habitants	417,0
Villes centrales	464,6
Villes suburbaines	353,1
Villes indépendantes	443,5
Villes ayant un contexte plutôt rural	489,2
Villes ayant un contexte plutôt industriel	412,1
Villes de régions et cantons romands	304,6
Tessin	494,9
Villes de régions et cantons alémaniques	459,9

rapporter le faible degré de participation des villes romandes, de leur degré aigu d'anomie, alors que cette relation ne se maintient pas avec les grandes villes qui pourtant actualisent aussi une anomie aiguë. Ce fait corrobore notre hypothèse d'une relation spécifique entre anomie et la dimension socio-linguistique des collectivités.

F. Récapitulation

La classification selon l'envergure est surtout spécifiée par le premier facteur: les grandes villes se distinguent des villes moyennes et petites par une anomie beaucoup plus aiguë.

Il en va de même avec les villes centrales; la classification selon la localisation est en outre spécifiée par le facteur croissance urbaine: les villes suburbaines sont caractérisées par une plus forte croissance que les villes indépendantes et centrales.

Le contexte socio-économique marque des différences beaucoup plus profondes et générales. Les villes des régions rurales sont en effet marquées par rapport aux villes des régions industrialisées par une moins forte proportion de personnes actives, une plus faible croissance, une forte proportion de catholiques.

Le contexte linguistique lui aussi est différenciateur: à tous points de vue les villes du Tessin se séparent des autres villes suisses: elles sont très anomiques, ont une plus faible proportion de personnes actives et une faible croissance urbaine, elles sont en outre très catholiques. Par contre les villes romandes ne se distinguent des villes alémaniques que par une plus forte anomie.

Sur la base de cette analyse il apparaît donc que les villes suisses, en 1941, ne constituent pas un ensemble homogène. Cependant, on doit également dire que les clivages ne sont pas profonds (mises à part les villes tessinoises et celles des régions rurales qui d'ailleurs appartiennent au même ensemble et qui se distinguent des autres villes par deux ou plusieurs traits typiques): un seul trait typique — et pas toujours le même — différencie les classes que nous avons constituées.

3.2 *La situation en 1960*

A. Facteur 1: Croissance urbaine

Plus la valeur de ce facteur est élevée, plus la croissance est forte.

Les moyennes des valeurs d'après les différentes classifications font ressortir une opposition entre:

— les grandes villes et les villes moyennes et petites,

— les villes centrales et indépendantes et les villes suburbaines,

— les villes ayant un contexte régional rural et celles qui sont intégrées à des régions industrialisées.

Tableau 16

Moyennes des valeurs du facteur 1 (1960) selon l'envergure, la localisation, le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	1093,1
Villes de 50 000 habitants et plus	931,4
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	1195,7
Villes de moins de 10 000 habitants	1093,1
Villes centrales	912,2
Villes suburbaines	1642,2
Villes indépendantes	872,8
Villes ayant un contexte plutôt rural	717,1
Villes ayant un contexte plutôt industriel	1155,3
Villes de régions et cantons romands	1137,5
Tessin	683,0
Villes de régions et cantons alémaniques	1097,4

Ces données sont bien conformes à notre modèle.

Les villes romandes et alémaniques ne font pas ressortir des indices de croissance différents, mais les villes tessinoises se séparent fortement des deux premières classes.

B. Facteur 2: Anomie

Plus la valeur est faible, plus l'anomie est aiguë.

Il apparaît dans le Tableau 17 que les petites villes, les villes indépendantes et celles appartenant à un contexte plutôt rural et alémanique sont les moins anomiques. Ce sont les grandes villes, les villes centrales, celles appartenant à un contexte industriel et romand qui

Tableau 17

Moyennes des valeurs du facteur 2 (1960) selon l'envergure, la localisation, le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	189,8
Villes de 50 000 habitants et plus	27,5
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	126,3
Villes de moins de 10 000 habitants	240,8
Villes centrales	53,5
Villes suburbaines	147,4
Villes indépendantes	251,9
Villes ayant un contexte plutôt rural	299,1
Villes ayant un contexte plutôt industriel	171,8
Villes de régions et cantons romands	98,2
Tessin	121,6
Villes de régions et cantons alémaniques	217,9

actualisent l'anomie la plus aiguë. Il est intéressant de noter que les facteurs 1 et 2 de 1960 varient dans un sens inverse. On pouvait s'attendre à ce que plus une ville croît plus elle est anomique. Or, il n'en est rien, puisque les villes qui s'agrandissent le plus — les villes suburbaines — ne sont pas particulièrement anomiques. Notons que les tendances observées en 1941 par rapport à ce même facteur subsistent, avec cependant une légère accentuation des écarts.

C. Facteur 3: Population active

Plus la valeur factorielle est élevée, plus l'intégration fonctionnelle de la population est intense.

Tableau 18

Moyennes des valeurs du facteur 3 (1960) selon l'envergure, la localisation, le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	1027,3
Villes de 50 000 habitants et plus	1159,9
Villes de 10 000 à 49 999 habitants	1039,6
Villes de moins de 10 000 habitants	996,7
Villes centrales	1301,5
Villes suburbaines	753,0
Villes indépendantes	1082,2
Villes ayant un contexte plutôt rural	1092,9
Villes ayant un contexte plutôt industriel	1016,4
Villes de régions et cantons romands	989,8
Tessin	1299,2
Villes de régions et cantons alémaniques	1026,6

Par rapport aux classifications que nous avons définies, ce sont les grandes villes, les villes centrales qui ont la plus grande proportion de personnes actives. Ce sont les villes suburbaines qui se trouvent dans la situation la plus opposée.

D. Facteur 4: Protestantisme

Plus la valeur de ce facteur est élevée, plus la religion protestante est prédominante.

La variabilité est faible sauf pour le contexte socio-économique qui révèle très nettement que les villes intégrées à un contexte rural sont plutôt catholiques et les villes intégrées à un contexte industriel sont plutôt protestantes.

TABLEAU 19

Moyenne des valeurs du facteur 4 (1960) selon l'envergure, la localisation, le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	−423,0
Villes de 50.000 habitants et plus	−497,9
Villes de 10.000 à 49.999 habitants	−436,9
Villes de moins de 10.000 habitants	−410,3
Villes centrales	−464,2
Villes suburbaines	−377,5
Villes indépendantes	−433,4
Villes ayant un contexte plutôt rural	−215,2
Villes ayant un contexte plutôt industriel	−457,4
Villes de régions et cantons romands	−399,9
Tessin	−20,8
Villes de régions et cantons alémaniques	−447,4

TABLEAU 20

Moyennes des valeurs du facteur 5 (1960) selon l'envergure, la localisation, le contexte socio-économique et linguistique des villes

Moyenne générale	28,5
Villes de 50.000 habitants et plus	−28,6
Villes de 10.000 à 49.999 habitants	42,6
Villes de moins de 10.000 habitants	12,7
Villes centrales	32,2
Villes suburbaines	69,3
Villes indépendantes	7,0
Villes ayant un contexte plutôt rural	19,1
Villes ayant un contexte plutôt industriel	30,0
Villes de régions et cantons romands	7,6
Tessin	134,8
Villes de régions et cantons alémaniques	29,9

E. Facteur 5: Nuptialité

Plus la valeur est élevée, plus la nuptialité est fréquente.

Par les moyennes, il apparaît que ce sont les grandes villes, les villes indépendantes et les villes romandes qui accusent la nuptialité la plus faible. Les villes suburbaines et tessinoises sont celles qui ont la position la plus opposée.

F. Récapitulation

Il apparaît que l'envergure est un indicateur important sinon un des déterminants de la structure sociale des villes: plus une ville est grande, moins elle grandit, plus elle est anomique, plus la proportion de la population active est forte, plus la nuptialité est faible.

La classification des villes selon leur localisation fait ressortir des tendances semblables à la classification précédente. Ainsi les villes centrales se « comportent » comme les grandes villes, et les villes indépendantes comme les petites villes. Ceci est parfaitement normal car le contenu de ces classes se recoupe. Par contre, les villes suburbaines ont des traits particuliers; ce sont des collectivités qui croissent très rapidement, ont une faible proportion de personnes actives et une nuptialité élevée.

Le contexte socio-économique différencie les villes à plus d'un point de vue. En effet, les collectivités appartenant à un contexte plutôt rural sont plus stables, moins anomiques et comprennent un plus fort pourcentage de catholiques que les villes ayant un contexte industriel. Quant au contexte linguistique, il est aussi important: il faut d'abord relever que les villes du Tessin se distinguent très sensiblement des villes de Romandie et de Suisse allemande par une faible croissance, une anomie assez aiguë, une forte proportion de personnes actives, une forte nuptialité et une prédominance catholique.

Par contre, un seul facteur différencie les villes de Suisse romande de celles de Suisse allemande: les premières sont plus anomiques que les secondes. Comme les facteurs croissance, protestantisme et population active ne séparent pas les villes romandes des villes alémaniques, cette différence par rapport à l'anomie ne peut s'expliquer — comme nous l'avons déjà suggéré — que par un facteur socio-linguistique. Nous ne pouvons pas développer ici la nature de l'influence de ce facteur.

3.3 *Comparaison des distributions de 1941 et 1960*

Dans le paragraphe 2.3. nous avions conclu que la structuration sociale des villes suisses se caractérisait par un changement intense. Cependant,

cette première constatation ne nous permettait pas de déterminer si ce changement intense impliquait une différenciation des villes toujours plus accentuée ou si, au contraire, elle correspondait à une uniformation. L'analyse que nous venons d'effectuer nous permet maintenant *de trancher dans le sens d'une plus grande différenciation des villes.* En effet, les analyses précédentes montrent en 1960 plus de disparités qu'en 1941. Avec les facteurs comparables entre 1941 et 1960, c'est-à-dire l'anomie et le protestantisme, nous pouvons nous prononcer avec plus de précision encore sur les tendances de ce processus. Par rapport au facteur anomie, les différences constatées en 1941 subsistent en 1960 avec cependant une légère augmentation des divergences entre les villes des cantons ruraux et celles des cantons industrialisés. Avec le facteur protestantisme, nous notons une tendance semblable.

4. *Classification des villes suisses en 1960*

Idéalement une telle classification devrait être effectuée en fonction des cinq traits typiques que nous avons construits. Vu la complexité d'une telle opération nous avons renoncé à l'exécuter.

Nous nous sommes rabattu sur un procédé plus simple qui, dans d'autres circonstances, nous a donné des résultats très satisfaisants (4). Cette technique de classification consiste à choisir deux facteurs et, en utilisant des valeurs factorielles, à situer chaque commune dans un espace à deux dimensions.

Etant donné l'incomparabilité des types urbains de 1941 et de 1960, nous avons abandonné l'idée d'élaborer une classification des villes de 1941.

Nous avons retenu les deux premiers facteurs de 1960.

En abscisse, nous avons disposé les valeurs du facteur *croissance urbaine* et en ordonnée, celles du facteur *anomie.* Si la configuration du diagramme de points le permet, nous classifierons les villes de manière graphique. C'est ce que nous avons réalisé à la Figure 14. Le diagramme fait ressortir nettement trois classes de villes. La plupart des collectivités se trouvent concentrées au centre et deux classes, une à gauche et une autre à droite se détachent clairement. Nous avons subdivisé les villes du groupe central, en partant de son centre de gravité, en quatre classes de dimension aussi égale que possible.

Cette répartition graphique effectuée, nous avons tenté de l'améliorer en utilisant une technique d'analyse multivariée: l'analyse discriminante (5). Par rapport au centroïde caractéristique des 6 classes, nous

avons calculé une estimation de la divergence existant entre chaque ville et la classe où elle a été incorporée par procédé graphique, ce qui nous permet de corriger éventuellement l'attribution de certaines communes à l'une des six classes.

Ce processus de classification confirme la répartition graphique; il nous a cependant permis de rectifier l'appartenance de 24 villes.

Finalement, la répartition des 162 villes se présente de la manière suivante:

Classe I	13
Classe II	26
Classe III	35
Classe IV	18
Classe V	45
Classe VI	25
	162

Cette classification n'a pour elle-même qu'un intérêt très relatif. Elle n'est utile que dans la mesure où elle nous permet 1) de contribuer au développement de la sociologie urbaine, 2) de promouvoir l'explication.

Pour progresser dans ce sens, nous allons répondre aux questions suivantes:

— Quelles sont les caractéristiques de ces six classes de villes? Plus précisément, comment se situent-elles par rapport au type urbain de 1960?

— Dans quelle mesure nous permettent-elles de poursuivre la vérification de nos hypothèses?

— Dans quelle mesure ces six classes sont-elles des instruments d'explication?

La réponse à la première question nous est donnée par le Tableau 21. Pour chaque classe nous avons calculé la moyenne des valeurs factorielles du type urbain de 1960. Sur cette base, nous avons réduit plus fortement encore ces données en les catégorisant en « faible », « moyenne », « forte ».

Il apparaît qu'aucune des six classes n'« incarne » complètement le type urbain construit pour 1960. Pour cela nous devrions en effet trouver une classe qui ait une forte croissance urbaine, une anomie aiguë, une forte proportion de personnes actives et de protestants et une forte nuptialité. Deux classes sont pourtant à deux traits typiques près, conformes au type. Il s'agit de la classe 3 qui se caractérise par une anomie aiguë, une forte

TABLEAU 21

Moyennes des valeurs factorielles par classes

	Classes					
	1	2	3	4	5	6
1. Croissance urbaine . .	314,7	728,6	859,0	1266,2	1183,4	1921,3
2. Anomie . .	497,8	314,8	42,2	291,8	110,8	157,5
3. Population active . . .	900,5	1102,6	1276,9	739,5	1074,1	744,4
4. Protestantisme . . .	−274,8	−171,7	−472,8	−458,4	−584,1	−386,9
5. Nuptialité .	−106,8	40,6	−5,1	36,5	21,5	89,9

	1	2	3	4	5	6
1. Croissance urbaine . .	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte
2. Anomie . .	Faible	Faible	Aiguë	Moyenne	Moyenne	Moyenne
3. Population active . . .	Moyenne	Forte	Forte	Faible	Moyenne	Faible
4. Protestantisme . . .	Catholique	Catholique	Protestant	Protestant	Protestant	Protestant
5. Nuptialité .	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte

proportion de personnes actives et de protestants et de la classe 6 qui se distingue par une forte croissance urbaine, une forte nuptialité et une proportion importante de protestants. Il est intéressant de noter que ces deux classes n'ont en commun que le trait typique protestant et que les autres traits sont différents: pour la classe 3 c'est l'anomie et la population active et pour la classe 6 c'est la croissance urbaine et la nuptialité. En quelque sorte, *ces deux classes ensemble actualisent le type urbain de la Suisse en 1960.*

C'est la classe 1 qui représente la structure la plus opposée au type urbain: les villes de cette classe ont une faible croissance urbaine, une faible anomie, une proportion moyenne de personnes actives, une majorité de catholiques et une faible nuptialité. Les classes 2, 4 et 5 se trouvent dans une situation intermédiaire.

Le Tableau 22 nous donne un éclairage qui permet de prolonger l'analyse menée ci-dessus. En effet, plus de la moitié des villes centrales sont concentrées dans la classe 3 et plus de la moitié des villes suburbaines sont situées dans la classe 6. Cette information confirme la remarque que nous faisions ci-dessus, à savoir que les classes 3 et 6 sont complémentaires et *qu'elles constituent ensemble le type urbain suisse de 1960.* Ces données vont également dans le sens des propositions que nous avons formulées dans notre cadre théorique. Dans les sociétés post-industrielles, le phénomène urbain acquiert des dimensions nouvelles qui dépassent les limites communales traditionnelles: *le phénomène urbain a pour forme l'agglomération, ou la région urbaine. Les faits établis pour la Suisse en 1960 vont tout à fait dans ce sens.*

TABLEAU 22

Localisation des six classes de villes

Localisation par rapport à une agglomération	Classes						Total
	1	2	3	4	5	6	
Communes centrales . . .	3,7	7,4	51,9	0	37,0	0	100% (N = 27)
Communes suburbaines . . .	0	2,2	2,2	17,8	24,4	53,4	100% (N = 45)
Communes indépendantes . .	13,3	25,6	22,2	11,1	26,7	1,1	100% (N = 90)

Le Tableau 23 concerne surtout la vérification de l'hypothèse relative à l'envergure des villes, mais il nous permet aussi de spécifier les quelques éléments que nous venons d'exposer ci-dessus. Les moyennes calculées dans ce tableau montrent que la classe 3 — comme nous pouvions nous y attendre à la suite des remarques précédentes — regroupe les plus grandes communes urbaines suisses, mais il faut toutefois souligner que cette classe englobe aussi des villes qui sont parmi les plus petites. En outre, toutes les grandes villes ne sont pas rassemblées dans une seule classe: par exemple, Lausanne et Winterthur se trouvent dans la classe 5. Nos données mettent en relief que l'envergure des villes constitue incontestablement une caractéristique différenciatrice du phénomène urbain, mais qu'elle ne peut être utilisée de manière absolue.

TABLEAU 23

Envergure et croissance moyennes des classes de villes

	Classes					
	1	2	3	4	5	6
Envergure moyenne	7.333	11.125	40.137	10.540	15.951	9.775
Les deux plus grandes villes	Bellinzona 13.435	Luzern 67.433	Zurich 440.170	Köniz (BE) 27.243	Lausanne 126.328	Riehen (BS) 18.077
	Schwyz 11.007	Fribourg 32.583	Bâle 206.746	Chur 24.825	Winterthur 80.352	Dietikon (ZH) 14.920
Les deux plus petites villes	Appenzell 5.082	Ingenbohl (ZH) 5.046	Reinach (AG) 5.174	Windisch (AG) 5.377	Rothrist (AG) 5.048	Chêne-Bourg (GE) 5.027
	Mendrisio 5.109	Teufen (AR) 5.110	Rheinfelden (AG) 5.197	Freienbach (SZ) 5.520	Arlesheim (BL) 5.219	Buchs (AG) 5.734
Croissance urbaine moyenne 1960-70	9,8%	24,7%	17,3%	34,8%	22,3%	40,2%

La croissance moyenne de 1960 à 1970 des villes des six classes sépare clairement la classe 6 des autres. Le trait typique croissance urbaine de cette classe est ainsi à nouveau corroboré, mais sur une autre période.

Quel est le rôle des aires linguistiques? Nous avons vu, dans un chapitre précédent, que les villes du Tessin se séparent très nettement des autres villes suisses, alors que les villes romandes et suisses allemandes ne se différencient que par le facteur anomie. Le Tableau 24 atténue partiellement ces différences, mis à part le cas du Tessin. Les villes romandes se regroupent essentiellement dans les classes 2, 3 et 5, alors que les villes alémaniques sont beaucoup plus également réparties entre les six classes. En d'autres termes, l'univers des villes romandes est beaucoup plus homogène que celui de Suisse Allemande.

TABLEAU 24

Position des six classes de villes dans les aires linguistiques de la Suisse

Aires linguistique des villes	Classes						Total
	1	2	3	4	5	6	
Suisse romande	0	26,5	26,5	2,9	29,4	14,7	100% (N = 34)
Suisse alémanique	8,9	13,8	18,7	13,8	28,5	16,3	100% (N=123)
Tessin	40,0	0	60,0	0	0	0	100% (N = 5)

Finalement, qu'en est-il des contextes socio-économiques? Le Tableau 25 fait ressortir des différences considérables:

TABLEAU 25

Répartition des villes d'après leur contexte socio-économique

Contexte	Classes						Total
	1	2	3	4	5	6	
Rural	17,4	43,5	8,7	8,7	21,7	0	100% (N = 23)
Industrialisé	6,5	11,5	23,7	11,5	28,8	18,0	100% (N = 139)

Plus de 60% des villes des régions rurales appartiennent aux classes 1 et 2, et inversement la plupart des villes des régions industrialisées se situent dans les classes 3 à 6. Cette relation corrobore toutes celles que nous avons faites précédemment à ce sujet: le contexte socio-économique tel que nous l'avons défini marque profondément la structure sociale des collectivités urbaines.

En bref, ces résultats confirment les tendances que nous avons décelées dans les paragraphes précédents. Cependant, l'apport principal de

l'analyse que nous achevons consiste en ce qu'elle nous donne la possibilité de montrer par la classification que nous avons effectuée, quelles sont les villes qui représentent le plus fidèlement le type urbain et celles qui s'en départissent. Nous avons aussi établi que le type urbain en 1960 n'est pas formé d'une seule classe de communes mais qu'il recouvre au moins deux classes de collectivités constituant une réalité sociale et géographique concrète: *la région urbaine.*

5. *Les transformations du phénomène urbain suisse*

Cette conclusion comprend deux phases; *la première* consistera à prolonger les propos des paragraphes précédents par un autre type d'analyse multivariée: l'analyse « path » (cf. une brève description de cette analyse à l'Annexe 4); elle nous permettra d'obtenir une autre perspective sur l'urbanisation et la croissance urbaine en Suisse. *La seconde phase* récapitulera les principaux éléments de la troisième partie.

5.1. Jusqu'à ce stade de la recherche nous nous sommes surtout attachés à mettre en relief les principales composantes du phénomène urbain suisse. Cependant, le modèle théorique (Figure 2) esquissé en conclusion du chapitre 4 va plus loin qu'une analyse typologique puisqu'il articule, par des liaisons d'implication et de causalité, les différentes composantes de la croissance urbaine. C'est ce type d'analyse que nous allons effectuer maintenant sur le même ensemble de communes urbaines, les mêmes périodes et variables.

En tenant compte, à la fois de notre analyse théorique et des résultats présentés dans les paragraphes précédents, nous avons construit un modèle articulant trois types de variables:

— des variables indépendantes de nature structurelle tels le % de la population protestante, le % du secteur tertiaire, le % du secteur primaire;

— des variables intermédiaires tels la croissance urbaine, le % d'étrangers, etc;

— des variables dépendantes en rapport avec l'anomie comme nous l'avons définie au chapitre 4 (Tableau 5). Il s'agit de la participation électorale, du taux de divorce, la force du parti socialiste, etc.

Afin d'avoir une perspective historique plus longue, nous avons réalisé le même type d'analyse sur les cantons suisses pour les années 1900 et

1960 et, autant que faire se peut, avec les mêmes variables. Nous avons cependant dû changer le taux de croissance urbaine par le degré d'urbanisation; nous avons en outre remplacé le taux de divorce par celui de suicide qui est un meilleur indicateur de l'anomie. Après avoir simulé plusieurs modèles (en faisant varier le nombre et le type des variables) nous avons finalement retenu ceux des Figures 4 et 5, qui nous sont apparus les plus significatifs.

Le modèle de la Figure 4 est centré sur l'urbanisation telle que nous l'avons définie au chapitre 3 et dans les Tableaux 1, 2, 3 et 4 du chapitre 1. Il ressort de cette analyse que l'urbanisation est principalement déterminée par les activités commerciales et bancaires: plus ces branches économiques sont importantes, plus le taux d'urbanisation est élevé. Cette relation se maintient sur la période des 60 ans prise en considération. Dans d'autres analyses que nous ne reproduisons pas ici, nous avons mis en relation l'urbanisation avec le secteur secondaire: le coefficient « path » est très sensiblement inférieur (en moyenne +0,3) et lui aussi stable. Cette relation entre secteurs économique et urbanisation apparaît également par les quelques chiffres ci-dessous, calculés sur la Suisse entière et non pas par cantons, comme c'est le cas dans notre modèle.

	1888	*1920*	*1960*
Secteur primaire (%)	38,3	26,5	11,2
Secteur secondaire (%)	37,1	41,1	40,0
Secteur tertiaire (%)	24,6	29,4	48,8
Urbanisation (%)	15,1	27,6	41,9

Ainsi comparativement à la plupart des pays européens (Tableau 4), non seulement l'urbanisation de la Suisse est faible, cela compte tenu de son taux d'industrialisation élevé, mais encore ce dernier n'en est pas le facteur le plus explicatif. Notons encore que l'urbanisation tend plutôt à se développer dans les cantons protestants.

L'influence de l'urbanisation sur les deux indicateurs opposés de l'anomie — le taux de suicide et la participation électorale — est non seulement faible, mais encore évolue dans un sens inattendu: plus un canton est urbanisé, plus le taux de suicide diminue et plus celui de participation électorale augmente. Par contre, dans les cantons où le pourcentage des protestants est important, le taux de suicide s'accroît et celui de la participation électorale régresse. Nous remarquons la même tendance, bien que moins forte, entre ces deux variables dépendantes et le pourcentage de la population née dans la commune de domicile. Cette relation est elle aussi assez surprenante car le % élevé d'indigènes est un

FIGURE 4

*Modèle d'urbanisation en Suisse (1900-1960) **

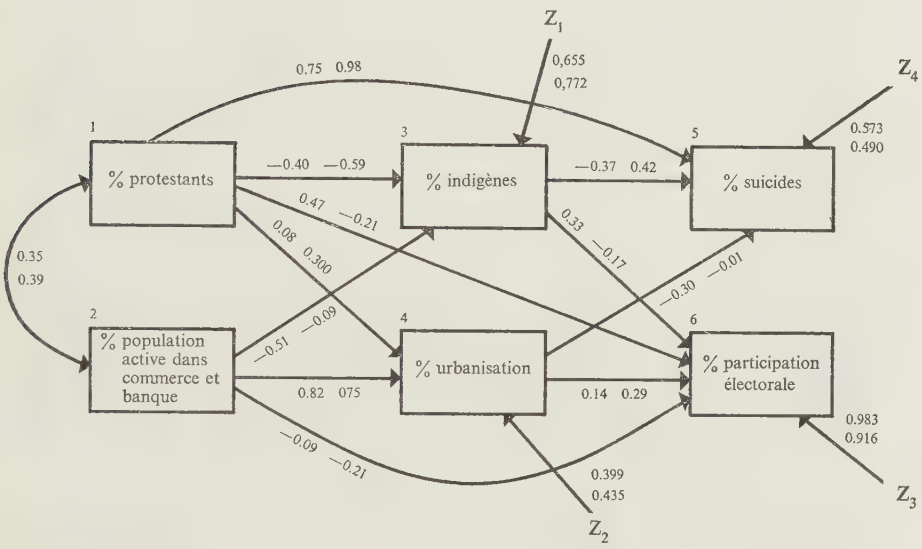

	Moyenne		*Ecart-type*	
	1900	1960	1900	1960
1. % de protestants sur la population totale (P.T.) .	44,5	39,1	34,4	28,1
2. % de la population active engagée dans le commerce et la banque sur la P.T.	4,9	10,9	2,9	4,6
3. % de la population née dans la commune de domicile sur la P.T.	45,8	30,0	17,2	15,0
4. % de la population dans des communes de 10 000 habitants et plus sur la P.T.	17,1	31,1	25,1	26,0
5. ‰ de suicides sur la P.T.	16,6	16,7	9,9	6,8
6. % participation aux élections nationales	54,7	63,2	17,9	19,2

* Le premier coefficient du modèle correspond à l'année 1900 et le second à l'année 1960.

indicateur de la ruralité et, partant, d'une intégration intense. Nous proposons l'interprétation suivante: les régions rurales sont entrées dans une phase de crise due à une certaine régression et reconversion économiques, à l'exode rural, etc., autant de processus dont les effets désagrégatifs peuvent engendrer l'anomie. Ce sont des processus inverses qui se développent dans les cantons urbanisés, ce qui explique les relations inverses entre l'urbanisation et les indicateurs de l'anomie.

Dans les grandes lignes, le modèle de la Figure 5 corrobore les tendances mises en relief dans le précédent. Pourtant, les variables ne sont pas identiques, elles mesurent non plus les 25 cantons suisses mais 162 communes de 5000 habitants et plus; en outre la comparaison se fait entre l'année 1960 et 1941 et non plus entre 1900 et 1960.

Les résultats de ce modèle « path » peuvent être résumés en deux points:

1. La croissance urbaine n'est expliquée que par le pourcentage de la population née dans la commune de domicile qui elle, est en relation avec le secteur primaire et le secteur tertiaire: plus ce dernier est important, moins le pour-cent de la population née dans la commune de domicile est élevé et plus la croissance urbaine est forte. Par contre, la croissance urbaine n'explique aucun des trois indicateurs de l'anomie.

2. L'anomie est déterminée essentiellement par les variables % de protestants, % de tertiaires et % d'étrangers. Les trois influencent positivement et de manière croissante le taux de divorce. Les mêmes, sauf le protestantisme, influencent négativement la participation électorale. Le protestantisme est la principale variable qui influe positivement sur le vote socialiste.

5.2. Nous récapitulerons les diverses analyses de cette troisième partie en trois points; dans le premier nous mettrons en relief les profondes transformations du phénomène urbain suisse, dans le second nous confronterons les hypothèses du chapitre 6 à la lumière de nos données et finalement nous examinerons certaines conséquences de l'urbanisation et de la croissance urbaine.

1. Bien qu'inférieure à celle de la plupart des autres pays européens, l'urbanisation et la croissance urbaine de la Suisse n'en a pas pour autant été forte et rapide:

— en 1850, 6% de la population vivait dans des localités de 10.000 habitants et plus, en 1960 ce rapport passait à plus de 40%, entre 1941 et 1960, l'augmentation a été de 10%;

— entre 1930 et 1941, la croissance moyenne des communes de plus de 5000 habitants est de 7,4%, entre 1950 et 1960 elle s'élève à 31%. La croissance devient le trait dominant du phénomène urbain suisse.

FIGURE 5

*Modèle de la croissance urbaine en Suisse (1941-1960) **

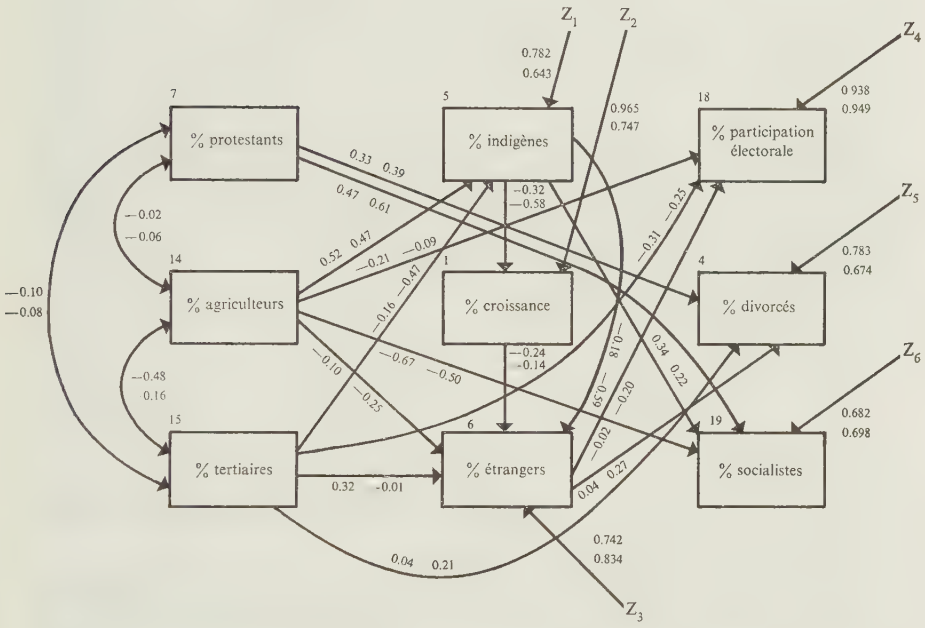

Les numéros et définitions des variables sont identiques à ceux donnés au chapitre 6.

* Le premier coefficient du modèle correspond à l'année 1941 et le second à l'année 1960.

Le facteur de ces changements est essentiellement le développement du secteur tertiaire, du moins à partir de 1900.

Au travers de cette croissance, le phénomène urbain change de forme et de structure. En 1941 le phénomène urbain se composait de communes dont la dimension variait de 5000 habitants à plus de 330.000 habitants.

Les traits typiques de cet ensemble de communes urbaines étaient, par ordre décroissant d'importance:

— l'anomie
— la population active
— la croissance
— le protestantisme
— la participation électorale.

Le nombre et l'importance des communes suburbaines étaient minimes.

Vingt ans après il ressort de nos analyses que le phénomène urbain ne s'exprime pas dans une seule classe de communes, mais dans deux d'entre elles: l'une d'elles englobe une très large part des communes centrales, l'autre contient en majorité des communes suburbaines. Ce sont donc les agglomérations urbaines qui manifestent le plus nettement les traits typiques du phénomène urbain suisse en 1960. C'est dire que la réalité urbaine n'est donc plus constituée de communes isolées, mais d'*ensembles de communes, c'est-à-dire de régions urbaines.*

Les traits typiques en sont:

— la croissance
— l'anomie
— la population active
— le protestantisme
— la nuptialité.

La population des dix plus grandes régions urbaines représente plus des deux tiers de la population citadine suisse.

Cependant, un autre élément ressort de nos données: si le changement s'impose, il ne nous est pas possible de parler de mutation. En effet, les types urbains de 1941 et 1960 sont composés essentiellement de traits de nature socio-économique; un d'entre eux est d'ordre culturel et historique: le *protestantisme.* Il est frappant de constater que sur 20 ans, la place de cet aspect de la réalité urbaine ne change pas. En d'autres termes cette dimension *assure une continuité à la structure sociale des villes suisses dont les dimensions socio-économiques sont quasi complètement bouleversées* (6).

2. Au chapitre 6 de cette étude nous avons formulé trois hypothèses que nous pouvons résumer ainsi: avec l'urbanisation sans cesse croissante, les communes urbaines convergent vers un type unique. A cette proposition certains spécialistes ont réagi en affirmant exactement le contraire. D'autres encore ont développé une idée intermédiaire: la

différenciation ne serait qu'économique, les autres aspects de la réalité urbaine convergeraient vers un type unique. L'explication de l'une ou l'autre version fait intervenir la société globale. Dans le premier cas on postule que les déterminismes liés à la structure et aux conjonctures de la société globale ont totalement pénétré les communes et causé leur uniformité. La deuxième version nie cette pénétration: les déterminismes locaux ou régionaux sont prédominants. Nous avons tenté de vérifier ces hypothèses en examinant l'évolution de quatre classifications différentes des communes urbaines (selon l'envergure, l'appartenance à une agglomération, le contexte socio-économique de la ville et le contexte linguistique). Si les différences entre les classes diminuent, nous déduirons une convergence des villes vers un seul type et la pénétration toujours plus profonde de la société globale.

En ce qui concerne l'envergure on ne peut pas dire que c'est un critère particulièrement clair. Ainsi, si on compare les petites et les grandes villes (Tableaux 11 à 20), il apparaît que *plus une collectivité est grande, moins elle croît, plus elle est anomique, plus la proportion de la population active est importante*. Cependant, la classification en six unités, que nous avons effectuée pour 1960, nous permet de constater que toutes les grandes villes ne sont pas regroupées dans une même classe, et que la classe qui englobe le plus de grandes communes comprend également des collectivités de petite dimension. D'ailleurs le coefficient de corrélation, entre la dimension de la commune et les diverses composantes, avoisine 0.

Pour ce qui est du contexte linguistique, la seule différence qui s'impose est celle concernant l'anomie: les villes romandes sont plus anomiques que les villes suisses allemandes.

Finalement, les différentes typologies et classifications effectuées nous ont permis d'identifier un groupe de villes qui restent à l'écart de ces changements et ne connaissent d'aucune manière les tendances du phénomène urbain. *Ce sont des villes de petites dimensions, hors des régions urbaines, plutôt catholiques et appartenant aux cantons plutôt ruraux.*

Mis à part le trait linguistique, la comparaison entre 1941 et 1960 nous permet d'affirmer que des clivages de plus en plus profonds se creusent entre les communes des régions urbaines et les communes urbaines indépendantes, entre les villes des régions rurales et celles des régions industrialisées. Donc dans ce vaste processus d'accroissement des disparités, un des clivages fondamentaux de la Suisse, *le facteur linguistique, reste stable.* Nous ne pouvons que rapporter cette observation à celle que nous faisions il y a un instant en analysant les types urbains de 1941 et 1960, où nous constations que parmi les changements considérables que

nous homologuions, la continuité était assurée par le facteur religieux, qui lui aussi est un clivage caractéristique de la Suisse.

En d'autres termes, les changements entraînés par l'urbanisation et la croissance urbaine concernent presque exclusivement les aspects démographiques et socio-économiques des villes; leurs aspects culturels, que nous avons mesurés par la religion et la langue, ne semblent pas particulièrement ébranlés par ces transformations.

Nous sommes donc bien loin d'un processus de convergence; l'urbanisation et la croissance urbaine contribuent surtout à accentuer l'hétérogénéité des communes urbaines suisses et n'effacent nullement les clivages issus des sociétés pré-industrielles.

3. Après cette description de l'évolution du phénomène urbain suisse, il convient de se poser la question: quelles sont les conséquences de l'urbanisation et de la croissance urbaine? Nous sommes conscients de l'ampleur du problème. Comme nous avons déjà fait le point de cette question dans la deuxième partie de cette étude, nous n'y reviendrons que, d'une part, pour examiner la situation en Suisse, et d'autre part, par rapport au concept d'anomie.

Au vu de l'ensemble de nos données nous pouvons établir que la probabilité de l'acuité de l'anomie n'est pas tellement proportionnelle à l'urbanisation et à la croissance urbaine. Certes, plus la commune est grande et se situe dans une région urbaine, plus l'anomie est aiguë. Cependant, mis à part ces deux facteurs, l'anomie est surtout expliquée par des variables tel la religion protestante, la langue française et le développement du secteur tertiaire.

Ces résultats nous incitent à transposer au plan macro-sociologique une thèse d'H. Gans (7): les variables écologiques — en l'occurrence l'urbanisation, la croissance urbaine — ne sont pas des déterminants en première instance des situations sociales. Ces dernières sont conditionnées principalement par les dimensions sociales, économiques et culturelles des sociétés industrielles et post-industrielles.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Lazarsfeld P., « La notion de formule-mère » in R. Boudon et P. Lazarsfeld, *Le vocabulaire des sciences sociales*, Ed. Mouton, Tome I, Paris 1965, p. 255.

(2) Bassand M., « Villes et campagnes du Jura » in V.A. *Analyse socio-démographique régionale*, Université de Genève 1969, pp. 111-219. Une analyse semblable sur des cantons ruraux et urbains est en préparation.

(3) Moser C. A. et Scott W., *op. cit.*; Hadden J. K. and Borgatta E. F., *op. cit*; etc.

(4) Bassand M., 1969, *op. cit.*

(5) Cooley W. W. et Lohnes P. R., *op. cit.*

(6) Nous ne voulons pas dire par là que la dimension culturelle du phénomène urbain ne change pas. Il est bien clair que les indicateurs très généraux que nous avons utilisés ne sont pas propres à mesurer les changements qui se sont incontestablement produits.

(7) Gans H., « Urbanism and Suburbanism as Ways of Life », in R. E. Pahl *Readings in Urban Sociology*, Pergamon Press, London, 1968, pp. 95-118.

QUATRIÈME PARTIE

LE POUVOIR POLITIQUE URBAIN

L'urbanisation et la croissance urbaine sont des processus par lesquels de profondes transformations s'opèrent à tous les niveaux de la réalité sociale. De ces bouleversements surgit un phénomène urbain nouveau: la région urbaine. Spécialisation fonctionnelle du sol, ségrégation sociale et ethnique, mobilité, anomie, contradictions au niveau de la communication, des équipements, etc. en sont les traits les plus caractéristiques.

Jusqu'à présent nous avons conceptualisé le phénomène urbain comme un système constitué des sous-systèmes social, économique, culturel, démographique. Nous avons posé également que l'interaction de ces sous-systèmes détermine l'organisation de l'espace urbain. Nous poursuivrons cette étude en faisant intervenir une nouvelle dimension: le sous-système politique. Ce dernier a pour fonction la définition et la réalisation des objectifs de la collectivité, mais aussi son intégration, son adaptation aux changements induits par son environnement sociétal. Le sous-système politique assume ces fonctions par son appareil politico-administratif, par la planification urbaine, la politique sociale et culturelle. En bref, nous définissons la politique urbaine comme l'ensemble des actions qui se rapportent à une collectivité urbaine et qui en assure la réalisation des objectifs, l'intégration et l'adaptation. Il découle de cette perspective systémique que l'objet de la suite de nos travaux consistera à examiner les rapports complexes entre les sous-systèmes économique, social, démographique, culturel, etc. et le sous-système politique. Il s'agit également d'étudier l'impact de l'environnement social, économique, culturel et politique du système urbain, sur la politique urbaine.

Pour mener une telle analyse, les concepts suivants doivent être insérés dans notre conceptualisation.

L'*input* et l'*output* du sous-système politique. Par le premier terme nous entendons les demandes, les besoins adressés par les autres sous-systèmes au secteur politique. Les *outputs* sont les réponses de ce dernier. Ainsi le résultat d'une décision politique est conçu comme la réponse ou rétroaction par rapport aux demandes et revendications des autres sous-systèmes. La *rétroaction* peut être positive ou négative. Elle est négative quand la réponse tend à maintenir le système en équilibre. La rétroaction est positive quand, au contraire, elle augmente le déséquilibre, provoquant ainsi une accentuation des crises et conflits. L'*input* et l'*output* sont médiatisés par une *structure du pouvoir*. Le concept de pouvoir signifie la faculté d'un ou plusieurs acteurs à mobiliser des ressources internes ou

externes à la collectivité pour la faire progresser vers ses objectifs ou pour les changer.

Il apparaît que la structure du pouvoir est fondamentale car non seulement elle exprime les rapports de force du système des acteurs du phénomène urbain mais encore, c'est elle qui interprète les demandes et revendications des autres sous-systèmes de la collectivité et leur donne une solution. C'est l'ensemble de ces réponses qui détermine l'organisation sociale et spatiale de la ville.

Etant donné le rôle central de la structure du pouvoir d'une collectivité urbaine, c'est sur elle que nous allons axer la suite de nos travaux. D'*abord* nous examinerons certains travaux qui nous permettront de définir les principales dimensions et facteurs d'une structure du pouvoir, d'en établir une typologie et de mettre au point une méthode pour la mesurer.

Ensuite nous présenterons les résultats d'une recherche extensive sur la nature et l'évolution du pouvoir des communes suisses de plus de 5000 habitants. Bien que très courte elle a pour objectif de faire le joint entre l'analyse macrosociologique de l'urbanisation et de la croissance urbaine en Suisse présentée dans la troisième partie et l'étude très détaillée sur la structure du pouvoir de deux communes suburbaines genevoises.

Finalement, et comme nous venons de l'indiquer, nous poursuivrons notre investigation par une analyse en profondeur de deux communes suburbaines genevoises. Nous nous efforcerons de mesurer la structure du pouvoir de ces deux collectivités et d'en détecter les rapports avec la croissance urbaine.

CHAPITRE 8

QUELQUES THÉORIES DU POUVOIR

Ce chapitre n'a pas pour objectif de passer exhaustivement en revue tous les travaux, théories et définitions relatifs au pouvoir, mais d'une part, de clarifier cette réalité complexe et d'autre part, de dégager des hypothèses, une méthode et des techniques pour mener nos recherches.

En simplifiant nous distinguons deux grandes approches du pouvoir qui, pourtant, ne doivent être conçues que de manière complémentaire. L'une est microsociologique et psychosociologique (elle traite entre autres des styles de commandement, de l'influence), l'autre est macrosociologique (elle analyse par exemple les facteurs structurels du pouvoir, les régimes politiques des collectivités nationales ou locales).

Les recherches sur la structure du pouvoir des collectivités locales ne se rangent ni dans l'une ni dans l'autre approche, mais elles les chevauchent et les articulent. C'est pour cette raison que dans le cadre de ce chapitre nous examinerons successivement les travaux qui nous sont apparus comme les plus significatifs des approches, d'une part, microsociologiques et psychosociologiques et d'autre part, macrosociologiques. Nous analyserons finalement les études relatives à la structure du pouvoir des collectivités locales.

1. *Le pouvoir dans une perspective microsociologique et psychosociologique*

Dans cette perspective le pouvoir est conçu surtout en terme de commandement et d'influence.

Deux démarches opposent fondamentalement les spécialistes de cette approche. (1) Certains proposent d'aborder le pouvoir en fonction d'une théorie le définissant a priori; d'autres pensent que ces théories ne servent à rien et qu'il est beaucoup plus pertinent d'analyser le pouvoir directement et de manière très concrète.

L'opposition des psychosociologues ne s'arrête pas à ce niveau. Pour prendre en considération leur apport il faut encore tenir compte du fait que le pouvoir a été étudié, ou bien en laboratoire sur des groupes expérimentaux, ou bien sur des groupes concrets et avec des techniques

très variées (enquête, observation participante, etc.). Enfin, il faut encore distinguer deux manières de mesurer le pouvoir: soit c'est le leader et son comportement qui font l'objet d'une mesure, soit c'est la performance du groupe, supposée être déterminée par le leader.

Cette hétérogénéité théorique, méthodologique et technique est évidemment embarrassante. Dans les quelques pages qui suivent nous ne retiendrons que les résultats des recherches qui nous semblent les plus sûrs et aussi les plus intéressants.

1.1. *Les principales théories du commandement*

Nous les réduisons en trois classes.

A. Le leader en tant que personne centrale

Cette conception du leader est fondée sur les travaux de S. Freud, (2) qui le définit comme étant la personne autour de laquelle se cristallise un processus de formation du groupe: c'est la personne centrale. Ce processus est fondé sur une liaison émotionnelle entre la personne centrale et les futurs membres du groupe. Des travaux subséquents et spécialement ceux de Fr. Redl (3) ont particulièrement bien démontré comment la personne centrale devient le dénominateur commun des membres du groupe. F. Redl distingue dix types de personnes centrales, qu'il regroupe en trois catégories:

a) la personne centrale comme objet d'identification;

b) la personne centrale comme objet de pulsions;

c) la personne centrale comme support du Moi. (4)

B. Le leader sociométrique

Il ne s'agit plus de la personne à laquelle on souhaite ressembler, mais celle avec laquelle on désire s'associer. H. Jennings (5) a montré que le test sociométrique est une technique pertinente pour déceler le leader d'un groupe, car selon elle, il existe une relation entre popularité, notoriété et leadership. (6)

Cependant des recherches ultérieures ont fait apparaître que le fait d'aimer quelqu'un n'impliquait pas nécessairement que cette personne soit un leader.

Ainsi R. F. Bales, (7) en analysant des petits groupes de discussion, montre que l'acteur préféré n'est pas nécessairement celui qui déclenche

l'action, ni celui qui a les meilleures idées, ni celui qui guide la discussion. Ceux qui assument ces trois derniers rôles ne sont guère aimés: les individus qui sont des étoiles sociométriques sont rarement désignés par les autres membres du groupe comme leurs leaders.

Bales souligne que ces réalités évoluent avec le nombre des réunions de ces groupes de discussion. Si, lors de la première réunion, le préféré est celui qui « guide », qui « a les meilleures idées », à partir de la quatrième réunion, cette relation n'existe plus. Il y a donc à un moment donné incompatibilité entre ces rôles. Les membres d'un groupe distinguent entre le leader et leur préféré. D'autres travaux, dont l'étude de E. P. Hollander et W. B. Webb, (8) confirment ces résultats. Ces deux psychosociologues déterminent dans des groupes expérimentaux:

1. *Le leader*, en posant la question à chaque membre du groupe qu'elles étaient, à leur avis, les trois personnes les plus qualifiées pour diriger le groupe.
2. *Les suiveurs*, en laissant entendre à l'interviewé qu'il avait été désigné comme le leader du groupe; on lui demandait ensuite de désigner trois personnes qu'il aimerait avoir dans son équipe.
3. On demandait finalement à chacun de désigner ses trois meilleurs *amis*.

Les résultats de cette recherche montrent qu'il existe une forte corrélation entre les statuts de leader et de suiveur, c'est-à-dire que ceux qui étaient désignés comme les meilleurs leaders choisissaient les suiveurs les plus appréciés. Par contre, ils ne révèlent aucune relation entre les statuts de leaders et ceux d'amis.

La théorie des leaders comme étoiles sociométriques ne correspond donc pas tout à fait à la réalité: les rôles de leader et de star sociométrique ne coïncident pas toujours.

C. Le leader en tant que personne qui influence la structure du groupe

Nous ne mentionnerons ici que trois versions de cette théorie.

a) R. M. Stogdill (9) définit le commandement comme un aspect de l'organisation, d'où « un chef est *une personne qui se différencie des autres membres du groupe par l'influence qu'elle exerce sur la manière dont l'organisation se fixe des buts et agit pour les atteindre* ».

b) Pour R. B. Cattell, (10) le commandement se définit d'après *les changements qu'un individu apporte à la syntalité de groupe*; peu importe que cette influence soit volontaire ou pas. La syntalité correspond à la performance finale du groupe en tant que groupe.

D'où un chef est défini comme la personne *qui entraîne une syntalité différente de celle qui aurait existé sans lui*; sa capacité de commandement se mesure à l'importance des modifications qu'il produit sur la syntalité.

c) J. K. Hemphill (11) définit le leader comme l'individu qui provoque des interactions en vue de résoudre un problème ou de réaliser certains objectifs; c'est l'individu qui s'engage le plus dans de telles actions. Ainsi, le leader n'est pas seulement un élément de la structure du groupe, mais plutôt un agent structurant ou destructurant le groupe. En quelque sorte, il est l'instigateur de la structure du groupe; il joue un rôle d'innovation.

D. La détermination empirique du comportement de chef

Vu les difficultés que posent ces différentes théories apparemment incompatibles, vu également les difficultés de constituer des indicateurs valables pour mesurer les différentes dimensions désignées comme fondamentales, de nombreux auteurs en arrivent à des définitions qui sont extrêmement pragmatiques.

Ainsi, L. F. Carter *définit le commandement comme tout comportement que l'expérimentateur ou qu'un expert désignera comme tel.* Carter justifie son point de vue de la façon suivante: « Cette façon opérationnelle de résoudre le problème a ses faiblesses comme elle a ses avantages. Son principal avantage est de laisser à l'expérimentateur le soin de définir avec une grande exactitude les actes précis qu'il considère comme des signes de commandement. Les autres expérimentateurs sont libres d'accepter ou de rejeter ces critères, mais au moins on peut se mettre d'accord et savoir quels comportements on examine.

» Ce type de définition a un autre avantage qui paraît d'abord être un inconvénient; c'est que, dans une expérience donnée, on peut définir comme actes d'autorité un certain ensemble de comportements, tandis que dans une expérience portant sur un autre type de situation, on peut avoir tout à fait raison d'appeler comportements d'autorité un ensemble d'actes tout à fait différents. Ainsi, dans un groupe de discussion, nous pourrions définir le chef comme l'individu qui a proposé le plus grand nombre de sujets, alors que nous pourrions appeler chef d'une équipe de basket-ball, l'équipier qui a réussi le plus grand nombre de paniers. C'est que différents types de comportement indiquent le commandement dans des

situations différentes et une définition behavioriste du commandement peut s'accommoder de ces différences. Bien entendu, ce point de vue ne facilite pas une formulation nette et simple du problème, mais le problème n'est ni net, ni simple. Il y a trop longtemps que nous traitons le concept de commandement comme s'il impliquait un seul ensemble, bien défini, de comportements; nous avons attendu des études sur le commandement chez les enfants d'âge préscolaire qu'elles donnent des résultats compatibles avec les études sur des soldats au combat, sous le simple prétexte que des deux côtés, il s'agissait d'études sur le commandement. Nous pensons qu'une définition du commandement en termes de comportement tendra presque automatiquement à nous mettre en garde contre des assimilations aussi fallacieuses. » (12)

Les recherches qui se rangent dans cette perspective sont aussi nombreuses que diverses; cependant, au-delà de cette grande hétérogénéité deux types de comportement de leader se dégagent et semblent correspondre à deux fonctions de groupe:

1. Les leaders qui contribuent au maintien de la cohésion du groupe;
2. Les leaders qui permettent au groupe d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

La personne qui assume ces deux fonctions est appelée le « grand leader ». A ce stade de généralité et malgré la divergence méthodologique ces résultats ne sont pas en contradiction avec les théories mentionnées ci-dessus.

1.2 *Les facteurs du commandement*

Des travaux consacrés au thème des facteurs du leadership, deux hypothèses fondamentales ressortent très nettement.

La première est fondée sur une conviction plus ou moins rationnelle que, si certains hommes sont des chefs, c'est qu'ils disposent d'attributs qui les distinguent du commun des mortels.

La deuxième hypothèse ne met pas l'accent sur une caractéristique ou un ensemble de caractéristiques psychologiques, mais sur les relations fonctionnelles du leader avec ses subordonnés et sur la situation sociale dans laquelle ils évoluent. Dans cette perspective, le leadership est analysé et expliqué en termes de rapports sociaux dynamiques.

A. Les facteurs personnels du commandement

Longtemps les spécialistes du commandement ont pensé que ce phénomène dépendait de facteurs personnels, d'où de nombreuses études

de personnalité ont été entreprises en vue d'expliquer par un ou plusieurs traits prédominants leur position et leur influence. Des chefs étaient identifiés dans des milieux aussi nombreux que variés: écoles, églises, prisons, etc.; ensuite, ils étaient, ainsi que leurs suiveurs, analysés avec des tests de personnalité.

R. M. Stogdill (13) a effectué une analyse comparative de 124 recherches centrées sur les facteurs personnels du commandement: la comparaison de ces travaux met surtout en relief des confusions et des contradictions. Vu la diversité des méthodes utilisées et des types de groupes et de leaders étudiés, il se demande si ces travaux analysent le même phénomène.

Stogdill a examiné si le rôle de leader était associé à des *traits physiques* tels que la taille, le poids, l'apparence, le sexe, l'âge, la santé; à des *traits socio-économiques* tels que le statut, la participation; et à des *traits psychologiques*, tels l'intelligence, l'assurance, la sociabilité, l'initiative, la persévérance, l'amabilité, la volonté, l'aptitude verbale, la compétence, l'intuition, l'originalité, l'adaptation, l'introversion, l'extraversion, le contrôle émotionnel, la force de conviction, la responsabilité, la popularité, le prestige. Rien de probant qui puisse, soit nier l'hypothèse des facteurs personnels, soit la confirmer, n'apparaît dans cette analyse. Cet échec s'explique par les faits suivants:

1. La conceptualisation de la personnalité est encore trop rudimentaire;
2. Les groupes et les leaders qui ont servi de base à ces études étaient trop hétérogènes ainsi que les méthodes utilisées pour les analyser;
3. Le commandement est un phénomène qui n'est pas encore suffisamment explicite.

Cependant, à titre d'hypothèse, Stogdill distingue six facteurs qui semblent associés au commandement:

1. La capacité (intelligence, vivacité, aptitude verbale, etc.)
2. La réussite sociale
3. La responsabilité
4. La participation sociale
5. Le statut socio-économique
6. La popularité.

Mais pour Stogdill, c'est surtout en participant aux activités du groupe qu'un individu devient un chef.

« On ne devient pas chef parce qu'on possède certains traits: l'ensemble des caractéristiques personnelles du chef doit entrer en rapport avec les caractéristiques, les activités et les buts de ceux qui le suivent. Il faut donc concevoir le commandement comme l'interaction de variables constamment changeantes. D'où le commandement est plutôt un rapport de travail entre membres d'un groupe au sein duquel le chef obtient son rang grâce à sa participation active et en démontrant qu'il est capable de mener à bien des tâches coopératives. » (14)

C. A. Gibb aboutit exactement à la même conclusion:

1. Le commandement est toujours relatif à une situation sociale, c'est-à-dire qu'il n'existe que dans des situations-problèmes et qu'il est déterminé par la structure du groupe ou de la société;
2. Le commandement est toujours orienté vers un but;
3. Le commandement est « un processus de stimulation mutuelle, un phénomène d'interaction sociale où les attitudes, les idéaux et les aspirations des suiveurs jouent un rôle aussi important et aussi déterminant que l'individualité et la personnalité du chef. » (15)

Il découle de ces remarques que chaque situation crée et accentue des caractéristiques personnelles.

Selon A. W. Gouldner (16) qui est pourtant un des plus ardents défenseurs de l'hypothèse « situationniste », il ne faudrait pas méconnaître les potentialités de l'hypothèse des facteurs personnels; selon lui, il n'existe pas de travaux scientifiques irréfutables et suffisamment généraux permettant d'écarter cette hypothèse.

B. La situation sociale, facteur du commandement

Cette hypothèse a, en fait, été explicitée dans le paragraphe précédent. Il nous suffira de présenter ici les conclusions des travaux de J. R. Hemphill, un autre adepte de cette hypothèse; il démontre que:

1. Les acteurs d'un groupe considèrent plus la fonction de leader que l'individu qui la remplit.
2. La culture d'un acteur, le prestige d'un statut, influencent considérablement la description du leader et amènent une surestimation des chefs par rapport aux autres membres du groupe.
3. Le chef compétent est celui qui fait avancer le groupe vers la réalisation de ses objectifs, qui a des qualités administratives, qui

> amène les membres du groupe à une activité plus grande, qui fait régner la paix et intensifie des sentiments de sécurité dans le groupe. La fonction du commandement semble donc être principalement de maintenir l'appartenance au groupe en faisant faire aux membres du groupe une expérience de groupe satisfaisante en facilitant leur activité en tant que membres du groupe plutôt qu'en tant qu'individus séparés. (17)

Encore une fois, le commandement apparaît comme dépendant des situations qu'un groupe peut actualiser. Par exemple, J. K. Hemphill montre que la rapidité de décision n'est requise que dans les groupes nombreux, fortement unis, très autonomes et dans lesquels la participation de chaque membre est intense. Par contre, la sûreté de décision est requise des groupes de faible cohésion, d'organisation souple, de climat peu satisfaisant pour les membres.

Notons finalement certaines variables de groupe, qui influencent particulièrement le commandement.

— *La nature de la tâche du groupe*

Plus la tâche d'un groupe est spécialisée, plus l'expert technique a tendance à s'imposer comme leader.

Lorsque la tâche nécessite une coordination étroite entre les diverses participations individuelles, l'individu qui s'impose comme chef est généralement celui qui est capable d'apprécier rapidement la valeur de ses coéquipiers et l'importance du travail à accomplir.

— *Le réseau de communication*

La position dans un réseau de communication détermine le rôle de leader, le style de commandement, mais aussi la probabilité d'être perçu en tant que tel. Cette relation se comprend aisément: toute restriction sur la communication réduit pour certains, augmente pour d'autres la possibilité d'influencer.

— *La permanence du groupe*

L'influence développée par un leader est plus forte dans les groupes permanents que dans ceux qui sont temporaires.

— *L'envergure*

Plus un groupe s'agrandit, plus le rôle de leader devient important, plus le commandement est fréquent et plus on admet que les activités du groupe soient orientées par le leader.

Figure 3 Diagramme des villes suisses de **1960** selon les facteurs croissance urbaine et anomie.

L'annexe 2 donne la liste des communnes correspondant aux numéros de ce diagramme

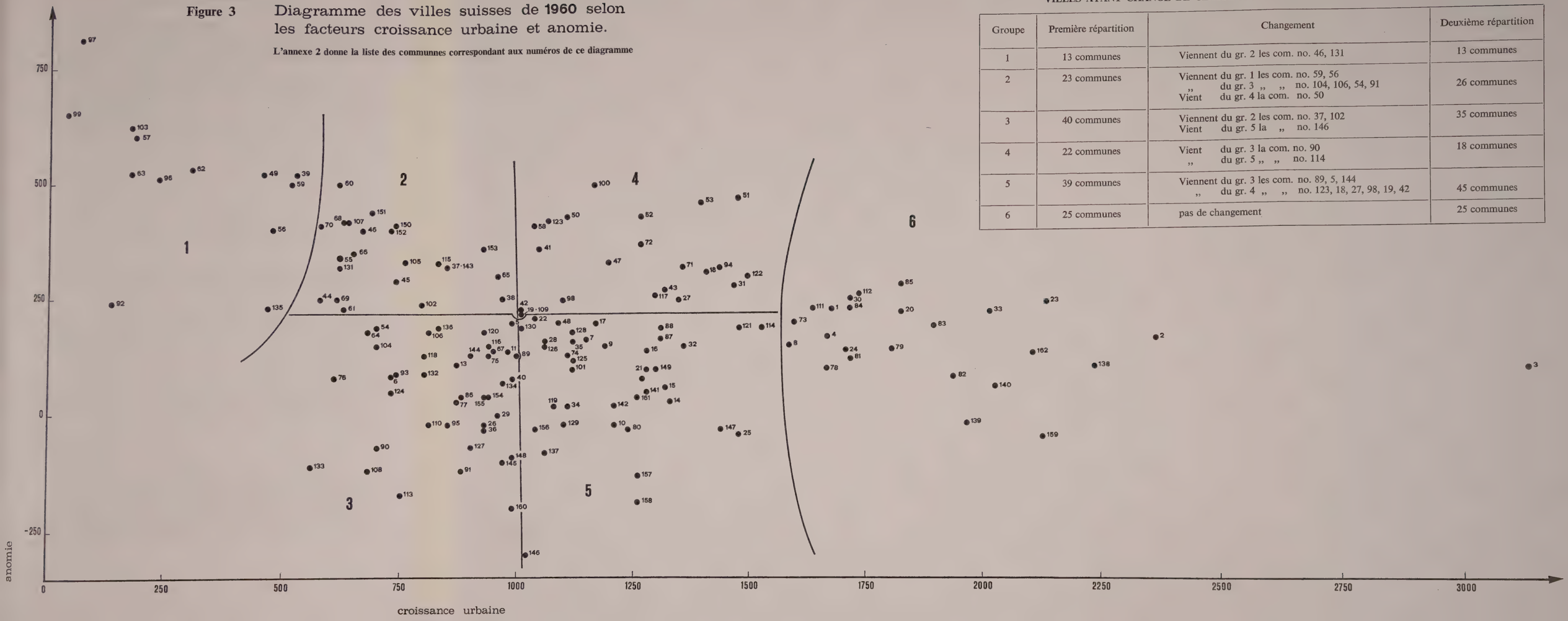

VILLES AYANT CHANGÉ DE CLASSE A LA SUITE DE L'ANALYSE DISCRIMINANTE

Groupe	Première répartition	Changement	Deuxième répartition
1	13 communes	Viennent du gr. 2 les com. no. 46, 131	13 communes
2	23 communes	Viennent du gr. 1 les com. no. 59, 56 „ du gr. 3 „ „ no. 104, 106, 54, 91 Vient du gr. 4 la com. no. 50	26 communes
3	40 communes	Viennent du gr. 2 les com. no. 37, 102 Vient du gr. 5 la „ no. 146	35 communes
4	22 communes	Vient du gr. 3 la com. no. 90 „ du gr. 5 „ „ no. 114	18 communes
5	39 communes	Viennent du gr. 3 les com. no. 89, 5, 144 „ du gr. 4 „ „ no. 123, 18, 27, 98, 19, 42	45 communes
6	25 communes	pas de changement	25 communes

1.3. *Les typologies du commandement*

La littérature psychosociologique contient plusieurs typologies de commandement. Par exemple, l'une d'entre elles est fondée sur les contacts entre leaders et suiveurs; elle distingue trois types:

— le leader qui est en contact étroit avec les suiveurs;

— le leader qui sans être en contact étroit, connaît bien les problèmes de ses subalternes;

— le leader qui, sans être membre du groupe, influence le groupe et ses membres.

Une autre typologie est basée sur le mode de désignation du leader; elle différencie:

— le leader qui s'impose lui-même;

— le leader élu;

— le leader imposé par un organe extérieur au groupe.

D'autres encore se fondent sur le nombre de personnes participant au commandement.

Mais c'est la typologie opposant le leader autoritaire et le leader démocratique qui a préoccupé le plus les psychosociologues. Elle est en quelque sorte la synthèse des trois précédentes.

Le nom de K. Lewin est attaché de manière quasi indélébile aux recherches sur les types de commandement: il a dirigé sur ce thème, avec R. Lippit et R. K. White, (18) une des recherches les plus fameuses qui soient en psychologie sociale.

Les principaux objectifs de cette recherche étaient d'étudier les effets, sur le groupe et les membres du groupe, des trois types de commandement: autoritaire, démocratique, « laissez-faire », ainsi que les réactions du groupe et des individus au passage d'un type de leadership à un autre.

Les trois types de commandement ont été définis de la manière suivante (18):

— *Autoritaire*

1) Toutes les conduites sont déterminées par le chef.
2) Les étapes de l'activité sont dictées par l'autorité, de telle sorte que les étapes futures sont toujours imprévisibles.
3) Le chef décide de la tâche particulière de chacun et des camarades de travail de chaque membre.

4) Le chef fait des compliments, des critiques « personnelles ». Il ne participe aux activités que pour montrer comment réaliser certaines tâches. Il est amical ou impersonnel plutôt qu'ouvertement hostile.

— *Démocratique*

1) Les décisions sont discutées en groupe et avec le chef.
2) L'activité est décidée au cours de la première discussion. Les étapes vers le but du groupe sont esquissées et là où une aide technique est nécessaire, le chef propose 2 ou 3 procédés entre lesquels le groupe choisit.
3) Les membres sont libres de choisir avec qui ils veulent travailler et la division du travail est laissée au groupe.
4) Les critiques de la part du chef sont autant que possible objectives. Il essaie d'agir en tant que membre du groupe.

— « *Laissez-faire* »

1) Une liberté complète est laissée au groupe pour toute décision collective ou individuelle, sans que le chef y participe.
2) Le chef ne participe pas du tout au groupe.
3) Il fait des commentaires seulement si on le questionne; il ne se mêle pas aux activités, il ne cherche par à interférer dans le cours des événements.

Très brièvement, les résultats de cette expérience se résument ainsi:

— Les groupes démocratiques peuvent être efficaces, mais souvent dans les groupes autoritaires, la productivité est supérieure.
— Les groupes autoritaires créent plus d'hostilité et d'agression entre les membres et contre le leader; cette situation permet en outre l'apparition de boucs émissaires.
— Les groupes autoritaires créent un mécontentement des membres qui ne s'exprime pas toujours. Ils ravalent l'individualité des membres. Ils empêchent des relations amicales et une forte cohésion de groupe.
— D'une manière générale, les groupes « laissez-faire » ont donné des résultats qui se situent entre ceux des groupes démocratiques et autoritaires.

Cette expérience de Lewin a été reprise dans de nombreuses circonstances, et avec un appareillage parfois très différent. (19) Cependant, les conclusions apportées par K. Lewin n'ont pas varié considérablement.

Nous retenons de l'ensemble de ces travaux les quelques éléments suivants:

Le leader démocratique a le rôle complexe de donner satisfaction à chaque membre du groupe, de protéger le groupe, de satisfaire ses propres aspirations. La principale limitation de ce type de commandement c'est qu'il n'est effectif que dans la mesure où les suiveurs l'acceptent: le leader démocratique est inefficace avec des suiveurs ayant une structure de personnalité autoritaire: ils l'accuseront de faiblesse. Il a été constaté que le commandement démocratique favorise une plus grande participation, et il a été démontré que plus les membres du groupe participent, mieux ils intériorisent les expériences. De même, les décisions prises de manière démocratique — c'est-à-dire en permettant la participation de tous les membres du groupe — ont une efficacité beaucoup plus grande, elles se traduisent plus profondément en schèmes d'action. Pour Lewin, la prise de décision démocratique est la meilleure manière de modifier *l'état quasi stationnaire* d'un groupe, c'est-à-dire de produire un changement durable. Il apparaît aussi que le commandement démocratique libère la créativité des membres du groupe car il tolère des transferts spécifiques de pouvoir, ce que le leader autoritaire, en monopolisant le pouvoir, l'information et le déclenchement de l'action, ne permet pas. Il faut cependant mentionner que cette libération de la créativité des membres du groupe ne constitue pas toujours un facteur d'efficacité. La cohésion du groupe est souvent plus grande avec un commandement démocratique.

Les situations suivantes facilitent plutôt l'émergence d'un leader démocratique, permissif et faiblement dominant:

— quand aucun membre du groupe ne se veut plus compétent que les autres;
— quand les techniques de communications ne sont ni bien connues ni bien maîtrisées.

Le leader est plutôt *autoritaire*:

— quand la rapidité et l'efficacité sont requises;
— quand une situation nouvelle, inattendue, urgente se manifeste.

D'une manière générale, on peut dire que le leader autoritaire:

— fait surgir des besoins psychiques car il provoque l'insécurité, la frustration, etc.;
— exploite des besoins régressifs et inconscients;

— tend à devenir un élément indispensable du groupe, ce qui réduit les interactions, la cohésion et le moral, et de ce fait, lorsque ce leader se retire du groupe, il provoque une crise et même l'effondrement ou la disparition du groupe.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Pour rédiger ce chapitre, nous nous sommes inspiré plus particulièrement des études de synthèse suivantes: BOURRICAUD F., *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Lib. Plon, Paris, 1961; GIBB C. A., « Leadership » in Gardner Lindzey, *Handbook of Social Psychology*, vol. 2, Addison-Wesley, Cambridge, 1954, pp. 877-920; LAMBERT R., « Autorité et influence sociale » in P. Fraisse & J. Piaget (éd.) *Traité de psychologie expérimentale*, tome IX, Presses universitaires de France, Paris, 1965, pp. 57-100; DE MONTMOLLIN G., « La psychologie du commandement » in H. Piéron *Traité de psychologie appliquée*, vol. 5, Presses universitaires de France, Paris, 1956, pp. 1197-1241.

(2) FREUD S., *Psychologie collective et l'analyse du moi*, Payot, Paris, 1953.

(3) REDL F., « Group Emotion and Leadership » *Psychiatry*, 1942, 5, pp. 573-596; traduit in A. Lévy *Psychologie sociale*, Ed. Dunod, Paris, 1968, pp. 376-392.

(4) REDL F., op. cit.

(5) JENNINGS Helen H., *Leadership and Isolation*, New York, Longmans Green, 1943.

(6) GIBB C. A., « The Sociometry of Leadership in Temporary Groups », *Sociometry*, 1950, 13, pp. 226-243.

(7) BALES R. F., « The Equilibrium Problem in Small Groups » in T. Parsons, R. F. Bales et E. A. Shils *Working Papers in the Theory of Action*, Glencoe, Ill., The Free Press, 1953, pp. 111-161.

(8) HOLLANDER E. P. et WEBB W. B., « Leadership, Followership and Friendship: an Analysis of Peer Nominations » *J. Abnorm. Soc. Psychol.*, 1955, 50, pp. 163-167.

(9) STOGDILL R. M., « Leadership, Membership and Organization », *Psychol. Bull.*, 1950, 47, pp. 1-14.

(10) CATTELL R. B., « New Concepts for Measuring Leadership in Terms of Group Syntality », *Hum. Rel.*, 1951, 4, pp. 161-184.

(11) HEMPHILL J. K., « Why People Attempt to Lead » in L. Petrullo & B. M. Bass (éd.) *Leadership and Interpersonal Behaviour*, New York, Holt & Rinehart, 1961.

(12) CARTER L., « Leadership and Small Group Behaviour » in M. Sherif and M. O. Wilson, *Group Relations at the Crossroads*, New York, Harper, 1953; traduit en français in C. G. Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 34-37.

(13) STOGDILL R. M., « Personal Factors Associated with Leadership », *J. Psychol.*, 1948, 25, pp. 35-71; trad. franç., in C. G. Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 65-76.

(14) STOGDILL R. M., pp. 73 et 76.

(15) GIBB C. A., « The Principles and Traits of Leadership », *J. Abn. Soc. Psychol.* 1947, 42, pp. 267-284; trad. franç. in C. G. Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 83-91.

(16) GOULDNER A. W., « Situations et groupes: la critique « situationniste » in C. G Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 92-99.

(17) Hemphill J. K., *Situational Factors in Leadership*, Columbus, Ohio State Univ. Personal Research Board, 1949. Hemphill J. K., *Leader Behaviour Description*, Columbus, Ohio State Univ. Personal Research Board, 1950.

(18) Lewin K., Lippit R., White R. K., « Patterns of Aggressive Behaviour in Experimentally Created Social Climates », *J. Soc. Psychol.*, 1939, X, pp. 271-299; trad. en français in C. G. Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 280-287.

(19) Shaw M. E., « Comparaison entre deux types de commandement dans divers réseaux de communication » in C. G. Browne & T. S. Cohn *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 323-333.

2. *Le pouvoir dans une perspective macrosociologique*

De tout temps le pouvoir a préoccupé les philosophes, les penseurs sociaux et les sociologues. Platon, Aristote, Machiavel, Hobbes, Rousseau, Montesquieu, Comte, de Tocqueville, Marx, Pareto, Weber, Durkheim, pour ne citer que des noms illustres, se sont interrogés sur la nature et la signification du pouvoir, sur ses bases économiques et sociales, sur ses transformations.

Leurs travaux sont suffisamment connus pour que nous ne les développions pas ici. D'ailleurs on retrouve aujourd'hui à des degrés divers leur contribution dans l'opposition entre deux modèles de structure du pouvoir, *l'un monolithique* (ou oligarchique, ou centralisé, ou élitiste), *l'autre pluraliste* (ou polylithique, ou décentralisé, ou démocratique). Ces deux modèles recoupent d'ailleurs les types de commandement démocratiques et autoritaires analysés dans le paragraphe précédent. Bien que ces modèles pluraliste et monolithique soient très connus nous allons en rappeler quelques aspects, car ils ont très profondément marqué les recherches sur la structure du pouvoir des collectivités locales.

A. Le modèle monolithique

Il a pour tronc commun les écrits de K. Marx, et parfois ceux de V. Pareto. Il nous suffira de donner trois variantes de ce modèle.

a) Dans la lancée des travaux d'Althusser, N. Poulantzas postule que « le pouvoir a comme lieu de constitution le champ des pratiques de classe. (...) Les rapports des classes sont des rapports de pouvoir » (1) D'où le pouvoir est « la capacité d'une classe sociale de réaliser ses intérêts objectifs spécifiques ». (2)

b) De nombreuses études sur la stratification sociale (3) se rattachent à ce modèle. Leur contribution se résume en quatre points (4):

1. la classe supérieure domine et dirige la collectivité;
2. les leaders politiques sont subordonnés à la classe supérieure;
3. la classe supérieure dirige pour ses propres intérêts;
4. les rapports de la classe inférieure et de la classe supérieure sont des rapports conflictuels et de lutte.

c) Les travaux de C. Wright Mills (5) sont également assimilés à ce modèle. Selon Mills, l'histoire des Etats-Unis est caractérisée par un long processus de concentration du pouvoir: la stratification actuelle de

la société américaine comprend trois couches sociales. Au sommet de la pyramide un groupe restreint et unifié domine, c'est l'élite du pouvoir. Elle comprend les directeurs en chef des grandes entreprises, les militaires les plus haut gradés et les leaders gouvernementaux. La deuxième couche comprend une pluralité diversifiée de groupes de pression. Au bas de la pyramide, c'est la masse inorganisée, atomisée des gens sans pouvoir: le vote n'est plus un moyen de contrôle des dirigeants par le peuple.

C'est cette classe dirigeante qui dans le plus grand secret prend les décisions les plus importantes autant en ce qui concerne la politique nationale qu'internationale. Par le canal des moyens de communication de masse, les autres couches sont flattées, amusées, manipulées, convaincues ou rendues apathiques: les mass media deviennent un puissant instrument de domination politique.

Pour C. W. Mills, le pouvoir de cette élite résulte de la coïncidence des intérêts des dirigeants des grandes entreprises, des militaires et des appareils politiques.

Cette coïncidence est renforcée par la similitude sociale, culturelle, religieuse de ses acteurs: ils ont les mêmes valeurs, partagent les mêmes normes, fréquentent les mêmes associations; ils se connaissent souvent personnellement. Tous ces éléments favorisent entre eux une communication rapide, intense, en profondeur. Par rapport à cette classe fortement intégrée et indépendante, les deux autres sont considérablement atomisées, désorganisées et dépendantes. Cette situation explique l'apathie politique des classes inférieures des sociétés post-industrielles. L'émergence de cette élite a pour autre conséquence que ces changements dans la structure du pouvoir ne sont pas accompagnés d'une adaptation de la légitimité. Cette élite du pouvoir n'est donc ni responsable, ni redevable de son pouvoir: les institutions démocratiques sont sérieusement affaiblies, l'irresponsabilité est au pouvoir.

B. Le modèle pluraliste

Le modèle monolithique a toujours suscité des critiques et des polémiques aussi vives que passionnées. Très souvent, aux théories et affirmations des tenants du monolithisme, les pluralistes se sont contentés d'opposer d'autres théories et affirmations. On trouve cependant chez certains politologues et sociologues une critique rigoureusement argumentée. (6) Selon eux, pour des raisons personnelles et méthodologiques, le

modèle monolithique est invérifiable et n'a jamais été vérifié; nous retenons de leurs travaux deux critiques importantes.

1. L'attachement passionné des tenants du monolithisme à leur théorie fait que pour eux l'évidence des faits ne compte pas. Si leurs observations ne confirment pas la théorie, ils s'efforcent de la sauver en arguant:
   — la « fausse conscience » du groupe étudié;
   — la non-pertinence des cas étudiés;
   — que les décisions les plus importantes ne sont pas accessibles et sont donc non mesurables;
   — que le pouvoir de toute façon ne peut être exercé que par les acteurs sociaux du sommet de la stratification.

2. Des vices de méthode rendent impossible la vérification de ce modèle; par exemple:
   — les travaux des « monolithistes » restent dans les généralités; ils n'étudient jamais des décisions précises;
   — ils étudient exclusivement ou de manière prédominante les élites économiques: par rapport aux autres, elles reçoivent une attention disproportionnée.

Parallèlement à ces critiques, un modèle pluraliste du pouvoir s'est élaboré. Les noms de R. Aron, (7) R. Dahl, (8) D. Riesmann (9) y sont très souvent associés; selon eux, plus les sociétés industrielles se différencient, plus leur structure du pouvoir paraît indéterminée, décentralisée et amorphe. Par rapport à la division de C. W. Mills en trois couches, les pluralistes ne perçoivent pas celle de l'élite du pouvoir; il ne subsiste, d'une part, qu'une pluralité de groupes de pression perpétuellement en compétition et, d'autre part, la masse inorganisée, vague, sans pouvoir. Si pour le modèle monolithique toutes les décisions sont prises par l'élite au pouvoir, pour le modèle pluraliste à chaque décision ou presque c'est un groupe différent ou une coalition différente qui s'impose: à chaque sphère d'activité, il y a une autre structure du pouvoir. Aucune d'elles n'a la faculté d'influencer profondément dans sa spécialité les autres.

Dans une telle situation, on ne commande plus: les acteurs subordonnés sont manipulés. Cette tendance semble aller en s'accentuant: toute action politique est de plus en plus difficile à mener; une apathie politique s'empare des groupes et des individus.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Poulantzas N., *Pouvoir politique et classes sociales de l'Etat capitaliste*, Librairie Fr. Maspero, Paris, 1968, pp. 104-105.

(2) Poulantzas N., *op. cit.*, p. 110.

(3) Cf. Lynd R. S., *Middletown in transition: a study in cultural conflict*, Harcourt, New York, 1937; Warner W. L., *Yankee City*, Yale University Press, New Haven, Conn., 1963; Hunter F., *Community Power Structure*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1952.

(4) Polsby N. W., *Community Power and Political Theory*, Yale University Press, New Haven, 1963, pp. 8-13.

(5) Mills C. W., *The Power Elite*, Oxford University Press, New York, 1956; Mills C. W., *The White Collar*, Oxford University Press, New York, 1951; Mills C. W., *Power, Politics and People*, Oxford University Press, New York, 1967.

(6) Cf. Polsby N. X., *op. cit.*, et Dahl R., « A Critique of the Ruling Elite Model », *American Political Science Review*, 52, June 1958, pp. 463-469.

(7) Aron R., *Démocratie et totalitarisme*, Editions Gallimard, Paris, 1965.

(8) Dahl R., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press, New Haven, 1961.

(9) Riesmann D., *The Lonely Crowd:* A Study of the Changing American Character, Yale University Press, New Haven, 1950.

3. *La structure du pouvoir des collectivités locales*

Les études sur la structure du pouvoir des collectivités locales sont intéressantes à plus d'un titre.

a) Elles ont apporté une masse de connaissances concrètes sur le pouvoir, ses dimensions, ses mécanismes, ses fondements;

b) Elles représentent souvent des tentatives fructueuses d'articulation des approches micro et macrosociologiques; *en ce qui concerne l'approche microsociologique*, il apparaît par exemple que:

— la combinaison des méthodes réputationnelle et décisionnelle a d'abord été mise au point dans des travaux de psychologie sociale expérimentale;

— le test sociométrique a profondément influencé la méthode réputationnelle;

— les techniques de mesure du pouvoir dans les collectivités locales sont souvent empruntées à la psychosociologie du commandement, etc. *En ce qui concerne l'approche macrosociologique* il ne fait pas de doute que la plupart des recherches sur les collectivités locales ont pour objectif de vérifier la véracité des modèles monolithique ou pluraliste;

c) Plusieurs méthodes ont été mises au point pour mesurer le pouvoir et ces travaux ont permis une réflexion méthodologique au sujet de l'impact des techniques de recherche sur les résultats de la recherche. En effet, de nombreux chercheurs émettent l'hypothèse que certaines méthodes produisent des modèles plutôt monolithiques, alors que d'autres produisent plutôt des modèles pluralistes.

Pour beaucoup, les collectivités locales sont considérées comme des groupes spécialement adéquats pour analyser le pouvoir. Cependant il ne faut pas se leurrer car même les collectivités locales de petite dimension sont d'une grande complexité. Premièrement, les institutions démocratiques comportent des rituels qui déguisent la vraie réalité du pouvoir. Deuxièmement, dans toute décision, la part de l'influence indirecte est considérable et il est extrêmement difficile de l'analyser concrètement. Troisièmement, dirigeants et dirigés sont constamment en interaction et s'influencent mutuellement. Il est quasi impossible d'isoler la part des uns et des autres. Finalement, il y a une espèce de « tabou » qui fait que les hommes de pouvoir parlent très peu volontiers de leurs actions politiques.

Ce paragraphe a deux objectifs:

— d'abord dégager les principales méthodes d'analyse du pouvoir à partir desquelles nous mettrons au point notre propre recherche;

— ensuite, présenter les résultats les plus intéressants de l'ensemble des recherches que nous passerons en revue. (1)

3.1. *La méthode positionnelle*

C'est la plus simple et celle vers laquelle les chercheurs s'orientent le plus spontanément: elle postule que l'acteur qui occupe une position sociale élevée est leader de sa collectivité. (2) Elle correspond au modèle monolithique.

Mais quels critères retenir pour choisir les organisations sociales dont le chercheur notera le statut le plus élevé? Lorsque cette question a été résolue et la liste des personnes établie, il faut déterminer quelle est l'intensité de l'influence que ces individus ont exercée sur la collectivité, car le fait d'occuper une position n'implique par nécessairement que l'acteur est influent, ni que la classe sociale à laquelle il appartient a le monopole de la décision.

Ce problème met très sérieusement en cause la valeur de la méthode positionnelle. En effet, dans nos sociétés, un même individu peut occuper des statuts très divers et pas nécessairement congruents. Vu ces lacunes, cette méthode est de moins en moins utilisée à elle seule; elle est maintenant plutôt considérée comme une phase qui prépare des méthodes plus précises.

3.2. *La méthode réputationnelle*

Le nom de F. Hunter est étroitement lié à cette méthode mise au point dans une recherche qu'il a effectuée à Atlanta (Georgia) et publiée en 1953. (3)

Les hypothèses de Hunter peuvent être résumées en deux propositions.

1. Dans une collectivité locale, le pouvoir appartient aux acteurs qui formulent et lancent les programmes d'action;
2. Ces acteurs représentent une infime minorité de la population.

F. Hunter a donc adopté le modèle monolithique. Pour vérifier ces hypothèses, il postule que les acteurs individuels occupant une position sociale supérieure dans une organisation privée ou publique doivent être concernés d'une manière ou d'une autre par les problèmes de pouvoir de la collectivité.

A partir de ces prémices il établit la liste de toutes les personnes qui occupent un office important (grandes entreprises économiques, université, municipalité, associations volontaires, services d'Etat, etc.). Ces personnes sont subdivisées en quatre groupes: les leaders politiques, les leaders économiques, les leaders publics, les leaders sociaux.

Il demande ensuite à six personnes qui ont vécu depuis longtemps à Atlanta de choisir, dans chaque groupe, les dix personnes qui à leurs yeux sont les plus influentes. La demande est formulée de la manière suivante:

> « Ordonnez de 1 à 10 les dix personnes de chacune de ces listes qui, d'après vous, sont les plus influentes à Atlanta dans le domaine désigné. Nous entendons par influent l'aptitude à diriger autrui. Si, d'après vous, la liste ne contient pas certaines personnes que vous considérez comme influentes, nous vous demandons de les ajouter. »

Les six juges ont dû également choisir les dix organisations qui à leur avis étaient les plus puissantes.

Hunter fut étonné de la grande concordance des avis des six juges. Sur 240 choix possibles, 77 choix seulement furent émis. Seules les 40 personnes les plus citées furent retenues. C'est sur cet échantillon que l'analyse de la structure du pouvoir fut entreprise.

Le questionnaire élaboré à cet effet était construit de la manière suivante:

— une première partie comprenait des questions classiques sur l'état civil, le statut social, la mobilité géographique et sociale, l'orientation cosmopolite ou locale, etc.;

— une deuxième partie cherchait à déterminer quelles étaient, dans la liste des 40 personnes, les 10 plus influentes. Les réponses devaient être motivées.

D'autres questions étaient encore posées, telles:

— appartenez-vous à une organisation à laquelle appartient l'une de ces 40 personnes?

— avez-vous collaboré, d'une manière ou d'une autre, avec l'une de ces 40 personnes?

— avez-vous des amis parmi ces 40 personnes?

— existe-t-il des groupes informels qui regroupent certaines de ces 40 personnes? Si oui, quels sont les objectifs de ces groupes?

— à votre avis, est-ce que certaines de ces personnes exercent une influence indirecte sur les affaires d'Atlanta?

La question qui demandait aux 40 personnes choisies d'élire les 10 personnes les plus influentes était formulée de la manière suivante:

« Si un projet communal nécessitait la décision d'une dizaine de leaders reconnus par tout le monde, quelles seraient les 10 personnes de cette liste de 40 que vous choisiriez? »

Cette question a permis de hiérarchiser les quarante leaders. Plusieurs questions étaient posées en vue de vérifier si la liste de 40 était complète. F. Hunter constata rapidement que seul un petit groupe avait une grande réputation de pouvoir et que la composition de ce petit groupe de leaders variait selon les problèmes à traiter.

F. Hunter remarqua en outre que plusieurs de ces personnes s'étaient choisies mutuellement et que les personnes qui se choisissaient le plus mutuellement étaient celles qui étaient le plus choisies de manière absolue.

Cette observation détermina Hunter à créer trois catégories de leaders:

— la couche supérieure ou leaders primaires,

— la couche inférieure ou leaders secondaires,

— l'*underground*, c'est-à-dire les leaders noirs.

Il établit que:

1. les leaders appartenant à la couche supérieure se choisissaient mutuellement;
2. les choix des leaders de la couche inférieure étaient dirigés essentiellement vers les leaders de la couche supérieure.

A la question « Indiquez avec combien de personnes, mentionnées dans la liste des quarante, vous avez travaillé pendant ces cinq dernières années », les leaders de la couche supérieure ont mentionné en moyenne 29 personnes. Les leaders de la couche inférieure: 21 personnes. L'*underground*: 10 personnes.

Une autre question confirme parfaitement cette tendance: « A quel degré d'intimité connaissez-vous chacune de ces 40 personnes? » La couche supérieure connaît intimement en moyenne 34 personnes, la couche inférieure 28,7 personnes et l'*underground* 7,3 personnes.

La ville d'Atlanta compte plus de 800 associations volontaires. Il se trouve que les 40 leaders sélectionnés participent tous à sept d'entre elles, dont la Chambre de commerce, le YMCA, le Rotary Club. Cependant ils ne les président que rarement.

Les leaders les plus en vue d'Atlanta ne considèrent pas que ces différentes associations volontaires jouent un rôle important. Elles ne sont

pas les lieux où se prennent les décisions; elles sont plutôt des canaux d'informations et des organes de formation et de mise à l'épreuve des futurs membres de la couche supérieure. Les décisions sont prises dans une structure très fluide intitulée *les comités.* Ce sont des groupements constitués pour des actions précises; ils se font et se défont aisément. Les réunions sont informelles et peuvent avoir lieu n'importe où. L'élément stable de ces comités est constitué par les membres de la couche supérieure, l'*underground* n'y participe jamais. *Ces comités sont le vrai lieu de la prise de décision.*

Quand une idée est lancée à Atlanta, de manière informelle, un comité se crée; il comprend un petit nombre de personnes de la classe supérieure qui se sont cooptées. Petit à petit, le projet prend forme et, au fur et à mesure qu'il se précise, le comité s'élargit, les associations susmentionnées sont informées des résultats des tractations du comité et enfin la presse et les autorités. Mais ces dernières se contentent d'entériner le projet. Très souvent, le comité qui a élaboré le projet reste dans l'anonymat.

De nombreuses recherches ont été menées à l'aide de cette méthode. D'une manière générale, les résultats qui en découlent confirment ceux de F. Hunter.

Quelles sont les critiques faites à la méthode réputationnelle?

Les principales sont au nombre de cinq.

1. L'approche réputationnelle implique à priori qu'il existe une structure monolithique: « Quels sont les 10 leaders les plus influents? » Comme le suggère N. Polsby, (4) il faudrait d'abord poser la question « Existe-t-il des leaders prédominants? »
2. Il n'existe pas de critères pour déterminer objectivement à 20, 30, 40, etc., le nombre des acteurs à interviewer.
3. Quels sont les critères qui autorisent les chercheurs à séparer les leaders primaires des leaders secondaires?
4. Si les termes d'influence, de pouvoir, d'autorité sont relativement clairs pour les chercheurs, ils sont extrêmement ambigus pour les interviewés.
5. Cette approche détecte les acteurs qui ont la réputation d'être influents. Le sont-ils nécessairement tous? « La perception qu'ont les intéressés de l'influence des notables est en effet souvent tributaire de facteurs accessoires, comme l'ancienneté de la famille dans la ville, ou une fonction qui donne une large notoriété; elle peut être très peu liée au poids réel de l'individu sur les initiatives importantes. » (5)

Malgré ces critiques, les tenants de cette méthode maintiennent sa validité. Ils soulignent que ce n'est pas la technique qui est inadéquate, mais plutôt l'interprétation des résultats qu'elle produit; en effet, les « réputationnistes » reconnaissent que:

— Les acteurs ainsi décelés ne forment pas nécessairement une structure du pouvoir monolithique. De plus, il n'est pas possible d'affirmer, comme certains le font, que la méthode ne peut fournir que des résultats corroborant le modèle monolithique: certaines recherches effectuées (6) avec cette méthode ont détecté des structures pluralistes.

— Il est incontestable que cette méthode relève les acteurs perçus comme influents, d'où il est possible qu'ils soient plus des acteurs influents potentiels qu'actuels.

Finalement, avec P. Gremion, (7) nous pensons que « la participation est un comportement stratégique qui implique que l'individu ou le groupe dose son propre engagement en fonction de la *perception* qu'il a de la stratégie de ses partenaires ». Pour saisir la perception du pouvoir, la méthode réputationnelle est tout particulièrement pertinente.

Un perfectionnement intéressant a été apporté à cette méthode par Ch. M. Bonjean. (8) Lors d'une première interview, il demande à une personnalité influente de la collectivité de citer les vingt personnes qu'il juge les plus puissantes. Ces dernières sont ensuite interviewées et on leur pose entre autres la même question jusqu'à ce que de nouveaux noms ne soient plus mentionnés. Par un système de notation, il retient les acteurs qui à la suite de cette consultation apparaissent comme les plus puissants. Ces personnes sont à nouveau interviewées, en vue de déterminer cette fois si elles constituent un groupe cohérent et si elles sont en interaction. En combinant ces données, Ch. M. Bonjean crée une typologie comprenant

Typologie de Ch. M. Bonjean

	Richesse	Statut	Pouvoir
Leaders symboliques . . .	+	+	—
Leaders visibles	+	+	+
Leaders cachés	+/—	+/—	+

des leaders visibles, cachés et symboliques. Ces derniers sont les acteurs sans influence effective mais considérés dans la collectivité comme puissants.

3.3. *La méthode décisionnelle*

R. Dahl, théoricien du pluralisme (9) et critique de la méthode réputationnelle, peut être considéré également comme le promoteur de la méthode décisionnelle. Avant de présenter certains aspects de la recherche qu'il a effectuée à New Haven (Connecticut), il vaut la peine de reprendre les principaux éléments d'un article préalable qui a profondément marqué l'étude du pouvoir. (10)

R. Dahl part de la définition suivante: A a du pouvoir sur B dans la mesure où il peut faire faire à B des actes que ce dernier n'aurait pas accompli autrement. Dahl complète cette définition en ajoutant qu'une étude du pouvoir nécessite que l'on prenne en considération:

— Les ressources des acteurs, c'est-à-dire tout ce qui peut être utilisé pour être la cause d'un comportement;
— Les mécanismes du pouvoir (coercition, légitimité, connaissance, etc.);
— L'importance du pouvoir que nous définirons plus loin;
— Le secteur social spécifique où se déroule l'action.

En outre, Dahl précise que deux conditions sont indispensables aux relations de pouvoir:

1. Il existe nécessairement un décalage de temps entre (A,w) et (B,x);
2. Les acteurs A et B sont reliés l'un à l'autre.

Dahl symbolise ces quelques éléments de la manière suivante:

(A,w) = A fait l'action w
$(A,\overline{w})$ = A ne fait pas l'action w
(B,x) = B répond par l'action x
$(B,\overline{x})$ = B ne répond pas par l'action x
$P(u/v)$ = probabilité que l'action u arrive quand l'action v arrive

d'où:

$P\,(B,x/A,w) = P_1$
$P\,(B,x/A,\overline{w}) = p_2$

M, c'est-à-dire l'importance du pouvoir, peut être défini:

$M\ A/B{:}w,x = P(B,x/A,w) - P(B,x/A,\overline{w}) = p_1 - p_2$

1. Si $p_1 = p_2$, donc $M = 0$ et il ne peut exister de relations de pouvoir.
2. M est à son maximum quand $p_1 = 1$ et $p_2 = 0$.
3. M est à son minimum quand $p_1 = 0$ et $p_2 = 1$.

En plus des quatre dimensions relevées ci-dessus (ressources, mécanismes, importance, secteurs), on peut en ajouter une cinquième: l'étendue, c'est-à-dire le nombre de répondants de l'acteur A.

Cependant le vrai problème du pouvoir n'est pas tellement de le définir. Les plus grandes difficultés apparaissent quand on envisage de comparer le pouvoir de plusieurs acteurs.

Dahl se rend compte que les ressources et les mécanismes du pouvoir permettent difficilement des comparaisons: elles ne sont en fait possibles qu'à l'intérieur d'un champ d'action donné, c'est-à-dire par rapport à un *processus de décision spécifié.*

C'est sur cette base et sur cette conceptualisation du pouvoir que R. Dahl critique les travaux de F. Hunter.

Effectivement, ce dernier détecte la structure du pouvoir d'Atlanta d'une manière globale. La manière dont il pose ses questions laisse à chaque interviewé la possibilité de se référer à un cadre ou à un champ d'action différent.

En fonction de l'ensemble de ces remarques et critiques R. Dahl pense que seule une approche éclectique peut rendre compte de la structure du pouvoir d'une collectivité locale. C'est ce qu'il fit dans *Who Governs?* (11) en définissant cinq points de vue:

1. L'évolution de l'appartenance sociale des autorités de la ville (la méthode positionnelle);
2. La nature et l'étendue de la participation d'une couche sociale dans les affaires locales;
3. Le processus de décision relatif à quelques problèmes récents en vue de détecter le rôle et l'influence des différents acteurs qui y participent;
4. Le profil socio-économique des décideurs découverts par l'analyse des décisions et celui d'un échantillon d'électeurs;
5. L'évolution de la participation électorale.

L'originalité de R. Dahl consiste surtout à analyser des processus de décision pour détecter la structure du pouvoir. Il choisit quatre domaines

impliquant un nombre et une diversité maximum d'acteurs; il s'agit de décisions relatives:

— à la rénovation urbaine,
— aux écoles publiques,
— aux nominations des candidats-maires dans les partis démocrate et républicain,
— à la mise en place d'une nouvelle constitution communale.

L'analyse de chacune de ces décisions était effectuée avec le schéma suivant:

1. N'étaient pris en considération que les acteurs qui participaient directement à l'action;

2. Il était admis que les situations suivantes étaient des réponses de même intensité:
   — quand la proposition d'un ou plusieurs participants était adoptée en dépit de l'opposition des autres acteurs,
   — quand la proposition d'un ou plusieurs acteurs était rejetée,
   — quand la proposition d'un ou plusieurs acteurs était admise sans opposition;

3. Une comptabilité de ces trois types de situations était faite pour chaque décideur;

4. Le décideur le plus puissant est celui dont les taux suivants sont les plus élevés:

$$a = \frac{\text{succès effectifs}}{\text{totaux des succès}}$$

$$b = \frac{\text{succès effectifs}}{\text{essais d'influencer}}$$

Pour situer les résultats de sa recherche, R. Dahl présente cinq modèles de structure du pouvoir:

1. *Le modèle élitiste*

C'est le modèle découvert par F. Hunter à Atlanta. Il s'agit donc d'un groupe unifié de dirigeants économiques du secteur privé, occupant un statut social très élevé et qui, de manière camouflée et plus ou moins

secrète, arrivent à des accords sur des programmes politiques et les font réaliser.

2. *Le modèle de la grande coalition*

Les chefs de file des grandes organisations du secteur privé et du secteur public se coalisent pour faire élire — démocratiquement — un homme doué de qualités et de ressources, capable de préserver leurs intérêts et promouvoir leurs idées.

3. *Le modèle de la petite coalition*

Les chefs de file ne s'entendent plus pour faire élire un homme, mais pour déterminer ensemble une politique. Bien que pouvant être durable, une telle coalition — fondée sur la négociation et le compromis — est bien plus instable que la précédente.

4. *Le modèle des secteurs autonomes*

La collectivité est divisée en organisations plus ou moins grandes à l'intérieur desquelles se prennent des décisions de manière autonome. Tant que ces secteurs n'entrent pas en conflit, ils se développent sans intercommunication et négociation.

5. *Le modèle du conflit*

Les organisations du modèle précédent entrent en compétition; vu l'incertitude et le coût de telles situations, elles sont autant que possible évitées.

Comparons en passant cette typologie à celle de P. Rossi (12) qui distingue quatre types de structure du pouvoir. Les types monolithique et polylithique correspondant aux modèles élitistes et des « secteurs autonomes » de Dahl. Les deux autres types n'ont pas de points communs avec ceux de Dahl, soit le type participationniste impliquant que chaque acteur prend part à toutes les décisions et le type amorphe correspondant à l'absence d'un modèle stable de structure du pouvoir.

En scrutant et en résumant très schématiquement l'information considérable que R. Dahl a accumulée sur New Haven, rien ne permet de dire qu'à une période de l'histoire de cette collectivité un système élitiste ait existé. La période de 1950-1960, que Dahl a analysée, montre que le système politique a passé du modèle des secteurs autonomes à celui de la grande coalition. Il explique ce changement par trois facteurs:

1. Le système politique de New Haven est lâche et la grande masse des acteurs n'utilisent pas leurs ressources pour influencer les décisions politiques.
2. Une minorité, les politiciens, dispose d'un pouvoir considérable sur les décisions politiques. Leur principale ressource, c'est le fait qu'ils peuvent consacrer à la politique la quasi-totalité de leur temps.
3. L'habileté est le troisième facteur; en politique, l'habileté c'est la faculté d'accroître son pouvoir par rapport à celui des autres acteurs et cela en utilisant les mêmes ressources qu'eux.

R. Dahl montre qu'au moment où le maire Lee a été élu, il ne disposait pas de plus de ressources que ses prédécesseurs. Cependant, rapidement, sa principale activité a consisté à les augmenter: il accrut sa popularité, il renforça son prestige auprès des élites économiques de New Haven. Cet acquis lui permit de faire passer ses programmes et plans. Et ainsi de suite il établit à New Haven le modèle de la grande coalition. Grâce à son habileté, il réussit à mobiliser des ressources que ses prédécesseurs n'ont pas su utiliser. Ce qui compte, surtout, c'est qu'il le fit sans provoquer une contre-mobilisation.

En bref, l'approche décisionnelle consiste à *sélectionner* des décisions-clés, à *identifier* les personnes qui ont participé à ces décisions, à *détecter*, en analysant le comportement de ces personnes dans chaque décision, dans quelle mesure elles ont été influentes.

Ses principaux avantages sont de:

1. Montrer concrètement s'il existe une relation entre occuper une position et avoir effectivement de l'influence;
2. Mettre en relief l'interdépendance des leaders;
3. Vérifier le rôle réel de certains acteurs dans plusieurs décisions;
4. Examiner l'interdépendance de différents secteurs sociaux.

Les limites de cette méthode sont les suivantes:

1. Elle ne prend pas en considération l'influence indirecte;
2. Elle ne permet pas d'évaluer l'importance des non-décisions; il faut autant de pouvoir pour faire en sorte qu'un problème ne soit pas discuté que pour emporter une décision;
3. Le choix d'une décision implique une part d'arbitraire notable. Dans quelle mesure une décision-clé révèle-t-elle nécessairement la vraie structure du pouvoir?

4. En obligeant les interviewés à se remémorer certains événements passés, elle se rapproche singulièrement de la méthode réputationnelle;
5. Elle décrit le pouvoir dans un secteur. Dans quelle mesure ce pouvoir est-il applicable à l'ensemble de la collectivité? En fait, la méthode décisionnelle part d'un à priori inverse de celui de la méthode réputationnelle « en tenant le pouvoir comme lié étroitement à l'objet, elle omet qu'il existe une continuité temporelle de l'exercice du pouvoir dont les décisions visibles ne sont que des moments privilégiés et une tendance générale de la puissance à rayonner autour de son point focal de manière plus ou moins intense; elle omet aussi que se créent des interférences plus ou moins masquées qui sont précisément la source potentielle permanente des conflits ». (13)
6. La plupart du temps les décisions sont conçues comme un marché, c'est-à-dire un échange de ressources, et non pas comme une négociation avec une stratégie à long terme qui est de loin supérieure à la durée de quelques décisions. Dans une telle perspective, il apparaît mieux par exemple, que l'acteur qui fait des concessions sur une décision « accumule un avantage dont il tirera parti dans une négociation ultérieure ». (14)

3.4. *La combinaison des méthodes décisionnelle et réputationnelle*

La comparaison des résultats de ces deux méthodes montre que la méthode réputationnelle — utilisée surtout au départ par des sociologues — décèle avant tout la réputation de pouvoir (qui n'est certes pas étrangère à l'exercice du pouvoir) et semble faire ressortir des structures monolithiques.

La méthode décisionnelle — surtout employée par des politologues — met plutôt en relief la spécialisation du pouvoir et la multiplicité de ses sources, donc des structures du pouvoir pluralistes.

Il n'est donc pas exclu que ces deux méthodes saisissent deux aspects différents d'une même réalité. Plutôt que de les opposer, il est préférable de les employer conjointement. C'est ce qu'a fait R. Presthus dans sa recherche *Men at the Top*. (15) Cet auteur combine la méthode réputationnelle et la méthode décisionnelle dans une étude comparative de deux petites collectivités urbaines américaines, et montre que les deux méthodes contribuent à la compréhension de la structure du pouvoir. Ainsi, dans les deux villes étudiées, certains acteurs apparurent avec une grande réputation de pouvoir sans qu'ils aient participé à aucune des

décisions étudiées, ce qui est conforme à la méthode réputationnelle qui isole les acteurs qui ont un grand pouvoir potentiel sans qu'ils se manifestent toujours ouvertement. Elle permit donc à R. Presthus de prendre en considération certaines sources d'influence indirecte qui ne seraient pas apparues avec la méthode décisionnelle seule.

De même, la méthode réputationnelle autorisa une certaine pondération du pouvoir de quelques acteurs qui avaient un taux élevé de participation dans plusieurs décisions, mais qui n'avaient pas été mentionnés par le biais des questions relatives à la réputation de pouvoir. En reprenant plus en détail les décisions, R. Presthus se rendit compte que ces acteurs avaient plutôt joué un rôle technique et qu'effectivement leur influence n'avait pas été décisive.

En outre, R. Presthus constata que la méthode réputationnelle facilitait l'identification d'acteurs collectifs qui apparaissaient beaucoup moins clairement dans un processus de décision où l'on voit avant tout agir des individus.

Mis à part ces quelques points, les résultats obtenus par ces deux méthodes sont concordants: les deux tiers des décideurs ont une réputation de pouvoir élevée. Le pouvoir dit effectif est significativement associé à la réputation de pouvoir.

Il est intéressant de noter que des recherches de psycho-sociologie expérimentale ont également combiné ces deux approches. (16) Ces travaux ont donné des résultats très semblables à ceux publiés par R. Presthus.

3.5. *L'analyse comparative de la structure du pouvoir des collectivités locales*

La plupart des études que nous avons mentionnées jusqu'ici ont été effectuées dans une seule collectivité. Il n'est pas étonnant qu'elles aient produit des résultats aussi contradictoires rendant quasi impossible toute généralisation. D'où assez tôt des analyses comparatives furent tentées dont trois types peuvent être distingués:

1. Un nombre plus ou moins grand d'études de cas — de deux à trente — sont réexaminées en analyse secondaire; (17)
2. Deux à trois collectivités sont analysées avec les mêmes hypothèses et techniques de recherche; (18)
3. Un grand nombre — plus de trente — de collectivités sont analysées avec les mêmes hypothèses et techniques de recherche.

Cette dernière tentative est la plus récente. T. N. Clark en est un des instigateurs; il a étudié la structure du pouvoir de 51 collectivités urbaines

américaines. (19) Pour chacune d'elles, il analyse le processus de décision relatif à la rénovation urbaine, la lutte contre la pauvreté, la pollution de l'air, l'élection du maire. Pour ce faire, il a interviewé onze personnes par ville, dont le maire, le président des partis républicain et démocrate, le président de la chambre de commerce; c'est-à-dire des personnes qui sont à la fois des acteurs politiques et des connaisseurs de la ville. Pour chaque décision, il s'agissait de déterminer:

1. qui l'a déclenchée;
2. qui l'a appuyée;
3. qui s'y est opposé;
4. qui et avec qui elle a été négociée;
5. qui a pu imposer son point de vue.

En combinant le nombre d'acteurs ayant participé aux quatre décisions et le degré d'indépendance de la prise de décision dans chacun des quatre domaines, T. N. Clark élabore un indice de structure de décision décentralisé ou centralisé, indicateur d'une structure du pouvoir pluraliste ou monolithique.

Cet indice numérique a été intégré à un modèle de dépendance causale comprenant des variables telles la croissance urbaine, l'industrialisation, la diversification sociale, la proportion de catholiques, etc. Les résultats de cette analyse permettent d'affirmer *que plus une collectivité est différenciée horizontalement et verticalement, plus la différenciation des élites est intense, plus le processus de décision est décentralisé.* Dans une perspective méthodologique analogue il faut mentionner les travaux de P. Kukawka, Ch. Mingasson et Ch. Roig. (20)

3.6 *Quelques remarques finales*

Tout au long de l'analyse que nous venons d'effectuer, plus ou moins explicitement, nous avons admis avec R. Dahl trois postulats:

1. La relation de pouvoir par laquelle A domine B, implique que A ait un comportement manifeste;
2. L'exercice du pouvoir implique que A et B soient reliés d'une manière ou d'une autre;
3. La domination de A sur B implique que A modifie le comportement de B.

Plusieurs auteurs, (21) à la lumière des nombreuses recherches actuellement disponibles, ont démontré que ces quelques postulats ne sont pas fondés.

1. En effet, nous avons vu que R. Dahl ne parle du pouvoir de A sur B que dans la mesure où A exécute un acte avant la réaction de B, c'est-à-dire que A cause le comportement de B par une influence directe. Ce postulat signifie que les *réactions anticipées* de B ne sont pas du ressort du pouvoir de A. C'est une position que nous ne pouvons évidemment pas accepter. Il est nécessaire de modifier la formule de Dahl de la manière suivante: A domine B dans la mesure où B accomplit un acte dû à l'existence de A dans le champ de B, au moment où ce dernier prend une décision. Dans une telle perspective, B anticipe la réaction de A et ainsi se conforme à A. Ce dernier domine donc B sans que A ait fait une tentative explicite d'influence.

2. Pour que A influence B, il est indispensable que l'un et l'autre soient reliés d'une manière ou d'une autre. Cependant, il existe deux situations où ce n'est pas le cas:

a) la situation que nous avons examinée ci-dessus. En effet, dans le cas de la réaction anticipée, il suffit que B se réfère aux intentions de A.

b) Cette relation n'existe pas non plus lorsque A manipule l'information que B reçoit. Par là, A peut déterminer le comportement de B sans qu'il y ait nécessairement relation entre A et B. L'exercice du pouvoir est également effectif lorsque par exemple A consacre son énergie à créer ou renforcer des valeurs sociales ou politiques.

3. R. Dahl prétend qu'il n'y a pouvoir de A sur B que dans la mesure où A modifie le comportement de B. En fait, on se rend compte que ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Ainsi A peut en général dominer B, mais ce dernier, dans un situation spécifique, peut fort bien échapper au contrôle de A. Encore, A peut modifier partiellement le comportement de B sans en changer la ligne de conduite majeure.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Pour effectuer cette analyse des diverses méthodes de l'étude de la structure du pouvoir des collectivités locales, nous nous sommes appuyé en partie sur le livre de Clark Terry N., *Community Structure and Decision-Making: Comparative Analyses*, Chandler Publishing Co., San Francisco, 1968, p. 73 et ss.

(2) Deux études classiques illustrent entre autres cette perspective: Warner W. L. et Lunt P. S., *The Social Life of a Modern Community*, vol. I, Yale U. Press, 1941; Lynd R. S., Lynd H. M., *Middletown*, Harcourt, New York, 1929.

(3) Hunter Floyd, *Community Power Structure*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1952.

(4) Polsby N. W., *Community Power Political Theory*, Yales University Press, New Haven, 1963.

(5) SCHMID Catherine, « Quelques recherches récentes sur le problème du pouvoir dans les communautés locales » *Sociologie du travail*, N° 2, 1965, pp. 190-196.

(6) Il faut d'abord mentionner la recherche de F. HUNTER, *op. cit.*, ainsi que celles de MILLER D. C., « Decision-Making Cliques in Community Power Structures: A comparative Study of an American and an English City », *A.J.S.*, Vol. LXIV, N° 3, nov. 1958, pp. 299-310; « Town and Gown: the Power Structure of a University Town », *A.J.S.*, Vol. LXVIII, N° 4, jan. 1963, pp. 432-443.

(7) GREMION P., *La structuration du pouvoir au niveau départemental*, Groupe de sociologie des organisations, Paris, 1969.

(8) BONJEAN C. M., « Community Leadership: A Case Study and Conceptual Refinement », *A.J.S.*, Vol. LXVIII, May 1963, n° 6, pp. 672-681.

(9) DAHL Robert A., « Critique of the Ruling Elite Model », *American Political Science Review*, 52 (June 1958), pp. 463-69.

(10) DAHL Robert A., « The Concept of Power », *Bahavioral Science*, 2, 1957, pp. 201-215.

(11) DAHL Robert A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press, New Haven, 1961.

(12) In CLARK T. N., 1968, *op. cit.*, p. 136.

(13) SCHMID Catherine, « Quelques recherches récentes sur le problème du pouvoir dans les communautés locales » *Sociologie du travail*, N° 2, 1965, p. 192.

(14) SCHMID Catherine, *op. cit.*, p. 195.

(15) PRESTHUS Robert, *Men at the Top; A study in Community Power*, Oxford University Press, New York, 1964.

(16) LIPPITT R., POLANSKY N., REDL F. et ROSEN S., « The Dynamics of power », *Hum. Rel.*, 1952, 5, pp. 37-64.

(17) GILBERT C. W., « Community Power and Decision Making: A Quantitative Examination of Previous Research », in T. N. Clark, *Community Structure and Decision-Making*, Chandler Publishing Company, San Francisco, 1968, pp. 139-155.

(18) C'est le cas de la recherche de PRESTHUS R., *op. cit.*

(19) CLARK T. N., « Community Structure, Decision-Making, Budget Expenditures, and Urban Renewal in 51 American Communities », *American Sociological Review*, Vol. 33, N° 4, Aug. 1968, pp. 576-593.

(20) KUKAWKA P., MINGASSON Ch., ROIG Ch., *Recherche sur la structure du pouvoir local en milieu urbain*, Université de Grenoble, 1969.

(21) Nous nous sommes inspiré surtout des travaux de BACHRACH Peter et BARATZ Morton S., « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, 56, (Déc. 1962), pp. 947-952; BACHRACH Peter et BARATZ Morton, « Decisions and Non-Decisions: An Analytical Framework », *American Political Science Review*, 57, 1963, pp. 632-642; BELL Roderick, « Political Power: The Problem of Measurement », R. Bell, D. V. Edwards, R. H. Wagner, éd. *Political Power*, The Free Press, New York, 1969, pp. 13-27; HARSANYI John C., « Measurement of Social Power in n-Person Reciprocal Power Situations », *Behavioral Science*, 7, 1962, pp. 81-92; HARSANYI John C., « Measurement of Social Power, Opportunity Costs, and the Theory of Two-person Bargaining Games », *Behavioral Science*, 7, 1962, pp. 67-80.

4. *Conclusion*

Il n'est pas inutile de répéter ce que nous disions au début de ce chapitre: notre intention n'était pas de faire une étude exhaustive de la littérature concernant le pouvoir, mais bien de dégager et de définir, à partir d'un corpus de connaissances scientifiques, les principales dimensions du concept de pouvoir devant être analysées dans des collectivités locales. C'est ce que nous allons réaliser dans cette conclusion à partir de l'analyse que nous venons d'effectuer. (1)

1. Le pouvoir est inhérent à tout groupe (2); ce type d'entité est un système d'acteurs — individuels ou collectifs — ayant un certain degré de cohésion, des normes, valeurs, attitudes communes, et au moins un objectif à accomplir. De manière générale, le pouvoir c'est la faculté d'un ou plusieurs acteurs de mobiliser des ressources internes ou externes pour, tout en maintenant un degré minimum de cohésion, faire progresser le groupe vers ses objectifs ou pour les changer. *L'influence*, c'est le pouvoir en acte dans un processus d'interaction. Le concept de *structure du pouvoir* fait référence au système d'acteurs qu'implique le groupe et à la répartition plus ou moins égale du pouvoir entre eux. Nous distinguons deux modèles de structure du pouvoir: le modèle monolithique et le modèle pluraliste. Nous réduisons à cette dichotomie les typologies de Dahl, Lewin, Rossi.

Le concept de structure du pouvoir ne comprend pas seulement le système des acteurs, il fait intervenir encore un ensemble de normes, valeurs propres au système, et entre autres, celles relatives à la légitimité. C'est par ces normes que le contrôle social du groupe ou de l'acteur dominant est assuré. Les groupes que nous étudierons sont des collectivités urbaines dont nous avons précisé les principales dimensions dans la première et la deuxième partie.

2. La décision est un moment ou une phase particulière de la vie d'un groupe, et plus spécifiquement sa réponse à une situation problématique. (3) C'est par la décision que le groupe choisit ou modifie ses objectifs, qu'il définit les moyens pour les atteindre, qu'il rétablit son consensus, sa cohésion, etc. En d'autre termes, la décision est un type d'action qui dépasse, surmonte et élimine les obstacles qu'un groupe rencontre sur son chemin. (4) Généralement, pour chaque décision, on distingue trois phases:

1. *Avant la décision;* cette phase comprend entre autres:
   — l'identification du problème,
   — le rassemblement des informations relatives au problème,

— la formulation et l'évaluation des politiques possibles pour résoudre le problème,
— l'information des acteurs; etc.

2. *La décision*, c'est-à-dire le choix d'une des politiques;
3. *Après la décision;* la promulgation et la réalisation de la politique choisie.

C'est dans la succession de ces phases que les acteurs concernés par le problème se manifestent et exercent leur pouvoir avec une intensité variable. Ainsi, on peut parler de la structure du pouvoir d'une décision. Notons que ce n'est pas nécessairement la deuxième phase qui est la plus décisive et que les trois phases peuvent durer plus ou moins longtemps et/ou se superposer à des degrés divers.

La décision proprement dite peut même ne jamais être prise ou être négative. En effet, il faut distinguer entre la décision négative et la non-décision. Dans le premier cas, la décision qui est effectivement prise va à l'encontre de ce qui avait été proposé dans les phases précédentes. La non-décision implique que le problème ne peut être ni traité ni discuté; de par la volonté de certains acteurs: il ne peut pas émerger dans le domaine public.

Une structure du pouvoir peut varier en fonction du type de décision. Sans être exhaustives, les dimensions suivantes doivent être prises en considération pour caractériser une décision:

— le nombre et la diversité de personnes qui sont concernées et qui participent plus ou moins directement à la décision; (5)
— l'importance relative accordée à la décision par les acteurs concernés; (6)
— l'importance et la diversité des ressources impliquées par la décision;
— la durée de la décision;
— le fait que la décision peut être unique ou récurrente; (6)
— le fait que la décision peut avoir une portée locale, (6) régionale ou nationale; ou encore impliquer des acteurs appartenant à ces trois niveaux;
— le secteur considéré (urbanisme, culture, politico-administratif, etc.).

En quelque sorte, *ces différents traits définissent l'enjeu social, économique, politique et idéologique de la décision*; l'enjeu est pour ainsi

dire toujours une combinaison de ces quatre aspects et souvent, lors du processus de décision, leur importance varie en fonction des différentes phases de la décision. Dès lors, cette variabilité devient un important sujet d'étude. (7)

D'une manière générale, — le processus de décision est dominé par l'existence de *conflits*. Nous admettons qu'il y a conflit lorsqu'il y a incompatibilité entre acteurs; cette incompatibilité peut soit être fondée sur des intérêts opposés, soit être de nature affective, soit être relative à une divergence de jugement de valeurs sur le problème à résoudre.

Avec R. Dahrendorf, nous distinguons l'intensité des conflits de leur violence.

L'*intensité* fait appel à l'enjeu de la décision: à une extrême, le conflit peut mettre en cause une seule dimension du groupe et une minorité de ses membres; à une autre extrême, il peut mettre en cause le groupe dans sa totalité.

La *violence* du conflit peut varier d'un état où il y a simplement compétition et où un consensus est maintenu sur certaines normes et valeurs, à une situation où il n'existe plus aucun consensus.

Dès qu'il y a conflits, se pose, pour les acteurs, la nécessité de mettre sur pied *une stratégie* pour les résoudre. Les plus classiques sont:

— la persuasion,

— la manipulation,

— la formation de coalitions,

— l'échange des ressources entre acteurs,

— la diversion en soulevant d'autres problèmes,

— la coercition, etc.

3. Si nous réduisons, à des fins d'analyse, une structure du pouvoir à deux acteurs, A et B, nous dirons qu'une relation asymétrique les unit, c'est-à-dire que B modifie son comportement ou son attitude à la suite du comportement ou de l'attitude de A.

Lorsque nous parlons de relations de pouvoir asymétrique, nous voulons dire qu'un acteur A influence de manière prédominante un acteur B, sans exclure que ce dernier influence A, mais de manière moindre. En fait, dans une situation concrète, il est très difficile de mesurer la part d'influence de chaque acteur. A cette précision, il faut ajouter toutes les nuances que nous avons faites dans le paragraphe précédent. (8) Cette

relation asymétrique n'est pas toujours directe; en effet, nous rencontrons des situations où

— A n'influence pas personnellement B mais il le fait par l'intermédiaire d'un troisième acteur C;

— la modification du comportement de B n'est pas due à une action concrète et directe de A. B anticipe la réaction probable de A par rapport à son comportement futur et adapte ce dernier en fonction de cette réaction anticipée;

— A déclenche le comportement de B, sans que A ait eu l'intention d'influencer B dans ce sens.

Pour aller plus en profondeur dans la compréhension du pouvoir, il faut:

— expliciter les ressources et motivations de A et de B;

— analyser la nature du lien entre A et B. (9)

Nous allons détailler ici quelques-uns de ces aspects.

Il est entendu par *ressources* l'importance d'un élément qui, lorsqu'il est appliqué en quantité suffisante par un acteur, lui permet de réaliser ses objectifs. (10) Les ressources fondent donc le pouvoir d'un acteur. En outre, elles ont un poids aussi bien dans les situations où A les possède et les contrôle effectivement que lorsque B *croit* qu'il en va ainsi sans que ce soit réellement le cas; c'est ce que mesure la méthode réputationnelle. Dans les contextes sociaux actuels, les ressources les plus fréquemment utilisées sont l'argent, le crédit financier, le travail, l'information, le statut social, la position dans une organisation, la popularité, l'estime, le droit de vote, la participation aux réseaux formels et informels des élites politiques, économiques et sociales. En bref, *elles constituent les composantes du système de stratification d'une société.*

Pour présenter *la nature du lien* entre A et B, nous allons nous inspirer de l'excellent article de J. R. P. French et B. Raven, (11) qui distinguent les cinq types de liens suivants:

La récompense

« La force du pouvoir de récompense de A sur B augmente avec l'importance des récompenses dont B a conscience que A peut lui procurer. » (12) L'emploi par A de récompenses immédiates, au lieu de promesses, aura au bout d'un certain temps pour effet d'accroître l'attraction éprouvée par B à l'égard de A.

La coercition

Elle est fondée sur la punition. Le pouvoir de coercition de A sur B a son origine dans l'anticipation de B, selon laquelle il sera puni par A s'il ne se conforme pas à la tentative d'influence. (13) Il faut distinguer nettement la récompense de la coercition, car le fait de retenir une récompense n'est pas psychologiquement l'équivalent d'une punition. Si la récompense accroît l'attraction exercée par A sur B, la coercition fera décroître cette attraction. Dans le cas d'une menace de punition, B tentera de se retirer du camp du pouvoir de coercition de A.

La légitimité

La légitimité du pouvoir de A sur B a son origine dans les valeurs intériorisées en B, valeurs qui lui dictent que A a le droit de l'influencer et que lui, B, est obligé d'accepter cette influence. (14) En d'autres termes, A affirme son pouvoir en fonction de normes, modèles, valeurs, etc. d'un groupe ou d'une société et qui sont acceptés par B. « Par exemple, une élection est un processus de légitimation des droits d'une personne à une fonction à laquelle est déjà associée une certaine étendue de pouvoir légitimé. » (15) Le pouvoir légitime est en relation avec les autres types de lien; par exemple, si la coercition de A sur B apparaît à B comme peu ou pas légitime, la tentative d'influence de A sur B éveillera une résistance.

La référence ou l'identification

Elle est fondée sur un sentiment d'unité de B avec A, ou sur un désir d'identité. Si A est un groupe ou une personne envers qui B se sent attiré (ou dont il fait déjà partie) B voudra s'associer à A (ou voudra rester intégré à A). Plus l'identification de B avec A est grande, plus est grand le pouvoir de référence de A sur B.

L'identification est différente de la coercition et de la récompense. Si B se conforme à A pour éviter l'exclusion, il s'agit alors de la coercition. Si B se conforme à A pour être loué, il s'agit alors de la récompense. Dans la mesure où B se conforme pour ressembler à A, il s'agit de la référence. Donc, plus l'attraction de A sur B est grande, plus l'identification de A sur B est étendue. (16)

La compétence

La compétence de A sur B varie avec l'étendue des connaissances réelles de A ou attribuées par B à A.

Toutes les fois que la compétence s'exerce, il est indispensable, d'une part, que B pense que A sait et que, d'autre part, B croie que A dit la vérité et n'essaie pas de le tromper.

* * *

Telles sont, à nos yeux, les principales dimensions du pouvoir. C'est en fonction de ce schéma que nous nous sommes efforcé d'approcher la structure du pouvoir des collectivités locales. Nous avons, pour ce faire, adapté et combiné les méthodes positionnelle, réputationnelle et décisionnelle. Pour clore ce chapitre, rappelons les questions auxquelles nous allons tenter de donner une réponse au moins partielle:

— Les collectivités urbaines suisses sont-elles caractérisées par un modèle particulier de structure du pouvoir? Dans quel sens ce modèle varie-t-il? Quels sont les facteurs internes et externes de variation?

— Quels sont les rapports entre la structure du pouvoir d'une collectivité urbaine et son développement spatial, démographique, social, économique et culturel?

Pour répondre à ces questions nous avons réalisé deux enquêtes:

— la première — plutôt extensive — porte sur les 162 communes suisses qui en 1960 avaient plus de 5000 habitants.

— la deuxième — plutôt intensive — a été effectuée dans deux communes suburbaines genevoises.

Dans l'Annexe 3 nous décrivons en détail ces deux enquêtes. Le chapitre 11 présente les résultats de la première; le chapitre 12 ceux de la seconde.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Pour élaborer ce modèle, nous nous sommes inspiré, dans une certaine mesure, de l'article de Clark T. « The Concept of Power », 48, *Southwestern Social Science Quaterly*, 1967, pp. 271-286.

(2) Il s'agit évidemment d'une définition minimum. Pour plus de détails cf. Gurvitch G., *La vocation actuelle de la sociologie*, tome 1, P.U.F., Paris, 1959; Newcomb T. M., Turner R. H., Converse P. E., *Manuel de psychologie sociale*, P.U.F., Paris, 1970.

(3) Jamous H., *Sociologie de la décision*, C.N.R.S., Paris, 1969.

(4) Gurvitch G., *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, P.U.F., Paris, 1963, p. 101.

(5) Sidjanski D., « Un aspect du processus de décision: décisions closes et décisions ouvertes », *Il Politico*, N° 4, 1964, et N° 1, 1965.

(6) Barth E. A. T., Johnson S. D., « Community Power and a Typology of Social Issue », *Social Forces*, vol. XXXVIII, 1959, pp. 29-32.

(7) Worms J. P., *Le système politico-administratif parisien et l'aménagement du secteur des Halles*, Colloque national du C.N.R.S., Toulouse, 1971.

(8) De manière assez semblable, on peut également reprendre la formulation de French John R. P. et Raven B., « The Bases of Social Power » in D. Cartwright (éd.) *Studies in Social Power*, I.S.R., Ann Arbor, 1959, pp. 150-167.

(9) Voir Cartwright D., qui fait une analyse détaillée de cette perspective dans « Influence, Leadership, Control » in J. March *Handbook of Organizations*, Rand McNally and Cy, Chicago, 1965, pp. 1-47.

(10) Gamson W. A., *Power and Discontent*, The Dorsey Press, Homewood, III, 1968, p. 94.

(11) French J. R. P. et Raven B., *op. cit.*; nous avons utilisé ici la traduction française de cet article in A. Lévy, éd. *Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, T. 1 et 2, Ed. Dunod, Paris, 1965, pp. 359-375.

(12) French J. R. P. et Raven B., *op. cit.* p. 365.

(13) *op. cit.* p. 366.

(14) *op. cit.* p. 368.

(15) *op. cit.* p. 369.

(16) *op. cit.* p. 372.

CHAPITRE 9

QUELQUES ASPECTS DE L'ÉVOLUTION DU POUVOIR DANS LES VILLES SUISSES

Ce très bref chapitre a pour but de présenter quelques aspects de la structure du pouvoir des villes suisses. La technique d'enquête utilisée (cf. Annexe 3) nous a permis de saisir l'évolution du pouvoir urbain entre 1941 et 1970 sous l'angle du statut institutionnel, du système des partis, de l'appartenance sociale et politique des maires des communes urbaines suisses de 5000 habitants et plus. Nous avons examiné les relations de ces données avec la dimension, le contexte cantonal socio-linguistique, la religion dominante des communes.

En 1970, 52,8 % des villes étudiées ont *un organe législatif élu* portant les noms de Conseil général, ou de Conseil de ville, ou de Conseil municipal. Les autres villes sont régies par *le système de l'assemblée communale*.

Il existe une liaison très nette entre ces deux types d'organes législatifs et la langue prédominante du canton ainsi que la dimension de la ville. Pour ainsi dire toutes les villes de plus de 20.000 habitants ont adopté le système d'un organe législatif élu, comme les villes romandes et tessinoises (Tableau 26).

TABLEAU 26

Cantons et organe législatif

	Organe législatif élu	Assemblée communale	Total
Villes de cantons romands .	83,8	16,2	100 %
Villes de cantons alémaniques	40,3	59,7	100 %
Villes du canton du Tessin .	100,0	—	100 %

En ce qui concerne l'élection du maire, 77,2% des villes étudiées élisent leur maire au suffrage populaire direct. Pour les autres communes urbaines, l'élection se fait par les organes législatif ou exécutif. Ici encore le rapport avec le fait que les villes appartiennent à des cantons romands, alémaniques ou tessinois est évident:

— tous les maires tessinois sont élus au suffrage populaire direct;
— il en va de même pour les villes alémaniques, à 3% près;
— par contre, les maires romands sont élus à raison de
  26% au suffrage populaire direct,
  39% par le législatif communal,
  35% par l'exécutif communal.

Ceci admis, et connaissant la liaison entre le type d'organe législatif et le contexte cantonal socio-linguistique, nous ne pouvons pas être surpris de la relation très positive entre le type d'organe législatif et le mode d'élection du maire mise en relief dans le Tableau 27.

TABLEAU 27

Type de législatif communal et mode d'élection du maire

	Election du maire			
	au suffrage populaire direct	par le législatif communal	par l'exécutif communal	Total
Organe législatif élu . .	63,1	18,4	18,5	100%
Assemblée communale .	100%	—	—	100%

Dans 66% des villes, l'exécutif est élu selon le système majoritaire; dans les autres villes c'est le système proportionnel qui est pratiqué. Ces proportions ne varient ni selon le type d'organe exécutif, ni selon le fait que la ville appartienne à un canton romand, alémanique ou au canton du Tessin.

Ces différentes tendances concernant le statut institutionnel des communes urbaines observées en 1970, *étaient à quelques pourcentages près, les mêmes en 1941.*

Qu'en est-il de l'origine sociale, de l'appartenance politique et des éventuelles autres fonctions politiques des maires des 136 villes qui ont répondu à notre questionnaire? Les Tableaux 28, 29 et 30 répondent à cette question.

L'origine sociale des maires (Tableau 27) a changé assez sensiblement: les seules couches sociales qui restent stables sont les agriculteurs et les indépendants. Par contre, les professions libérales, les dirigeants et les ouvriers accusent une perte d'influence qui semble être conquise par les cadres supérieurs et moyens, et les employés subalternes. La catégorie des maires à plein temps est en légère hausse.

Cependant, si on considère la situation de manière plus globale, il apparaît que les classes moyennes et supérieures urbaines contrôlent pour ainsi dire totalement la fonction de maire. Les employés subalternes et les ouvriers ne sont représentés à cette position qu'à raison de 10%.

En ce qui concerne le parti politique des maires (Tableau 28) les changements sont tout aussi faibles que pour leur origine sociale. Les partis radical et conservateur-chrétien-social perdent quelques pourcentages que semble gagner en partie les libéraux.

Pour les quatre années prises en considération, nous avons examiné les relations entre statut social et partis politiques: rien de très nouveau n'apparaît, si ce n'est que les quelques maires appartenant à la classe ouvrière et aux couches moyennes subalternes n'appartiennent pas systématiquement aux partis de gauche.

TABLEAU 28

Evolution, de 1941 à 1970, de l'origine sociale des maires des villes suisses

Année	Agriculteurs	Professions libérales	Dirigeants	Cadres supérieurs	Petits Indépendants (commerce, artisanat, etc.)	Cadres moyens	Employés subalternes	Ouvriers	Maire à plein temps
1941	5,7	28,7	8,2	13,9	13,9	9,8	4,9	3,3	11,5
1950	5,1	19,1	7,4	13,2	12,5	16,2	10,3	3,7	12,5
1960	3,8	24,1	6,8	16,5	8,3	15,0	6,8	4,5	14,3
1970	4,1	19,5	5,7	20,3	13,0	11,4	10,6	0,8	14,6

TABLEAU 29

Evolution, de 1941 à 1970, de l'appartenance politique des maires des villes suisses

Année	Sans réponse	Parti radical	Parti libéral	Parti conservateur-chrétien-social	Parti socialiste	Parti du travail	P.A.B.	Alliance des indépendants	Parti démocratique	Divers
1941 .	0,8	38,5	7,4	13,1	10,7	0,0	9,0	0,0	19,7	0,8
1950 .	1,5	31,6	8,1	16,2	10,3	0,7	10,3	0,0	18,4	2,9
1960 .	0,0	34,6	6,0	15,0	13,5	0,8	9,0	0,8	18,0	2,3
1970 .	2,4	34,1	8,9	9,8	13,0	0,0	9,8	1,6	18,7	1,6

Finalement, il faut souligner le décalage entre la représentation des partis de gauche au plan de l'exécutif national et leur sous-représentation au plan de l'exécutif des collectivités urbaines, qui pourtant sont connues pour voter plus à gauche que l'ensemble de la Suisse.

Le Tableau 30 ne fait pas apparaître, lui non plus, des changements notoires. De 1941 à 1970, à quelques pourcentages près, nous pouvons dire qu'un peu moins de la moitié des maires des villes suisses se contentent de cette position; environ 12% sont engagés dans des instances nationales, les autres dans celles de leur canton.

Il serait intéressant de déterminer — mais malheureusement nos données ne nous permettent pas de le faire — si la position de maire a été

TABLEAU 30

Evolution, de 1941 à 1970, des autres fonctions politiques des maires des villes suisses

Année	Sans autre fonction politique	Fonctions au niveau fédéral	Fonctions au niveau cantonal	Diverses autres fonctions
1941	46,7	15,6	29,5	8,2
1950	36,8	12,5	41,9	8,8
1960	39,8	15,1	36,8	8,3
1970	44,7	13,0	31,7	10,6

utilisée par ces personnes pour accéder à des fonctions politiques plus importantes ou si, au contraire, ces dernières ont été conquises pour mieux contrôler et diriger la ville dont ils sont les représentants.

Comment le système des partis des municipalités a-t-il évolué de 1941 à 1970? (1)

TABLEAU 31

Evolution, de 1941 à 1970, du système des partis des villes suisses

Année	NR	Parti solitaire	Parti majoritaire	Tri-partisme	Multi-partisme
1941	2,5	1,6	44,3	2,5	49,2
1950	2,2	2,2	31,1	3,0	61,6
1960	3,8	0,8	30,8	—	64,7
1970	1,6	—	26,0	1,6	70,7

Si les Tableaux précédents ne révèlent que des changements d'une faible ampleur, l'évolution du système des partis vers le multipartisme est très nette (Tableau 31).

Nous avons tenté d'en déceler quelques facteurs: le système électoral majoritaire ou de la représentation proportionnelle ne joue aucun rôle. Par contre, la religion prédominante de la ville semble avoir quelque influence (Tableau 32).

TABLEAU 32

Religion et système des partis

	Système tri ou multipartiste			
	1941	1950	1960	1970
Villes catholiques . . .	45,6	52,0	45,8	58,5
Villes protestantes . . .	55,2	71,7	75,3	79,2

Il apparaît ainsi que les villes protestantes actualisent dans une proportion sensiblement plus forte et beaucoup plus tôt les systèmes tri ou multipartistes.

Pour rejoindre l'analyse typologique des villes suisses de 1960, réalisée dans les chapitres précédents, nous avons examiné s'il existait un rapport entre les six types construits et le système des partis de ces municipalités urbaines. Les résultats sont probants:

Types de villes	*% de municipalités multipartistes*
1	12,5
2	57,1
3	61,3
4	30,0
5	77,5
6	77,8

Plus la croissance urbaine et l'anomie sont intenses, plus le multipartisme devient la règle.

Par rapport aux profondes transformations du phénomène urbain suisse que nous avons analysées dans la deuxième partie, il ressort des quelques données présentées dans ce chapitre, que la structure du pouvoir des villes suisses ne change guère que sous l'angle du système des partis: *le multipartisme tend à se généraliser.* Par contre, l'exécutif des villes est toujours largement *dominé par les partis dits nationaux et les couches supérieures; les institutions municipales — qui varient profondément selon le contexte cantonal — sont restées en trente ans pour ainsi dire immuables.*

Il est intéressant de noter que les principaux facteurs de ces aspects du pouvoir urbain sont la langue et la religion, deux facteurs dont nous avions souligné précédemment l'influence sur les divers indicateurs de l'anomie.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Cette partie de l'analyse fait suite aux travaux de R. Girod sur le système des partis en Suisse, cf. « Geography of the Swiss Party System » in *Cleavage, Ideologies and Party System*, ed. by E. E. Allardt and K. Littuanen, Westermark Society, Helsinky, 1966; « Evolution du système des partis en Suisse dans la seconde moitié du 19e siècle » Genève, 1964, p. 43.

CHAPITRE 10

LA STRUCTURATION DU POUVOIR COMMUNAL EN MILIEU SUBURBAIN: PRÉSENTATION DES DONNÉES

Le chapitre précédent nous a permis de dégager quelques traits du pouvoir urbain. Cependant les limites de cette première recherche sont évidentes. La réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés — à savoir comment les pratiques des acteurs structurent le phénomène urbain et quels sont la nature et les facteurs de l'évolution du pouvoir urbain — ne peut se faire que sur la base d'une analyse beaucoup plus fouillée.

C'est ce que nous avons tenté de faire en étudiant en profondeur deux communes suburbaines genevoises. (Les raisons du choix de ces deux communes et la méthode utilisée sont décrites dans l'Annexe 3.)

Après une rapide présentation des principales dimensions économiques, sociales et politiques de ces collectivités, en partant de données extraites de statistiques, études sociologiques et rapports officiels, etc., nous exposerons les résultats de l'enquête. Nous examinerons successivement la dynamique d'un échantillon de décisions, les résultats des approches réputationnelles et relationnelles, et finalement ceux du traitement de certaines de nos données par deux analyses statistiques multivariées.

Ce chapitre sera consacré exclusivement à la présentation aussi systématique que possible des résultats de la recherche. Ce n'est que dans le chapitre suivant que nous procéderons à une synthèse et à une interprétation de l'ensemble des données.

1. *Les principales dimensions économiques, sociales et politiques des communes suburbaines*

1.1. *Les aspects socio-économiques et historiques*

Neyrvin et Lanex — il s'agit de noms fictifs — ont été rattachées au Canton de Genève en 1815.

Formées l'une et l'autre d'un village, elles virent, dès le 19e siècle, d'autres quartiers se développer sur leur territoire.

En 1951, elles font partie socialement, géographiquement et économiquement parlant de l'agglomération genevoise. En 1965, elles présentaient

TABLEAU 33

Composition socio-économique de Neyrvin et Lanex en 1965

	Neyrvin III	Neyrvin II	Cité Nouvelle II	Neyrvin I	Cité Nouvelle I	Total Neyrvin	Lanex II	Lanex III	Lanex I	Total Lanex	Ville de Genève
Actif . . .	560	506	577	569	703	583	507	526	662	536	614
Inactif . .	440	494	423	431	297	417	493	473	338	464	386
Total . . .	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
10-19 ans .	143	139	139	138	89	138	155	115	108	132	97
20-39 ans .	310	392	620	362	604	464	338	397	554	367	345
40-59 ans .	333	354	219	345	238	291	366	333	243	356	339
60 et plus .	214	114	22	155	69	107	141	154	95	144	219
Total . . .	1000	999	1000	1000	1000	1000	1000	999	1000	1000	1000
Indépendants	68	128	39	97	87	92	45	100	104	59	106
Cadres com. et techniques	91	51	92	32	188	99	90	—	42	50	73
Employés sub. . . .	182	359	553	387	391	408	522	350	396	428	442
Ouvriers .	659	462	316	484	333	401	443	550	458	467	378
Total . . .	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

la configuration qu'exprime très clairement le Tableau 33. (Nous prions le lecteur de se référer à la note 5 de l'Annexe 3.)

Pour Neyrvin, on distingue cinq quartiers:

— Neyrvin I représente l'ancien noyau villageois,

— Neyrvin II est le second pôle de développement de la commune à partir du 19e siècle,

— les Cité Nouvelle I et Cité Nouvelle II sont des grands ensembles qui ont été construits entre 1960 et 1970;

— Neyrvin III est un quartier hybride attenant à Neyrvin II et composé de villas et de petits immeubles locatifs de toutes catégories socio-économiques.

La Commune de Lanex comprend trois quartiers:

— l'ancien village qui est Lanex I;

— Lanex II, qui constitue le second pôle de développement à partir du 19e siècle et qui fut, en quelque sorte, un faubourg de Genève;

— Lanex III, qui est une zone de villas où s'est implanté, entre 1960-1965, un grand ensemble; il a complètement transformé la composition sociale du quartier.

Le Tableau 33 indique aussi que les quartiers de Neyrvin et Lanex se différencient les uns des autres, aussi bien socialement que démographiquement parlant.

Il apparaît, de par ce tableau, que Lanex est plus populaire que Neyrvin; d'autres données montrent clairement que cette tendance se maintient:

— la moitié des immeubles construits ces 10 dernières années sont des HLM;

— l'évolution du revenu imposable des personnes physiques confirme également cette tendance (Tableau 34).

A leur annexion au Canton de Genève, ces deux communes étaient de petite dimension; leur croissance a été spécialement rapide à partir de 1950 (Tableau 35). Il est prévu que, d'ici l'an 2000, elles atteignent entre 40 et 50.000 habitants. Avec cette croissance, la structure économique a considérablement changé. La population active était, vers les années 1850, essentiellement vouée à l'agriculture. Actuellement, Neyrvin est une commune résidentielle; il en va de même de Lanex.

En 1965, les emplois recensés se répartissaient ainsi:

	Secteur primaire	*Secteur secondaire*	*Secteur tertiaire*
Neyrvin	3%	63%	34%
Lanex	3%	85%	12%

Ces transformations sont évidemment accompagnées d'une mobilité géographique de la population très considérable.

Les pourcentages suivants sont significatifs:

	1941	*1950*	*1960*
	% Personnes nées à l'étranger		
Neyrvin	16,0	17,0	22,0
Lanex	14,0	14,0	21,0
	% Personnes nées dans la commune de domicile		
Neyrvin	9,0	12,0	8,0
Lanex	10,0	12,0	6,0

TABLEAU 34

Evolution, de 1962 à 1969, du revenu imposable des personnes physiques (en francs par habitant)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Neyrvin	2700	2900	2900	3100	3000	2800	2800	3300
Lanex	4000	4000	4300	4600	4100	3200	3100	3400

TABLEAU 35

Evolution démographique de 1850 à 1969

Année	Neyrvin	Lanex
1850	800	800
1860	1.000	900
1870	1.100	800
1880	1.000	700
1890	1.000	800
1900	2.100	1.200
1910	3.100	1.800
1920	4.000	2.700
1930	4.400	2.900
1941	5.100	3.300
1950	5.700	3.900
1960	6.800	8.100
1965	15.400	12.200
1966	17.700	14.000
1967	18.300	17.000
1968	20.000	19.700
1969	20.600	20.600

Quant au mouvement migratoire — nos données datent de 1969, mais celles des années précédentes sont très semblables — le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il est impressionnant:

	Immigrés	*Emigrés*
Neyrvin	4000	3700
Lanex	5000	4400

En une année, plus d'un tiers de la population change.

La composition religieuse s'est, elle aussi, profondément modifiée. En 1815, ces communes étaient à plus de 90% catholiques. Jusqu'en 1941, la proportion des protestants n'a cessé de croître pour ensuite régresser:

	1941	*1950*	*1960*
		% de protestants	
Neyrvin	50,0	46,0	40,0
Lanex	58,0	55,0	50,0

Notons, de plus, que l'histoire des communautés religieuses de Neyrvin et Lanex a été assez mouvementée. D'abord, en 1815, le rattachement de ces communes catholiques à un canton protestant ne s'est pas fait sans problèmes; puis, en 1873, la crise politico-religieuse du *Kulturkampf* fit surgir de violents conflits et plus particulièrement à Neyrvin où, sur 131 électeurs catholiques romains, 53 passaient à la foi catholique chrétienne. En scrutant aujourd'hui les problèmes politiques de cette commune, à plus d'une reprise nous avons rencontré des vestiges de cette crise religieuse.

En bref, les quelques éléments socio-économiques que nous venons de présenter corroborent l'analyse effectuée dans la deuxième partie consacrée à l'urbanisation et à la croissance urbaine. En effet, il apparaît très nettement qu'à la croissance démographique des communes de Neyrvin et Lanex correspondent une mobilité résidentielle et géographique, et une différenciation sociale et spatiale accrues.

Par rapport à l'agglomération genevoise, ces développements précipitent aussi bien la spécialisation fonctionnelle du sol que la ségrégation sociale.

1.2 *Les aspects politiques*

La structure du pouvoir communal serait incompréhensible si le cadre juridique n'en était explicité. Ce dernier constitue en quelque sorte les règles officielles du jeu politique. Il n'est pas question ici de faire un commentaire de la Loi genevoise sur l'administration des communes du 3 juillet 1954; nous n'en examinerons que les aspects les plus significatifs. De même, afin d'alléger notre exposé, nous ne prendrons en considération que les articles concernant Neyrvin et Lanex.

En vertu de la loi genevoise, l'administration des communes ayant entre 17.000 et 23.000 habitants est confiée à:

— un organe législatif, le Conseil municipal, de 27 membres, élus tous les 4 ans au système de la représentation proportionnelle;

— un organe exécutif, le Conseil administratif, de 3 membres, élus tous les 4 ans au système majoritaire.

A. Le Conseil municipal

« Le Conseil municipal se réunit deux fois par année en session ordinaire » (art. 12). Il peut être convoqué en séances extraordinaires à la demande:

— du Conseil d'Etat,
— du Conseil administratif,
— d'un tiers au moins des membres du Conseil municipal.

Cet organe législatif a une organisation, des modes de convocation et de délibération fixés par la loi et précisés par les règlements de chaque commune.

L'article 27 de la loi définit les objets sur lesquels le Conseil municipal délibère. Les plus importants sont:

— le budget annuel de la commune,
— les dépenses hors budget et les moyens d'y pourvoir,
— l'administration et les modifications des biens mobiliers et immobiliers communaux,
— les changements à apporter à la délimitation du territoire communal,
— les demandes de naturalisation,
— la rémunération et les conditions de travail des fonctionnaires communaux.

Lorsque le budget prévoit des dépenses dépassant les recettes ordinaires, c'est au Conseil municipal de voter la somme nécessaire pour pourvoir à cet excédent, sous forme de centimes additionnels (art. 28).

Sur tous ces points, les deux communes étudiées ne divergent pas. Par contre, nous notons une différence sensible — admise par la loi cantonale — en ce qui concerne *le droit d'initiative des conseillers municipaux*.

A Lanex, tout conseiller municipal exerce son droit d'initiative sous les formes suivantes:

a) projet de délibération,
b) projet de résolution,
c) motion,
d) interpellation,
e) questions diverses.

Ce droit ne peut s'exercer que dans les sessions ordinaires, à l'exception des questions diverses. Par contre, comme nous l'avons vu, une séance extraordinaire peut être convoquée sur demande d'un tiers des conseillers municipaux.

Le règlement du Conseil municipal de Neyrvin est plus restrictif quant au droit d'initiative de ses membres: il ne prévoit que les formes a), c) et e) susmentionnées.

Les délibérations du Conseil municipal sont soumises à la sanction des électeurs de la commune lorsque le référendum est demandé par le 10% de ceux-ci, mais au moins par 1000 d'entre eux.

B. Le Conseil administratif

Son organisation est fixée par la loi. Il répartit lui-même ses fonctions entre ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Ses attributions sont délimitées par l'article 36 de la loi. On trouve plus particulièrement:

- — l'administration de la commune;
- — la présentation du budget et des comptes;
- — étudier, à l'intention du Conseil municipal, toutes les questions intéressant la commune et lui donner un préavis;
- — exécuter les décisions du Conseil municipal;
- — faire face aux situations urgentes;
- — nommer les fonctionnaires;
- — exécuter les lois, arrêtés et règlements officiels, si ces derniers le prévoient;
- — fournir au Conseil d'Etat les renseignements qu'il peut demander.

Finalement, le Conseil administratif est chargé de la police municipale et de la représentation de la commune envers les tiers.

C. Les commissions

L'article 11 de la loi prévoit que le Conseil municipal est autorisé à désigner dans son sein des commissions *qui peuvent être présidées par un Conseiller administratif.*

En fait, dans les deux communes, cette possibilité est devenue la règle, du moins pour ce qui est des commissions permanentes et exception faite de

la commission de vérification des comptes. *Il ne fait pas de doute que cette manière de faire donne au Conseil administratif un pouvoir très considérable et qu'elle va à l'encontre du principe démocratique de la séparation des pouvoirs.*

D. La surveillance de l'Etat

Les articles 40 à 53 définissent la surveillance de l'Etat. D'une manière générale, elle est très étendue; la marge d'autonomie des communes genevoises est faible. Rares sont les actes des Conseils municipal et administratif qui ne sont pas soumis à une approbation de l'Etat. Par contre, *ce dernier n'est tenu d'informer les communes que des problèmes de portée générale les concernant.*

* * *

Les tableaux 36, 37 et 38 résument la situation politique des deux communes étudiées. Il convient évidemment de situer ces quelques éléments par rapport aux transformations socio-économiques que nous avons analysées ci-dessus.

Pour ce qui est de la participation électorale (Tableau 36), nous en constatons une régression très nette entre les périodes de 1951-1960 et 1960-1967. Rappelons que cette dernière période correspond à la phase de la croissance la plus forte, ce qui explique, en partie tout au moins, cette diminution. Il apparaît que ce sont les élections au Grand Conseil qui attirent le plus les électeurs; viennent ensuite les élections municipales, puis celles au Conseil national et finalement les votations. Nous ne constatons pas de différences sensibles entre les taux de participation des communes de Neyrvin et Lanex et ceux du canton de Genève. Par contre, les taux des deux communes étudiées ont une position intermédiaire entre ceux des communes rurales du Canton et celui de la Commune de Genève.

Quatre aspects caractérisent les forces politiques à Neyrvin (Tableau 37):

1. la forte prédominance du Parti indépendant chrétien-social a été obtenue au détriment du Parti radical,
2. la montée sensible de la gauche,
3. la stabilité du Parti libéral,
4. l'émergence non durable de mouvements hors parti et de défense des intérêts communaux.

TABLEAU 36

Evolution de la participation électorale

	Taux général [4]			Votations fédérales			Elections au Conseil National			Elections au Grand Conseil			Elections municipales		
	A [1]	B [2]	C [3]	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Neyrvin I	49,8	39,7	–10,1	39,9	21,9	–18,0	48,5	44,6	–3,9	64,6	49,8	–14,8	63,9	47,5	–16,4
Neyrvin II	51,3	43,6	–7,7	42,1	24,7	–17,0	53,8	48,7	–5,1	65,8	54,6	–11,2	—	53,6	—
Lanex I	48,5	41,4	–7,1	39,6	23,2	–16,4	52,0	46,9	–5,1	66,9	50,3	–16,6	56,2	52,6	–3,6
Lanex II	43,3	35,7	–7,6	35,3	19,9	–15,2	46,2	45,1	–1,1	59,0	46,8	–12,2	—	38,3	—
Lanex III	—	—	—	—	—	—	51,7	47,5	–4,2	—	53,4	—	—	47,8	—
Canton de Genève	42,6	37,1	–5,5	37,8	20,1	–17,7	46,7	45,9	–0,8	58,5	48,4	–10,1	43,5	40,0	–3,5

[1] A = moyenne pour la période allant de 1951-1960.
[2] B = » » » » » » 1960-1967.
[3] C = Différence entre A et B.
[4] Moyenne générale des élections et votations.

TABLEAU 37

Evolution de 1947 à 1971 de la force relative des partis politiques du Conseil municipal et du Conseil administratif de Neyrvin

A. *Conseil municipal*	1947	1951	1955	1959	1963	1967	1971
Parti indépendant chrétien-social (PICS)	38,8	42,1	47,4	47,4	39,2	33,4	40,6
Parti radical (R)	33,3	31,6	31,6	31,6	21,8	14,8	18,6
Parti socialiste (S)	22,2	10,5	10,5	10,5	21,7	14,8	18,6
Parti du travail (PdT)	—	—	—	—	4,3	11,1	11,1
Parti libéral (L)	—	10,5	10,5	10,5	13,0	11,1	11,1
Entente communale	5,7	5,3	–	—	—	14,8	—

B. *Conseil administratif*	1947		1955	1959		1967	1971
	A. (PICS) profession libérale ——→						
	B. (R) directeur ——→			D. (PICS) directeur ——→			
	C. (R) commerçant		F. (R) directeur ——→			F. (S) ouvrier qualifié	

C. *Nombre de nouveaux conseillers municipaux*			1955	1959	1963	1967	1971
	—	—	0	8	9	12	11

Des transformations politiques importantes ont donc eu lieu à Neyrvin entre 1947 et 1963. Elles s'expliquent de la manière suivante: Neyrvin était une commune où le Parti radical était puissant et comprenait dans ses rangs de nombreux catholiques très actifs. A un moment donné, les protestants radicaux, craignant d'être majorisés par les catholiques, laissèrent courir le mot d'ordre de barrer des listes électorales tous les catholiques, quelle que soit leur appartenance politique. Le mot d'ordre fut peu suivi. Par contre, aux élections suivantes, les milieux catholiques firent passer le mot d'ordre de barrer les radicaux au profit des chrétiens-sociaux. Cette fois, le mot d'ordre fut suivi et les radicaux perdirent un conseiller administratif. En 1963, les socialistes emportèrent le troisième siège du Conseil administratif.

La querelle entre radicaux et chrétiens-sociaux est loin d'être terminée. Récemment encore, aux dernières élections communales, ces deux partis n'ont pas réussi à former une coalition en vue d'écarter les socialistes de l'exécutif. Nous verrons, dans l'analyse décisionnelle, que l'agressivité des radicaux à l'égard du PICS est assez vive. Nous avons pu, en outre, constater cette hostilité lors de nos interviews où, à la question « Pourquoi vous êtes-vous lancé dans la politique? » plusieurs conseillers municipaux radicaux et/ou protestants nous ont répondu: « Pour renverser la domination catholique à Neyrvin », « Pour contribuer à retrouver un équilibre catholique-protestant ».

A Lanex, la situation n'est guère plus stable (Tableau 38). Ce qui est remarquable, c'est surtout la poussée, à partir de 1959, de la gauche au Conseil municipal et, malgré cela, son éviction en 1967 du Conseil

TABLEAU 38

Evolution de 1947 à 1971 de la force relative des partis politiques du Conseil municipal et du Conseil administratif de Lanex

	1947	1951	1955	1959	1963	1967	1971
A. *Conseil municipal*							
Parti du travail (PdT) . .	33,4	22,2	16,7	10,4	13,6	20,0	18,6
Parti socialiste (S)	—	—	—	10,4	18,2	24,0	22,2
Parti radical (R)	33,3	38,9	38,9	42,1	31,8	24,0	25,8
Parti indépendant chrétien-social (PICS)	22,2	27,8	33,3	31,5	27,3	20,0	18,6
Parti libéral (L)	11,1	11,1	11,1	5,6	9,1	12,0	14,8

B. *Conseil administratif*	1947	1951		1959		1967	
	A. (PICS) → empl. subalterne			E. (PICS) → prof. lib.		G. (PICS) → cadre moyen	
	B. (PdT) → ouvrier qualifié			F. (S) → cadre moyen		H. (L) → empl. sup.	
	C. (R) D. (R) → cadre prof. lib. moyen					I. (R) → empl. sup.	

C. *Nombre de nouveaux conseillers municipaux*			1955	1959	1963	1967	1971
	—	—	4	7	8	14	11

administratif. En effet, depuis 1947 la gauche disposait d'un siège au Conseil administratif et contrôlait, en 1967, le 44% des sièges du Conseil municipal. Or en 1967, une alliance des chrétiens-sociaux, radicaux et libéraux permit à ce dernier parti d'emporter le 3e siège du Conseil administratif, et cela à une voix de différence. Dès lors, les socialistes et les communistes se mirent dans une opposition virulente que nous pourrons constater dans l'analyse décisionnelle. Cependant, cette attitude très active ne leur permit pas de reconquérir en 1971 le siège perdu.

En bref, l'évolution du système politique des deux communes genevoises est, en plusieurs points, semblable à celle des villes suisses analysées dans le chapitre 10.

Au moment où nous avons commencé notre analyse — en 1947 — le système des partis était déjà différencié. Cette tendance se maintient dans le contexte d'une très nette poussée des forces de gauche et d'une régression de la participation électorale. Par contre, l'exécutif communal reste très largement dominé par les couches sociales supérieures. Les institutions communales n'ont pour ainsi dire pas changé.

2. *La dynamique du pouvoir communal*

Après avoir analysé le contexte historique, social, économique et politique de Lanex et Neyrvin, nous allons maintenant présenter une série de décisions qui se situent dans la phase de la croissance la plus forte de ces deux communes (Cf. Annexe 3).

L'objectif de cette analyse est avant tout de montrer comment les pratiques des différents acteurs modifient l'organisation sociale et spatiale des communes et d'apporter des données sur la structure du pouvoir.

Nous donnerons un bref résumé du processus de chacune des décisions; au cours de cette description nous nous attacherons à souligner l'influence des différents acteurs, leur système de valeurs et les conséquences de la décision. Nous tenterons également de lier entre elles les différentes décisions analysées.

Rappelons que cette analyse de décisions n'est fondée que sur des données, d'une part, tirées d'archives et, d'autre part, communiquées par les personnes que nous avons interviewées (cf. Annexe 3). Par la combinaison et la confrontation de ces informations, nous avons reconstitué ces différentes décisions. Les textes ainsi élaborés ont été approuvés par quelques personnalités communales.

Les avis exprimés sont exclusivement ceux que nous avons recueillis pendant les interviews ou dans les archives. Notons encore que, pour

chaque décision, nous avons interviewé des personnes représentant les principales tendances politiques de la commune.

2.1. *Neyrvin*

I. *La création de Cité Nouvelle I*

Vers les années 1956-57, des transactions immobilières — déclenchées par A., * conseiller administratif, profession libérale, PICS — permirent à un groupe de promoteurs et d'architectes d'acquérir des terrains au sud de Neyrvin.

A cette époque, le Grand Conseil vota une nouvelle loi cantonale sur les constructions, imposant aux communes d'établir un plan d'aménagement. Sur l'instigation d'un architecte, M., habitant la Commune, la municipalité décida de réaliser un plan conforme à la nouvelle loi. Ce document fut élaboré par le Conseil administratif, avec le concours de l'architecte M. et d'un confrère R. habitant, lui aussi, la Commune.

En avril 1957, le plan fut soumis au Conseil municipal, qui l'approuva sans modifications en octobre 1957. Le résultat du vote fut le suivant: 9 pour, 6 contre, 1 abstention. Le Grand Conseil ratifia sans modifications ce plan de zones de construction en avril 1958. Notons en passant que ce nouveau plan suscita quelques remous dans la population de Neyrvin: oppositions, revendications d'indemnisation, etc., mais, en fait, cette effervescence n'eut pas de conséquences.

C'est dans le contexte de la nouvelle loi des constructions et du nouveau plan des constructions de Neyrvin que les propriétaires des terrains et leurs architectes — dont R. — élaborèrent le plan du futur quartier Cité Nouvelle I. Il comprenait quatre grands immeubles de standing plutôt élevé.

Une première version de ce plan fut discutée par le Conseil administratif qui exigea des promoteurs des réservations de terrain pour des équipements scolaires, culturels, sportifs, commerciaux, et s'efforça de faire endosser aux promoteurs certains frais relatifs aux égouts et aux routes. Leur action fut couronnée de succès.

En juin 1958, le Conseil municipal fut saisi du projet de plan de quartier. Les groupes socialiste et communiste émirent le vœu que les loyers des immeubles ne dépassent pas un certain plafond et qu'ils soient

* Tout au long de la présentation de ces données, les personnes ne seront désignées que par une lettre. Dans les Tableaux 36 et 46 pour Neyrvin et 37 et 48 pour Lanex, nous indiquons les principaux attributs de ces acteurs.

réservés plutôt aux classes populaires; ils demandèrent la construction d'HLM. Des promesses furent faites par les promoteurs, mais elles ne furent pas tenues.

La majeure partie des chrétiens-sociaux, radicaux et libéraux soutenaient à fond le projet qui, selon eux, représentait pour la Commune l'arrivée de contribuables relativement fortunés. Le Conseil municipal n'a, en fait, jamais discuté le projet; il n'a fait que donner une autorisation et il n'a eu, pour ainsi dire, aucune influence. Il accepta le plan par 10 voix contre 3 et 2 abstentions. Sur la base de ce préavis favorable du Conseil municipal, le Département des travaux publics donna les permis de construire. Les travaux ont commencé en 1959.

Il faut noter également que certains propriétaires de villas et certains maraîchers résidant aux alentours de la future Cité s'opposèrent au projet. Ils adressèrent une pétition au Conseil administratif, mais leurs revendications furent écartées. Il n'y a pas eu de mouvement sérieusement organisé.

La construction de ce groupe d'immeubles a déclenché le développement de tous les environs: de nombreux autres immeubles ont été construits, au point qu'en 1972, le quartier comprend plus de 10.000 habitants. Cette extension de Neyrvin a impliqué, de la part de la Commune, des achats de terrains, des constructions d'écoles, d'égouts, de routes, d'HLM, etc. Le tout s'est fait sans plan d'ensemble; la densité dépasse les normes prévues par l'Institut ORL *, les problèmes de la circulation et de parking sont nombreux. Comme si la situation n'était pas déjà suffisamment complexe, l'Etat a imposé récemment à la Commune qu'un trafic autoroutier passe, pour plusieurs années, au milieu de cette zone dont le réseau routier est déjà surchargé. Le Conseil municipal protesta, mais en vain.

II. *L'école de Cité Nouvelle I*

Dès 1961, on parla de la construction d'un groupe scolaire à Cité Nouvelle I. L'école primaire de Neyrvin I n'était plus en mesure de recevoir les enfants de ce quartier en expansion. Entre-temps, un groupe d'architectes travaillant dans la commune fut frappé par l'absence de plan de développement scolaire. L'un d'eux, Z., proposa à A., conseiller administratif, PICS, d'effectuer un tel plan. Sur l'accord de ce dernier, Z. réalisa une étude démographique et esquissa un plan de développement scolaire. Quelque temps après, la Commune organisa un concours

* Institut für Orts-, Regional- und Landesplanung de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

d'architectes pour la construction d'une école. Le programme était imposé par le Département de l'Instruction publique. Z. gagna le concours et devint en quelque sorte l'architecte scolaire de la Commune.

En mars 1965, le Conseil municipal approuva la construction de l'école de Cité Nouvelle I. Le coût total s'élevait à plus de sept millions.

Les quatre premières classes furent inaugurées en septembre 1965. En septembre 1966, l'école comptait vingt classes. La deuxième étape de construction fut discutée au Conseil municipal en mars 1966, et approuvée en juillet 1966.

Tous les partis étaient convaincus de la nécessité de construire cette école. Les décisions furent prises à l'unanimité et quelques abstentions. La seule opposition vint du groupe Entente communale et de certains conseillers chrétiens-sociaux, cela lors de la réalisation de la dernière phase. Ils trouvaient superflue la construction d'un bassin de natation à l'intérieur de l'école. D'après eux, il faisait double emploi avec la piscine. Ils n'eurent pas gain de cause.

De l'avis de tous, cette réalisation a été avant tout celle de l'architecte, du Conseil administratif et du Département de l'Instruction publique. Les conseillers municipaux jouèrent un rôle très restreint et ne firent qu'homologuer les projets.

III. *Réalisation d'un terrain de sport*

Vers 1960, la Commune souffrait d'un manque de terrains sportifs, comme d'ailleurs une école privée située à Neyrvin. Cette dernière disposait de terrains, mais ne pouvait pas financer la construction d'un stade. Aussi A. proposa-t-il un arrangement au Conseil municipal, selon lequel l'école privée mettait à disposition les terrains et la Commune construisait le stade; les deux parties pourraient utiliser ces terrains. La décision fut prise en 1961.

Les plus fermes adeptes du projet furent les chrétiens-sociaux et les libéraux. Par contre, la gauche s'y opposa, ne voulant pas de collaboration avec une école privée, et de surcroît catholique. Les partis de gauche menacèrent même de lancer un référendum. Leur opposition fut très énergique, mais sans succès. Après la construction, une Commission d'exploitation paritaire du stade fut créée, comprenant quatre membres désignés par le Conseil municipal et quatre par l'école privée. Les socialistes furent exclus de cette Commission et F., conseiller administratif socialiste, titulaire du dicastère des sports, perdit cette responsabilité.

Il faut encore noter que les associations sportives de Neyrvin II ont très activement soutenu la réalisation de ce stade.

IV. *La construction d'un immeuble locatif*

En 1961, le Conseil administratif et plus spécialement A. proposa au Conseil municipal d'utiliser une parcelle appartenant à la Commune pour y construire un immeuble locatif. Le Conseil administratif suggérait de vendre le terrain à un groupe privé de promoteurs immobiliers et d'utiliser le produit de la vente pour réaliser des équipements. Les socialistes s'opposèrent à ce mode de faire et contre-proposèrent de recourir au financement HLM, ce qui fut admis. Pour diminuer la charge des loyers, le Conseil municipal décida de construire deux étages de bureaux et de louer les appartements du dernier étage en loyer libre. Le prix du terrain fut délibérément surévalué pour obtenir de meilleurs crédits hypothécaires (Fr. 150.— contre Fr. 100.— en moyenne le mètre carré à Neyrvin). L'architecte R. habitant la Commune a joué un rôle déterminant, aussi bien pour les plans architecturaux que pour le mode de financement. Le projet fut présenté en mars 1962 au Conseil municipal et accepté par celui-ci.

Mis à part les quelques points susmentionnés, tous les partis étaient d'accord sur la nécessité de construire des logements. Il n'y avait pas d'opposition politique proprement dite. Ajoutons que certains conseillers ont marqué leur inquiétude quant au mode de financement. Ils voulaient éviter l'aggravation de l'endettement de la Commune.

Les seuls véritables opposants ont été les propriétaires de villas voisins du futur immeuble qui leur prenait la vue. Leur opposition a été couronnée de succès puisque, à leur demande, le nombre des étages fut réduit.

Notons encore qu'après sa construction, l'immeuble a suscité de nouveau quelques escarmouches.

1. Les socialistes se sont plaints qu'A. distribuait les appartements à ses amis politiques du PICS, ce que les dirigeants de ce parti récusèrent.

2. Sur la fin de cette réalisation, un autre conflit surgit. Le Conseil municipal avait décidé de créer, au premier étage de cet immeuble, un Centre culturel. Quelques mois après cette décision, A. annonça que les locaux réservés au Centre culturel avaient été loués à une entreprise. Il justifia cette décision par le fait que cette location permettait à la Commune de faire une économie considérable. La majorité approuva cette décision. La gauche s'opposa, mais en vain. Le Centre culturel fut réduit à une bibliothèque, au rez-de-chaussée du même immeuble.

V. *L'aménagement de la Place de Neyrvin II*

Depuis plusieurs années, Neyrvin II se développait surtout à sa périphérie: en quelque sorte, le centre de gravité se déplaçait vers la Cité Nouvelle II et l'ancien noyau périclitait. La circulation faisait de plus en plus problème ainsi que la vétusté de certains immeubles.

En 1961, le Conseil administratif soumit au Conseil municipal un projet de rénovation impliquant la démolition des anciens immeubles, puis la construction de grandes tours sur la Place de Neyrvin II. Il ne s'agissait pas d'un projet propre à la Commune. Elle ne faisait que participer à un groupe de promoteurs constitué d'une grande entreprise commerciale et d'une partie des propriétaires. A. se fit le champion de cette affaire qui resta stagnante jusqu'en 1965, parce qu'un des propriétaires des terrains visés par cette opération immobilière ne voulait pas y participer.

Dans une deuxième phase, le Conseil administratif proposa de passer à une réalisation directe de la Commune en achetant les terrains, ce qui fut admis par le Conseil municipal; elle en acheta, en deux ans, pour plus de deux millions de francs. En juin 1968, le Conseil municipal accepta à l'unanimité le nouveau projet de construction, après que quelques modifications lui aient été apportées. A fin 1970, un premier immeuble HLM était terminé, ce qui permettait d'une part, de loger les habitants des immeubles vétustes et, d'autre part, de démolir ces derniers pour poursuivre l'opération de rénovation.

Le groupe socialiste fut très actif dans cette affaire; il craignait que les locataires des immeubles vétustes ne trouvent pas, dans les nouveaux bâtiments, des logements à leur convenance, surtout du point de vue financier. En outre, dans la première phase, il fut opposé au fait que la grande entreprise commerciale y participe; il se targue d'avoir contribué à l'échec du premier projet. Par contre, il a appuyé vivement la deuxième phase, c'est-à-dire la prise en charge directe par la Commune de l'opération et la construction de logements sociaux. Selon lui, il faut soutenir l'action de construction des collectivités publiques contre les constructeurs privés. Dans la deuxième phase, l'intervention des acteurs officieux fut importante: l'Association des Intérêts de Neyrvin II, d'obédience radicale, et les propriétaires de villas et fermes avoisinantes s'élevèrent contre la hauteur des immeubles.

Ces différents opposants obtinrent gain de cause: on abaissa la hauteur des bâtiments. De plus, certains habitants des immeubles existants craignaient de ne pas être relogés ou d'être relogés trop cher. Un architecte de la Commune, M., prit leur défense. Il était l'instigateur de

l'opération en étapes successives, permettant de garantir le relogement. Cette affaire fut l'occasion de conflits violents; elle laissa des traces profondes, et suscita une brouille entre A. et les opposants susmentionnés. Les séquelles s'en firent sentir lors de la décision numéro VI.

VI. *L'acquisition d'un terrain*

Le terrain en question est une grande parcelle de 17.300 m², en pente, qui se situe entre Neyrvin I et Neyrvin II.

Le propriétaire, un agriculteur, vendit en 1955 ce terrain pour Fr. 160.000.—; il est revendu six mois après au prix de Fr. 258.000.—. En 1961, une société immobilière l'acheta pour Fr. 703.320.—. En 1964, A., suivi en cela par les autres conseillers administratifs, proposa que la Commune rachète cette parcelle. La société immobilière la cédait à Fr. 1.000.055.—.

Selon le Conseil administratif, ce terrain aurait permis de construire un centre communal qui aurait eu l'avantage de se trouver en plein cœur de la Commune.

L'affaire fut soumise au Conseil municipal, qui accepta de faire l'achat à une très faible majorité: 12 voix contre 11. Le Parti radical, appuyé par quelques membres d'autres partis, lança un référendum qui aboutit. Finalement, en 1965, le peuple, à une large majorité — 2264 non contre 750 oui — désapprouva la Municipalité et cassa la décision. La participation électorale fut de 44,2%. L'argumentation des opposants fut la suivante:

— le terrain est en pente et mouvant;

— le prix en est trop élevé; il ne faut pas que la Commune fasse les frais de la spéculation foncière;

— il y a sous cette affaire une « combine »: les propriétaires du terrain ont des relations d'affaires et de parenté avec A.; ils veulent vendre à bon prix à la Commune ces terrains peu rentables.

Quelques membres des partis socialiste, chrétien-social, libéral et du travail étaient d'accord avec ces arguments et ne suivirent pas le mot d'ordre de leur parti. Certains, à cause de cette divergence, en furent exclus. C'est, entre autres, le cas du socialiste G., qui devint un des leaders des opposants à cet achat.

Les tenants du rachat de cette parcelle étaient, à quelques exceptions près, les chrétiens-sociaux, les socialistes, les libéraux et les communistes. Ils défendaient leur cause en avançant:

— la situation centrale de la parcelle;

— le prix relativement modéré car, à cette époque, à Neyrvin, des terrains se vendaient couramment à Fr. 120.— le mètre carré.

En outre, la gauche pensait que, dans la société capitaliste, il faut soustraire le plus grand nombre de terrains à la spéculation. La Commune doit donc acheter le plus possible. De plus, selon eux, les radicaux lançaient cette affaire car « ils avaient grand besoin de redorer leur blason ». Ils venaient, en effet, de perdre leur dernier siège au Conseil administratif.

De l'avis de toutes les personnes interviewées, cette affaire a fait surgir un conflit d'une rare violence et a eu, par la suite, des répercussions considérables. En effet, aux élections municipales de 1967, le Comité référendaire contre l'achat de ce terrain, sur l'initiative de G. (exclu du Parti socialiste pour avoir combattu le mot d'ordre de ce dernier), déposa une liste intitulée « Entente communale ». Quatre candidats de cette liste, dont G., furent élus, ce qui était incontestablement un succès.

Les quatre membres de l'Entente communale se voulaient apolitiques. Le groupe était composé de deux retraités, une ménagère et un fonctionnaire supérieur. Mis à part G., qui avait une longue carrière politique (conseiller municipal socialiste à Neyrvin depuis 20 ans et député du même parti pour deux législatures), les trois autres faisaient de la politique pour la première fois. L'objectif principal du groupe Entente communale était de faire faire des économies à la Commune et de défendre les intérêts des contribuables. Après quatre ans d'activité, ils se disaient « écœurés de la politique » et, aux élections municipales de 1971, ils disparurent de l'échiquier.

En juin 1971, le nouveau Conseil municipal est saisi d'un projet d'achat de la même parcelle. Le prix de ce terrain a passé à Fr. 1.400.000.—. Mais, cette fois, l'Etat serait copropriétaire à 50%.

Seuls les communistes et les radicaux étaient farouchement opposés à cette acquisition:

— le prix était trop élevé;

— on n'avait pas le droit de revenir sur la décision populaire de 1965.

Les autres partis étaient d'accord avec la proposition d'achat, mais étaient inquiets. Finalement, l'achat fut voté par 17 voix contre 7. Mais radicaux et communistes ne s'avouèrent pas vaincus, ils lancèrent un référendum, qui aboutit. Les électeurs refusèrent à nouveau cet achat à fin 1971 par 2122 voix contre 761. La participation au scrutin a été de 28%.

VII. *La piscine*

La décision de construire une piscine s'explique par plusieurs facteurs.

En 1964-65, Neyrvin, après avoir subi une forte poussée démographique, semblait entrer dans une phase plus stable et les besoins en logements ne semblaient plus aussi aigus; une commune suburbaine voisine exploitait avec succès la première piscine du Canton; la Protection civile avait besoin d'un important point d'eau et, finalement, la Commune venait d'acquérir de vastes terrains. L'idée fut lancée par le Conseil administratif et plus spécialement par A., en 1964-65. Cette piscine faisait partie de l'aménagement d'un Centre sportif et récréatif prévu dans les propriétés susmentionnées. La décision fut prise par le Conseil municipal en octobre 1966, à raison de 17 voix pour et 3 abstentions. La discussion porta surtout sur le financement. La piscine fut inaugurée en 1969.

Le projet, tel qu'il fut présenté par le Conseil administratif, fut admis par tous les partis politiques, sauf par l'Entente communale. Ce groupe n'était pas contre la construction d'une piscine en soi, mais voulait une réalisation plus simple; à ses yeux, le projet était trop luxueux. En outre, il n'était pas d'accord avec l'emplacement choisi, parce que la circulation y était trop intense et qu'il impliquait des frais considérables pour les voies d'accès et le parking. Aucune de ces revendications ne fut prise en considération. Après la réalisation, l'Entente communale utilisa toujours la piscine comme « cheval de bataille »; par exemple, elle voulait que les intérêts de l'emprunt figurent au compte d'exploitation de la piscine et non au budget communal, ce que le Conseil administratif refusa toujours.

VIII. *Création d'un restaurant scolaire*

L'idée est partie des milieux de gauche en 1967 et a élé lancée par F., conseiller administratif, socialiste, contremaître. La Commission scolaire qu'il présidait en fut saisie. Dans son ensemble, cette Commission était favorable au projet. Au début de 1968, une enquête fut lancée, qui révéla qu'une centaine de parents étaient intéressés par un restaurant scolaire.

En juin 1968 et en septembre 1968, le Conseil municipal discuta du projet et décida d'ouvrir, à titre expérimental, deux restaurants scolaires: un à Cité Nouvelle I et un autre à Neyrvin II. La Commission des finances étudia également cette affaire, dont le coût s'élevait à Fr. 43.000.—; il fut aussi décidé de vendre les repas au prix coûtant, soit Fr. 3.50. A l'ouverture de ces deux restaurants, une douzaine d'enfants seulement étaient présents et ils appartenaient à des familles plutôt aisées. La

Commission scolaire tenta de déterminer les causes de ce demi-échec. Il apparut que la réalisation du Conseil administratif n'était pas tout à fait conforme aux vœux de la Commission scolaire. Il avait été demandé un restaurant scolaire complet et pas seulement des cuisines scolaires; de plus, les locaux n'étaient pas parfaitement adéquats: il s'agissait de salles communales aménagées et la nourriture arrivait par autocuiseur.

Il fut alors question de fermer ces restaurants, ce à quoi plusieurs conseillers municipaux de gauche s'opposèrent très vigoureusement. On trouva la solution de compromis suivante: comme il y avait vraiment très peu d'enfants au restaurant de Neyrvin II, on décida de le fermer et de conduire ces enfants au restaurant scolaire de l'autre quartier de la commune. En outre, on demanda à l'infirmière de santé publique de la Commune de mener une enquête discrète pour déterminer si la faible fréquentation était due au prix des repas. Comme cela semblait être le cas, le prix fut abaissé à Fr. 3.—, avec la possibilité d'appliquer un tarif régressif pour les familles dont les moyens financiers étaient faibles.

En décembre 1970, environ 18 enfants fréquentaient régulièrement le restaurant scolaire.

L'opposition la plus énergique à cette réalisation fut menée par l'Entente communale. Le parti libéral exprima quelques réticences et du scepticisme. Dans les partis radical et indépendant chrétien-social, il y eut autant de sceptiques que de convaincus. Les membres des partis socialiste et du travail furent unanimement favorables à la réalisation de ces restaurants. Leur action fut décisive et leurs idées furent presque intégralement réalisées.

Quel que soit le parti, les conseillères municipales étaient favorables à l'ouverture de ces restaurants scolaires; elles voyaient là un instrument d'émancipation de la femme: le restaurant scolaire donnait une chance supplémentaire à la femme de travailler. Parmi les membres de la gauche, cette volonté d'émancipation de la femme était généralement accompagnée de considérations financières. Avec le coût des logements, les familles populaires ne peuvent pas équilibrer leur budget, la femme doit absolument travailler. Par conséquent, c'est un devoir de créer de tels restaurants, qui doivent être d'ailleurs accompagnés de crèches, garderies, de centres de loisirs.

En plus des opposants déjà mentionnés, il semblait que les membres les plus âgés du Conseil administratif et du Conseil municipal étaient peu enthousiastes pour le projet et manifestaient une sourde opposition, disant « ne pas voir le problème ». Leurs arguments étaient:

— « il ne faut pas que la Commune crée des besoins »,

— « la femme doit rester à la maison »,
— « il ne faut pas encourager la démission des parents »,
— « les enfants seuls à midi peuvent fort bien être placés dans des familles ».

Finalement, ou bien ils se désintéressèrent de l'affaire, ou bien ils s'efforcèrent de ne mettre en place qu'une réalisation expérimentale.

Au départ, A. était de ces opposants mais, une fois le projet voté par le Conseil municipal, il en fut un très actif réalisateur.

Pour certains, cette opposition était aussi de nature politique: ceux qui s'opposèrent à cette réalisation l'ont fait parce qu'elle avait été lancée et soutenue par la gauche en bloc. Cependant, ces divergences n'ont pas suscité de conflit.

IX. *Le Centre de loisirs*

Depuis 1967, plusieurs sociétés de Neyrvin envisageaient de fonder un Centre de loisirs. Parmi ces sociétés, citons les diverses associations d'intérêts et de locataires de la Commune. Des représentants de ces sociétés s'adressèrent au Conseil administratif. Ils furent appuyés par le groupe socialiste. Lors des premiers entretiens avec les autorités de Neyrvin, celles-ci conseillèrent vivement à leurs interlocuteurs de prendre contact avec les paroisses de la Commune et de les faire participer à cette réalisation. Ce qui fut fait.

C'est sur cette base que fut créée l'Association du Centre de loisirs. Le comité de cette Association représentait les divers groupes, associations, sociétés de Neyrvin. La Commune y était représentée par un conseiller municipal libéral et un autre socialiste. D., conseiller administratif, PICS, fut désigné en tant qu'observateur. Dès le départ, le Comité nomma un animateur qui fut chargé de mener une enquête pour sonder les besoins de la population.

Le Conseil municipal fut saisi de la question en 1969. Les Commissions des bâtiments et des finances débattirent de la mise à disposition de locaux et du budget de fonctionnement du futur centre.

Trois types de locaux étaient envisagés:

— un pavillon démontable,
— une ancienne ferme,
— une ancienne villa.

C'est cette dernière solution qui fut retenue et un architecte de Neyrvin II fut mandaté pour dresser le devis et les plans de la restauration de cette villa.

En novembre 1969, le Conseil municipal approuva les propositions faites par l'architecte et le Conseil administratif.

La fin de la rénovation des locaux eut lieu au printemps 1971. La Commune prit à sa charge les réparations de la villa. Le traitement de l'animateur fut couvert par le Canton, qui le mettait à la disposition de l'Association du Centre de loisirs de Neyrvin.

La position des différents partis peut être résumée de la manière suivante.

Les opposants les plus virulents et les plus catégoriques furent les conseillers de l'Entente communale. Les libéraux, radicaux et chrétiens-sociaux eurent, d'une manière générale, une attitude ambiguë, qui allait de l'approbation au scepticisme. La gauche, quant à elle, soutenait à fond l'idée d'un centre de loisirs.

L'attitude ambialente des partis nationaux s'expliquait par le fait que presque tout le monde reconnaissait que les réalisations socio-culturelles étaient trop peu nombreuses à Neyrvin, mais en même temps, il apparaissait que les expériences des communes voisines n'étaient pas très encourageantes. Les centres de ces communes apparaissaient comme étant ou peu fréquentés, ou des lieux de dévergondage, ou encore des lieux de noyautage politique plus ou moins gauchistes.

Les Eglises catholique romaine, catholique chrétienne et protestante jouèrent un rôle important. Comme nous l'avons dit, elles furent consultées dès le départ et répondirent positivement, mais elles aussi sans grand enthousiasme, pour des raisons semblables à celles mentionnées ci-dessus. Dans les premières phases de la discussion avec le Conseil administratif, une des paroisses catholiques proposa de mettre à disposition ses locaux. Cette offre fut déclinée par la gauche.

Trois aspects de ce Centre ont fait l'objet de discussions serrées, voire de tensions:

1. Le Centre doit-il être réservé aux jeunes ou à toutes les classes d'âge? Une conseillère libérale lança l'idée d'élargir au maximum le public du Centre et d'éviter d'en faire un facteur de clivage entre jeunes et adultes. Elle a fait admettre cette manière de voir.
2. Dans quelle mesure les autorités et les adultes doivent-ils surveiller les activités des utilisateurs du Centre? Les attitudes s'échelonnaient du contrôle le plus strict à la liberté la plus complète. Aucune décision définitive n'a été prise.

3. Le troisième problème fut résolu assez rapidement:

   Faut-il créer un seul Centre pour Neyrvin I et Neyrvin II? Faut-il le localiser dans les anciens noyaux ou dans les nouveaux ensembles?

   Le Centre fut ouvert à Neyrvin I, entre les nouveaux ensembles résidentiels et l'ancien noyau villageois. Le compromis a prédominé.

X. *La réorganisation du Service social*

L'évolution du Service social de Neyrvin s'est faite en trois phases. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, il consistait en un fonds de bienfaisance pour secourir des familles et personnes dans des situations tragiques. Les interventions de la Commune étaient rares.

La Mobilisation générale conduisit à mettre en œuvre d'autres moyens. La Commune distribuait des bons de combustible, d'aliments, des subsides, etc. Le secrétaire communal, le maire et une dame bénévole s'occupaient eux-mêmes des « cas »; d'ailleurs, pendant cette deuxième période, la Commune était encore une « grande famille », tous les habitants se connaissaient encore personnellement. Les responsables susmentionnés étaient aidés en cela par un garde municipal et par les ecclésiastiques de la Commune. Avec le débordement de la Ville de Genève dans les communes périphériques, la clientèle des services sociaux de la Ville de Genève suivit en partie le mouvement et émigra dans les communes suburbaines, d'où ces personnes ne purent plus recevoir l'aide de la Ville de Genève; il fallut donc que Neyrvin fasse quelque chose. En outre, avec la création des nouveaux ensembles résidentiels, des problèmes sociaux nouveaux se posaient. En bref, avec le gonflement de la clientèle, l'organisation souple du Service social d'alors, de toute évidence, ne suffisait plus. Certaines critiques se manifestaient. Des conseillers municipaux — vu la grande discrétion du Service social — croyaient même qu'il n'existait tout simplement rien.

En mai 1966, le groupe socialiste demanda au Conseil municipal une réorganisation impliquant l'engagement d'une assistante sociale, d'une aide-ménagère et d'une aide-familiale. La proposition socialiste envisageait, en outre, une somme de Fr. 35.000.— au budget des affaires sociales, ainsi que l'institution d'une Commission municipale qui examinerait tous les « cas sociaux » à aider.

Cette proposition fut reprise par le Conseil administratif et plus particulièrement par A. et le secrétaire municipal.

La proposition socialiste ne plaisait pas. Elle faisait trop bureaucratique et on craignait que les « clients » deviennent des numéros, que des indiscrétions aient lieu et finalement qu'on crée des besoins fictifs. Dans cette phase de recherche, le Bureau d'information social de l'Hospice général offrit d'ouvrir un Centre social à Neyrvin, mais le Conseil administratif déclina cette demande pour éviter les difficultés mentionnées ci-dessus.

Des contacts furent pris avec la direction du Service social de la Ville de Genève et les conseillers administratifs, en 1966, mirent sur pied une organisation ayant à sa tête une infirmière de santé publique à plein temps. Cette dernière a pour fonction de suivre les « cas sociaux » de la Commune, de coordonner l'action des services sociaux du Canton présents sur le territoire de Neyrvin et de participer à toutes les actions socio-culturelles. Cette réorganisation était de la compétence du Conseil administratif. Les conseillers municipaux en furent informés à fin 1966. A la suite de cette réorganisation, une Commission des questions sociales fut mise sur pied en 1967.

Il faut noter que cette réalisation fit relativement l'unanimité et donne satisfaction à tous. Mentionnons également que les femmes du Conseil municipal furent spécialement actives.

XI. *La modification du règlement du Conseil municipal*

Le 24 février 1969, le groupe socialiste déposa un projet de modification du règlement du Conseil municipal. L'exposé des motifs était le suivant:

> « Les modifications, suppressions ou adjonctions proposées par le groupe socialiste du Conseil municipal tendent essentiellement à garantir le droit d'initiative des conseillers de façon permanente, à affirmer la prépondérance du législatif sur l'exécutif, à faciliter la tâche des représentants du peuple par une meilleure information et de plus nombreux instruments de travail, enfin à éviter les surcharges des séances de sessions ordinaires en étendant sur toute l'année les possibilités d'intervention.

Droit d'initiative

La loi sur l'administration des communes établit une différence entre les sessions ordinaires et les sessions extraordinaires (art. 18). Mais nulle part elle ne limite formellement le droit d'initiative des conseillers

municipaux, ce que fait l'article 28 du règlement actuel du Conseil municipal de Neyrvin. « Ces initiatives ne peuvent donner lieu à un débat qu'au cours des sessions ordinaires. » Etant donné que les sessions ordinaires n'ont lieu que deux fois par année, avec généralement un maximum de deux séances — quand ce n'est pas qu'une — la possibilité d'intervention des conseillers est très réduite. En appliquant à la lettre le règlement, un projet de délibération déposé en juin ne pourrait en effet venir en discussion qu'en novembre. Récemment, un projet déposé par notre groupe en novembre n'a passé devant le Conseil qu'en septembre de l'année suivante, soit huit mois d'attente.

En donnant de plus larges possibilités d'interventions aux conseillers (projets de délibération, propositions individuelles et questions orales en permanence), le présent projet du nouveau règlement permettra d'éviter l'accumulation d'interpellations à un seul moment de la saison et garantira le dynamisme des rapports entre le législatif et l'exécutif.

Prépondérance du législatif

La présidence et la vice-présidence des commissions permanentes par des conseillers municipaux s'impose dans une ville de plus de 20.000 habitants, où les prérogatives du législatif doivent apparaître plus nettement, ce qui renforcera d'ailleurs sa collaboration avec l'exécutif. Nous rejoindrons ainsi l'usage du Grand Conseil et du Conseil municipal de Genève. Au lieu d'attendre leur travail du Conseil administratif, les commissaires pourront ainsi susciter eux-mêmes l'examen des problèmes. La possibilité pour l'interpellateur dans les propositions individuelles, questions orales ou écrites, de demander un vote sur le contenu de son intervention, évitera d'avoir à accepter des réponses insatisfaisantes qui ne débouchent sur aucune décision.

Information et instruments de travail

Il n'est plus possible d'effectuer un travail sérieux sans documents, sources de références et de réflexion. C'est pourquoi il est indispensable que le règlement prévoie formellement l'élaboration des procès-verbaux. Il est important, d'autre part, de connaître exactement le résultat de tous les votes et de disposer, même si ce n'est qu'après coup, de textes in extenso des rapports de commissions.

Avoir le désir de travailler dans de meilleures conditions, c'est vouloir mieux servir le peuple qui nous a élus. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste du Conseil municipal soumet ce projet à votre

bienveillante attention et pense rejoindre ainsi le sentiment de la plupart des conseillers. » *

En avril 1969, le Conseil municipal crée une Commission *ad hoc* pour étudier le nouveau règlement du Conseil municipal; elle était présidée par F., conseiller administratif socialiste.

Après plusieurs séances de travail, la commission soumit au Conseil municipal, en décembre 1970, un projet qui fut discuté quelque peu, modifié et finalement adopté à une faible majorité — 12 voix contre 10. Ce projet suscita de vives oppositions, surtout dans les rangs du Parti indépendant chrétien-social. Cette opposition s'expliquait par le fait que ce parti avait deux des siens au Conseil administratif et le projet visait surtout à limiter le pouvoir de l'exécutif municipal. Aussi le PICS prit les choses au sérieux et lutta énergiquement pour maintenir notamment les prérogatives du Conseil administratif. Il y est parvenu. Les autres partis, avec un enthousiasme variable, suivirent la lancée du groupe socialiste.

XII. *Récapitulation de l'analyse décisionnelle*

Cette récapitulation sera centrée sur les principaux acteurs qui sont apparus lors des différentes décisions.

Le Tableau 39 révèle les aspects suivants de la structure du pouvoir:

— le poids considérable du conseiller administratif A.;

— l'opposition vient essentiellement de trois fronts:

A. l'opposition principale est menée par les partis de gauche et plus particulièrement par le Parti socialiste, dont l'influence à Neyrvin est très appréciable;

B. l'opposition du groupe « Entente communale », qui n'a pas d'effets tangibles;

C. l'opposition — épisodique — de groupes et catégories comme le Parti radical, les propriétaires de villas. Leur influence est limitée à l'une ou l'autre décision; elle est parfois couronnée de succès;

— les conflits sont rarement violents.

Le Tableau 40 indique, pour chaque décision, comment les personnes interviewées évaluent en moyenne l'influence des groupes et institutions.

* Extrait d'un journal de Neyrvin.

TABLEAU 39

Récapitulation de l'analyse décisionnelle

Dénomination de la décision	Instigateurs	Opposant(s)	Conflit(s)	Succès des opposants	Nombre de personnes influentes
1. Cité Nouvelle I	Promoteurs A. C.A. PICS	1. Partis de gauche 2. Propriétaires villas avoisinnantes et maraîchers	Faible	nul	4
2. Ecole de Cité Nouvelle I	Etat A.	1. Entente communale (pour dernière phase)	Faible	nul	4
3. Terrain sportif	A.	1. Partis de gauche	Moyen	nul	4
4. Immeuble locatif	A.	1. Parti socialiste 2. Propriétaires villas avoisinantes	Faible	partiel	8
5. Aménagement de la Place Neyrvin II	Promoteurs A.	1. Parti socialiste 2. Parti radical 3. Propriétaires villas avoisinantes	Fort	partiel	3
6. Acquisition d'un terrain	A.	1. Parti radical 2. Entente communale en latence	Fort	complet	8
7. Piscine	A.	1. Entente communale	Faible	nul	7
8. Restaurant scolaire	Partis de gauche	1. Opposition diffuse dans partis nationaux et 2. Entente communale	Faible	partiel	8
9. Centre loisirs	Sociétés locales	id. décision 8	Faible	partiel	8
10. Service social	Parti socialiste	1. PICS	Faible	complet	8
11. Règlement du C.M.	Parti socialiste	1. PICS	Moyen	partiel	7

TABLEAU 40

Influence relative des groupes et institutions de Neyrvin

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Moyenne générale
Conseil administratif	1,2	1	1	1	1	1	1	1,2	1,5	1	2,3	1,2
Electeurs	4	3,6	4	2,3	4	1	2	4	4	3,3	4	2,9
Conseil municipal .	1,5	1	1	1	1,5	2	1,5	1,3	2,2	2	3	1,6
Admin. municipale .	3,2	3,6	2,5	3	3,2	4	2,5	3,2	2,0	1,6	4	3,0
Commissions municipales . . .	2,5	1	1	2	1,5	2	1,5	1	2,0	4	3	1,9
Corps enseignant . .	3,7	3	2,5	3,3	4	3,2	4	3	2,8	3,6	4	3,0
Eglises	3,7	3,6	3	3,6	4	3,5	4	4	2,3	3	4	3,5
Partis de droite . .	2	1	2	1,3	2,5	3	2,5	2,2	2,8	1,6	2,3	2,1
Partis du centre . .	2	1	2,5	1,3	2,2	2,0	1,5	2	2,8	1,6	2,6	1,9
Partis de gauche . .	3	1	3	1,6	2,5	2,2	1,5	1,2	2,6	1,6	1	1,9
Presse	4	4	4	3	4	2,7	2	4	3,4	2,3	4	3,4
Syndicats patronaux	4	4	4	4	4	3,5	4	4	4	4	4	3,9
Syndicats ouvriers .	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,0
Entreprises industrielles	3,2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3,9
Entreprises comm. .	2,7	4	4	4	4	4	4	3,7	4	4	4	3,8
Professions libérales	3	4	4	4	3,2	4	4	4	3,9	4	4	3,8
Les sociétés locales	2,2	3,6	1,5	4	4	4	4	3,7	2,7	4	4	3,4
Communes avoisinantes . . .	3,5	3	4	4	4	4	4	3,2	2,5	3,3	3,6	3,5
Groupes protestation.	4	4	4	4	4	3,5	4	4	4	4	4	3,9
Adm. cantonale . .	2,5	3	3,7	3,6	3	4	3	3	1,8	3,6	4	3,2

Légende: 1.0—1.9 = fortement influent; 2.0—2.9 = moyennement influent; 3.0—3.9 = faiblement influent; 4 = sans influence.

Ces chiffres sont des moyennes calculées à partir des notes données par les interviewés à la question 22 (Cf. Annexe 3)

A quelques exceptions près, ces indices correspondent à ce que nous avons décrit dans les différentes décisions: le Conseil administratif, le Conseil municipal, les Commissions, les partis politiques du centre et de la gauche sont les groupes les plus influents. Cependant, nous sommes étonnés du peu de poids qui est attribué à l'Etat de Genève, qui pourtant est présent et influent dans pour ainsi dire chaque décision. Nous devons également souligner le peu de poids accordé aux syndicats ouvriers et patronaux, ainsi qu'aux entreprises en général.

L'exploitation de la question 23 nous donne des résultats intéressants. Sur les 11 décisions étudiées, 38 personnes sont considérées comme influentes.

TABLEAU 41

Degré de centralisation du pouvoir décisionnel

1	personne	est	influente	dans	10	décisions
2	«	sont	«	«	7	«
1	«	est	«	«	6	«
1	«	«	«	«	3	«
4	«	sont	«	«	2	«
29	«	«	«	«	1	«

Les trois premières personnes sont les conseillers administratifs, soit respectivement A. (PICS), D. (PICS), F. (S). Les six autres qui ont participé à plus d'une décision sont tous des conseillers municipaux appartenant aussi bien à la gauche qu'à la droite.

En partant de l'indice décisionnel (I_d) (Cf. Annexe 3), nous avons regroupé les 38 personnes jugées comme influentes en catégories sociales et politiques plus générales (Tableau 42).

TABLEAU 42

Pouvoir décisionnel

	N	Note moyenne	Notes extrêmes	
			Max.	Min.
Les conseillers administratifs	3	0,720	0,9	0,63
Les conseillers municipaux	19	0,142	0,54	0,09
Les promoteurs, architectes et régisseurs	3	0,090	0,09	0,09
L'administration communale	2	0,090	0,09	0,09
Les présidents et responsables de sociétés	5	0,090	0,09	0,09
Propriétaires de villas, de petits commerces, artisans, maraîchers	6	0,090	0,09	0,09

Le pouvoir considérable des conseillers administratifs et des conseillers municipaux — certes sensiblement moindre — est confirmé. Cette approche révèle, en outre, le pouvoir de groupes qui n'était pas ressorti avec l'indice précédent. Ainsi, les promoteurs, les architectes et les régisseurs apparaissent dans les décisions concernant la construction d'immeubles locatifs, scolaires et d'équipements sportifs. L'administration communale n'est mentionnée que pour deux décisions: le service social et le restaurant scolaire; les cinq présidents de sociétés pour les décisions relatives au centre de loisirs, au terrain de sport, et dans certaines

opérations immobilières. Les propriétaires de villas se sont manifestés, pour ainsi dire, dans toutes les opérations immobilières.

2.2. *Lanex*

I. *Le grand ensemble de Lanex III*

Vers les années 1959-1960, deux grands bureaux d'architectes et d'ingénieurs de Genève, après avoir tenté d'acquérir en vain plusieurs terrains pour réaliser une grande opération immobilière, réussirent à convaincre une hoirie, propriétaire d'une ferme et d'une très vaste parcelle de terres agricoles à Lanex III, de leur vendre une grande partie de ce terrain. Les tractations se firent en accord avec le Conseiller d'Etat, libéral, président du Département des travaux publics d'alors.

Il faut rappeler deux éléments importants caractérisant cette époque:

— un manque aigu de logements sévissait à Genève depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Aussi, quelque temps avant l'achat susmentionné, le Grand Conseil avait voté un crédit de 20 millions pour réaliser un plan d'action en vue de contribuer à résoudre cette crise du logement;

— la Suisse et Genève plus particulièrement étaient le refuge de capitaux étrangers; des masses monétaires considérables étaient disponibles et cherchaient à être investies dans des opérations immobilières.

L'un et l'autre points ont joué un rôle important dans la réalisation du grand ensemble.

Cependant, pour que cette opération puisse se faire, il fallait que la zone agricole achetée par les promoteurs soit déclassée en zone d'expansion. Pareille décision ne pouvait être prise que par le Grand Conseil.

En septembre 1962, le Conseil d'Etat déposa un projet de loi, en trois articles, approuvant le déclassement. A ce moment, la conception du grand ensemble était quasi définitive:

— il englobait environ 10.500 habitants;

— il comprenait deux grandes tours et un immeuble d'un seul tenant, d'un kilomètre de long, en forme d'Y, de 15 étages;

— la réalisation pouvait se faire très rapidement grâce à l'utilisation — pour la première fois en Suisse — d'un nouveau système d'industrialisation du bétonnage.

Toutes les tractations eurent lieu entre les promoteurs et la direction du Département des travaux publics. Cette dernière a subordonné le déclassement des terrains à un certain nombre de concessions. Les plus importantes ont été:

— la cession, au prix coûtant, du 35% de la surface des terrains pour la construction de logements à loyer bon marché et modéré (HBM et HLM);
— la cession gratuite aux pouvoirs publics de toutes les zones arborisées, des terrains nécessaires à l'aménagement des routes et à l'édification des bâtiments d'intérêt public.

Le Grand Conseil décida de renvoyer ce projet pour examen à une commission qui comprenait les cinq députés de la Commune de Lanex, dont quatre étaient conseillers municipaux. La présidence était confiée à J., un député et conseiller municipal, libéral, profession libérale, de Lanex. C'est lors des consultations de cette commission que, pour la première fois, les autorités communales s'exprimèrent officiellement. Elles avaient été informées de l'affaire par le Conseil d'Etat, par lettre, un mois auparavant. Les autorités de Lanex répondirent en mentionnant sept conditions préalables à leur préavis favorable quant au principe du déclassement. Les conditions les plus importantes étaient:

— la prise en charge par l'Etat des voies d'accès au grand ensemble;
— la création d'une commission de coordination comprenant des représentants de la Commune, des promoteurs, des propriétaires et de l'Etat;
— l'augmentation de la part des logements HBM et HLM;
— la sauvegarde « du site qui est d'une rare beauté ».

D'une manière générale, les autorités de Lanex, appuyées par les radicaux, n'étaient pas très favorables au projet. Ils craignaient que cette réalisation ne déséquilibre les finances communales par tous les équipements que la Commune aurait à construire. Quant aux socialistes, ils regrettaient d'avoir été mis devant un fait accompli par l'autorité cantonale. Par contre, les libéraux, par la personne de J., étaient tout à fait positifs.

Les habitants étaient eux aussi réticents. A Lanex I, certains critiquaient la hauteur des tours qui menaçaient de boucher la vue. Les propriétaires des villas de Lanex III, situées aux alentours du futur grand ensemble, lancèrent une pétition contre ce projet. La Chambre genevoise

d'agriculture s'opposa également à ce grand ensemble, qui se faisait aux dépens de terres agricoles d'excellente qualité.

Lors de ses consultations, la Commission parlementaire entendit, entre autres, les Conseillers d'Etat responsables du Département des travaux publics et celui des Finances, ainsi que quelques chefs de service importants. Tous étaient favorables à ce grand ensemble.

En outre, les milieux industriels, commerçants et financiers de Genève, ainsi que les syndicats ouvriers, soutenaient à fond cette affaire. D'ailleurs, certains syndicats patronaux et ouvriers étaient, avec les promoteurs et l'Etat, les pourvoyeurs de fonds du futur grand ensemble.

En janvier 1963, malgré les réticences susmentionnées, le Conseil municipal de Lanex donna à l'unanimité un préavis favorable au déclassement de la zone agricole en zone d'expansion, mais maintint ses sept conditions. A la même époque, le Grand Conseil discuta le projet de loi. J. fit un rapport très positif de l'affaire et recommanda très vivement l'approbation du projet de loi; cependant, la Commission ne put pas prendre une décision à l'unanimité. L'opposition — très modérée — s'exprimait notamment par un député et conseiller municipal radical de Lanex. Il ne pensait pas, contrairement à J. et au Conseil d'Etat, que ce grand ensemble constituât une étape appréciable pour la résolution de la crise du logement: pour ce faire, la part des logements HLM et HBM aurait dû être plus importante. Il demanda qu'elle soit augmentée de 20%. Ce n'est qu'à cette condition que le sacrifice de cette zone verte était acceptable. Il endossa en plus la demande du Conseil municipal de Lanex d'ajouter un 4e article au projet de loi: « La Commune de Lanex sera associée à la mise au point et à l'aménagement et à l'application de son règlement de quartier. Une commission de coordination des travaux sera créée; elle comprendra notamment un représentant de ladite commune. » Finalement, il demanda que le projet de loi soit renvoyé en commission pour que cette dernière fasse pression sur les promoteurs.

Ce député radical était soutenu par les socialistes du Grand Conseil, qui trouvaient, en outre, que les équipements sociaux n'avaient pas été prévus de manière suffisamment large.

A ces différentes critiques, J. et le conseiller d'Etat responsable du Département des travaux publics répondirent que:

— ils étaient certains que les promoteurs ne feraient pas d'autres concessions. Il ne valait donc pas la peine de renvoyer en commission, on ne ferait que perdre du temps;

— il ne fallait pas alourdir la loi par un 4e article. Ils garantissaient à la Commune qu'elle participerait à une commission de coordination des travaux;

- les équipements de toute nature avaient été largement prévus par les promoteurs;
- la Commune serait aidée par l'Etat pour assumer les charges financières découlant de l'implantation de ce grand ensemble. Mais « cette aide financière ne pourrait que suivre un effort financier de la Commune et en aucun cas le précéder ».

Finalement, la loi fut approuvée sans aucun amendement. La Commune de Lanex n'a obtenu que sa participation à une commission de coordination des travaux et une aide financière supplémentaire de la part de l'Etat. Dans un rapport datant de février 1963, le Bureau d'étude de la Commision d'urbanisme du Département des travaux publics constatait: « Il est grave, pour une telle opération, que la conception architecturale semble avoir été fixée une fois pour toutes, sans que l'on se soit soucié de mettre en place les infrastructures sociales. Il est symptomatique que le plan-masse ne soit pas accompagné d'une étude approfondie de l'équipement collectif, qui seul était en mesure de faire accepter la rigidité et l'excès de cette solution. » Cependant, après une étude des données de base et des grilles d'équipement standard, il apparut que les équipements sociaux, culturels, culturels et scolaires pouvaient être entièrement réalisés à l'intérieur du périmètre. Fort heureusement, dans ce cas, l'imprévoyance des promoteurs ne fut pas complètement irréparable.

En mars 1963, la Commune donna un préavis favorable à une demande d'autorisation de construire. A cette occasion, elle tenta encore une fois de faire valoir ses desiderata, mais en vain.

En avril 1963, la Commision de coordination des travaux fut constituée. En septembre 1963, les travaux commencèrent. Dès la fin 1965, à la cadence moyenne de 70 locataires par mois, les habitants s'installèrent. Les arrêtés fédéraux antisurchauffe provoquèrent une interruption momentanée de la construction; en 1971, le programme était réalisé.

Les deux principales conséquences de cette implantation d'un grand ensemble sur la Commune sont:

- une nette augmentation des charges financières pour la Commune, cela malgré les subventions de l'Etat;
- une poussée des partis de gauche dans l'électorat de la Commune.

Nous allons examiner maintenant quelques décisions directement liées à l'implantation de ce grand ensemble.

II. *L'école de Lanex III*

La construction de l'école primaire de Lanex III a été rendue nécessaire par l'édification du grand ensemble. En effet, une loi cantonale oblige les communes à prévoir des écoles adéquates chaque fois que de nouvelles constructions importantes sont entreprises.

Le Conseil municipal fut saisi du projet en octobre 1963 et d'une demande de crédits de Fr. 40.000.— pour étude. Le projet prévoyant cette réalisation en trois étapes fut adopté en juin 1964. A cette même session, on vota un crédit de Fr. 6.000.000.— pour la réalisation de la première étape.

Le terrain fut donné par l'Etat à la Commune; la participation globale de l'Etat s'éleva à 1/3 du coût.

La deuxième étape reçut le feu vert du Conseil municipal en juillet 1967 (crédit Fr. 2.175.000.—).

La troisième étape fut décidée par le Conseil municipal en octobre 1969 (crédit Fr. 6.000.000.—).

Il n'y a pas eu d'opposition réelle au projet. Les décisions ont été prises à l'unanimité ou avec une ou deux abstentions. Certains groupements ont été consultés: le corps enseignant, les partis politiques et les sociétés culturelles et sportives intéressées par la mise à disposition de salles de sociétés.

Il ne fait cependant pas de doute que le bureau d'architectes joua le rôle le plus déterminant dans la réalisation de cet édifice.

III. *Le centre de loisirs de Lanex III*

Les enfants et adolescents de Lanex III étaient très nombreux et le grand ensemble ne comprenait que de rares équipements de jeux. Divers actes de délinquance juvénile se manifestaient; ils inquiétaient la population et suscitèrent l'idée d'un Centre de loisirs. Le mouvement partit de l'Association des habitants de Lanex III.

Un certain nombre de personnes se constituèrent en comité: des militants de partis et de mouvements de gauche, des chrétiens-sociaux, des travailleurs sociaux, etc. L'idée du comité était de combiner un « jardin Robinson » et un centre de loisirs. Au moyen d'une enquête, il consulta la population qui manifesta un intérêt certain: 200 ménages répondirent favorablement à l'idée du Comité. Ensuite de quoi ce dernier s'adressa aux autorités municipales pour obtenir un appui financier en vue de passer à la

réalisation du projet. La Commission culturelle et sociale du Conseil municipal fut saisie de l'affaire. Les avis des membres de cette Commission furent partagés: en face d'une majorité plutôt favorable, certains pensaient que:

— le centre de loisirs du quartier voisin n'était pas suffisamment loin pour justifier la construction d'un autre centre à Lanex III;

— le « jardin Robinson » était trop proche du Rhône.

Finalement, en octobre 1969, le Conseil municipal vota un crédit de Fr. 50.000.— pour payer une partie du local du Centre. En effet, d'un coût de Fr. 187.000.—, l'Etat prenait à sa charge Fr. 137.000.—.

L'obtention du terrain pour le « jardin Robinson » fut plus difficile. Le Comité demanda d'abord une parcelle de 10.000 m². Un bois voisin fut demandé à cet effet. Or, il appartenait à l'Etat et à la Ville de Genève qui, d'abord, refusèrent de procéder à une cession. En particulier, le Service cantonal des forêts craignait que les enfants n'endommagent les arbres. Comme les affaires piétinaient, le Comité organisa une conférence de presse. Quelque temps après, il obtint une parcelle de 2500 m². Un animateur fut engagé et le Centre inauguré en 1970.

Dans cette réalisation, il faut souligner le soutien qu'obtint le Comité de la part des groupements tels que: association de locataires, association d'intérêts, commerçants, Eglises, corps enseignant. Certains services d'Etat, tel l'Office de la jeunesse, jouèrent un rôle très actif et positif. Finalement, il faut mentionner le poids qu'eut la conférence de presse dans la satisfaction — certes partielle — des demandes du Comité.

IV. *Les restaurants scolaires*

La création de restaurants scolaires à Lanex émane de la population de Lanex III. Un certain nombre d'habitants se sont émus de voir les enfants prendre des repas froids, sur les marches des escaliers de la cité, cela du fait que leurs père et mère travaillaient en ville et ne rentraient pas chez eux aux heures des repas. En 1968, une lettre fut envoyée par la maîtresse principale de l'école enfantine au responsable du Centre social du grand ensemble qui, à son tour, s'adressa à l'Association des habitants de Lanex III. Ces démarches aboutirent à la création d'un comité de personnes intéressées à la fondation d'un restaurant scolaire. Ce comité fut présidé par le responsable de l'Association des habitants. Il comprenait aussi le président de l'Association des intérêts de Lanex II, des personnes engagées

politiquement et des représentants des paroisses. Le Comité commença par lancer une enquête auprès des parents d'enfants pour connaître leur avis. Celui-ci fut favorable. Alors le Comité s'adressa au Conseil administratif pour obtenir une aide financière et un local. Le Conseil administratif répondit favorablement à cette demande et, en février 1969, s'ouvrit le restaurant. Il sert actuellement une centaine de repas par jour.

Le restaurant touche des subventions communales et cantonales, c'est-à-dire la différence entre le prix des repas payé par enfant, soit Fr. 3.50, et le prix effectif qui est de Fr. 4.20.

Pour cette décision, le Conseil municipal n'a pas été consulté; il a seulement été informé par l'intermédiaire de la Commission culturelle et sociale qui s'était réunie à cette occasion.

Le Comité a toujours essayé de travailler indépendamment des autorités.

Il reçut un soutien important de la part des autorités scolaires, des travailleurs sociaux, ainsi que des habitants en général. Jusqu'en 1970, les repas étaient achetés à l'extérieur; depuis cette date, ils sont confectionnés par des ménagères de Lanex III.

Le restaurant ne concerne pas que Lanex III: le 30% des repas est servi dans d'autres écoles de la Commune.

Il n'y eut pas d'oppositions formelles mais, semble-t-il, quelques réticences. Certains libéraux et habitants de Lanex I estimaient que les enfants devaient plutôt manger en famille, ce que les instigateurs approuvaient mais, selon eux, il fallait à tout prix pallier l'absence des parents; quant aux chrétiens-sociaux, ils firent preuve d'une certaine mauvaise humeur pour n'avoir pas été associés à la décision.

V. *L'aménagement du réseau routier de Lanex III*

Avant l'implantation du grand ensemble de Lanex III, le réseau routier du quartier était déjà insuffisant. L'arrivée de 10.000 personnes, l'installation d'usines, l'accroissement de la motorisation, etc., sans modifications de l'équipement routier, rendaient la circulation dans cette zone plutôt scabreuse. Comme nous l'avons noté dans la décision numéro I, la Commune aurait voulu que l'Etat prenne à sa charge les voies d'accès au grand ensemble; mais en vain.

A plusieurs reprises, en 1964-1965, alors que le grand ensemble sortait de terre, le Conseil municipal discuta le problème et vota des crédits pour l'élargissement de certains tronçons, ainsi que des crédits pour une étude globale.

Ces décisions furent prises à l'unanimité et une ou deux abstentions. Cependant, rien de particulier ne fut réalisé à la suite de ces décisions. En 1968, l'affaire fut relancée. En juin 1968, un crédit d'étude de Fr. 70.000.— fut à nouveau voté à l'unanimité. En avril 1970, le projet présenté par un bureau d'ingénieurs fut adopté par le Conseil municipal à l'unanimité. L'aménagement coûtera à la Commune Fr. 13.700.000.—.

Le projet fut découpé en six secteurs dont deux secteurs étaient urgents.

Comme le plan prévoyait l'élargissement de la route sur les terrains de villas, les propriétaires furent avertis par le Conseil administratif. C'est alors que se manifesta une opposition très vive; elle fut menée par tous les propriétaires des villas de la région touchés par le projet. Leur leader est membre de l'Association des intérêts de Lanex III et plus particulièrement de sa Commission des routes. Il a figuré sur les listes chrétiennes-sociales aux élections municipales, mais sans succès.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le groupe de propriétaires se défendit avec virulence: pétitions, oppositions formelles, lettres ouvertes aux autorités communales et cantonales, contre-projets, se multiplièrent. Les critiques faites au projet adopté par le Conseil municipal étaient aussi diverses que nombreuses:

— le projet est trop coûteux; il existe des solutions moins chères; en outre, toutes les possibilités d'aménagement n'ont pas été prises en considération;

— les promesses faites par les autorités communales et cantonales, que la construction des voies d'accès au grand ensemble serait exécutée en même temps que le grand ensemble et sans passer par la zone des villas, ne sont pas tenues;

— seuls les propriétaires de villas sont touchés par ce projet; pourtant, le Canton, la Commune, de grandes entreprises privées et semi-publiques possèdent des terrains dans la région et ils ne sont pas mis à contribution;

— les villas des côtés pair et impair des futures routes sont inégalement mises à contribution.

Le leader des opposants menaça de lancer un référendum. D'ores et déjà, les opposants ont obtenu des résultats positifs: ils ont réussi à faire rétrécir la largeur des trottoirs de 2,5 m. à 1,8 m. et, de plus, l'élargissement se fera au détriment des terrains des deux côtés de la route alors qu'au début un seul côté était touché. L'affaire n'est pas terminée.

Le conflit est assez violent, mais il n'oppose pas directement les partis entre eux. En définitive, les propriétaires de villas ont peu de relais à l'intérieur des partis qui, eux, sont très convaincus de la nécessité de l'aménagement de ce réseau routier.

VI. *La piscine*

L'idée d'une piscine date de 1960. C'est en 1962 que I., conseiller municipal radical, couche supérieure, futur conseiller administratif, présenta un projet de délibération au Conseil municipal. Diverses études furent faites par un architecte et par plusieurs bureaux d'ingénieurs.

A cause des mesures antisurchauffe prises par la Confédération, le projet souffrit quelque retard. Les Commissions des sports et des finances l'étudièrent et le Conseil municipal approuva les crédits en avril 1967; puis des crédits supplémentaires en juin 1968 et novembre 1969. Le coût global de l'opération dépassa trois millions.

Au départ se posa le choix entre une piscine ouverte et une piscine couverte. Il y eut sur ce point un désaccord entre quelques conseillers municipaux et l'architecte. Finalement, c'est une piscine ouverte qui fut construite. Aucune opposition politique ne se fit sentir. Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Des contacts furent pris avec d'autres communes genevoises, ainsi qu'avec l'Association des maires du Canton de Genève, pour s'informer de leurs expériences.

La Commune obtint des subventions cantonales.

Le projet, avant et pendant sa réalisation, ne suscita pas de conflit. Sur la fin de la construction, comme elle tardait à être terminée, certaines tensions surgirent: l'architecte fut pris à parti et le Parti du travail lança une pétition pour une ouverture plus rapprochée. Après l'ouverture — comme elle s'est faite à mi-saison — le Parti socialiste lança une pétition pour la prorogation des abonnements, ce qui fut accordé.

VII. *Le Centre sportif de Lanex III*

Le problème de la création d'un centre sportif à Lanex III est lié à l'accroissement de la population dans ce quartier.

Vers 1965-1966 s'est constitué un club de football qui chercha à obtenir un terrain. Le président du club, et d'autres personnes associées: sportifs, présidents de sociétés, élaborèrent le projet d'un véritable centre sportif

avec des terrains et locaux pour plusieurs disciplines. Ces personnes approchèrent les autorités municipales qui leur réservèrent bon accueil, du moins en ce qui concerne le terrain de football. Le Conseil municipal vota un crédit d'étude de Fr. 5000.— en novembre 1966, puis procéda, à partir de 1968, à des acquisitions de terrains. Ces dernières impliquèrent des tractations compliquées avec l'Etat et la Ville de Genève. Le tout sous-entend des investissements de plusieurs millions. En 1969, un crédit de Fr. 17.500.— fut voté pour des aménagements provisoires.

Lorsque l'idée d'un centre sportif fut lancée, des problèmes importants se posaient à la Commune (piscine, routes, écoles, etc.). C'est pourquoi, malgré une position de principe favorable de tous les partis — les décisions au Conseil municipal furent toujours prises à l'unanimité — la Commune ne put pas réaliser immédiatement et complètement ce centre sportif.

Le Club rencontra une sourde opposition de la part des supporters du F.C. Lanex I, dont le président est J., conseiller municipal libéral. L'ancien président du même club, chrétien-social, opposa lui aussi une vive résistance à la création d'un autre club sportif dans la Commune. Ils auraient voulu connaître les tendances politiques de la nouvelle société avant de donner leur accord. Par contre, le Club obtint un vif soutien de la part de l'Association des intérêts de Lanex III et des partis de gauche.

En l'état actuel des choses, aucune décision définitive n'a encore été prise quant à la création d'un véritable complexe sportif. Jusqu'à maintenant, elle n'a provoqué que des conflits mineurs, mais la pression des footballeurs et des instigateurs du centre a été ferme. A un moment donné, la menace de faire appel aux électeurs a même été agitée. Il est à noter que cette affaire oppose deux quartiers de Lanex: Lanex I, doté d'équipements sportifs, dominé par les partis de droite, avec une population « ancienne », et Lanex III, zone en pleine expansion, comprenant une forte population ouvrière et étrangère, où la gauche est prépondérante; cette zone, au point de vue sportif, est sous-équipée.

VIII. *Le Centre de loisirs de Lanex II*

Au début des années 1960, le quartier de Lanex II s'était beaucoup développé, mais les équipements sociaux n'avaient pas suivi la construction des logements. De plus, à l'époque, se posait avec acuité dans le Canton le problème des bandes d'adolescents qui émergeaient ici et là.

A Lanex II, l'idée de réaliser un Centre de loisirs est partie vers 1961-1962 au sein des jeunesses paroissiales, spécialement des Unions

chrétiennes de jeunes gens et les Jeunesses catholiques réunies dans un Centre œcuménique. Aidés de quelques habitants, ces groupes se sont approchés de l'Association des intérêts de Lanex II, qui leur a apporté son soutien. Le président de cette association s'adressa ensuite à B., conseiller administratif communiste. Les Commissions culturelles et sociales et des finances du Conseil municipal étudièrent le projet et décidèrent, en novembre 1962, que la Commune mettrait à disposition des locaux situés au sous-sol d'une nouvelle école qui venait d'être construite. Le Canton prenait à sa charge le traitement de l'animateur. Dans sa phase préparatoire, la décision n'a pas provoqué de conflit. Le problème des centres de loisirs était très neuf et mal connu. Néanmoins, on peut remarquer que la gauche soutenait plutôt la réalisation, tandis que la droite n'en voyait pas tellement l'utilité et craignait que les centres de loisirs soient orientés politiquement et répandent des idées de gauche parmi la jeunesse.

Le conseiller administratif D., radical, couche supérieure, soutint le projet. L'Association des intérêts de Lanex II, les Eglises, diverses associations culturelles et sociales, ont efficacement contribué à la réalisation de ce centre. Une collecte a été entreprise auprès des commerçants et des entreprises, qui y ont répondu favorablement. Ce centre fut l'un des premiers du Canton. Si le Centre n'a pas provoqué de conflit dans la phase d'élaboration, il en a cependant suscité par la suite. Les habitants se plaignaient de ce que les jeunes, tard dans la soirée, faisaient du bruit avec leurs vélomoteurs. Des déprédations autour du bâtiment on été commises par des bandes qui, semble-t-il, venaient de l'extérieur de la Commune. L'animateur ne voulait pas être tenu pour responsable d'agissements perpétrés en dehors des locaux. Lui-même se plaignait de l'exiguïté des locaux et de la mauvaise aération. En 1968, il y eut une refonte des statuts du Centre et l'engagement d'un nouvel animateur. Mais un conflit naquit entre l'animateur — aux idées gauchistes — et le Comité de gestion. Le conflit prit une telle ampleur qu'en mai 1970, le Centre ferma ses portes et le Comité démissionna. Pendant plusieurs mois, le Centre resta fermé. Il fut rouvert en décembre 1970, sur l'initiative d'une conseillère communiste et d'un groupe de parents du quartier.

IX. *Le budget*

Les centimes additionnels communaux n'avaient pas été augmentés depuis six ou sept ans; or, les dépenses de la Commune, elles, avaient crû considérablement. Comme la quotité d'impôts était relativement faible,

comparativement à d'autres communes, le Conseil administratif proposa que, pour 1968, les centimes additionnels soient augmentés de cinq unités. Après plusieurs séances, la Commission du budget et des finances présenta au Conseil municipal trois rapports: celui de la majorité, un deuxième rédigé par les socialistes et un autre par les communistes. La majorité du Conseil communal approuva le premier rapport, c'est-à-dire l'augmentation demandée par le Conseil administratif, contre l'avis des socialistes et des communistes. Ces partis lancèrent alors un référendum qui aboutit et, au début de 1968, la population de Lanex refusa l'augmentation de cinq centimes. Elle fut ramenée à deux par le Conseil municipal. Les partis favorables à la hausse étaient les libéraux, radicaux et chrétiens-sociaux.

La gauche fondait son opposition sur le fait que, d'après elle, la valeur du centime avait été mal calculée, c'est-à-dire qu'il rapporterait plus que prévu. Les communistes, plus spécialement, estimaient que la charge fiscale des « économiquement faibles » était déjà assez lourde et qu'il faudrait plutôt faire payer les entreprises. A cela, la droite répondait que les centimes additionnels étaient proportionnels et que, par conséquent, le slogan: taxer les « économiquement faibles » ne correspondait pas à la réalité. En outre, s'il y avait plus-value du centime, ce surplus pourrait servir à des constructions de caractère social et culturel. Quant aux grandes entreprises localisées dans la Commune, elles étaient taxées au maximum. D'après les radicaux, les socialistes lancèrent le référendum par rancune, parce qu'ils venaient de perdre leur siège au Conseil administratif lors des dernières élections; s'ils avaient encore été au Conseil administratif, ils auraient été favorables à l'augmentation. Pour lancer le référendum, les partis de gauche créèrent un comité d'action hors-parti afin de dépolitiser, dans une certaine mesure, le problème.

Du côté de la droite, on forma aussi un comité d'action. En outre, divers groupements — plus particulièrement localisés à Lanex I et II — qui touchaient des subventions communales prirent position pour le Conseil administratif: l'Association des intérêts de Lanex II, la Société de gymnastique, celle de musique et le Football-Club de Lanex I. Le conflit peut être qualifié de violent et passionné.

X. *La construction d'un bâtiment administratif*

Depuis 1964-1965, la mairie localisée à Lanex I était devenue trop petite. En 1965, le Parti du travail fit une enquête auprès de la population pour savoir si celle-ci désirait une mairie mieux centrée.

Vers 1968-1969, une maison de maître entourée d'une grande propriété, sise à Lanex I, fut mise en vente. La Commune avait un droit de

préemption. Elle acheta le terrain et la maison avec l'approbation, à l'unanimité, du Conseil municipal, au prix d'un million et demi de francs.

Le Conseil administratif proposa alors d'installer la mairie dans cette maison de maître. En même temps, le Conseil d'Etat fit classer la maison par la Commission cantonale des monuments et sites. Ce classement permettait à la Commune d'obtenir des subventions du Canton et de la Confédération allant jusqu'à 40% du coût de certains travaux de rénovation.

Le Conseil municipal, en octobre 1970, accepta le projet, malgré une forte opposition de la gauche. Les opposants furent principalement le Parti socialiste et le Parti du travail. Ils jugeaient la transformation trop coûteuse. De plus, les socialistes étaient contre la conservation de la maison, à leurs yeux sans valeur historique ni architecturale; ils auraient été d'accord avec la démolition de la maison et la construction d'un bâtiment plus fonctionnel. Les communistes étaient également contre le classement, mais ils mettaient l'accent sur la nécessité d'implanter la mairie à un endroit plus accessible à tous les habitants de Lanex. Les communistes prétendaient aussi que la Commission des monuments et des sites avait subi des pressions politiques de la part du Conseil administratif et des partis bourgeois.

La gauche a envisagé un moment de lancer un référendum, mais finalement elle a abandonné cette idée.

Le conflit peut être qualifié d'assez violent et, pour plusieurs conseillers, cette affaire était surtout électorale: il fallait se faire connaître pour les prochaines élections.

XI. *Récapitulation de l'analyse décisionnelle*

L'analyse décisionnelle fait ressortir une grande diversité d'acteurs, aussi bien au niveau des instigateurs que des opposants (Tableau 43): Conseil administratif, groupes locaux, partis de gauche ou de droite, Etat, etc. Il est difficile de dire si sur les dix décisions l'un d'eux a été plus influent que les autres. D'une manière générale, les conflits violents ne sont pas nombreux.

A quelques dixièmes près, les personnes interviewées notent de la même manière, à Lanex qu'à Neyrvin, le Conseil administratif, le Conseil municipal, les Commissions et les différents partis (Tableau 44). Comme à à Neyrvin toujours, les syndicats ouvriers et patronaux, les entreprises en général, sont considérés comme faiblement influents. Par contre, l'administration communale, l'Etat, les sociétés locales, le corps enseignant,

TABLEAU 43

Récapitulation de l'analyse décisionnelle

Dénomination de la décision	Instigateurs	Opposant(s)	Conflit(s)	Succès des opposants	Nombre de personnes influentes
1. Le grand ensemble Lanex III	Promoteurs Etat	Commune, surtout par le parti radical	Faible	Nul	9
2. Ecole de Lanex III	Etat/Commune	—	—	—	6
3. Centre des loisirs de Lanex III	Groupes locaux	Service d'Etat des Forêts Milieux de droite	Moyen	Partiel	16
4. Restaurant scolaire	Groupes locaux	Milieux de droite	Faible	Nul	11
5. Réseau routier	Conseil administratif	Propriétaires villas	Moyen	Partiel	9
6. Piscine	Un conseiller municipal radical	Très diffus	Faible	Nul	7
7. Centre sportif	Groupes locaux	Milieux sportifs de Lanex I	Faible	Nul	14
8. Centre des loisirs de Lanex II	Groupes locaux	Milieux de droite de Lanex I	Faible	Nul	22
9. Budget	Conseil administratif	Partis de gauche	Violent	Complet	10
10. Bâtiment administratif	Conseil administratif	Partis de gauche	Violent	Nul	6

TABLEAU 44

Influence relative des groupes et institutions de Lanex

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne générale
Conseil administratif	2	1	2	1,75	1	1	1,4	1	1	1	1,3
Electeurs	3,3	4	4	4	3,75	4	4	3	1,75	4	3,6
Conseil municipal	1,33	1,75	3	2,75	1	1	2,2	1,28	1,75	1	1,7
Administration communale	2	1,25	3,75	3	3,25	1,3	3,2	2,28	3,75	1,5	2,5
Commissions communales	1,17	1,25	3	3,25	1	1	1,6	2,14	3,5	2,0	2,0
Corps enseignant	1,17	1,75	2	2	3	2,6	4	2,28	3,5	3	2,5
Eglises	3,33	4	2,25	3,75	3,50	4	4	2	3	3	3,3
Partis de droite	2,66	1	3,75	3,25	3,50	1,3	1,6	2,7	1,75	1,25	2,3
Partis du centre	2,66	1,25	3,75	2,75	3,50	1,3	1,6	2,84	1,75	1,25	2,3
Partis de gauche	2,66	1,25	3	3,75	3,50	1,3	1,6	2,7	1	1,75	2,2
Presse	2,33	3,75	2	3,50	3,50	2,6	3,4	2,7	2,75	2,75	2.9
Syndicats patronaux	2,66	3,75	4	4	4	4	4	3,42	4	3	3,7
Syndicats ouvriers	2,66	4	3,75	4	4	4	4	3,42	3,75	3	3,7
Entreprises industrielles	2,66	3,75	3,25	4	2,75	4	4	2,56	4	3,5	3,5
Entreprises commerciales	2,83	3,75	2,50	2,75	3,50	4	4	3	3,75	3,5	3,4
Professions libérales	2,33	4	4	4	3,50	3	4	3,14	3,75	2,75	3,5
Les Sociétés locales	2,55	3,5	3,25	3,25	2,50	2,3	1,6	3	2,50	3	2,7
Autres communes	1,83	3,75	3,75	3,75	4	2,6	1,6	3,28	4	3,75	3,2
Groupes protestation	3	4	4	4	1,75	4	4	3,28	2,50	4	3,5
Administration cantonale	2,33	2,75	2	3	1	2,3	1,6	1,70	3,75	3,25	2,4

Légende: 1,0 — 1,9 = fortement influent; 2,0 — 2,9 = moyennement influent; 3,0 — 3,9 = faiblement influent; 4 = sans influence.

Ces chiffres sont des moyennes calculées à partir des notes données par les interviewés à la question 22 (Cf. Annexe 3)

la presse, ont à Lanex un pouvoir plus élevé qu'à Neyrvin. Pour expliquer cette différence, on peut formuler deux hypothèses: ou bien les personnes interviewées ont mal estimé le pouvoir de ces groupements et institutions, *ou bien le pouvoir très élevé du Conseil administratif de Neyrvin limite l'intervention d'autres groupements dans la prise de décisions.*

C'est cette dernière hypothèse qui nous paraît la plus adéquate. Car, en effet, la structure du pouvoir à Lanex paraît plus décentralisée. Pour les dix décisions étudiées — une de moins qu'à Neyrvin — 51 personnes (contre 38 à Neyrvin) sont considérées comme ayant exercé une influence réelle (Tableau 45).

TABLEAU 45

Degré de centralisation du pouvoir décisionnel

1	personne(s)	est	influente(s)	dans	6	décisions
4	»	sont	»	»	5	»
2	»	»	»	»	4	»
2	»	»	»	»	3	»
6	»	»	»	»	2	»
36	»	»	»	»	1	»

Les sept premières personnes sont les conseillers administratifs actuels et ceux de l'équipe précédente, plus un conseiller municipal libéral siégeant de longue date, homme d'affaires chevronné et ancien député. Parmi les huit personnes suivantes, qui sont considérées comme influentes dans plus

TABLEAU 46

Pouvoir décisionnel

	N	Note moyenne	Notes extrêmes	
			Max.	Min.
Les conseillers administratifs	7	0,442	0,600	0,100
Les conseillers municipaux	23	0,143	0,400	0,100
L'administration communale	3	0,166	0,300	0,100
Les présidents et responsables de sociétés	6	0,116	0,200	0,100
Les promoteurs	5	0,100		
Les Eglises	3	0,100		
Le corps enseignant	5	0,100		
Propriétaires de villas	3	0,100		
Hommes d'Etat	2	0,100		
Les travailleurs sociaux	4	0,100		
Militants de partis et de mouvements divers	10	0,100		

d'une décision, on trouve des conseillers municipaux plutôt situés à gauche, le secrétaire municipal et le président d'une association d'habitants du grand ensemble de Lanex III.

Les chiffres du Tableau 46 confirment notre hypothèse d'une décentralisation du pouvoir plus grande à Lanex qu'à Neyrvin (Tableau 42).

Les conseillers administratifs sont moins influents qu'à Neyrvin; par contre, des catégories telles que les présidents de sociétés, les militants, les Eglises, les promoteurs, les propriétaires de villas, les travailleurs sociaux, le corps enseignant, apparaissent dans plusieurs décisions.

3. *Les approches réputationnelle et relationnelle*

3.1. *Neyrvin*

A. L'approche réputationnelle

82 personnes sont mentionnées comme influentes. C'est ce que nous intitulons l'élite politique communale. Le pouvoir de ces individus est très variable: il passe de l'indice I_r 0,914 à 0,021. (Pour le calcul de ces indices cf. Annexe 3.)

En fait, 14 personnes (Tableau 47) seulement ont un indice supérieur à 0,100 — nous les appellerons *les notables*; 4 parmi elles n'ont pas de fonctions municipales. Il s'agit d'un Conseiller d'Etat actuel, d'un ancien Conseiller d'Etat, d'un député et d'un architecte. Le premier mis à part, ils habitent la Commune; le second et le troisième sont d'anciens conseillers municipaux. Les quatre ont des relations d'amitié étroites et/ou des liens de parenté avec les neuf autres personnes qui ont un indice supérieur à 0,100.

Comme pour l'indice décisionnel, nous avons regroupé les 82 personnes recensées en classes homogènes (Tableau 48).

Par rapport au même classement fait pour l'indice décisionnel, trois catégories nouvelles apparaissent: les députés résidant dans la Commune, les hommes d'Etat, les hommes d'Eglise. En ce qui concerne ces derniers, un des conseillers administratifs nous a affirmé qu'aucune décision importante n'était prise sans que les ecclésiastiques catholiques et protestants de la Commune ne soient consultés. En outre, par la question 69, nous avons pu déterminer que les paroisses, ainsi que les groupes et sociétés qui leur sont affiliés, jouent un rôle politique important: les cercles de jeunes et d'adultes d'une des paroisses catholiques de la Commune sont

TABLEAU 47

Tableau synoptique des notables de Neyrvin

Nom	I_r	I_d	Parti et fonction politique		Statut social	Nombre de conseils d'administration	Sociétés locales et sociabilité
			fonction	parti			
1. A.	0,914	0,900	C.A.	PICS	profession libérale	19	Beaucoup de relations politiques; actif dans l'Eglise catholique
2. D.	0,468	0,630	C.A.	PICS	employé supérieur	—	Actif dans les sociétés locales
3. F.	0,383	0,630	C.A. + député S		contremaître	1	—
4. G.	0,255	0,540	C.M. ancien député (S) Entente communale		artisan	—	Très populaire. A beaucoup de connaissances
5. H.	0,276	0,090	C.M.	PICS	employé supérieur	1	Appartient à une vieille famille neyrvinnoise. Actif dans l'Eglise catholique
6. I.	0,170	0,090	C.M.	L	cadre moyen	—	Actif dans plusieurs sociétés locales et dans la paroisse protestante
7. J.	0,148	0,090	C.M.	L	directeur d'une entreprise de construction	2	Actif dans la paroisse protestante
8. K.	0,148	—	Ancien C.E. & C.M.	PICS	employé supérieur	4	Très actif dans les sociétés de football cantonales et locales
9. L.	0,148	0,180	C.M.	L	employé supérieur	—	—
10. M.	0,127	0,090	—		profession libérale dans la construction	3	De nombreuses relations
11. N.	0,170	—	C.M.	PICS	employé supérieur	2	Fils du nº 8. Actif dans sociétés locales
12. O.	0,106	—	Député et ancien CM	PICS	directeur d'une entreprise de construction	1	Actif dans sociétés locales
13. P.	0,127	—	C.E.	PICS	Conseiller d'Etat	—	Frère du nº 2
14. Q.	0,106	—	C.M.	R	petit indépendant	—	Actif dans sociétés locales

C.A. = conseiller administratif, C.M. = conseiller municipal, C.E. = conseiller d'Etat, L = libéral, S = socialiste, R = radical, PICS = chrétion social.

TABLEAU 48

Pouvoir réputationnel

	N	Note moyenne	Notes extrêmes	
			Max.	Min.
Conseillers administratifs	3	0,588	0,914	0,383
Conseillers municipaux	20	0,091	0,255	0,021
Promoteurs, architectes, ingénieurs, entrepreneurs, régisseurs, etc.	9	0,056	0,127	0,021
Députés de la Commune	5	0,123	0,383	0,021
Hommes d'Etat (président et directeur de fondation de droit public, Conseillers d'Etat, etc.)	5	0,067	0,148	0,021
Personnalités des Eglises catholique, protestante (curés, pasteurs, etc.)	10	0,036	0,063	0,021
Présidents et responsables de sociétés locales	15	0,043	0,085	0,021
Diverses personnes	9	0,021	0,021	0,021

réputés pour être de véritables « pépinières » d'hommes politiques. D'ailleurs, la plupart des notables catholiques font partie de cette paroisse.

B. L'APPROCHE RELATIONNELLE

La question 62, par laquelle nous escomptions construire une espèce d'interactiogramme de la Commune, ne nous a pas donné les résultats attendus. D'après les réponses qui nous ont été données, il apparaît que les personnes interviewées parlent essentiellement de politique avec leurs proches parents et avec les membres de leur groupe politique. Seuls quelques notables parlent politique avec des personnes n'appartenant pas qu'à leur parti ou qu'à leur proche parenté. Des relais sont ainsi établis entre les partis chrétien-social, radical et libéral. Le Parti socialiste, par l'intermédiaire de son conseiller administratif, est en contact avec le PICS. Par contre, le Parti du travail et le groupe « Entente communale » sont tout à fait isolés.

Nous avons complété cette approche par un examen de la participation aux sociétés locales (Questions 35-36) en déterminant quelles sont les personnes qui sont membres des mêmes sociétés. Nous avons fait le même examen pour les conseils d'administration de sociétés anonymes et d'autres institutions qui en publient la composition. En ce qui concerne les sociétés

locales, s'il apparaît qu'elles sont fréquentées par les élites politiques de la Commune, nous n'en avons compté, par contre, que quatre auxquelles participent plus d'un notable:

— un cercle paroissial catholique, ce qui confirme ce que nous disions plus haut;
— une société de football,
— une association d'intérêts,
— une société de sauveteurs.

Il est frappant de constater que ces groupes, sur les dix mentionnés à la question 69, sont parmi les plus cités.

En ce qui concerne les conseils d'administration (Tableau 47), seuls des notables en font partie; ce sont les organes exécutifs de sociétés immobilières, financières ou industrielles, qui ont toutes une emprise cantonale et/ou nationale.

Les conseils d'administration où l'on compte plus d'un notable sont:
— une des grandes banques du Canton de Genève, où siègent quatre notables de Neyrvin;
— une importante fondation de droit public du Canton de Genève, où se côtoient trois notables;
— la Commission catholique de construction des églises, où collaborent trois des notables neyrvinois;
— une importante institution privée d'éducation, où à nouveau trois notables de Neyrvin sont présents.

3.2. *Lanex*

A. Approche réputationnelle

A Lanex, les personnes considérées comme influentes — les élites — sont moins nombreuses qu'à Neyrvin: en tout, on en compte 58. L'écart entre les deux extrêmes de l'échelle réputationnelle est aussi moins accentué: les indices vont de 0,583 à 0,021. Cependant, nous avons dénombré 17 personnes — les notables — (Tableau 49) qui ont un indice réputationnel supérieur à 0,100 (contre 14 à Neyrvin).

Les notables de Lanex, mis à part deux présidents de sociétés locales et le secrétaire municipal, sont tous des élus locaux: conseillers administratifs anciens et nouveaux, conseillers municipaux de tous les partis.

TABLEAU 49

Tableau synoptique des notables de Lanex

Nom	I_r	I_d	Parti et fonction politique		Statut social	Nombre de conseils d'administration	Sociétés locales et sociabilité
			fonction	parti			
1. I.	0,583	0,600	C.A.	R	employé supérieur	—	—
2. H.	0,541	0,500	C.A.	L	employé supérieur	—	—
3. J.	0,417	0,400	C.M. anc. député	L	profession libérale	1	Actif dans sociétés locales
4. D.	0,396	0,500	député ancien	R	profession libérale	1	—
5. G.	0,375	0,500	C.A.	PICS	cadre moyen	—	Actif dans sociétés locales
6. K.	0,228	0,300	C.M.	S	ouvrier qualifié	1	Actif dans sociétés locales
7. F.	0,228	0,500	C.M. ancien	S	cadre moyen	—	Actif dans sociétés locales
8. L.	0,207	0,100	C.M.	S	fonctionnaire sub.	—	Actif dans sociétés locales
9. M.	0,166	—	C.M.	PICS	employé sub.	—	—
10. N.	0,166	0,200	C.M.	S	cadre moyen	—	—
11. O.	0,145	—	C.M.	R	cadre moyen	1	Actif dans sociétés locales
12. P.	0,145	0,200	—		cadre moyen	—	Actif dans sociétés locales
13. Q.	0,145	0,100	C.M.	PICS	employé supérieur	—	—
14. R.	0,124	0,200	C.M.	S	cadre moyen	—	Actif dans sociétés locales
15. S.	0,124	0,300	—		cadre moyen	—	—
16. T.	0,103	0,200	C.M.	PdT	employé sub.	—	Actif dans sociétés locales
17. U.	0,103	—	—		cadre moyen	—	Actif dans sociétés locales

C.A. = conseiller administratif, C.M. = conseiller municipal,
R = radical, L = libéral, S = socialiste, PICS = chrétien social, PdT = communiste.

Le regroupement en catégories plus générales (Tableau 50) donne des résultats différents de ceux de Neyrvin (Tableau 48).

TABLEAU 50

Pouvoir réputationnel

	N	Note moyenne	Notes extrêmes	
			Max.	Min.
Conseillers administratifs	3	0,499	0,583	0,396
Conseillers municipaux	21	0,112	0,417	0,021
Administration communale	2	0,073	0,124	0,021
Députés de la Commune	5	0,157	0,396	0,021
Présidents et responsables de sociétés	10	0,045	0,145	0,021
Hommes d'Eglise catholique et protestante	3	0,027	0,040	0,021
Diverses personnes (militants, propriétaires, etc.)	19	0,021	0,021	0,021
Entreprises	5	0,021	0,021	0,021

Par rapport au même type de classement fait avec l'indice décisionnel (Tableau 46), on retrouve les catégories de conseillers administratifs, conseillers municipaux, présidents de sociétés, d'hommes d'Eglise, de députés de la Commune; par contre, les promoteurs et les hommes d'Etat ont disparu. Cependant, à Lanex, le test réputationnel fait apparaître un groupe de 19 personnes assez diverses: militants, médecins, une vieille famille de Lanex et une très grande entreprise. Les réponses à la question 69 corroborent cette dernière catégorie: cinq entreprises privées et semi-publiques sont considérées comme influentes.

B. L'APPROCHE RELATIONNELLE

L'exploitation de la question 62 donne des résultats assez semblables à ceux de Neyrvin, à cette différence près que le Parti du travail n'est pas isolé: ses membres ont des rapports avec le Parti socialiste.

En ce qui concerne la participation aux sociétés locales et aux conseils d'administration, nous notons une différence très sensible avec Neyrvin.

Rares sont les notables locaux à participer à des conseils d'administration: nous en avons dénombré quatre, contre huit à Neyrvin. Par contre, les notables de Lanex participent plus aux sociétés locales et ils sont

beaucoup plus nombreux à se retrouver dans les mêmes sociétés et associations de la Commune: la fanfare, le club de football, les paroisses, les associations d'intérêts et d'habitants, la section du Mouvement populaire des familles, les associations pour le jardin d'enfants, le restaurant scolaire. Nous en avons dénombré huit, contre quatre à Neyrvin. Les groupes susmentionnés sont tous considérés, par les réponses données à la question 69, comme jouant un rôle politique incontestable.

Notons encore que ces sociétés locales regroupent des notables de tous les bords politiques, alors qu'à Neyrvin, elles sont plus homogènes et englobent moins les élites politiques de la gauche.

* * *

Au terme de ces différentes approches du pouvoir, il convient de relever quelques aspects contradictoires. En effet, lors de l'analyse décisionnelle, nous avons souligné la très faible influence des syndicats patronaux, ainsi que des entreprises. Or, les données des approches réputationnelle et relationnelle nous donnent des indications différentes. A Neyrvin, les notables appartiennent pour ainsi dire tous aux couches dirigeantes et plusieurs d'entre eux participent, en tant qu'administrateurs, à d'importantes entreprises genevoises. A Lanex, la situation n'est pas autre; en outre, plusieurs grandes entreprises de cette commune sont considérées comme influentes, bien que leurs dirigeants ne se manifestent jamais ouvertement dans les affaires communales.

Il est bien clair que les informations issues de ces deux dernières approches ne concernent que la réputation de pouvoir, et non un pouvoir observé. Cependant, il est peu vraisemblable que cette réputation de pouvoir n'ait aucun fondement. De plus, l'appartenance des autorités communales et des notables aux même couches dirigeantes et aux mêmes grandes entreprises de la place de Genève, permet au moins de formuler l'hypothèse que patronat et entreprises influencent les autorités « sans exercer de pressions proprement dites » (1), mais par le simple fait de l'identité de leurs objectifs et système de valeurs. Par conséquent, la contradiction que nous avons relevée dans nos données peut être interprétée de plusieurs manières:

— ou bien les acteurs en question ne sont effectivement pas intervenus dans les décisions analysées;

— ou bien ils y ont participé, mais de manière plus ou moins indirecte et cachée, au point de n'avoir pas été perçus par les personnes que nous avons interviewées;

— ou bien ils n'y ont pas participé mais, en fonction de la théorie de la pente du système (2), ils ont joué malgré tout un rôle important.

Les données en notre possession ne nous permettent pas de trancher dans l'un ou l'autre sens.

4. *Analyse dimensionnelle des élites communales*

Les analyses précédentes ont fait ressortir plusieurs dimensions de la structure du pouvoir de Neyrvin et Lanex. Nous allons tenter d'en faire ressortir d'autres en utilisant un nombre plus élevé de variables, que nous traiterons par une analyse en composantes principales (cf. Annexe 1). Rappelons simplement que cette technique statistique permet de réduire un nombre considérable de variables en une série plus restreinte de dimensions.

Nous avons utilisé 22 variables qui sont liées à la structure du pouvoir communal.

Les Tableaux 51 et 52 donnent l'ensemble des résultats de cette analyse, ainsi que la liste des variables.

TABLEAU 51

Profils factoriels des élites communales de Neyrvin

N° et nom des variables	Coefficients factoriels				
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
1. Nombre d'années d'exercice de la principale fonction politique actuelle	0,731	0,094	−0,128	0,283	−0,378
2. Nombre d'années d'activité politique	0,816	0,106	−0,065	0,228	−0,285
3. Nombre total d'associations volontaires	0,210	0,166	0,373	−0,600	−0,311
4. Nombre total d'associations ayant un rayonnement local	0,015	0,378	0,450	−0,311	−0,444
5. Degré d'engagement dans un parti politique	0,655	0,347	0,033	0,026	0,053
6. Lieu de naissance	−0,406	0,142	−0,530	−0,109	−0,332
7. Age	−0,160	0,124	−0,306	0,531	−0,067
8. Durée de séjour dans la commune de domicile actuel	0,078	0,004	0,357	0,653	0,273
9. Lieu de naissance du père	−0,140	0,259	−0,822	−0,057	−0,122
10. Lieu de naissance du grand-père	−0,015	0,041	−0,401	−0,005	−0,097
11. Dernière école fréquentée	−0,064	−0,699	0,105	0,192	−0,210
12. Premier statut socio-professionnel	−0,222	−0,866	0,112	0,023	−0,064
13. Statut socio-professionnel actuel	0,114	−0,812	0,087	−0,264	−0,179
14. Lieu de l'emploi actuel	0,356	−0,265	0,039	−0,295	−0,372
15. Statut socio-prof. du père	−0,128	−0,257	−0,275	−0,472	0,487
16. Degré de pratique religieuse	−0,266	−0,357	0,082	0,561	−0,324
17. Rang à l'armée	0,328	−0,215	0,117	−0,158	0,377
18. Nombre de quotidiens lus régulièrement	0,192	−0,314	−0,467	−0,127	−0,308
19. Attention accordée aux chroniques relatives à la commune de domicile	0,595	0,089	0,181	0,025	0,219
20. Leader d'opinion	0,426	−0,177	−0,398	0,118	0,335
21. Pouvoir réputationnel	0,578	−0,486	−0,179	0,072	0,083
22. Pouvoir décisionnel	0,516	−0,105	−0,105	−0,315	0,146
Contribution des factures à l'explication de la variance totale en %	15,7	13,7	10,8	9,6	7,8
% cumulés	15,7	29,4	40,2	49,9	57,7

TABLEAU 52

Profils factoriels des élites communales de Lanex

N° et nom des variables	Coefficients factoriels				
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4	Facteur 5
1. Nombre d'années d'exercice de la principale fonction politique actuelle	0,609	−0,308	0,328	−0,121	−0,211
2. Nombre d'années d'activité politique	0,397	−0,610	0,270	0,022	0,337
3. Nombre total d'associations volontaires	0,565	−0,236	−0,660	−0,080	−0,114
4. Nombre total d'associations ayant un rayonnement local	0,423	−0,373	−0,625	−0,066	−0,070
5. Degré d'engagement dans un parti politique	0,433	−0,315	0,461	0,421	0,016
6. Lieu de naissance	−0,477	0,579	0,025	0,146	0,173
7. Age	0,343	0,170	−0,047	0,428	0,656
8. Durée de séjour dans la commune de domicile actuel	0,446	−0,617	−0,129	0,062	0,329
9. Lieu de naissance du père	−0,076	0,544	−0,397	0,290	0,280
10. Lieu de naissance du grand-père	0,299	0,401	−0,293	0,372	−0,191
11. Dernière école fréquentée	0,316	0,460	0,000	−0,514	−0,103
12. Premier statut socio-professionnel	0,580	0,522	−0,001	−0,214	0,042
13. Statut socio-professionnel actuel	0,384	0,363	0,101	−0,554	0,059
14. Lieu de l'emploi actuel	0,163	0,550	0,152	−0,248	−0,325
15. Statut socio-prof. du père	0,438	0,596	0,090	0,129	0,169
16. Degré de pratique religieuse	0,087	−0,069	0,106	−0,603	0,208
17. Rang à l'armée	0,411	−0,029	−0,466	−0,107	−0,331
18. Nombre de quotidiens lus régulièrement	0,197	0,030	0,725	0,123	−0,334
19. Attention accordée aux chroniques relatives à la commune de domicile	0,197	−0,175	−0,191	0,625	−0,345
20. Leader d'opinion	0,170	−0,140	−0,342	0,057	−0,028
21. Pouvoir réputationnel	0,681	0,311	0,161	0,118	0,000
22. Pouvoir décisionnel	0,694	0,296	0,116	0,034	0,143
Contribution des facteurs à l'explication de la variance totale en %	17,7	15,7	11,3	9,7	6,5
% cumulé	17,7	33,4	44,7	54,4	60,9

4.1. *Neyrvin*

I. *Facteur 1 (15,7% de la variance)*

Les variables suivantes sont à prendre en considération:

1. Nombre d'années d'exercice de la principale fonction politique actuelle 0,731
2. Nombre d'années d'activité politique 0,816
5. Degré d'engagement dans un parti politique 0,655
19. Attention accordée aux chroniques relatives à la Commune de domicile 0,595
21. Pouvoir réputationnel 0,578
22. Pouvoir décisionnel 0,516

Ce facteur signifie que, plus les années d'activité politique sont nombreuses, plus on a des responsabilités dans un parti, plus on a la réputation d'être influent, plus on participe aux décisions et plus aussi on accorde de l'attention aux chroniques relatives à la Commune. Nous avons donc intitulé ce facteur *Pouvoir politique communal.*

II. *Facteur 2 (13,7% de la variance)*

11. Dernière école fréquentée . . . . . —0,699
12. Premier statut socio-professionnel . . . . . —0,866
13. Statut socio-professionnel actuel . . . . . —0,812

Il ne fait pas de doute que ce facteur correspond au concept de *Stratification sociale.*

III. *Facteur 3 (10,8% de la variance)*

Deux variables liées à la mobilité géographique ont un coefficient supérieur à 0,500:

6. Lieu de naissance . . . . . —0,530
9. Lieu de naissance du père . . . . . —0,822

Le lieu de naissance de l'interviewé correspond à celui de son père, ce qui implique donc une stabilité des élites communales et partant une intégration élevée à Neyrvin. Nous qualifions ce facteur *Enracinement local des élites communales.*

IV. *Facteur 4 (9,6% de la variance)*

3.	Nombre total d'associations volontaires	—0,600
7.	Age	0,531
8.	Durée de séjour dans la Commune	0,653
16.	Degré de pratique religieuse	0,561

Ainsi plus on est âgé, plus la durée de séjour dans la Commune est longue, plus la pratique religieuse est intense et moins on participe aux associations volontaires. D'après ces variables, nous pouvons intituler ce facteur *Age*.

V. *Facteur 5*

Comme ce facteur n'englobe pas des variables ayant un coefficient supérieur à + ou —0,5, nous ne l'interpréterons pas.

4.2. *Lanex*

I. *Facteur 1 (17,7% de la variance)*

Les variables de ce facteur à interpréter sont:

1.	Nombre d'années d'exercice de la principale fonction politique actuelle	0,609
3.	Nombre total d'associations volontaires	0,565
12.	Premier statut socio-professionnel	0,580
21.	Pouvoir réputationnel	0,681
22.	Pouvoir décisionnel	0,694

Plus on a exercé longuement la fonction politique actuelle, plus on a la réputation d'être influent et plus on participe aux processus de décision. A ces trois variables sont associés positivement le nombre d'associations et le premier statut socio-professionnel. Bien que ces deux dernières variables n'apparaissent pas à Neyrvin dans le premier facteur, nous l'intitulerons de la même manière *Pouvoir politique communal*.

II. *Facteur 2 (15,7% de la variance)*

2.	Nombre d'années d'activité politique	—0,610
6.	Lieu de naissance	0,579
8.	Durée de séjour dans la commune de domicile	—0,617
9.	Lieu de naissance du père	0,544
12.	Premier statut socio-professionnel	0,522
14.	Lieu de l'emploi actuel	0,550
15.	Statut socio-professionnel du père	0,596

Nous interprétons ce facteur de la manière suivante: il y a correspondance entre le lieu de naissance de l'interviewé et celui de son père; par contre, ces deux variables sont en relation inverse avec le nombre d'années d'activité politique et la durée de séjour dans la Commune. C'est dire que les élites politiques de Lanex ne sont pas originaires de leur commune de domicile, contrairement à ce qui se passe à Neyrvin, et ne sont pas constituées du noyau stable de la population. Le premier statut socio-professionnel est associé à cette situation.

Nous nommerons ce facteur de la même manière que le facteur 3 de Neyrvin, mais négativement, donc *Non-enracinement local des élites communales.*

III. *Facteur 3 (11,3% de la variance)*

3. Nombre total d'associations volontaires	—0,660
4. Nombre total d'associations volontaires ayant un rayonnement local	—0,625
18. Nombre de quotidiens lus régulièrement	0,725

Plus le nombre des quotidiens lus régulièrement est élevé, moins on participe aux associations volontaires, qu'elles aient un rayonnement local ou pas. Nous qualifierons ce facteur *Associationnisme.*

IV. *Facteur 4 (9,7% de la variance)*

11. Dernière école fréquentée	—0,514
13. Statut socio-professionnel actuel	—0,554
16. Degré de pratique religieuse	—0,603
19. Attention accordée aux chroniques relatives à la commune de domicile	0,625

Nous interprétons ce facteur en fonction des deux premières variables. Nous l'appellerons donc *Stratification sociale.*

V. *Facteur 5 (6,5% de la variance)*

Nous intitulerons ce facteur en fonction de la seule variable qui apparaît avec un coefficient supérieur à 0,5, soit *l'Age.*

4.3. *Récapitulation*

Le Tableau 53 récapitule les résultats de cette analyse en composantes principales et permet une comparaison des deux communes. Nous sommes

conscients que la dénomination de certains de ces facteurs est quelque peu flottante et a impliqué, de notre part, un choix; nous croyons l'avoir fait sans déformation de la réalité.

TABLEAU 53

Les traits typiques des élites communales

Neyrvin	Lanex
1. Pouvoir politique communal 2. Stratification sociale 3. Enracinement local des élites communales 4. Age	1. Pouvoir politique communal 2. Non-enracinement local des élites communales 3. Associationnisme 4. Stratification sociale 5. Age

5. *Les facteurs du pouvoir*

L'analyse précédente avait pour but de réduire à quelques dimensions une vingtaine de variables caractérisant les élites communales. Dans ce paragraphe, à l'aide d'un modèle de dépendance causale (cf. Annexe 4), nous allons déceler les principaux facteurs du pouvoir ou, en d'autres termes, quelles sont les ressources des acteurs de Neyrvin et Lanex.

Les variables que nous avons choisi d'articuler sont les suivantes:

1. Nombre d'années d'activité politique
2. Nombre total d'associations
3. Degré d'engagement dans un parti politique
4. Statut socio-professionnel actuel
5. Leader d'opinion
6. Pouvoir réputationnel
7. Pouvoir décisionnel

La Figure 6 récapitule les résultats de cette analyse.

La réputation de pouvoir est la principale variable à expliquer de ces deux modèles. Or, pour Neyrvin comme pour Lanex — mais avec plus de force pour cette dernière — la réputation de pouvoir est dépendante avant tout de la participation aux prises de décisions. Cette relation très étroite est intéressante car d'une part, méthodologiquement, elle confirme la convergence des approches réputationnelle et décisionnelle; d'autre part,

FIGURE 6

Les facteurs du pouvoir

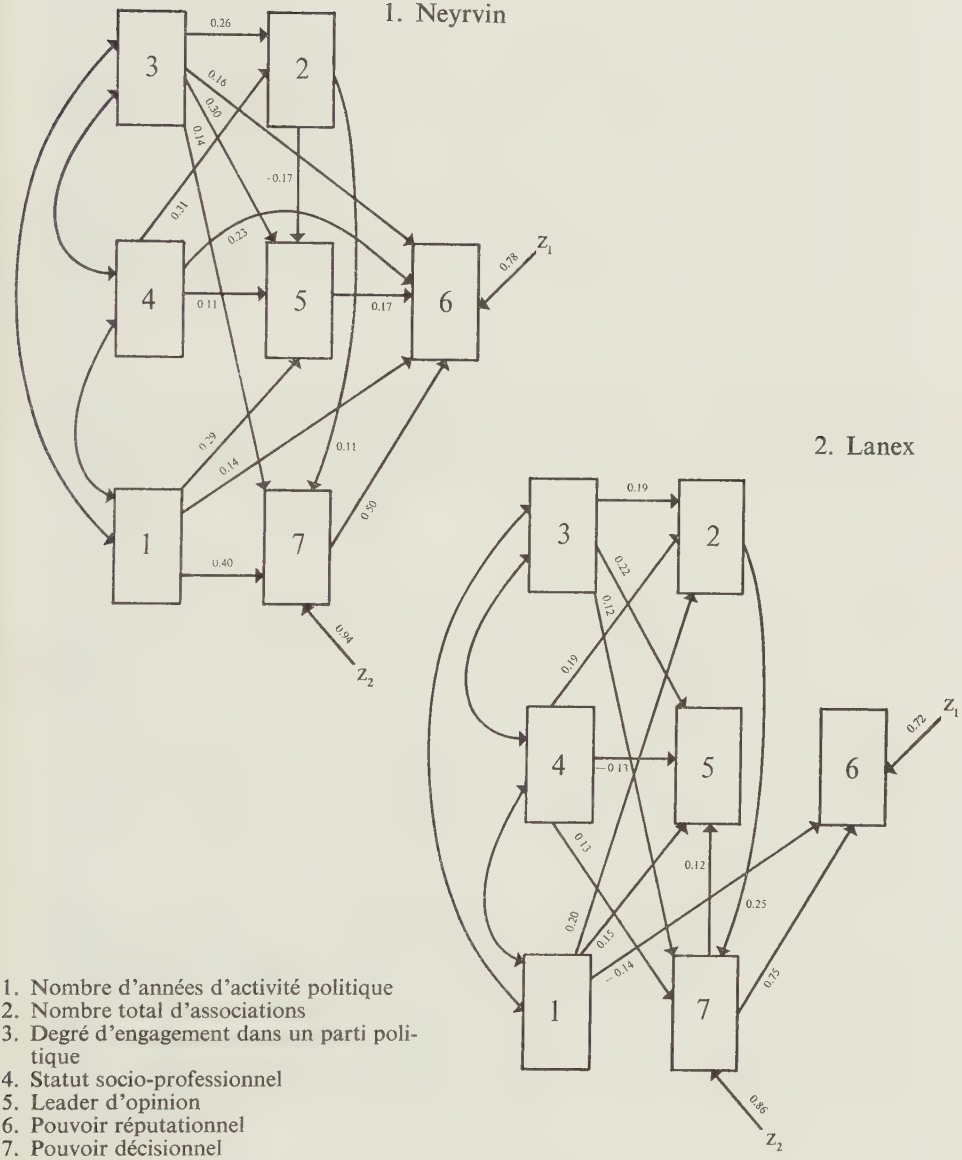

1. Nombre d'années d'activité politique
2. Nombre total d'associations
3. Degré d'engagement dans un parti politique
4. Statut socio-professionnel
5. Leader d'opinion
6. Pouvoir réputationnel
7. Pouvoir décisionnel

cette forte relation signifie que la réputation de pouvoir n'est pas purement symbolique, mais qu'elle correspond à des comportements. Par-là, nous rejoignons les travaux faits aux Etats-Unis insistant sur la validité de l'approche réputationnelle.

Cependant, la réputation de pouvoir n'est pas expliquée exclusivement par l'indice de pouvoir décisionnel. A Lanex, une autre variable est à prendre en considération quoique assez faiblement: plus le nombre d'années d'activité politique est grand, plus la réputation de pouvoir est élevée. A Neyrvin, la réputation de pouvoir est beaucoup plus dépendante des autres variables du modèle; aux deux variables déjà mentionnées — le nombre d'années d'activité politique et le pouvoir décisionnel — s'ajoutent le fait d'être leader d'opinion, le statut socio-professionnel et le degré d'engagement dans un parti politique. A Neyrvin plus qu'à Lanex la réputation de pouvoir dépend de l'intégration sociale des acteurs à la Commune.

Le pouvoir décisionnel à Neyrvin est déterminé par le nombre d'années d'activité politique, le degré d'engagement dans un parti politique et le nombre d'associations auxquelles l'acteur participe. A Lanex, il n'en va de même que sur un point: le degré d'engagement dans un parti; l'associationnisme y a plus de poids, le nombre d'années d'activité politique ne joue aucun rôle.

Le fait d'être leader d'opinion joue un rôle beaucoup plus central à Neyrvin qu'à Lanex. Dans la première commune, comme nous l'avons déjà vu, cette variable influence la réputation de pouvoir et est dépendante du statut, du nombre d'années d'activité politique et du degré d'engagement dans un parti; par contre, l'associationnisme est relié négativement au fait d'être leader d'opinion. A Lanex, cette dernière relation est nulle et celle entre statut et leader d'opinion est négative; les autres relations sont les mêmes qu'à Neyrvin. Notons encore qu'à Lanex participer aux décisions confère un statut de leader d'opinion, ce qui n'est pas le cas à Neyrvin.

Il n'est pas nécessaire de redire les rapports entre *l'associationnisme* et les variables que nous venons d'examiner. Soulignons cependant, et cela contrairement à notre attente, l'absence de relation entre l'associationnisme et la réputation de pouvoir. Le nombre d'associations dépend, dans les deux communes, du statut et du degré d'engagement dans un parti politique. A Lanex s'ajoute le nombre d'années d'activité politique.

* * *

Les résultats des deux analyses statistiques utilisées aux paragraphes 4 et 5 corroborent ceux obtenus précédemment, tout en les complétant par quelques aspects nouveaux: l'enracinement des élites communales, le rapport entre les indices de pouvoir réputationnel et décisionnel, la ressource que constitue le fait d'être leader d'opinion, le rôle de l'associationnisme, etc.

Ces deux analyses permettent, en outre, une comparaison rigoureuse de quelques dimensions de la structure du pouvoir des deux communes étudiées.

* * *

La synthèse et l'interprétation de l'ensemble de ces résultats seront réalisées dans le chapitre 13.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) MEYNAUD J. et SIDJANSKI D., *Les groupes de pression dans la Communauté européenne*, éd. de l'Institut de sociologie de l'Université de Bruxelles, 1971, p. 661.

(2) MEYNAUD J. et SIDJANSKI D., *op. cit.*, pp. 660-669.

CHAPITRE 11

LA STRUCTURATION DU POUVOIR COMMUNAL EN MILIEU SUBURBAIN: RÉCAPITULATION, INTERPRÉTATION ET CONCLUSION

Au cours du précédent chapitre, nous nous sommes efforcé de ne présenter que des données aussi élaborées et aussi comparables que possible. Dans ce chapitre, nous tenterons une synthèse des matériaux analysés. Pour ce faire, nous suivrons deux lignes directrices:

— les relations entre développement urbain et pouvoir politique;

— la nature et les transformations de la démocratie locale.

Avant de procéder à cette synthèse, nous nous interrogerons sur nos techniques, leurs limites et leurs biais.

1. *Problèmes méthodologiques*

Tout au long de la réalisation de cette recherche, nous avons pu nous rendre compte de la pertinence des critiques faites aux méthodes positionnelle, réputationnelle et décisionnelle. Mais aussi nous avons pu en constater l'intérêt, surtout quand elles sont utilisées conjointement. Si, dans le cadre de cette étude, il ne fait pas de doute que les *méthodes décisionnelle et réputationnelle* sont convergentes, il n'est pas moins certain qu'elles ne se superposent pas complètement (figure 6). Nous aboutissons à des conclusions tout à fait comparables à celles de R. Presthus (ch. 10, paragraphe 3.4). La *méthode positionnelle* donne des résultats peu cohérents: à Neyrvin, il apparaît — certes de manière pas très prononcée — que plus le statut social est élevé, plus on a un indice de pouvoir réputationnel élevé; cette relation est nulle à Lanex; par contre, dans cette commune — avec un coefficient très faible — plus le statut social est haut, plus on participe aux décisions. Cette dernière liaison est nulle à Neyrvin. Il n'est évidemment pas question de rejeter cette méthode alors qu'elle n'a été testée que sur deux communes; il en va d'ailleurs de même pour les méthodes décisionnelle et réputationnelle qui, malgré les coefficients de *path* qui les lient, ne peuvent pas être validées définitivement à partir d'observations sur deux communes seulement.

Nous avons retrouvé les mêmes complémentarité, convergence et originalité avec les autres techniques utilisées: analyses de décisions, études de cas, analyse en composantes principales, analyse de dépendance causale; tout en se recoupant, elles nous paraissent indispensables, sinon très utiles, pour reconstituer une réalité aussi complexe que la structure du pouvoir d'une commune.

Ceci dit, nous n'avons nullement la prétention d'avoir appréhendé dans sa totalité la structure du pouvoir des collectivités suburbaines. D'abord, si nous pensons en avoir saisi quelques dimensions très importantes, il faudrait pouvoir les vérifier dans d'autres villes (1). Ensuite l'analyse par ville devrait être encore plus intensive et compréhensive que nous l'avons fait. Les points suivants mériteraient d'être abordés ou complétés:

1. Le nombre des décisions devrait être augmenté et surtout étendu sur une plus longue période. Il va de soi que cette proposition pose des problèmes techniques complexes, mais ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra parler des transformations de la structure du pouvoir. Jusqu'à maintenant, la perspective diachronique n'a été abordée que par la méthode positionnelle, dont on sait les limites.

2. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de décisions; il faudrait encore pouvoir mener une étude très approfondie telle que R. Dahl, E. C. Banfield, H. Jamous (2) l'ont réalisée. Ce n'est que par des études de cas aussi fouillées que les mécanismes du pouvoir peuvent être compris et expliqués.

3. L'étude des non-décisions est un complément tout aussi important. Nous avions pensé à cet aspect du pouvoir en posant les questions 66 et 70, à savoir pour la question 66: « Y a-t-il des problèmes en suspens? Pourquoi? » Nous pensions — naïvement — déterminer ainsi les acteurs qui bloquent la réalisation de certains projets, équipements, etc. Nous pensons toujours que c'est une première démarche à effectuer, mais elle devrait être suivie de plusieurs autres. De même, la question 70 qui nous a permis d'établir la liste des pétitions adressées aux autorités communales, est une première phase indispensable. Mais il faudrait ensuite déterminer ce qui est advenu de ces pétitions: qui les a reprises et s'en est fait le champion? qui les a classées purement et simplement? comment les pétitionnaires étaient-ils organisés? Autant de pistes qu'il aurait fallu suivre et que nous avons laissées en suspens dans le cadre de cette recherche.

4. Un autre biais vient du fait que nous n'avons analysé que des décisions où les autorités communales sont directement concernées. Or, il

est évident que de nombreuses décisions sont prises sans que les instances communales puissent y participer de manière directe (par exemple arrivée, départ ou agrandissement d'une entreprise) et elles sont d'une importance capitale pour une commune. L'analyse de telles décisions apporterait sans doute un éclairage intéressant sur le développement urbain et le pouvoir communal.

5. Il est certain que l'approche relationnelle telle que nous l'avons réalisée est très embryonnaire, mais, vu ses résultats très intéressants, nous sommes convaincu que toute une recherche mériterait d'être centrée sur cet aspect de la structure du pouvoir.

6. Ce n'est que lorsque ces différentes recherches complémentaires auront été réalisées dans quelques villes de Suisse, qu'il sera alors possible de lancer des enquêtes extensives telles qu'elles sont de plus en plus souvent réalisées aux Etats-Unis (cf. à titre d'exemple la recherche de T. N. Clark, chapitre 10, paragraphe 3.5). Si de telles enquêtes peuvent être effectuées dans ce pays c'est que de très nombreuses études de cas ont été faites préalablement sur tous les points que nous avons mentionnés. D'ailleurs, l'immense partie de la littérature consacrée à ce sujet est américaine. En Suisse, et nous dirions même en Europe, nous sommes très loin de cet état de fait.

Ces quelques remarques méthodologiques faites, et compte tenu des limites de nos travaux, nous pouvons passer à l'interprétation générale des résultats de ces recherches.

2. *Les rapports entre développement urbain et pouvoir politique*

Ce premier axe de synthèse a pour objectif de mettre en relief le système des acteurs dont les pratiques sont constitutives de l'ordre urbain post-industriel.

Cette synthèse est fondée principalement sur les vingt-et-une décisions étudiées à Neyrvin et à Lanex. Nous les subdivisons en deux catégories, car il est incontestable qu'elles n'ont pas les mêmes causes et leurs conséquences sur l'avenir des communes diffèrent considérablement. Nous séparons ainsi les *réalisations immobilières* (construction de grands ensembles et d'immeubles locatifs, achat de terrains, etc.) et les décisions relatives à l'*implantation d'équipements* divers. Il ne fait pas de doute que les premières sont la cause des secondes et qu'avec d'autres réalisations du même genre elles sont la cause du développement des communes. L'enjeu des réalisations immobilières est avant tout socio-politique; elles sont une menace potentielle pour l'ordre social de la commune, ou au contraire une

chance de consolidation de ce dernier. Par exemple, selon la nature des immeubles construits, les forces politiques de la commune peuvent changer considérablement, ils peuvent aussi accentuer la spécialisation fonctionnelle du sol, la ségrégation sociale, etc.

Les décisions relatives à l'implantation des équipements sont plutôt de nature régulatrice. Elles sont la suite logique du premier type de décisions et elles sont plutôt le lieu d'une confrontation idéologique.

A. Les réalisations immobilières

Dans cette catégorie de décisions, nous rangeons la construction des grands ensembles de Neyrvin I et Lanex III, l'aménagement de la place de Neyrvin II, la construction d'un immeuble locatif et l'acquisition d'un terrain à Neyrvin. Aucune de ces décisions n'est vraiment voulue ni déclenchée par les communes. Dans l'analyse que nous en avons faite, il apparaît très nettement que ces décisions sont dues à l'émergence de la région urbaine genevoise et plus particulièrement aux faits suivants:

— la forte croissance économique et démographique de Genève;
— la concentration, dans le centre urbain, des activités tertiaires et le refoulement de la fonction résidentielle dans les communes suburbaines;
— la crise du logement.

Autant de problèmes que nous avons décrits précédemment et qui commencent à être étudiés à Genève. (3)

Quels sont les acteurs qui commandent ces développements? Nous en comptons trois:

— les entreprises industrielles et tertiaires;
— les agents du secteur immobilier; nous entendons par-là les propriétaires fonciers, les professions liées à la construction (architectes, urbanistes, entrepreneurs, ingénieurs, etc.), les régies, les promoteurs;
— les pouvoirs publics.

Il ne fait pas de doute que les *entreprises industrielles et tertiaires* sont le moteur de la croissance économique et urbaine et des processus concomitants mentionnés ci-dessus.

Les agents du secteur immobilier sont les « metteurs en scène » de la croissance urbaine. Ils bénéficient de cette situation et surtout de la crise

du logement; elle est pour eux source de profit. Ils entrent à ce sujet en conflit avec les entreprises industrielles et tertiaires qui, elles, pâtissent de la pénurie de logements, de l'augmentation considérable du coût des loyers et de la confusion urbaine. Les agents du secteur immobilier ne pouvant pas résoudre ces problèmes et ceux-ci devenant toujours plus aigus, au point de devenir un frein à la croissance économique, *les pouvoirs publics* sont appelés à aménager l'espace et plus particulièrement à contribuer à résoudre la crise du logement.

C'est dans cette ambiance que se situent les décisions relatives aux opérations immobilières de Lanex et Neyrvin, à cette différence près que les entreprises ne se manifestent guère que dans la construction du grand ensemble de Lanex III, dont elles financent une bonne part. La faible participation des entreprises industrielles et tertiaires a déjà été interprétée dans le paragraphe 3 du chapitre précédent. Il faut ajouter à cette interprétation que les deux communes que nous avons choisies sont avant tout résidentielles. Or, le champ d'action des entreprises est plutôt situé dans le centre urbain et dans les quelques communes où ont été aménagées des zones industrielles.

Par contre, le rôle des agents du secteur immobilier et des pouvoirs publics est évident. Ils sont non seulement les instigateurs de ces opérations immobilières, ils en ont encore dominé complètement la réalisation. A Neyrvin, ce sont les agents du secteur immobilier qui agissent conjointement avec le Conseil administratif; l'Etat est présent, mais à l'arrière-plan. A Lanex, ce sont directement l'Etat et les agents du secteur immobilier qui opèrent; la Commune joue un rôle plutôt effacé et d'opposition.

Peut-on rattacher ces acteurs aux classes sociales de la société post-industrielle? C'est ce que nous allons examiner, en rappelant préalablement quelques éléments. Nous pensons que la société post-industrielle est dominée par une classe nouvelle: la technocratie. Elle s'identifie à l'investissement, au contrôle du développement économique et social, à l'accès à l'information et à la connaissance. Ses valeurs fondamentales sont la rationalité technique, l'efficacité, le prestige. Elle se manifeste aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. La technocratie s'oppose à la classe sociale qui recherche la participation, la privatisation, la prévisibilité, la consommation, etc., et qui englobe des catégories telles que les locataires, les groupes professionnels particulièrement aliénés, les habitants des régions mises à l'écart du développement. C'est la classe des usagers-consommateurs. Il faut mentionner que les groupes qui constituent les deux classes antagonistes ne sont pas totalement unifiés; parfois, certains appartenant au même ensemble s'opposent violemment entre eux.

Spécifions finalement que les classes sociales de la société industrielle, la bourgeoisie et la classe ouvrière, n'ont pas disparu. Elles subsisteront encore pour une certaine période, rendant ainsi le système des acteurs post-industriels particulièrement complexe.

En scrutant les décisions concernant les opérations immobilières, nous retrouvons, plus ou moins clairement, les acteurs que nous venons de définir. Plus précisément, nous détectons quatre types d'acteurs:

— les technocrates, représentant la nouvelle classe sociale dominante;
— les capitalistes, représentant la classe dominante des sociétés industrielles;
— les usagers-consommateurs progressistes;
— les usagers-consommateurs réactionnaires.

Les deux premiers généralement dominent les deux autres.

Ce sont les agents de l'Etat et parfois ceux de l'administration communale qui manifestent les comportements et attitudes les plus technocratiques. Les signes de technocratisme sont particulièrement clairs dans les quelques situations suivantes:

— lorsque, dans le cadre de la réalisation du grand ensemble de Lanex III, les agents de l'Etat traitent directement avec les promoteurs, élaborent le projet sans consulter la commune, le présentent aux députés comme étant quasiment le seul possible et leur demandent de l'adopter sans amendements, immédiatement, tout en invoquant la crise du logement;
— lorsqu'à Neyrvin le Conseil administratif procède pour ainsi dire de la même manière à l'égard du Conseil municipal dans les différentes opérations immobilières étudiées;
— lorsqu'à Neyrvin l'Etat impose à la commune le passage du trafic routier dans une zone résidentielle très dense au point de vue démographique.

Les agents du secteur immobilier sont caractérisés par des actions de type capitaliste, c'est-à-dire orientées par rapport au profit et à l'accumulation du capital. On retrouve ce type d'action dans pour ainsi dire toutes les opérations immobilières, et tout particulièrement dans la décision concernant l'acquisition d'un terrain à Neyrvin.

Face à ces deux types d'acteurs détenant très largement l'essentiel du pouvoir, deux autres types agissent avec plus ou moins de succès. Il y a d'abord les usagers-consommateurs réactionnaires; ce groupe est composé

des individus qui sont dérangés dans leurs intérêts par la croissance urbaine; ils refusent le changement et luttent pour le *statu quo*. Ce sont:

— les propriétaires de villas qui sont gênés par l'arrivée d'immeubles locatifs plus ou moins élevés dans leur quartier résidentiel;

— les habitants plutôt âgés qui trouvent que la Commune est « dépensière » et qui voudraient qu'elle fasse des économies. (C'est, par exemple, le cas du groupe Entente communale de Neyrvin.)

Ces acteurs sont peu influents, mal organisés et isolés; ils obtiennent parfois quelques amendements, comme l'abaissement des immeubles locatifs d'un ou deux étages, mais leurs actions contribuent plus à freiner et à ralentir les réalisations qu'à les empêcher.

Les usagers-consommateurs progressistes forment un ensemble d'acteurs composite: on y retrouve de manière prédominante les élus (conseillers municipaux, députés, etc.) des partis de gauche, mais pas systématiquement ni exclusivement, les associations de locataires et d'intérêt, des groupes de consommateurs, etc. Nous les reconnaissons principalement à deux attitudes:

— ils critiquent les groupes dominants pour leur autoritarisme, le frein qu'ils mettent à la participation et par le fait qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des aspirations des usagers-consommateurs;

— ils mettent en doute la rationalité et l'efficacité des acteurs dominants; ils les accusent en outre de perversion dans l'investissement collectif.

Contrairement à l'autre type d'acteur dominé, le type des usagers-consommateurs progressistes ne refuse pas le changement, il le voudrait plus adéquat aux besoins de l'homme. En outre, il est beaucoup plus influent; certes, il n'a eu aucun poids dans les décisions concernant les grands ensembles de Neyrvin I et Lanex III, ni dans l'affaire du détournement autoroutier à Neyrvin I; par contre, pour la construction d'un immeuble locatif à Neyrvin, l'aménagement de la Place de Neyrvin II et l'acquisition d'un terrain à Neyrvin, leur action a été partiellement couronnée de succès dans le premier cas et complètement dans le deuxième et le troisième.

B. La réalisation des équipements techniques et socio-culturels

Une fois les immeubles construits et les habitants installés, toute une série de besoins surgissent, nécessitant l'implantation d'équipements techniques et socio-culturels. Certains sont imposés à la commune par

l'Etat, tel est le cas des écoles; d'autres correspondent à des besoins tellement profondément ancrés qu'on n'en discute même pas l'utilité et le principe, c'est le cas des équipements sportifs, tels que les terrains de football, piscines. Par contre, les équipements sociaux et culturels, comme les centres de loisirs, les services sociaux, les restaurants scolaires, parce qu'ils sont dus aussi bien à des transformations profondes d'institutions traditionnelles (église, famille, etc.) qu'à l'émergence de traits culturels et de groupes nouveaux, ne sont pas admis aussi facilement que les précédents.

Pour ces décisions, la structure du pouvoir est identique à celle des décisions précédentes, à un type d'acteur près. En effet, nous n'avons pas pu discerner à travers ces décisions ce que nous avons appelé les capitalistes. Nous n'affirmons pas qu'ils n'interviennent pas, mais simplement nous n'avons pas pu constater leur présence, comme nous avons pu le faire dans les opérations immobilières.

Ces constatations faites, il nous apparaît que, *plus les besoins sont admis et reconnus, plus la décision est fréquemment déclenchée par les technocrates et dominée par eux, et moins l'opposition est vive. Par contre, plus les besoins sont « flottants », plus l'initiative appartient aux usagers-consommateurs progressistes et plus les réactionnaires s'élèvent avec force, les technocrates jouant un rôle d'arbitre tout en étant plutôt du côté des premiers.*

Les caractéristiques sociales de ces acteurs sont quelque peu différentes. Dans le groupe des technocrates, nous retrouvons les pouvoirs publics (Etat, conseillers administratifs, administration communale) et aussi des architectes et ingénieurs.

Le groupe des usagers-consommateurs réactionnaires comprend certains élus de partis de droite, mais pas systématiquement ni exclusivement, des personnes âgées, mais aussi pas systématiquement.

Le groupe des usagers-consommateurs progressistes englobe plutôt les élus des partis de gauche, mais pas systématiquement ni exclusivement, diverses associations locales d'usagers, des classes d'âge plutôt jeunes.

Nous avons résumé en un schéma la structure du pouvoir des deux communes suburbaines genevoises (Tableau 53) telle que nous venons de la présenter.

D'une manière générale, les conflits entre ces différents acteurs ne sont pas très fréquents et d'une intensité et d'une violence plutôt faibles (Tableaux 39 et 43). Lorsqu'ils existent, ces conflits ont les axes suivants:

— Technocrates et Capitalistes	contre	Usagers-consommateurs progressistes Usagers-consommateurs réactionnaires

TABLEAU 53

Structure du pouvoir des communes suburbaines genevoises

Dénomination des acteurs	Valeurs actualisées	Pouvoir relatif aux		Accusations portées par les acteurs opposés	Composition sociale
		Décisions « opérations immobilières »	Décisions « équipements »		
Technocrates	— Rationalité — Efficacité — Rapidité	très influent	très influent	— Perversion de l'équipement — Autoritarisme	Agents de l'appareil d'Etat, Conseillers administratifs, administration communale, architectes et ingénieurs
Capitalistes	— Profit	très influent	—	— Exploitation	Agents du secteur immobilier
Usagers-consommateurs progressistes	— Changement plus humain — Participation	moyennement influent	très influent	— Idéalisme — Démagogie — Electoralisme	— Elus des partis de gauche, mais pas exclusivement, ni systématiquement — Classes d'âge plutôt jeunes — Diverses associations locales de loisirs et d'usagers
Usagers-consommateurs réactionnaires	— Maintien du statu quo — Le passé, la tradition	faiblement influent	faiblement influent	Inadaptation aux réalités nouvelles	— Propriétaires de villas dérangés par la croissance urbaine — Personnes âgées, mais pas systématiquement — Elus des partis de droite, mais pas exclusivement, ni systématiquement

— Usagers-consommateurs progressistes	contre	Usagers-consommateurs réactionnaires

Dans cette deuxième situation, les technocrates jouent le rôle de *tertius gaudens*. Avant de clore cette première synthèse, nous aimerions encore faire deux remarques:

1. *Une grande partie des acteurs dits technocrates et capitalistes ne sont pas des habitants des communes étudiées*, ce qui, par contre, n'est jamais le cas des usagers-consommateurs, qu'ils soient progressistes ou réactionnaires.
2. *Les rôles de certains acteurs fluctuent selon les décisions.* Nous avons vu un même acteur jouer dans une décision un rôle plutôt technocratique et, dans d'autres décisions, nous l'avons vu prendre la défense des usagers-consommateurs progressistes ou réactionnaires. Il en va de même avec les alliances: elles se font et se défont selon l'enjeu des décisions.

Telle est la structure du pouvoir, responsable et gérante de l'ordre urbain des communes étudiées. Dans presque chaque décision, nous retrouvons ce système d'acteurs. Nous pouvons également constater, en relisant ces décisions, et spécialement celles concernant les opérations immobilières, que les acteurs dominants du système ont ou bien entériné, ou bien appelé de leurs vœux, les tendances inhérentes de la croissance urbaine. Nous pensons plus particulièrement à la spécialisation fonctionnelle du sol et à la ségrégation socio-culturelle, aussi bien au niveau des communes qu'à celui de toute l'agglomération.

Par conséquent, *les principales dimensions de l'ordre urbain que nous avons analysées dans la deuxième partie de cette étude ne sont pas le résultat d'une évolution inéluctable. En fonction des données établies, il ne fait pas de doute qu'elles découlent d'une politique, de normes, d'un système de valeurs propres aux acteurs dominant le système que nous venons de décrire.*

3. *Evolution de la démocratie locale en milieu urbain*

Après avoir identifié la structure du pouvoir des communes de Lanex et Neyrvin et avoir montré son rôle dans la création du phénomène urbain post-industriel, nous allons examiner maintenant comment a évolué la démocratie locale et la mettre en rapport avec l'urbanisation et la croissance urbaine. D'ores et déjà, précisons que nous ne pensons pas que ces processus expliquent à eux seuls le phénomène qui nous intéresse.

Comme nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le mentionner, d'autres aspects doivent être pris en considération: la centralisation étatique, la concentration économique, la bureaucratisation, les mutations culturelles, etc.

Comment, à la lumière de nos données, caractériser l'évolution de l'autonomie et de la démocratie communales?

Il n'est pas inutile de faire un bref rappel historique. La plupart des lois cantonales sur les institutions communales actuellement encore en vigueur datent environ de la fin du 19e siècle. A cette époque, les communes urbaines étaient de petite dimension et leur autonomie socio-économique et politique n'était pas un vain mot. Le système communal de la démocratie directe ou semi-directe correspondait réellement à la structure sociale des villes.

La commune avait essentiellement pour objectif de maintenir la cohésion de la localité et de l'adapter aux transformations que le groupe dominant d'alors — la bourgeoisie — introduisait avec l'industrialisation.

Bien qu'existant de par la volonté de l'Etat cantonal et contrôlée par lui, la commune, par rapport à l'Etat, était réellement autonome et son champ d'action était relativement vaste. Les processus d'explosion démographique et économique, de tertiarisation, de mobilité géographique, de spécialisation fonctionnelle du sol et de ségrégation ont annihilé l'autonomie sociale, économique et, partant, politique des communes. De plus, les problèmes nouveaux et multiples qu'implique l'émergence de la société post-industrielle (protection de l'environnement, éducation, développement social et culturel, équipements multiples, etc.) ou bien sont pris en charge directement par l'Etat, ou bien ce dernier contraint les communes de les assumer d'une manière ou d'une autre; de façon croissante, les communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, perdent l'initiative de leur développement. Elles sont devenues quasi intégralement des rouages de l'Etat ou, pour reprendre l'expression de H. Tschäni, elles ne sont plus que les « guichets » des administrations cantonales et fédérales.

Ces développements sont observables dans les communes de Neyrvin et Lanex. Le pouvoir de l'Etat de Genève et de la Confédération est considérable. Des 21 décisions, il n'en est guère où le Canton et/ou la Confédération n'exercent un rôle important, cela aussi bien en vertu de la loi genevoise sur l'administration des communes que par l'apparition de nombreux offices cantonaux et fédéraux qui, par le biais de subventions plus ou moins importantes, contrôlent les actions des autorités communales. On peut se poser la question du sens de l'autonomie communale. Elle apparaît plus comme étant du domaine de l'idéologie que

de la réalité. Cependant, il ne faudrait pas nier son utilité politique: souvent, c'est au nom de cette idée que les communes se défendent contre l'intrusion toujours plus grande de ces organismes centraux. De plus, rares sont les situations où les communes s'opposent à l'Etat; lorsque cela se présente, c'est toujours en vain. Les exemples de la construction du grand ensemble de Lanex III et le détournement du trafic autoroutier dans le nouveau quartier de Neyrvin I ne prêtent pas à discussion. Ces deux cas mis à part, les conseillers administratifs et parfois certains conseillers municipaux-députés jouent parfaitement le jeu de l'Etat, et cela d'autant plus lorsque les agents communaux et cantonaux appartiennent au même parti.

Nous ne voulons pas dire par là que les institutions communales n'ont plus de réalité. Elles remplissent toujours des fonctions d'intégration et aussi d'assimilation des changements sociaux. Théoriquement, les communes offrent une possibilité de participation démocratique à ces fonctions. L'enjeu est d'assumer ces ajustements plus ou moins rapidement, plus ou moins chèrement, plus ou moins originalement. Toutefois, comme nous l'avons constaté, cette démocratie est fondée sur des normes et valeurs propres à une société industrielle, donc inaptes à la situation actuelle. De plus, la participation démocratique est particulièrement faible et cela à cause de la mobilité, de la différenciation et de l'anomie de la population. Pour les mêmes raisons, le multipartisme se généralise; cependant, les couches supérieures contrôlent toujours les organes exécutifs des villes, à cette différence près qu'avant c'était la bourgeoisie, maintenant c'est de plus en plus la technocratie.

Le sens de la démocratie locale change encore sous d'autres aspects. A une certaine phase de l'histoire des collectivités locales, dans les sociétés pré-industrielles, les rapports entre autorités et citoyens étaient directs (Figure 7, Phase I):

FIGURE 7

Les trois phases de la démocratie locale

Phase I	Phase II	Phase III
Autorités	Autorités	Autorités
Assemblée des citoyens	Délégués des citoyens	Délégués des citoyens
	Assemblée des citoyens	Administration communale
		Assemblée des citoyens

Petit à petit, un parlement municipal à fait écran (Phase II) et, actuellement, un autre niveau s'intercale — par la force des choses — et va rendre de plus en plus difficile et épisodique la communication entre les autorités et l'assemblée des citoyens (Phase III). C'est un facteur qui contribue à faire des autorités des agents technocratiques.

Ces développements ne font pas l'ombre d'un doute dans les communes étudiées. Les décisions analysées mettent en relief le fait que les services administratifs, culturels et sociaux, plus particulièrement, croissent considérablement en personnel et s'interposent entre les usagers et les élus. Il suffit que ces derniers n'exercent leur fonction que sur de courtes périodes pour que les leaders des diverses administrations communales acquièrent une influence considérable. Tel est le cas dans les deux communes: à Neyrvin, où les conseillers administratifs sont très stables, l'administration communale n'a qu'une faible influence; à Lanex, où la rotation de l'exécutif est plus élevée, l'administration est beaucoup plus influente.

Malgré ces changements structurels, l'organisation communale *de jure* n'évolue pas. Le jeu démocratique est toujours celui issu des structures sociales industrielles. Dans tous les cas, nous retrouvons clairement la définition de la politique proposée par M. Duverger, à savoir Janus, le dieu à double face. A la fois, la politique est une lutte, un combat pour conquérir ou garder le pouvoir et un « effort pour faire régner l'ordre et la justice, le pouvoir assurant l'intérêt général et le bien commun contre la pression des revendications particulières ». (4). Dans presque toutes les décisions étudiées, nous avons retrouvé cette ambivalence, et cela aussi bien chez les dominants que les dominés. Elle est particulièrement évidente dans les décisions de

— l'acquisition d'un terrain à Neyrvin;
— la construction d'un bâtiment administratif et l'élaboration du budget à Lanex.

Tentons de récapituler les quelques éléments que nous venons de présenter. Que ce soit du point de vue économique, social, culturel, la commune urbaine a changé du tout au tout. En ce qui concerne le domaine politique, les changements sont également profonds: c'est le cas des rapports avec l'Etat, de l'organisation politique *de facto* de la commune, du système des partis. Par contre, ce sont toujours les classes moyennes et supérieures qui contrôlent l'exécutif communal. De même, ce sont toujours les institutions communales du 19e siècle qui sont en place. A la lumière de nos analyses, il ne fait pas de doute que le jeu démocratique prévu par ces institutions est respecté. Par contre, ces

dernières ne sont plus en prise avec les grands problèmes des communes: implantation des grands ensembles, aménagement régional, etc. Ces décisions échappent à un contrôle démocratique. Et pourtant, ce sont les décisions qui marquent le plus profondément le devenir de ces collectivités. En fonction de ces éléments, *nous pensons que le système communal actuel occulte les centres réels de pouvoir.*

Examinons une dernière question. D'après les données présentées pouvons-nous conclure à une détermination complète du système politique communal par les instances étatiques, l'économie et la classe dominante?

Ces déterminations sont très fortes — toutes les considérations précédentes en sont un témoignage; cependant il est impossible de parler d'une dépendance complète. Le système politique des communes de Lanex et Neyrvin a une certaine autonomie par rapport à la société globale. Pour reprendre une expression de P. Gremion, il y a « société locale » (5). C'est dire que la commune, d'une part, sélectionne les demandes du système sociétal et, d'autre part, transforme la nature de ces demandes en fonction de caractéristiques qui lui sont propres.

Les différences incontestables qui existent entre Lanex et Neyrvin, en ce qui concerne leur système politique, malgré leur grande similitude socio-économique, sont une preuve de l'existence de « sociétés locales ».

Nous résumons ces différences de la manière suivante: la structure du pouvoir à Neyrvin est plutôt monolithique et cosmopolite; celle de Lanex est plutôt pluraliste et locale. Illustrons ces quelques points.

1. La vie politique de Neyrvin est dominée par une personnalité très forte — A — qui a acquis un pouvoir très considérable: les approches réputationnelle et décisionnelle en témoignent très éloquemment (Tableau 47). Le profil socio-politique de cet homme est particulièrement riche. Bien qu'issu d'une famille de migrants, il accède rapidement à une position sociale élevée. Il joue dans sa profession un rôle très actif et est présent dans les conseils d'administration de nombreuses entreprises industrielles, financières et commerciales de Genève. Vers 1930, il est élu au Conseil municipal de Neyrvin; quinze ans après, il passe au Conseil administratif. Président de l'Association des maires du canton de Genève, il contribue très efficacement à défendre la pâle autonomie des communes de Genève. Son rôle dans l'Eglise catholique genevoise n'est pas moins important. Fortuné, généreux, négociateur habile et tenace, compétent, ouvert aux idées nouvelles, donnant beaucoup de son temps pour la chose publique, A apparaît comme une éminente personnalité genevoise; certains n'hésitent pas à le considérer comme le huitième Conseiller d'Etat du Canton de Genève. Une telle personnalité n'existe pas à Lanex.

2. Les élites communales de Neyrvin se différencient de celles de Lanex à plus d'un point de vue:

— elles se situent politiquement plus à droite et au centre,

— elles font plus largement partie du noyau stable de la population, c'est-à-dire des personnes nées dans la commune; plusieurs anciennes et riches familles de la Commune ont des représentants très actifs dans les affaires communales;

— elles regroupent un nombre plus grand de personnes appartenant aux couches dirigeantes.

A Lanex, les élites locales appartiennent peu au noyau stable de la population communale, elles sont socialement plus différenciées et comprennent plus de représentants de la gauche.

3. Les décisions sont plus ouvertes à Lanex qu'à Neyrvin. Cette différence apparaît même dans le règlement du Conseil municipal de Lanex. A Neyrvin, les décideurs sont moins nombreux qu'à Lanex, beaucoup plus confinés aux élus locaux, les partis sont les relais principaux de cette participation.

4. A Neyrvin, plusieurs élus locaux sont actifs dans les mêmes directoires industriel, financier, commercial, de planification urbaine, religieux de Genève. Il n'en va pas de même des élites communales de Lanex. Par contre, ces dernières participent plus intensément aux nombreuses et diverses associations locales, qui sont d'ailleurs beaucoup plus différenciées socialement et politiquement qu'à Neyrvin.

Comment expliquer ces différences? Nous pensons qu'elles sont d'ordre historique. Après avoir scruté l'histoire il apparaît qu'à Lanex, l'industrie s'est implantée dès la fin du 19e siècle, alors qu'à Neyrvin elle date de 1950. En revanche, dans cette commune, dès la fin du siècle dernier, se sont constitués des quartiers résidentiels de couches supérieures qui ont subsisté jusqu'à nos jours, ce qui fut beaucoup moins le cas à Lanex; de plus, d'anciennes grandes et riches familles d'agriculteurs — une sorte d'aristocratie terrienne — ont perduré jusqu'à nos jours, bien que reconverties dans d'autres secteurs économiques. Elles ont marqué, et marquent encore, la vie de la commune par leur dynamisme et leur pouvoir financier. Ce type de familles qui existait aussi à Lanex, au 19e siècle, y a disparu depuis plusieurs décennies.Nous émettons l'hypothèse qu'elles ont été disloquées par l'industrialisation de la commune, qui dès le 20e siècle amena des couches plus populaires et peu stables. Le fait que Lanex II soit un des faubourgs de Genève a dû accentuer cette tendance.

Notons qu'en 1930 le 30% des conseillers municipaux étaient socialistes; c'était le taux le plus élevé du Canton de Genève.

Actuellement, cette différence de stratification sociale entre Neyrvin et Lanex est encore nette: la première commune compte presque 10% de plus de couches moyennes supérieures et de couches supérieures que la seconde. Nous pensons que ce décalage est explicatif des deux types de structure du pouvoir que nous avons dégagés.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Grâce à l'aide du Fonds National suisse de la recherche scientifique, nous poursuivons des analyses semblables dans des villes jurassiennes, vaudoises et valaisannes.

(2) Dahl Robert A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press, New Haven, 1961; Edward C. Banfield, *Political Influence*, The Free Presse, New York, 1964; H. Jamous, *Sociologie de la décision*, C.N.R.S., Paris, 1969.

(3) Raffestin C., *Genève, essai de géographie industrielle*, Imprimerie Bussière, Montrond, 1969; Service cantonal de statistique, *Quelques aspects du développement de l'économie genevoise*, Genève, 1969; voir également les travaux d'étudiants du Département de sociologie, de l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève et de l'Institut d'études sociales de Genève, nous en avons fait une synthèse dans notre étude *Développement urbain et logement*, Annales du Centre de recherche sociale, I.E.S., Genève, 1974.

(4) Duverger M., *Introduction à la politique*, Ed. Gallimard, Col. Idées, Paris, 1964, p. 20.

(5) Gremion P. et Worms J. P., *Les institutions régionales et la société locale*, Groupe de sociologie des organisations, Copedith, Paris, 1968.

CINQUIÈME PARTIE

CONCLUSION GÉNÉRALE

CHAPITRE 12

URBANISATION ET POUVOIR POLITIQUE EN SUISSE

1. *Le phénomène urbain dans la Suisse pré-industrielle et industrielle*

Jusqu'à la fin du XII^e siècle, on ne comptait, sur le territoire de la Suisse actuelle, pas plus de 24 localités qui avaient le statut de ville. Cent ans plus tard, on en dénombrait plus de 170 (1). Une véritable frénésie bâtisseuse s'était emparée des personnes et des collectivités de l'époque. Mais ce mouvement ne se poursuivit pas, alors qu'en France, en Italie, en Allemagne, pendant la Renaissance et plus tard, la création de villes nouvelles fut aussi importante qu'au Moyen Age. En Suisse, de cette époque à 1950, on ne compte pas plus de cinq fondations de villes nouvelles.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les villes suisses restèrent de petite dimension. La population des plus grandes villes suisses du XVI^e siècle (Berne, Genève, Zurich, Bâle) variait entre 5000 et 10.000 habitants, tandis que les villes flamandes, italiennes dépassaient déjà 50.000 habitants. Au XVIII^e siècle, seules les villes suisses susmentionnées avaient franchi le seuil des 10.000 habitants. En outre, à cette époque, sept villes seulement comptaient entre 5000 et 10.000 habitants.

Quant à la croissance de ces cités, elle ne fut pas supérieure, sur trois ou quatre siècles, à 70%. Seules Genève, Berne et Schaffhouse connaissaient, pendant cette période, une croissance supérieure à 100%. Cette langueur ne fut l'apanage que des villes. Les campagnes avaient un dynamisme démographique très vif. « La Suisse du XVIII^e siècle était un organisme dont le corps (les campagnes) se développait avec une rapidité presque maladive, alors que la tête (les villes), siège de la pensée et de la volonté nationales, semblait atteinte d'atrophie. » (2)

Si maintenant nous prenons le problème sous l'angle des rapports des villes avec les autres groupements et plus particulièrement avec les campagnes, on constate une suprématie politique et culturelle des villes et une prépondérance économique des campagnes. En effet, la plupart des fondations de villes médiévales ont été un acte politique: une création seigneuriale en vue d'assurer ou d'augmenter le pouvoir des maisons féodales. C'est après coup que les bourgeois s'emparèrent du commande-

ment des villes « soit en transformant les officiers seigneuriaux en magistrats élus par eux, soit en substituant leurs organes à ceux du seigneur » (3). Les villes devinrent très rapidement des corps politiquement autonomes.

Ce mouvement ne se poursuivit pas. Quelques villes acquirent, par conquête ou par rachat, les prérogatives du pouvoir public, soumirent des territoires ruraux plus ou moins voisins, devinrent des « Princes » avec tous les avantages découlant de la souveraineté. Les autres localités urbaines de l'époque furent assujetties et, partant, elles ne furent plus considérées comme des villes.

Les villes avaient un pouvoir politique indéniable. Cependant, en Suisse, comparativement aux pays environnants, la domination des villes n'était pas écrasante. K. W. Deutsch et H. Weilenmann pensent qu'il s'agissait plus d'une alliance que d'une exploitation (4). En effet, malgré la position de force des villes

— elles n'imposaient pas les campagnards de manière exorbitante,

— elles ne mobilisaient pas le commerce et l'industrie.

En échange de ces concessions, les villes s'assuraient l'appui militaire des campagnes, indispensable pour leur sauvegarde et pour maintenir la sécurité des voies de communication internationales, sources de richesses immenses. Pendant toute cette période, les paysans restèrent continuellement armés, et ne se révoltèrent pas; cela prouve qu'ils acceptaient assez aisément la domination politique des villes.

En bref, si les villes, au cours de cette période ont exercé une domination sur les campagnes, elles n'ont jamais poussé cette domination à l'extrême à cause de leur dépendance économique et militaire envers les campagnes.

Avec la Révolution française et les débuts de la Révolution industrielle, les premiers signes d'une transformation se manifestèrent. En 1803, la distinction entre localité sujette et localité régnante disparut. Quelle que soit la dimension de la commune, on ne parla plus que de localité autonome. « L'ex-ville régnante des cantons villes prit place à côté des communes qui lui avaient été soumises » (5). La Constitution de 1848 consacra cette situation: « Tous les Suisses sont égaux devant la loi, il n'y a plus ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personne ou de famille. » (art. 4). On comprend dès lors l'importance politique que prirent les campagnes, d'autant plus que, numériquement, elles représentaient la majorité de la population. En 1850, 68 % de la population active travaillait dans le secteur primaire. Mais en même temps que les campagnes

acquéraient leur supériorité politique, leur déclin économique commençait. Actuellement moins de 10% de la population active travaille dans l'agriculture; le revenu de l'agriculture représente moins du 7% du revenu national; à cause des charges de l'héritage, de la spéculation foncière, du protectionnisme, la paysannerie suisse assume un endettement dix fois supérieur à celui du paysan moyen français.

Cependant, le recul de l'effectif des agriculteurs n'est pas identique au recul de la puissance politique des régions rurales: les campagnes constituent toujours une importante force politique. Le Parti des paysans, artisans et bourgeois est un des plus puissants du pays. Il se range après les partis socialiste, radical et chrétien-social.

Parallèlement à ces changements politiques, la morphologie urbaine de la Suisse se modifie profondément (6):

— les villes sortent de leur léthargie pré-industrielle et croissent très rapidement: en une centaine d'années, de 1850 à 1960, le nombre d'habitants des communes de 10.000 habitants et plus augmente de 1378%, alors que l'augmentation de l'ensemble des Suisses, sur la même période, n'est que de 127%.

— la concentration de la population n'est pas moins étonnante: en 1850, près du 70% des Suisses vivait dans le 90% des 3204 communes; en 1960, près du 50% des Suisses vivait dans le 2% des 3095 communes.

— certaines villes enregistrent des rythmes de croissance considérables; celui de Zurich est un des plus rapides: de 1850 à 1960, cette ville croît de 2483%.

Cependant, comparés à l'urbanisation et à la croissance urbaine d'autres pays européens (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Italie, Danemark, République fédérale allemande, etc.) et d'autres régions du monde, les taux de la Suisse sont incontestablement plus faibles. Comment peut-on expliquer cette particularité?

Il nous semble que les quelques points suivants éclairent cette situation.

1. Il a été établi que, sous l'Ancien Régime, les guildes urbaines n'ont jamais pu concentrer complètement dans les villes le commerce et l'industrie. Partant, il a toujours subsisté dans les campagnes une très forte proportion d'artisans et de commerçants. De plus, bien que les campagnes aient été dominées politiquement par les villes, les paysans n'ont jamais été exploités au point de devoir abandonner leurs terres et de se transformer en un sous-prolétariat urbain. Les villes suisses n'ont ainsi pas connu à la

veille de la Révolution industrielle, ces masses prolétariennes urbaines, si typiques en France et en Grande-Bretagne.

2. Ce fut la petite entreprise dispersée qui s'imposa au détriment des grandes entreprises: l'industrie s'établit près de la main-d'œuvre, et non pas l'inverse.

3. La géographie accentua cette tendance: des cours d'eau abondants mettaient à la portée de très nombreuses localités une énergie peu coûteuse.

Ces quelques faits n'expliquent cependant pas pourquoi, actuellement encore, une part non négligeable de l'industrie suisse reste localisée dans de petites localités. Selon certains économistes, cette décentralisation a été maintenue grâce à la cartellisation poussée de l'industrie et de l'artisanat: la Suisse est considérée comme un des pays les plus cartellisés au monde (7). La forte décentralisation politique de la Suisse a certainement, elle aussi, contribué à freiner l'urbanisation du pays. Venant confirmer l'ensemble de ces éléments, il apparaît à la suite de diverses analyses que depuis 1900 au moins, l'urbanisation est principalement déterminée par le développement du secteur tertiaire.

2. *Le phénomène urbain dans la Suisse post-industrielle*

Nous émettons l'hypothèse qu'à partir des années 1950-1960 la Suisse s'oriente vers une société post-industrielle. L'urbanisation et la croissance urbaine s'accélèrent. A travers ces développements se structure un phénomène urbain nouveau: la région urbaine.

Les résultats de la recherche effectuée sur les 162 communes suisses de 5000 habitants et plus (cf. troisième partie) confirment cette hypothèse. Les aspects les plus importants de nos travaux sont les suivants:

1. Le type urbain dominant dans la Suisse de 1960 est la région urbaine. Le phénomène urbain ne s'exprime donc plus en termes de communes prises une à une. Partant, la réalité socio-économique de la Suisse doit être conçue sous la forme d'un système de régions urbaines composées d'une mosaïque variée de communes traditionnelles. La région urbaine est caractérisée par cinq traits dont l'ordre décroissant d'importance est une forte croissance démographique, une anomie aiguë, une forte densité de la population active, une forte proportion de protestants et un taux de nuptialité élevé. En 1970 sept de ces régions — celles de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Winterthur et Zurich — englobaient plus du 30% de la population suisse. Cependant, toutes les communes de 5000

habitants et plus n'appartiennent pas à ce type. Celles qui en sont à l'écart se reconnaissent par leur petite dimension, une faible croissance économique et démographique, une intégration sociale poussée, une population active réduite, une majorité de catholiques et un taux de nuptialité peu élevé. Elles se situent dans les cantons ruraux.

Cependant, les régions urbaines n'existent pas en tant qu'acteurs politiques. La Confédération, les cantons, les grandes communes, les entreprises économiques et leurs organisations, les syndicats, etc. (8) en sont les acteurs dominants. Le pouvoir politique urbain est en miettes: il n'existe pas d'organisation qui permette aux régions urbaines de contrôler démocratiquement leur développement. Politiquement seules les communes existent; jalouses de leur autonomie, qui n'est souvent qu'un mythe, elles sont incapables de se concerter, d'exprimer la réalité de la région urbaine.

2. Si on examine les communes traditionnelles, il apparaît que leur envergure n'est plus un facteur ni un indicateur décisif de leur structure sociale. Cependant, plus une commune est grande, moins elle grandit, plus elle est anomique et plus la mobilisation économique de sa population est intense.

3. Les aspects socio-économiques de la structure sociale des communes étudiées ont considérablement changé entre 1941 et 1960. Par contre, malgré ces changements intenses, les aspects socio-culturels sont comparativement stables. En d'autres termes, la croissance urbaine et l'urbanisation ne semblent pas remettre en cause les clivages culturels traditionnels de la Suisse.

4. Les villes romandes ne se distinguent des villes alémaniques ni par le rythme de changement, ni par le degré de mobilisation économique de leur population, ni par la religion. La seule dimension différenciatrice que nous ayons relevée est l'anomie: les villes romandes sont sensiblement plus anomiques que les villes suisses alémaniques. Notons qu'entre 1941 et 1960, cette différence s'accentue faiblement.

5. En résumé, les quelques éléments que nous venons de présenter pour la période 1941-1960 ne corroborent pas la thèse qui prétend que l'urbanisation fait converger les villes d'une société vers un type unique. Si en Suisse comme partout ailleurs, les régions urbaines qui surgissent sont la résultante d'inducteurs sociétaux, les déterminismes locaux et régionaux de nature géographique, historique et culturelle agissent encore très sensiblement sur les structures sociales urbaines.

3. *L'évolution du pouvoir urbain*

Par rapport à l'ensemble de ces changements se posent évidemment les questions suivantes:

— quelle est la structure du pouvoir des communes urbaines?

— comment la démocratie locale évolue-t-elle par rapport à ces transformations socio-économiques?

— dans quelle mesure les pratiques des acteurs urbains sont-elles des catalyseurs ou au contraire des freins aux changements que nous venons de décrire?

L'enquête extensive que nous avons menée auprès des municipalités des 162 communes dont nous venons de parler mesure la structure du pouvoir avec des indicateurs généraux tels que l'organisation politico-administrative, l'appartenance sociale et politique des maires et le système des partis des organes exécutifs (cf. chapitre 9).

Les résultats de cette recherche vont dans le même sens que ceux obtenus précédemment: les institutions politiques communales, comme les dimensions socio-culturelles des communes n'évoluent pas au même rythme que les dimensions socio-économiques. En effet, nous ne constatons pour ainsi dire aucune adaptation des institutions municipales aux transformations socio-économiques. Seules les communes qui passent le seuil des 20.000 habitants adoptent un système politique avec un organe législatif élu.

Si les transformations socio-économiques des villes ne sont que faiblement explicatives de leur régime municipal, ceux-ci sont fortement tributaires de facteurs historiques: les villes des cantons romands ont à 84% un régime municipal avec un organe législatif élu, alors que les villes alémaniques ont beaucoup plus fréquemment le régime des assemblées communales. En ce qui concerne l'appartenance sociale et politique des maires, nous ne constatons aucun changement notoire: cette fonction, de 1941 à 1970 est contrôlée à 90% par les couches moyennes et supérieures et les partis du centre et de la droite.

En fait, seul le système des partis évolue: en 30 ans, les communes ayant un système tri- ou multipartiste, augmentent de 52 à 72%; nous avons établi, par ailleurs, que plus la religion protestante prédomine, plus la croissance urbaine est forte, plus l'anomie est aiguë, plus le multipartisme devient la règle.

Les résultats de cette recherche si intéressants soient-ils, ne répondent pas de manière satisfaisante aux questions que nous nous posons: les

indicateurs de la politique urbaine et du pouvoir urbain sont par trop généraux, globaux et statiques.

Seule une analyse en profondeur de la structure du pouvoir et des processus politiques urbains permet de dépasser ces lacunes.

Nous avons lancé ce type de recherche dans deux communes suburbaines genevoises (cf. chapitres 10 et 11). Nous sommes conscients du fait que les institutions communales genevoises, du fait de leur faible autonomie et de leur organisation particulière, ne sont pas représentatives du système communal suisse. Cette remarque nous empêche évidemment de généraliser les résultats de nos travaux à l'ensemble de la Suisse. Mises à part ces quelques particularités politico-administratives, plusieurs aspects de la structure sociale des deux communes choisies correspondent au type des communes suburbaines suisses en 1941 et 1960. Neyrvin et Lanex ont une croissance démographique vertigineuse, le mouvement migratoire y est très élevé, la participation électorale régresse; elles ont un très faible pourcentage de personnes nées dans la commune, leur fonction est essentiellement résidentielle, elle manifestent une nette tendance à la ségrégation sociale, la population protestante — qui varie entre 40 et 50% — diminue légèrement. Du point de vue des systèmes des partis deux ou trois d'entre eux se partagent les trois sièges de l'organe exécutif mais ce dernier est contrôlé par les partis nationaux malgré une forte progression des partis de gauche. Comme pour l'ensemble des communes urbaines suisses, les couches moyennes et supérieures sont largement majoritaires dans les organes exécutifs.

Nous résumons en deux points les résultats des recherches effectuées:

1. la structure du pouvoir communal suburbain,
2. la spécificité du système politique de chaque commune.

1. En considérant l'ensemble de nos données, la structure du pouvoir de Lanex et de Neyrvin est quasi identique. Le type de décision est le principal élément de variation de cette structure.

En effet, nous avons réduit les 21 décisions analysées en deux classes: d'une part, les décisions concernant les réalisations immobilières (constructions de grands ensembles, d'immeubles locatifs, achats de terrains) et d'autre part, les décisions relatives à la mise en place d'équipements socio-culturels et administratifs. Il est incontestable que le premier type de décisions est beaucoup plus lourd de conséquences sur les rapports sociaux et politiques de la commune que le second: ces décisions sont en effet une menace latente pour le statu quo. Le second type de décisions n'implique pas l'enjeu socio-politique du premier: l'implantation

d'équipements découle plus ou moins nécessairement des réalisations immobilières; ces décisions sont plutôt le lieu d'une confrontation idéologique.

Le Tableau 53 résume la structure du pouvoir de Lanex et de Neyrvin en faisant intervenir le pouvoir des acteurs, les caractéristiques sociales et politiques des acteurs, leurs valeurs dominantes, les accusations portées contre eux par les acteurs opposés.

A ce tableau, il faut ajouter deux précisions:

1. Les acteurs qualifiés de technocrates et capitalistes sont dans une assez large mesure extérieurs au système social communal.
2. Les relations de ces acteurs sont plutôt conflictuelles, mais bien sûr l'intensité et la violence de ces conflits varient selon l'enjeu des décisions.

Il faut encore mentionner dans ce système un acteur nouveau qui prend de plus en plus d'importance: c'est l'administration communale. Tout en se rangeant dans la catégorie des acteurs technocratiques, les services administratifs sociaux et culturels de la commune, font de plus en plus écran entre les autorités, les élus et les usagers. Cette situation ne fait qu'accentuer le caractère technocratique des autorités qui sont ainsi coupées de la base.

2. Le système des acteurs que nous venons de décrire rend compte de la structuration sociale et spatiale de Lanex et Neyrvin. Cependant, un modèle commun pour Lanex et Neyrvin n'exclut pas l'existence de particularités significatives, propres à chaque commune. En d'autres termes, le fait d'appartenir à un même contexte cantonal et d'actualiser un nombre non négligeable de traits structurels communs, n'empêche pas Lanex et Neyrvin de se différencier à plus d'un point de vue. De manière très schématique Lanex se caractérise par une structure du pouvoir plutôt pluraliste et local, tandis que la structure du pouvoir de Neyrvin est plutôt monolithique et cosmopolite. En effet, la réputation de pouvoir et la participation aux décisions sont plus concentrées à Neyrvin entre une poignée d'acteurs politiques alors qu'à Lanex, l'une et l'autre sont réparties entre un nombre plus grand de personnes et de groupes. A Neyrvin, les acteurs appartiennent plus à un réseau de relations familiales, politiques et économiques, qui déborde largement les limites de la commune: ce réseau s'étend au canton tout entier. Il n'en est rien à Lanex, les relations interpersonnelles des élites sont fondées avant tout sur l'appartenance à la section locale d'un même parti ou aux mêmes associations volontaires

locales. D'ailleurs ces dernières sont nettement plus influentes à Lanex qu'à Neyrvin mais seulement dans les décisions relatives à l'implantation d'équipements socio-culturels.

Une analyse en composantes principales nous a permis d'établir que les élites politiques de Lanex et de Neyrvin sont comparables du point de vue des dimensions de la stratification sociale, de l'âge, du pouvoir politique; par contre cette même analyse met en relief qu'à Neyrvin, les élites locales appartiennent plus au noyau stable de la population — c'est-à-dire au groupe des personnes nées dans la commune — alors qu'à Lanex cette catégorie de la population est beaucoup moins présente dans les affaires de la commune. Comment expliquer ces différences? A tout considérer, seules les modalités de la croissance de ces deux communes peuvent les rendre intelligibles. En effet, dès la fin du siècle dernier, Lanex a été reliée à Genève par une voie de chemin de fer et dès lors plusieurs industries importantes s'implantèrent sur la commune; de plus, les territoires contigus à la Ville de Genève se sont peuplés de catégories sociales plutôt populaires. Nous émettons l'hypothèse que ce modèle de développement disloqua la stratification sociale traditionnelle de la commune; l'arrivée de nombreux ouvriers permit l'émergence d'une structure du pouvoir pluraliste et locale. Rien de pareil à Neyrvin.

Alors que Lanex s'industrialisait, Neyrvin devenait une des communes résidentielles préférées des couches sociales les plus aisées du canton. Nous émettons l'hypothèse que ces changements sans industrialisation, consolidèrent la stratification sociale, locale et traditionnelle, de telle manière qu'elle réussit à se maintenir malgré les importants changements que vit cette commune depuis 15 ans. Cette forte proportion de couches supérieures explique le caractère plutôt monolithique et cosmopolite de la structure du pouvoir de Neyrvin.

* * *

Ainsi, l'urbanisation est un facteur important de la transformation du système politique suisse: un système de régions urbaines est en train de disloquer l'organisation fondée sur les communes et les cantons. La croissance démographique oblige les communes qui dépassent un certain nombre d'habitants d'adopter des institutions communales avec un organe législatif élu, de développer des services administratifs, d'abandonner certaines prérogatives à des instances étatiques, autant de changements qui ont tendance à faire écran entre les autorités et la population. Ces développements accentuent le caractère technocratique des autorités et cela

d'autant plus que, par ailleurs, l'anomie engendre une régression de la participation électorale.

Cependant les rapports entre urbanisation et pouvoir politique ne vont pas seulement dans le sens indiqué ci-dessus, il apparaît aussi clairement que la politique influe sur l'urbanisation et la croissance urbaine. Nous ne retiendrons que deux faits. En effet, il apparaît clairement que le fédéralisme est un des facteurs de la faible urbanisation de la Suisse. De même la structure du pouvoir communal est un important facteur de l'organisation spatiale et sociale des communes. C'est dire que le pouvoir urbain est en partie responsable de la spécialisation fonctionnelle du sol, de la ségrégation sociale et des nombreux décalages structurels propres aux villes modernes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Hofer P., « Les villes neuves du Moyen Age entre Genève et Constance », p. 85 et 55 in H. Boesch et P. Hofer, *Villes suisses à vol d'oiseau*, Kummerly & Frey, Berne, 1963.

(2) Rappard W. E., *Villes et campagnes en Suisse*, A. Eggimann, Genève, 1916.

(3) Liebesknd W. A., « L'autonomie communale », in *La liberté du citoyen en droit suisse*, Polygraphischer Verlag A.G., Zurich, 1948.

(4) Deutsch K. W., et Weilenmann H., « The Swiss City Canton: a Political Invention » *Comparative Studies in Society and History*, Vol. VII, N° 4, July 1966.

(5) Liebeskind W. A., « La commune dans l'histoire politique de la Suisse », *Rev. de la Sté des juristes bernois*, fasc. 3, Vol. 77, 1941, pp. 111-116.

(6) Les études suivantes analysent de manière détaillée ces changements: Bassand M., « Urbanisation et politique: quelques aspects du problème en Suisse », *Actes du 6e congrès mondial de sociologie*, Vol. IV, pp. 387-407, 1970; Piveteau J. L., « Quelques aspects de la structure urbaine de la Suisse », in *La recherche géographique en Suisse*, Les Belles Lettres, Paris, 1966.

(7) Commission d'étude des prix du département fédéral de l'économie publique, *Les cartels et la concurrence en Suisse*, 31e publication, Berne, 1959, p. 34.

(8) Consulter plus particulièrement les études suivantes: de Rougemont D., *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Hachette, Paris, 1965; Meynaud J., *Les organisations professionnelles en Suisse*, Payot, Lausanne, 1963; Chevallaz G. A., *La Suisse ou le sommeil du juste*, Payot, Lausanne, 1967; Tschani H., *Profil de la Suisse*, éd. Spes, Lausanne, 1968.

CHAPITRE 13

URBANISATION ET TYPES URBAINS

Dans la deuxième partie de cette étude nous avons défini l'urbanisation, dans le contexte de la succession des types sociétaux pré-industriels, industriels et post-industriels, comme un ensemble de changements par lesquels les villes deviennent de plus en plus grandes et nombreuses, rassemblent une proportion toujours plus importante de la population et se constituent en un système de plus en plus intégré. L'urbanisation est ainsi un vaste processus de transformation de la nature des villes, des relations qu'elles entretiennent entre elles et avec d'autres groupements territoriaux. En bref, étudier l'urbanisation c'est rendre compte des changements de l'organisation spatiale d'une société. Les principaux facteurs de ces transformations sont le développement économique et technique, l'évolution des rapports de classes, la croissance démographique et le développement de l'appareil étatique.

Quant aux dimensions permettant de rendre compte du phénomène urbain, nous avons retenu tout au long de cette étude le système économique, la stratification sociale, le pouvoir politique et la structure de la population.

C'est à l'aide de cette conceptualisation et en nous référant, d'une part, aux résultats des recherches que nous avons effectuées sur la Suisse et, d'autre part, à des travaux réalisés par d'autres chercheurs, que nous allons tenter de brosser, en termes généraux, les types de phénomènes urbains qui se sont succédé depuis le 18e siècle dans le cadre des sociétés pré-industrielles, industrielles et post-industrielles.

1. *La société pré-industrielle*

Nous n'analyserons pas les différentes étapes de l'évolution de la société pré-industrielle. Nous n'en décrirons que les traits les plus significatifs de sa phase ultime, c'est-à-dire celle qui a précédé la Révolution industrielle. De manière générale, à ce stade de développement, la division du travail social et technique était rudimentaire. Elle modelait l'organisation spatiale de la société: les collectivités rurales étaient le lieu des activités agricoles et artisanales, alors que dans les collectivités

urbaines — les cités — étaient concentrées les activités commerciales, administratives, intellectuelles. Elles étaient les points de rencontre de la société.

A la fin du Moyen Age, le système de stratification fondé sur des modèles juridiques et religieux devenait de plus en plus branlant. Une classe marchande s'affranchissait de la féodalité, dépassait l'économie de subsistance et devenait capable d'investir dans des activités manufacturières et commerciales. (1) Selon les rapports entre bourgeoisie marchande, noblesse, pouvoir central, paysannerie et artisanat, les rapports entre villes et campagnes s'organisaient sur le mode de la complémentarité ou de l'opposition. Le système des groupements territoriaux n'exprimait ainsi pas seulement la division du travail, mais encore la stratification sociale de l'époque. Les campagnes étaient les seules sources de richesses, mais elles étaient dominées par les villes. Le niveau de vie de ces dernières était beaucoup plus élevé que celui des campagnes.

La structure du pouvoir des cités, après avoir été dominée par les corporations, a été, dans la période précédant la Révolution industrielle, contrôlée par la bourgeoisie marchande. Contrairement au régime urbain des corporations, le commandement était autoritaire; « l'intégration collective se produit avec une faible participation à la décision et aucune au pouvoir. » (2) Les collectivités rurales, mises à part quelques rares exceptions qui jouissaient d'une réelle autonomie et d'une structure politique participationniste, étaient dominées quasi totalement par les agents urbains.

Du point de vue de la morphologie démographique, la société préindustrielle ne comptait qu'un nombre restreint de villes: elles ne représentaient qu'une infime partie des collectivités locales et les citadins ne formaient qu'une très faible part de la population totale. *Dans les sociétés pré-industrielles, les villes étaient des enclaves dans un monde rural.* Démographiquement, les cités dépendaient des campagnes, la mortalité y était élevée et la natalité faible, alors que les campagnes avaient un taux de fécondité très important.

Les collectivités rurales, du fait de leur petitesse et de leur homogénéité, ne manifestaient que rarement des formes de ségrégation. Par contre, dans les villes, elle était très prononcée. Au centre normalement résidait la classe dirigeante et plus un quartier était proche du centre, plus le statut de ses habitants était élevé. Ces quartiers constituaient de réels groupements: leur organisation était tantôt économique, tantôt religieuse, tantôt les deux à la fois; en effet, la paroisse et la corporation formaient souvent une seule entité. Si la ségrégation était

tout à fait nette, la spécialisation du sol était inexistante: dans un même quartier se superposaient les fonctions de production, de distribution et de consommation.

2. *La société industrielle*

Ce type de société se caractérise plus particulièrement par

— un démarrage de l'industrialisation, elle-même fondée sur des développements technologiques;

— un système des classes dont l'axe est l'accumulation du capital; les deux pôles antagonistes sont la classe ouvrière et la bourgeoisie;

— l'Etat qui, contrôlé par la classe sociale dominante, s'impose comme agent organisateur de la nation;

— la bureaucratisation qui se développe dans tous les secteurs de la vie sociale.

Quant à l'urbanisation, elle progresse parallèlement aux traits présentés ci-dessus et les accentue. Le type urbain, c'est la ville industrialisée. Il se multiplie et les citadins deviennent une catégorie sociale de plus en plus importante. Alors que, dans le type sociétal précédent, les villes avaient essentiellement des fonctions politico-administratives et culturelles, elles ont avant tout dans la société industrielle une fonction économique. La ville est un élément central du système économique, car il s'y crée une structure d'une rationalité considérable. En effet, comme nous l'avons dit dans la deuxième partie, les entreprises s'établissent dans les villes pour augmenter leur chiffre d'affaires, mais il apparaît qu'en se juxtaposant, donc en augmentant leur densité, elles maximisent la compétition entre elles. Cette dernière augmente la souplesse du marché urbain, mais aussi, à plus ou moins long terme, force les entreprises à se spécialiser. En d'autres termes, plus les entreprises d'une ville sont nombreuses, plus la division du travail s'accentue, plus les organismes satellites industriels, commerciaux, financiers des villes se multiplient, plus les entreprises ont tendance à diminuer leur polyvalence et à devenir « beaucoup plus dépendantes de cet environnement (urbain) que chacune, pour sa part, a contribué à créer et qui les attire d'autant plus qu'elles sont susceptibles d'utiliser une multiplicité de services ». (3)

En somme, c'est le nombre élevé d'entreprises juxtaposées qui constitue un facteur d'économie et, si la ville est un point privilégié de l'espace, ce n'est pas tellement à cause de sa position géographique, mais à cause d'une qualité créée par la juxtaposition et la concentration des acteurs

économiques. La ville apparaît comme une unité, une « *totalité réalisant des objectifs spécifiques et distincts de ceux poursuivis directement par les unités micro-économiques qui la composent* ». (4)

Ce contexte économique urbain, indivisible, collectif et inamovible, implique que ce sont les autres facteurs de production plus mobiles (matières premières, main-d'œuvre, etc.) qui doivent se déplacer; ce fait est explicatif de la rapide et forte croissance des villes.

Les campagnes ne suivent pas ces développements; ce retard est dû aux raisons suivantes:

— la forte croissance démographique des campagnes n'est pas accompagnée d'une croissance économique;

— l'artisanat rural s'effondre, car il ne soutient plus la concurrence de l'industrie des villes.

Pour améliorer leur sort, la plupart des villageois doivent se rendre en ville. L'exode rural est d'abord saisonnier, puis rapidement il devient définitif. Cette immigration massive cause une espèce de ruralisation des villes, car elles ne peuvent intégrer autant de migrants à un rythme aussi rapide. Dans cette situation, la ville subit une désorganisation et une confusion spatiale et sociale.

Le système des classes sociales de la société industrielle est inscrit dans l'espace urbain. Cette ségrégation sociale est accompagnée d'une spécialisation fonctionnelle du sol.

Le perfectionnement des moyens de transport et de communication permet la pénétration de la ville dans les campagnes et la distribution des produits urbains de plus en plus abondants et meilleur marché: la ville a non seulement besoin de la campagne pour obtenir ses matières premières et de la main-d'œuvre, mais aussi pour écouler ses produits. C'est le début de l'acculturation systématique des campagnes.

Avec l'apparition de l'Etat moderne et l'adoption du suffrage universel, les campagnes — qui sont encore statistiquement parlant majoritaires — deviennent politiquement dominantes et imposent leur conservatisme au reste de la société. D'où les sociétés occidentales démocratico-libérales — contrairement aux sociétés socialistes — développent une idéologie pro-agrarienne et souvent anti-urbaine, parfois contradictoire avec l'industrialisation et les structures sociales nouvelles. (5)

Dans la plupart des sociétés occidentales, ce développement politique s'accompagne de l'instauration de l'autonomie communale. La distinction entre localité sujette et localité régnante disparaît. Sur une longue période,

l'institution communale est vivante, bien que contrôlée par la bourgeoisie. La structure du pouvoir est monolithique.

3. *La société post-industrielle*

La société post-industrielle se distingue essentiellement de la précédente par:

— la rationalisation très poussée de tous les secteurs de la vie sociale et économique correspondant à la révolution technique et scientifique,

— l'émergence de gigantesques entreprises nationales et multinationales,

— un nouveau système de classes sociales, dominé par la technobureaucratie.

Dans ce type sociétal, le phénomène urbain écrase la vie nationale.

Le phénomène urbain post-industriel ne peut plus être pensé dans le cadre géographique et administratif d'une commune unique. C'est un vaste ensemble de communes politiques qui sont distinctes, mais fortement interdépendantes; elles forment un système chevauchant parfois les frontières régionales et nationales traditionnelles: *c'est la région urbaine.* La société post-industrielle peut être conçue comme un système de telles régions.

L'interdépendance des anciennes communes dans la région urbaine est due à la spécialisation fonctionnelle de leur sol. La dichotomie ville-campagne est abolie. Les campagnes font intégralement partie de la région urbaine. De plus en plus dépeuplées, elles se sont « urbanisées » pour répondre à une demande de plus en plus forte en matière de loisirs et de tourisme. C'est d'ailleurs la fin du paysan traditionnel; (6) il est remplacé par une catégorie socio-professionnelle très spécialisée, proche du technicien. Aux zones agricoles, de loisirs, de tourisme, sont juxtaposées des zones industrielles, tertiaires, résidentielles. La région urbaine est ponctuée de grands équipements unifonctionnels (aéroports, gares, centres commerciaux, etc.) et de centres urbains, qui sont généralement les vestiges des villes pré-industrielles; ils représentent les rares zones multifonctionnelles de la région urbaine: il y coexiste des activités commerciales, administratives, ludiques, résidentielles. Cette unifonctionnalité du sol urbain implique une grande monotonie; exception faite de quelques heures et époques de pointes, où l'atmosphère est « surchauffée », ce sont des vides sociaux.

Les zones résidentielles sont toujours marquées par la ségrégation sociale et ethnique. La vie sociale y est, en outre, conditionnée par des densités démographiques variables et un éloignement plus ou moins grand des centres et des équipements unifonctionnels. Le fonctionnement de cette immense mosaïque de zones spécialisées *nécessite une forte mobilité des personnes, des marchandises et des idées.* Dans la région urbaine, la participation politique et culturelle dépend de la mobilité. C'est une des plus graves contradictions du phénomène urbain post-industriel que de ne pas donner souplement satisfaction à cet impératif. C'est aussi une forme d'inégalité sociale, car l'immobilité frappe beaucoup plus gravement les couches sociales inférieures (7).

Il apparaît que la région urbaine est, pour la plupart de ses habitants, illisible, incompréhensible et sans signification. Elle l'est d'autant plus que la collectivité est vaste, hautement spécialisée, ses habitants peu mobiles et peu participants.

Le « moteur » du phénomène urbain post-industriel, *c'est la croissance économique.* Pour ainsi dire tout lui est sacrifié. C'est au nom de la croissance économique que s'est développée la spécialisation fonctionnelle du sol, que des investissements considérables sont voués aux réseaux routiers, que les centres urbains traditionnels sont réservés aux activités tertiaires, cela aux dépens de la résidence. La pollution de l'eau, de l'air, du sol, le bruit qui caractérisent les régions urbaines sont les sous-produits d'une croissance économique qui a été privilégiée avant toute autre chose. Ce dernier aspect met en relief une autre profonde inégalité: ces nuisances multiples et diverses sont subies beaucoup plus gravement par les couches sociales inférieures que par celles qui sont au sommet de la stratification sociale.

Le logement est un des équipements fondamentaux du phénomène urbain post-industriel, et cela autant dans une perspective individuelle que collective. Or, la pénurie de logements est inhérente à la région urbaine; elle est due à la croissance démographique rapide, à l'apparition de besoins nouveaux, à la propriété privée du sol, à la spéculation. Cette pénurie cause à la fois un blocage de la croissance économique et de fortes tensions chez les citadins qui ne peuvent satisfaire les aspirations relatives à cet équipement et à ses prolongements. Ces tensions varient selon la stratification sociale.

La population du milieu urbain post-industriel est particulièrement anomique et les processus intégrateurs qui se développent n'émanent pas de la région urbaine. En effet, la plupart des normes, modèles, valeurs, symboles, sont élaborés par des organisations centrales: Etat, grandes entreprises privées, agences de communications de masse, etc. Les rapports

sociaux sont « délocalisés ». Les individus, les groupes primaires, sont en relation directe avec ces organisations d'envergure sociétale, mais leur participation est dépendante, car elle est faite de manipulations, d'intégration forcée, de séduction. La commune qui, avec d'autres groupements, dans une société pré-industrielle ou industrielle, jouait un rôle d'intermédiaire entre l'individu et la société, n'assume plus ce rôle dans la région urbaine. La démocratie locale est vidée de sens; élections et votations concernent une part de plus en plus restreinte des citadins.

L'émergence de cette structure sociale et territoriale qu'est la région urbaine n'est pas accompagnée d'une institution politique démocratique correspondante. Le développement social, économique et culturel est ainsi entre les mains d'agents privés et publics, tels que l'Etat, les grandes entreprises. Ils gèrent la région en fonction de critères de rationalité, d'efficacité, de consolidation de leur pouvoir. Sous le couvert de la technicité des problèmes à résoudre, ils instaurent un style politique non démocratique.

Certes, les communes continuent à assumer des fonctions sociales et culturelles, mais elles n'ont qu'une importance secondaire. Leur autonomie sociale, économique et politique n'est plus qu'un mythe. Un article de R. L. Warren (8) est révélateur. Il caractérise les communes par les dimensions de l'autonomie (qui mesure l'indépendance d'une commune par rapport aux grandes agences privées ou publiques), de l'aptitude à faire face avec succès aux problèmes communaux et de la distribution du pouvoir (qui varie d'une structure décentralisée à une structure centralisée). Or, les relations de ces trois dimensions font apparaître que

— plus la commune est autonome au point de vue politique et économique, plus elle a de la peine à faire face à ses problèmes;

— plus le pouvoir est centralisé, plus les actions menées sont couronnées de succès.

Ces données suggèrent fortement que les institutions démocratiques conçues dans les sociétés industrielles ne sont plus adaptées aux réalités des sociétés post-industrielles.

Ces contradictions et inégalités suscitent diverses réactions et actions que nous subdivisons en deux types.

D'abord il y a les actions technocratiques; en vertu d'une volonté d'efficacité, de rationalité, de rapidité, la technocratie, en refusant la participation, s'attaque aux problèmes du phénomène urbain post-industriel. Ses réalisations sont, par exemple:

— la construction d'autoroutes qui pénètrent les centres urbains, et de vastes parkings à l'intérieur de ceux-ci;
— la rénovation des centres urbains;
— la construction de grands ensembles;
— de vastes projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

En fait, ces actions enferrent la région urbaine dans ses contradictions:
— autoroutes et parkings engorgent toujours plus les centres;
— la crise du logement est toujours plus aiguë;
— les plans restent de pieuses recommandations;
— la spécialisation fonctionnelle du sol s'accentue;
— de nouvelles inégalités surgissent.

Nous pourrions multiplier les exemples d'actions technocratiques qui, au lieu de contrer les tendances spontanées, les entérinent.

Le deuxième type d'action s'oppose à la technocratie. Elle est menée par les usagers-consommateurs les plus touchés et conscients de l'aliénation formidable qu'implique le phénomène urbain post-industriel. Ils revendiquent une participation aux décisions, contestent l'ordre urbain dans son ensemble qu'ils qualifient d'irrationnel et de pervers, exigent que leurs aspirations de vie privée, de sécurité, de prévisibilité soient mieux prises en considération, accusent les actions parcellisées et sans vision globale des technocrates.

Les acteurs antitechnocratiques sont:
— locataires menacés d'expulsion à la suite d'opérations de rénovation;
— utilisateurs des transports publics;
— amateurs de monuments historiques menacés;
— habitants subissant les pollutions.

L'influence de ces acteurs est très variable, mais quoi qu'il en soit, la technocratie ne peut pas les ignorer. C'est de la confrontation éminemment conflictuelle de ces deux types d'acteurs que de nouveaux modèles de démocratie et d'urbanisation se structureront.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Castells M., *La question urbaine*, Ed. F. Maspero, Paris, 1972, p. 25-26.
(2) Ledrut R., *Sociologie urbaine*, P.U.F., Paris, 1968, p. 35.

(3) Rémy J., *La ville, phénomène économique*, éd. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1960, p. 71.

(4) Rémy J., *op. cit.*, p. 96.

(5) Sjoberg G., 1964, *op. cit.*

(6) Mendras H., *La fin des paysans*, S.E.D.E.I.S., Paris, 1967.

(7) Imbert M., « Aspects comparés de la vie de loisir à Paris et en banlieue » in C. Cornuau et ss. *L'attraction de Paris sur sa banlieue*, Ed. ouvrières, Paris, 1965, pp. 119-194.

(8) Warren R. L., *Toward a Non-Utopian Normative Model of the Community*, Brandeis University, Waltham, 1969 (ronéo).

ANNEXE 1

La méthode typologique

1. *Importance de la méthode typologique en sociologie*

La méthode typologique est celle qui consiste à élaborer des types, c'est-à-dire des constructions réduisant une réalité à ses éléments les plus significatifs. Une typologie est un système de types.

François Simiand disait que ce « n'est pas le présent, l'actuel comme tel, qui est l'objet de la sociologie, c'est le typique ». (1) Et en fait l'histoire de la sociologie peut être caractérisée, en partie, par un effort constant de construction de types, d'une part, et une longue controverse sur leur nature, d'autre part.

Cette affirmation n'est pas difficile à fonder. Il suffit de donner en exemple les typologies de

— F. Toennies opposant la *Gemeinschaft* et la *Gesellschaft*;
— la typologie des solidarités mécanique et organique de E. Durkheim;
— celle des groupes primaires et des groupes secondaires de C. H. Cooley;
— celle de l'action sociale, celle de l'autorité, de M. Weber, qui de plus a été le théoricien principal de la méthode typologique;
— les typologies des phénomènes sociaux totaux, des formes de sociabilité, des groupements, des sociétés globales de G. Gurvitch.

L'ouvrage de J. C. McKinney (2) qui tente de déceler les structures logiques de la méthode typologique en sociologie mentionne des centaines de livres et d'articles importants traitant de ce sujet.

2. *Définition et utilité de la méthode typologique*

La construction de types n'est pas étrangère à celle suivie dans l'élaboration d'un concept.

En effet, le savant ignore le non-périodique, et par là se détache de l'expérience perceptuelle. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut élaborer des théories abstraites et générales. Généraliser signifie réduire le nombre des objets en concevant certains d'entre eux comme semblables. (3) Notons encore un autre aspect important du concept: il implique la précision qui n'est possible que dans la mesure où le concept se sépare de la réalité. Un concept ne peut pas être le symbole parfait de la réalité qu'il représente; son contenu est inévitablement moindre que celui de la réalité. (4) En bref, la construction d'un concept se fait par sélection et limitation. C'est sur ces deux points qu'il y a convergence avec la construction d'un type. Ce qui distingue l'élaboration d'un type de celle d'un

concept, c'est que pour le premier, en plus de la limitation et de la sélection, *il y a accentuation et combinaison des aspects d'une réalité.*

La définition du type de Max Weber par la négative, mérite d'être rappelée. Selon cet auteur, un type n'est pas

1. une hypothèse à vérifier;
2. une description de la réalité; le type ne retient que les aspects les plus significatifs de la réalité;
3. une moyenne;
4. la formulation de ce qui est commun à une classe de choses concrètes;

J. C. McKinney ajoute à cette liste deux autres traits: le type n'est pas

5. un univers homogène; la classe correspond à cette définition;
6. un stéréotype qui n'a généralement pas de références empiriques.

En d'autres termes un type est un ensemble d'attributs dont la construction est une opération intentionnelle et cohérente. *Cette dernière consiste à sélectionner, abstraire, combiner et accentuer les aspects les plus pertinents et significatifs de la réalité concernée.*

D'une manière générale, la construction d'un type constitue rarement une fin en soi; elle représente plutôt une phase — certes importante — de la recherche.

Plusieurs raisons la justifient scientifiquement parlant.

1. Une première, la plus évidente, c'est qu'un type permet une mise en ordre, une classification qui facilite incontestablement l'identification des problèmes, la formulation d'hypothèses et de stratégies de recherche.

2. Un type autorise des comparaisons systématiques. En effet, en faisant ressortir ce qui est fondamental et pertinent, le type enlève à la méthode comparative son caractère global et intuitif. Elle repose dès lors sur des traits précis qui expriment l'essentiel de la réalité.

3. Promouvoir l'explication représente un autre but des types. Certains méthodologues affirment que la construction d'un type doit être conçue en fonction de l'explication. Dans le même sens d'autres auteurs donnent au type une valeur prévisionnelle: un type n'est valable que dans la mesure où il permet de prédire l'événement. (5) Si le type construit saisit les facteurs les plus significatifs d'une réalité, il sera possible de prévoir l'apparition d'un événement, à la condition bien évidemment que les facteurs typiques se manifestent précédemment.

Comme toutes autres méthodes, la méthode typologique implique, si on n'y prend garde, plusieurs déviations. La plus fréquente chez les sociologues consiste à réifier le type. Une fois construit, l'utilisateur oublie que le type est un instrument d'analyse. Ce phénomène est tout particulièrement évident chez G. Gurvitch par rapport à sa typologie des phénomènes sociaux totaux.

Une autre déviation, tout aussi fréquente, consiste à créer des typologies pour elles-mêmes alors qu'une typologie n'a de sens qu'en tant que phase de la recherche.

On trouve aussi très fréquemment des typologies détachées de tout cadre théorique. De telles créations n'ont évidemment aucune portée scientifique.

3. *Les opérations typologiques*

La construction des typologies a longtemps été conçue comme une question de bon sens, de doigté, d'intuition, d'où une grande partie des typologies sont plus le reflet des jugements de valeurs des chercheurs que des représentations conceptuelles de la réalité. Depuis quelque temps, des progrès considérables ont été accomplis dans le sens d'une plus grande objectivité.

En fonction de la définition du type que nous avons adopté, nous posons qu'une opération typologique consiste à réduire en un nombre restreint de propriétés significatives l'espace d'attributs d'une réalité. Notons toutefois, sans nous y attarder, que l'on entend aussi par opération typologique, la procédure inverse, c'est-à-dire, la « substruction » d'un espace d'attributs. Cette démarche « consiste à déterminer l'espace dans lequel se situe un ensemble de types donnés et la réduction implicite dont ils sont issus ». (6)

La construction d'un type peut être envisagée de différentes façons. On distingue entre autres les opérations typologiques par réduction fonctionnelle et celles par réduction pragmatique. L'une et l'autre peuvent être effectuées avec ou sans données et avec ou sans modèles mathématiques.

Définissons succinctement, d'une part, les deux sortes de réduction et d'autre part, les constructions typologiques utilisant des modèles mathématiques.

La réduction fonctionnelle suppose entre plusieurs variables un rapport réel qui détermine la suppression de certaines d'entre elles. On parle de réduction pragmatique lorsque les regroupements sont commandés par le point de vue de la recherche.

Les méthodes mathématiques de construction typologique se divisent en deux grands groupes:

1. Celles qui procèdent en réduisant le nombre des objets étudiés en classes homogènes et utilisent pour ce faire tous les attributs disponibles de l'espace des objets; elles sont appelées « *méthodes par similarité* ».(7) Chaque unité est ainsi classée d'après la similarité de son espace d'attributs par rapport à celui des autres unités prises en considération. Cette ressemblance peut être saisie soit par un coefficient d'association, soit par un coefficient de corrélation, soit par une mesure de distance.

2. Celles qui consistent à sélectionner un nombre restreint d'attributs sur la base de l'intensité de leurs intercorrélations; elles sont appelées « *méthodes par sélectivité* » puisqu'elles consistent à choisir les propriétés les plus discriminantes d'un espace d'attributs ou les dimensions sous-jacentes de cet espace d'attributs. Examinons rapidement trois de ces méthodes de réduction.

a) L'une d'entre elles sélectionne parmi les variables disponibles celles qui ont le pouvoir discriminant le plus élevé. M. V. Capecchi (8) montre que ces variables peuvent être détectées avec un indice de dispersion appelé entropie ou « quantité d'information ». Ce dernier est surtout utilisé pour les attributs mesurés sur une échelle nominale. C'est avec les variables contenant la quantité d'information la plus grande que la typologie est construite.

b) Cette méthode est fondée sur les relations causales des variables observées. Elle nécessite que des hypothèses soient formulées sur les relations des variables entre elles. Ces interrelations seront testées à l'aide d'une technique d'analyse de dépendance causale. Si le modèle fait ressortir différentes chaînes causales, ces dernières permettront de construire autant de types que de chaînes causales indépendantes les unes des autres. (9)

c) Une typologie peut être aussi élaborée en partant des relations existant entre les variables disponibles et une série de dimensions qui leur sont sous-jacentes. Ces « dimensions sous-jacentes » sont aussi qualifiées *facteurs* ou *variables latentes*. Les techniques dites *d'analyse factorielle* permettent d'effectuer la réduction d'un espace d'attributs selon ce principe. R. F. Winch (10) a parfaitement démontré l'adéquation entre les principes de cette analyse statistique et celle de la méthode typologique.

Etant donné la place importante que nous allons accorder à ce type de construction typologique, une brève présentation de l'analyse factorielle est utile.

4. *L'analyse factorielle*

L'analyse factorielle (11) est une méthode statistique d'analyse multivariée, c'est-à-dire une technique qui a pour objectif de traiter des problèmes comprenant un grand nombre de variables. L'analyse factorielle se distingue des autres analyses multivariées par le fait qu'elle procède à la réduction d'un grand nombre de variables observées *(ou variables manifestes)* en un petit nombre de *facteurs* (ou *variables latentes*, ou *composantes*, ou *dimensions*).

Il existe plusieurs sortes d'analyse factorielle:

— l'analyse en composantes principales;

— l'analyse centroïde en facteurs communs;

— la méthode d'Hotelling;

— les méthodes fondées sur un groupement préliminaire des variables;

— etc.

Comme nous n'avons utilisé que l'*analyse en composantes principales*, nous ne présenterons pas ici les autres sortes d'analyse factorielle.

Une présentation complète de l'analyse factorielle devrait à la fois utiliser une formulation algébrique, une autre en écriture matricielle et aussi une représentation géométrique. Afin d'alléger notre exposé nous nous contenterons d'une présentation d'abord intuitive que nous prolongerons de quelques développements mathématiques et des hypothèses inhérentes à cette technique.

« L'analyse factorielle ne fait qu'expliciter et formaliser deux attitudes d'esprit, deux modes de raisonnement, qui sont très communs. » (12) La première attitude consiste à classer ensemble des faits qui apparaissent ou changent ensemble. Tel est un des objectifs de l'analyse factorielle: classer les variables manifestes en tenant compte de leurs associations. Un facteur dans ce cadre n'est pas autre chose qu'un faisceau de variables associées.

Une deuxième attitude tout aussi commune consiste à considérer qu'un événement peut être la résultante de plusieurs influences d'importance inégale. C'est l'autre objectif de l'analyse factorielle: 1. Indiquer par ce qui est appelé un coefficient factoriel (ou de saturation) l'importance relative des variables d'un facteur; 2. Ensuite attribuer à chaque élément mesuré par les variables manifestes une valeur (*valeur factorielle* ou *valeur individuelle* ou *note en facteur*) correspondant à chaque facteur. Cette valeur n'est pas autre chose que la résultante de la combinaison des variables manifestes qui entrent dans le facteur.

En d'autres termes, l'analyse factorielle est fondée sur l'idée que les interrelations de variables manifestes sont dues à la présence de plusieurs facteurs qui sont reliés à des degrés divers aux variables manifestes. Donc une variable manifeste a plusieurs « facettes » qui sont chacune associées à un facteur différent. Le but de l'analyse factorielle consiste à mettre de l'ordre dans cet inextricable système d'interrelations. Pour ce faire, elle postule que les groupes de variables manifestes ayant entre elles des coefficients de corrélation élevés sont liées à un seul facteur qui exprime presque complètement l'ensemble de ces variables. Ces groupes de variables manifestes interdépendantes que l'analyse détermine, ne sont autre chose que les facteurs.

Ces quelques points relatifs à l'analyse en composantes principales peuvent être exprimés par l'équation

1) $x_j = a_{j1}F_1 + a_{j2}F_2 + \ldots + a_{jp}F_p + a_{jm}F_m \; (j = 1,2, \ldots, m)$

ou x_j représente une variable manifeste

F_p un facteur

a_{jp} le coefficient de saturation reliant la variable x_j au facteur F_p.

$p = 1,2,3,\ldots, m$

Ce modèle peut être développé de la manière suivante:

2) $x_1 = a_{11}F_1 + a_{12}F_2 + \ldots + a_{1m}F_m$

$x_2 = a_{21}F_1 + a_{22}F_2 + \ldots + a_{2m}F_m$

$x_m = a_{m1}F_1 + a_{m2}F_2 + \ldots + a_{mm}F_m$

L'équation 1) permet d'exprimer la valeur x_{jk} de la variable pour un élement k ($k = 1, 2, \ldots, N$) de la manière suivante:

3) $x_{jk} = a_{j1}F_{1k} + a_{j2}F_{2k} + \ldots a_{jm}F_{mk}$

Cette équation exprime ce que nous disions auparavant, c'est-à-dire qu'il existe pour chaque facteur une valeur attribuable à chaque élément de

l'échantillon ou de la population. Cette valeur n'est pas autre chose que la résultante de la combinaison des variables manifestes qui entrent dans le facteur. Elle est calculée après résolution du système des équations (3); on peut l'écrire ainsi

4) $F_{1k} = b_{11}x_{1k} + b_{21}x_{2k} + \ldots + b_{m1}x_{mk}$

soit la valeur du facteur F_1 pour l'élément k (k = 1, 2, ..., N).

Les principales hypothèses de l'analyse en composantes principales sont les suivantes:

1. La forme de la fonction est linéaire. « On a choisi la forme linéaire, parce qu'elle était à un certain point de vue, « la plus simple » et qu'une fonction mathématique, si complexe qu'elle soit, peut, en général, être exprimée sous une forme linéaire en première approximation. » (13)

2. On suppose que les x et les F ont une distribution normale.

3. Découlant du point 1 on suppose que les facteurs sont indépendants (ou non corrélés, ou orthogonaux). Cette hypothèse se justifie aussi pour des raisons de simplicité des traitements mathématiques, mais encore par le fait que « l'analyse est souvent entreprise pour rendre compte d'un ensemble de corrélations entre variables observées. On conçoit qu'elle ne puisse atteindre son terme qu'en évoquant des facteurs hypothétiques indépendants. Si elle utilisait plusieurs facteurs en corrélation, il resterait à effectuer l'analyse factorielle de ces facteurs. » (14)

4. Ces trois hypothèses sont communes à toutes les analyses factorielles, celle en composantes principales comprend une quatrième hypothèse qui la spécifie. En effet, on peut définir l'analyse en composantes principales comme une technique choisissant sur la base d'une matrice de coefficients de corrélation entre variables manifestes, une série de facteurs dans un ordre décroissant par rapport à leur contribution à la variance totale des variables manifestes; chaque facteur successif contribuera d'une manière moindre à l'explication de la variance totale. Le premier facteur F_1 tiendra compte de la plus grande variance possible de l'ensemble des variables manifestes. Un deuxième facteur F_2, orthogonal, c'est-à-dire sans corrélation avec le premier, rendra compte autant que possible de la variance restante. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le facteur F_m explique le reste de la variance.

Le nombre des facteurs extraits par l'analyse des composantes principales est égal au nombre des variables manifestes; toutefois, on a de bonnes raisons de ne retenir que les facteurs ayant une communalité supérieure à l'unité. (15) C'est par l'adoption de ce seuil empirique que la réduction des variables manifestes en quelques facteurs est opérée. Finalement, à chaque facteur on attribue un pourcentage indiquant sa contribution à l'explication de la variance totale.

Une présentation approfondie de ces hypothèses est faite pour ainsi dire dans tous les manuels d'analyse factorielle, aussi nous nous arrêterons à ce stade.

Si nous référons cette brève présentation de l'analyse en composantes principales à la méthode typologique décrite précédemment, nous pouvons conclure que l'analyse factorielle apparaît comme une technique statistique permettant d'opérer une réduction fonctionnelle de données avec un modèle mathématique.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Cette citation de F. Simiand est reprise dans PINTO R. et GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, T. I, Ed. Dalloz, Paris, 1964, p. 351.

(2) MCKINNEY J. C., *Constructive Typology and Social Theory*, Appleton-Century-Crofts, New York, 1966.

(3) MCKINNEY J. C., *op. cit.*, p. 9.

(4) MCKINNEY J. C., *op. cit.*, p. 11.

(5) BECKER H., « Sociologie interprétative et typologie constructive », in G. Gurvitch *Sociologie au XX^e siècle*, P.U.F., Paris, 1947, pp. 71-95.

(6) BARTON A., « Le concept d'espace d'attributs en sociologie », R. Boudon, et P. Lazarsfeld, *Le vocabulaire des sciences sociales*, Ed. Mouton, Paris, 1965, p. 165.

(7) SOKAL R. R. et SNEATH P. H. A., *Principles of Numerical Taxonomy*, W. H. Freeman, San Francisco, 1963.

(8) CAPECCHI V. « Une méthode de classification fondée sur l'entropie », *Revue française de sociologie*, V, 1964, pp. 290-306.

(9) CAPECCHI V., « Typologies in Relation to Mathematical Models », *IKON*, N° 58, Milan, juin-sept. 1966, pp. 1-62.

(10) WINCH R.E., « Heuristic and Empirical Typologies: A Job for Factor Analysis », *A.S.R.*, Vol. XII, N° 1, Feb. 1947.

(11) Nous avons consulté les manuels suivants: BLALOCK H. M., *Social Statistics*, McGraw-Hill Book Cy, New York, 1960, pp. 383-391; BOUDON R., *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Librairie Plon, Paris, 1966, pp. 205-254; COOLEY W. W. et LOHNES P. R., *Multivariate Procedures for the Behavioral Sciences*, J. Wiley & Sons, New York, 1962, pp. 116-133; HARMAN H. H. *Modern Factor Analysis*, The University of Chicago Press, Chicago, 1965, ch. 2 et 9. REUCHLIN M., *Méthodes d'analyse factorielle*, P.U.F., Paris, 1964; JANSON C. G., « Some Problems of Ecological Factor Analysis », in M. Doggan et S. Rokkan, *Quantitative Ecological Analysis in the Social Sciences*, The M.I.T. Press, Cambridge, Mass., 1969, pp. 301-342.

(12) REUCHLIN M., *op. cit.*, p. 9.

(13) REUCHLIN M., *op. cit.*, p. 21.

(14) REUCHLIN M., *op. cit.*, p. 22.

(15) COOLEY W. W. et Lohnes P. R., *op. cit.*

ANNEXE 2

Liste par ordre numérique et par canton des communes de plus de 5000 habitants en 1960

Zurich

1 Bülach
2 Kloten
3 Opfikon
4 Wallisellen
5 Rüti
6 Wald
7 Wetzikon
8 Adliswil
9 Horgen
10 Kilchberg
11 Richterswil
12 Thalwil
13 Wadenswil
14 Küsnacht
15 Männedorf
16 Meilen
17 Stäfa
18 Illnau
19 Pfäffikon
20 Dübendorf
21 Uster
22 Winterthur
23 Dietikon
24 Schlieren
25 Zollikon
26 Zurich
27 Lyss
28 Langenthal

Berne

29 Berne
30 Bolligen
31 Köniz
32 Müri Bei Bern
33 Zollikofen
34 Bienne
35 Burgdorf
36 Saint-Imier
37 Tramelan
38 Delémont
39 Frutigen
40 Münsingen
41 Worb
42 Moutier
43 Spiez
44 Porrentruy
45 Saanen
46 Langnau im Emmental
47 Steffisburg
48 Thoune
49 Sumiswald

Lucerne

50 Emmen
51 Horw
52 Kriens
53 Littau
54 Lucerne
55 Sursee

Uri

56 Altdorf

Schwyz

57 Einsiedeln
58 Freienbach
59 Küssnacht am Rigi
60 Arth
61 Ingenbohl
62 Schwyz

Obwald

63 Sarnen

Glaris

64 Glarus

Zoug

65 Baar
66 Cham
67 Zug

Fribourg

68 Bulle
69 Fribourg

Soleure

70 Balsthal
71 Trimbach
72 Biberist
73 Zuchwil
74 Grenchen
75 Olten
76 Soleure

Bâle-Ville

77 Bâle
78 Riehen

Bâle-Campagne

79 Allschwil
80 Arlesheim
81 Binningen
82 Birsfelden
83 Münschenstein
84 Muttenz
85 Reinach
86 Liestal
87 Pratteln

Schaffhouse
88 Neuhausen am Rheinfall
89 Schaffhouse

Appenzell RI
90 Herisau
91 Teufen

Appenzell RE
92 Appenzell

Saint-Gall
93 St-Gall
94 Goldach
95 Rorschach
96 Altstätten
97 Oberriet
98 Buchs
99 Mels
100 Jona
101 Rapperswil
102 Wattwil
103 Kirchberg
104 Flawil
105 Henau
106 Wil
107 Gossau

Grisons
108 Davos
109 Coire

Argovie
110 Aarau
111 Buchs
112 Suhr
113 Baden
114 Wettingen
115 Wohlen
116 Brugg
117 Windish
118 Reinach
119 Lenzburg
120 Rheinfelden
121 Aarburg
122 Oftringen
123 Rothrist
124 Zofingen

Thurgovie
125 Arbon
126 Romanshorn
127 Amriswil
128 Frauenfeld
129 Kreuzlingen
130 Weinfelden

Tessin
131 Bellinzone
132 Locarno
133 Lugano
134 Chiasso
135 Mendrisio

Vaud
136 Sainte-Croix
137 Lausanne
138 Prilly
139 Pully
140 Renens
141 Morges
142 Nyon
143 Payerne
144 Le Chenit
145 Montreux-Chatelard
146 Montreux-Planches
147 La Tour-de-Peilz
148 Vevey
149 Yverdon

Valais
150 Martigny-Ville
151 Monthey
152 Sierre
153 Sion

Neuchâtel
154 La Chaux-de-Fonds
155 Le Locle
156 Neuchâtel

Genève
157 Carouge
158 Chêne-Bougeries
159 Chêne-Bourg
160 Genève
161 Lancy
162 Vernier

Liste par ordre alphabétique des communes suisses de plus de 5000 habitants en 1960

110 Aarau
121 Aarburg
8 Adliswil
79 Allschwil
56 Altdorf
96 Altstätten
127 Amriswil
92 Appenzell
125 Arbon
80 Arlesheim
60 Arth
65 Baar
113 Baden
70 Balsthal
77 Basel
131 Bellinzone
29 Berne
72 Biberist

34 Bienne
81 Binningen
82 Birsfelden
30 Bollingen
116 Brugg
111 Buchs (AG)
98 Buchs (SG)
1 Bülach
68 Bulle
35 Bürgdorf

157 Carouge
66 Cham
158 Chêne-Bougeries
159 Chêne-Bourg
134 Chiasso
109 Coire

108 Davos
38 Delémont
23 Dietikon
20 Dübendorf

57 Einsiedeln
50 Emmen

104 Flawil
128 Frauenfeld
58 Freienbach
69 Fribourg
39 Frutigen

160 Genève
64 Glarus
94 Goldach
107 Gossau
74 Grenchen

105 Henau
90 Herisau
9 Horgen
51 Horw

18 Illnau
61 Ingenbohl

100 Jona

10 Kilchberg
103 Kirchberg
2 Kloten
31 Köniz
129 Kreuzlingen
52 Kriens
14 Küssnacht
59 Küssnacht am Rigi

154 La Chaux-de-Fonds
161 Lancy
28 Langenthal
46 Langnau Im Emmental
147 La Tour-de-Peilz
137 Lausanne
144 Le Chenit
155 Le Locle
119 Lenzburg
86 Liestal
53 Littau
132 Locarno
133 Lugano
54 Lucerne
27 Lyss

15 Männedorf
150 Martigny-Ville
16 Meilen
99 Mels
135 Mendrisio
151 Monthey
145 Montreux-Chatelard
146 Montreux-Planches
141 Morges
42 Moutier
83 Münchenstein
40 Munsingen
32 Müri Bei Bern
84 Muttenz

156 Neuchâtel

88 Neuhausen Am Rheinfall
142 Nyon

97 Oberriet
122 Oftringen
75 Olten
3 Opfikon

143 Payerne
19 Pfäffikon
44 Porrentruy
87 Pratteln
138 Prilly
139 Pully

101 Rapperswil
118 Reinach (AG)
85 Reinach (BL)
140 Renens
120 Rheinfelden
11 Richterswil
78 Riehen
126 Romanshorn
95 Rorschach
123 Rothrist
5 Ruti

45 Saanen
36 St-Imier
136 Ste-Croix
63 Sarnen
89 Schaffhausen
24 Schlieren
62 Schwyz
152 Sierre
153 Sion
76 Soleure
43 Spiez
17 Stäfa
93 St-Gallen
47 Steffisburg
112 Suhr
49 Sumiswald
55 Sursee

91 Teufen

12	Thalwil	6	Wald	41	Worb
48	Thoune	4	Wallisellen		
37	Tramelan	102	Wattwil	149	Yverdon
71	Trimbach	130	Weinfelden		
		114	Wettingen	124	Zofingen
21	Uster	7	Wetzikon	33	Zollikofen
		106	Wil	25	Zollikon
162	Vernier	117	Windisch	73	Zuchwil
148	Vevey	22	Winterthur	67	Zug
13	Wädenswil	115	Wohlen	26	Zurich

Liste définitive des variables utilisées pour l'analyse

Croissance urbaine	Croissance en °/oo de la population de 1950 à 1960.
Densité	Densité démographique par habitant.
Villa	°/oo de logements habités construits avant 1947 par rapport aux logements totaux habités.
Logements construits avant 1947	°/oo de logements habités construits avant 1947 par rapport aux logements totaux habités.
Logements de 1 à 2 pièces	°/oo de logements habités de 1 à 2 pièces par rapport aux logements totaux habités.
Logements avec bain	°/oo de logements avec bain ou douche en propre par rapport aux logements totaux habités.
Femmes	°/oo de la population féminine par rapport à la population totale.
0 à 4 ans	°/oo de la population de 0 à 4 ans par rapport à la population totale.
15 à 19 ans	°/oo de la population de 15 à 19 ans par rapport à la population totale.
20 à 39 ans	°/oo de la population de 20 à 39 ans par rapport à la population totale.
65 ans et plus	°/oo de la population de plus de 65 ans par rapport à la population totale.
Célibataires	°/oo de la population célibataire de plus de 19 ans par rapport à la population de plus de 19 ans.
Divorcés	°/oo de la population divorcée par rapport à la population de plus de 19 ans.

Population active	°/₀₀ de la population active résidente par rapport à la population résidente totale.
Population active féminine	°/₀₀ de la population active féminine par rapport à la population active résidente.
Femmes actives	°/₀₀ de la population active féminine par rapport à la population féminine de 15 à 65 ans.
Agriculteurs	°/₀₀ de la population active de l'agriculture par rapport à la population active résidente.
Hôtellerie	°/₀₀ de la population active de l'hôtellerie par rapport à la population active résidente.
Banques	°/₀₀ de la population active des banques et des assurances par rapport à la population active résidente.
Etrangers	°/₀₀ de la population née à l'étranger par rapport à la population totale.
Navette	% de la population active émigrant journellement par rapport à la population active résidente.
Protestants	% de la population protestante par rapport à la population totale.
Participation	% de votants aux élections nationales de 1959 par rapport aux électeurs inscrits.
Socialistes	% de voix accordées au parti socialiste aux élections nationales de 1959 par rapport aux voix totales exprimées.
Indépendants	% de la population active indépendante par rapport à la population active résidente.
Employés supérieurs	% de la population active composée d'employés supérieurs par rapport à la population active résidente.
Ouvriers	% de la population active composée d'ouvriers par rapport à la population active résidente.

ANNEXE 3

Présentation des recherches sur la structure du pouvoir

Nous avons mené deux types de recherche: l'une plutôt extensive et l'autre plutôt intensive.

1. *L'enquête extensive*

Cette enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire (1) que nous avons envoyé aux 162 administrations communales des villes étudiées dans la deuxième partie. (2)

Ce questionnaire comprenait entre autres des questions sur le statut socio-professionnel, le parti politique, les éventuelles autres fonctions politiques des maires et conseillers (membres de l'exécutif communal) en place en 1941, 1950, 1960 et 1970. Nous avons également posé les trois questions suivantes:

— existe-t-il dans votre commune un organe législatif élu?

— selon quel système électoral se font les élections de l'organe exécutif?

— par quelle instance le maire est-il élu?

136 villes ont répondu à notre enquête (3). Les 26 non-réponses se répartissent également entre les six types que nous avons construits dans la deuxième partie. L'échantillon dont nous disposons peut donc être considéré comme représentatif.

2. *L'enquête intensive*

Cette recherche (4) a été menée dans deux communes suburbaines d'environ 20.000 habitants du Canton de Genève: Neyrvin et Lanex (5). Ces deux entités se situent, en 1960, respectivement dans les classes 5 et 6 de la classification de la 3e partie (cf. Tableau 21).

Nous avons choisi deux communes suburbaines pour les raisons suivantes:

— leur très forte croissance démographique nous permet d'examiner les rapports entre changement et pouvoir;

— elles deviennent de plus en plus importantes en nombre;

— nous pensons qu'elles sont le lieu privilégié des acteurs dominants des agglomérations urbaines;

— elles ont une dimension relativement restreinte, ce qui permet de mieux saisir le pouvoir dans sa complexité.

Deux types de démarches ont été menées de front pour rassembler les informations capables de vérifier nos hypothèses:

— une recherche documentaire,

— une enquête.

2.1. *La recherche documentaire*

Elle a consisté à consulter toute l'information écrite disponible relative aux deux communes choisies pour notre étude. Nous avons entre autres étudié

— la presse locale et régionale,

— les rapports annuels du Conseil administratif,

— les procès-verbaux du Conseil municipal,

— les règlements communaux,

— les statistiques sociales, économiques, électorales et financières,

— les divers rapports publiés touchant des problèmes sociaux, urbanistiques, culturels, etc.,

— des enquêtes sociales et sociologiques,

— des ouvrages d'histoire locale.

Les multiples données que nous avons ainsi passées en revue nous ont permis de caractériser le *contexte social et culturel* du pouvoir, d'en établir quelques aspects (approches institutionnelle et positionnelle) et de procéder *au choix des décisions et des décideurs* auprès desquels a été réalisée l'enquête.

Les décisions ont été choisies en fonction des critères mentionnés dans les deux modèles présentés au chapitre 8, paragraphe 4.

Nous avons fixé leur nombre à environ 10 par commune. Pour chaque décision, nous avons choisi deux ou trois personnes qui, d'après les documents à notre disposition, avaient visiblement joué un rôle important ou connaissaient bien l'affaire (conseiller administratif, conseiller municipal rapporteur de la Commission, président de commission, etc.)

2.2. *L'enquête*

Sur la base du choix des décisions et des décideurs mentionnés ci-dessus, nous avons lancé notre enquête. L'échantillon de décideurs a été complété par les personnes qui, lors des interviews, nous ont été mentionnées comme influentes. Nous avons interviewé en moyenne cinq personnes par décision, soit au total 50 personnes par commune.

Le taux de refus s'est élevé de 3 à 4% par commune; en outre, 5 à 6% des personnes choisies étaient absentes pour une longue durée, décédées, malades ou encore avaient quitté la commune.

Après plusieurs versions et essais, nous avons mis au point le questionnaire qui suit.

En plus d'une série de questions relativement classiques permettant, d'une part, de situer l'interviewé par rapport à la stratification et à la mobilité sociales, à certaines attitudes et comportements politiques et culturels et, d'autre part, d'obtenir des informations générales sur la vie politique de la commune, nous avons utilisé, dans ce questionnaire, les deux approches du pouvoir analysées et critiquées dans le chapitre 8:

— l'*approche réputationnelle*

— l'*approche décisionnelle*

A ces deux types de mesure du pouvoir, nous avons ajouté une troisième: l'*approche relationnelle*, que nous décrirons ci-dessous.

2.2.1. *L'approche réputationnelle*

Nous l'avons fondée essentiellement sur la question 25. A partir des noms qui nous ont été donnés par les personnes interviewées, nous avons construit un indice de pouvoir réputationnel I_r.

$$I_r = \frac{\text{Nombre total de « voix » accordées à une même personne}}{\text{Nombre total de personnes ayant répondu à la Q. 25}}$$

Plus l'indice se rapproche de 1.0, plus la réputation de pouvoir est grande.

A partir de I_r, nous avons calculé des indices pour certains groupes, partis politiques ou catégories sociales.

2.2.2. *L'approche décisionnelle*

Elle comprend les vingt-cinq premières questions du questionnaire. La plupart de ces questions ont pour but:

— de cerner de manière précise le déroulement de la décision et par là de compléter les informations de la recherche documentaire;

— de déceler la structure du pouvoir de chaque décision, ainsi que les mécanismes du pouvoir.

Les questions 22 et 23 nous ont permis de construire des indices globaux de pouvoir décisionnel:

1) en fonction des réponses données à la question 22, nous avons calculé la note moyenne de chacun des 21 organismes ou groupes, cela pour chaque décision, mais aussi pour l'ensemble des décisions;

2) les noms donnés à la question 23 ont été comptabilisés et nous avons établi la liste par décision des personnes mentionnées au moins une fois. Sur cette base, nous avons construit l'indice décisionnel I_d

$$I_d = \frac{\text{Nombre d'apparitions d'une personne dans les décisions analysées}}{\text{Nombre de décisions analysées par commune}}$$

Plus l'indice se rapproche de 1.0, plus le pouvoir décisionnel est élevé.

Comme pour l'indice I_r, I_d peut être utilisé pour calculer le pouvoir décisionnel de groupes, partis ou catégories sociales.

2.2.3. *L'approche relationnelle*

Elle complète l'approche réputationnelle. Elle est fondée sur les questions 25.2, 35, 60, 61, 62, qui ont pour but de déterminer le réseau des relations des acteurs politiques de la commune ou du moins quelques indicateurs de cette structure interactionnelle.

Test décisionnel

1. Pourriez-vous me dire, dans les grandes lignes, comment les choses se sont passées ?
   1.1. Dans quelles circonstances le problème est-il apparu ?
   1.2. Qui a lancé l'idée ?
   1.3. Quand ?
   1.4. Quelles en furent les phases les plus saillantes ?
   1.5. Par qui finalement la décision a-t-elle été prise ?
   1.6. Quand a-t-elle été prise ?
   1.7. Cette affaire est-elle maintenant terminée ?

2. Quelles sont les commissions municipales (ou autres) qui ont été saisies de ce problème ?
   2.1. Commission permanente ? laquelle ?
   2.2. Commission ad hoc ou informelle ? laquelle ?
   2.3. Si oui, qui l'a désignée ?

3. A quelle phase de la décision êtes-vous intervenu ?

Si n'a pas participé à la décision, passer question 13

4. Quelle était votre position par rapport à ce problème ?
   Diriez-vous que vous le considérez comme
   — très important ?
   — assez important ?
   — peu important ?
   — sans aucune importance ?
   4.1. Pourquoi ?

5. Diriez-vous que, par rapport à cette affaire, vous aviez une attitude
   — très favorable?
   — plutôt favorable?
   — neutre?
   — plutôt hostile?
   — très hostile?

   5.1. Pourquoi?

6. De quelle manière et dans quel cadre avez-vous participé à cette affaire? (par ex.: membre d'une ou plusieurs commissions, lors des séances du conseil municipal, etc.)?

7. Considérez-vous que votre participation a été
   — très active?
   — assez active?
   — moyennement active?
   — peu active?
   — plutôt passive?

8. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous avez participé à cette réalisation?

9. Avez-vous le sentiment que par votre participation vous avez orienté cette réalisation dans un sens ou dans un autre? Si oui, lequel?

10. Quelles sont les personnes et les groupes avec lesquels vous étiez le plus en désaccord?

    10.1. Sur quels fondements reposaient ce désaccord? Etait-ce des raisons
    — plutôt personnelles?
    — plutôt doctrinales?
    — plutôt techniques?
    — autres raisons, spécifier

11. Quels sont les groupes et/ou les personnes avec lesquels — par rapport à cette affaire — vous vous entendiez le mieux?

    11.1 Sur quels fondements reposaient cette entente? Etait-ce des raisons
    — plutôt personnelles?
    — plutôt doctrinales?
    — plutôt techniques?
    — autres raisons, spécifier

12. Est-ce que vous avez recherché l'avis de personnes qui ne participaient pas directement à cette décision? oui/non

    12.1. Si oui, de qui s'agissait-il?

    12.2. Si oui, pourquoi avez-vous recherché l'appui de ces personnes?

Nous allons reprendre maintenant le problème dans une perspective plus générale

13. Quels étaient les groupes (partis, syndicats, associations, etc.) et/ou les personnes opposés au projet?

14. Considérez-vous que ces groupes et/ou personnes ont mené contre ce projet une action très énergique, moyennement énergique, plutôt hésitante, plutôt molle, très molle?

	A	B	C	D	E	F	G
Très énergique	1	1	1	1	1	1	1
Moyennement énergique	2	2	2	2	2	2	2
Plutôt hésitante	3	3	3	3	3	3	3
Plutôt molle	4	4	4	4	4	4	4
Très molle	5	5	5	5	5	5	5

15. Commentaires sur l'action de ces divers groupes et personnes. Ont-ils orienté d'une manière ou d'une autre le contenu de la réalisation? Si oui, dans quel sens? (Reprendre ces deux questions pour chaque groupe et personne mentionnés)

16. Quels étaient les groupes (partis, syndicats, associations, etc.) et/ou personnes favorables au projet?

17. Considérez-vous que ces groupes et/ou personnes favorables au projet ont mené une action très énergique, moyennement énergique, plutôt hésitante, plutôt molle, très molle?

	A	B	C	D	E	F	G
Très énergique	1	1	1	1	1	1	1
Moyennement énergique	2	2	2	2	2	2	2
Plutôt hésitante	3	3	3	3	3	3	3
Plutôt molle	4	4	4	4	4	4	4
Très molle	5	5	5	5	5	5	5

18. Commentaires sur l'action de ces divers groupes et personnes. Ont-ils orienté d'une manière ou d'une autre le contenu de la réalisation? Si oui, dans quel sens? (Reprendre ces deux questions pour chaque groupe et personne mentionnés)

19. Peut-on dire que par rapport à cette affaire certains groupes ou/et personnes soit intervenus indirectement? oui/non

19.1 Si oui, qui étaient ces personnes et/ou groupes?

A
B
C

19.2. Si oui, quel a été le poids de leur intervention? A-t-elle été

	A	B	C
— très efficace	1	1	1
— moyennement efficace	2	2	2
— peu efficace	3	3	3
— sans efficacité aucune	4	4	4

19.3. Quelle conséquence cette intervention a-t-elle eue sur la réalisation?

20. Est-ce que dans les différentes phases de la décision, certains acteurs ont menacé de faire intervenir d'une manière ou d'une autre les électeurs? (par ex. par un référendum)

oui non NDR

20.1. Si oui, qui étaient ces personnes ou groupes?

21. Cette décision a-t-elle fait surgir des conflits plus ou moins forts? oui/non/NDR

21.1. Si oui, quelle en a été l'intensité?

— très violents
— violents
— moyennement violents
— peu violents
— plutôt larvés

21.2. Comment peut-on caractériser les protagonistes de ces conflits? (par ex.: était-ce plutôt commune/ canton, partis de gauche et de droite, catholiques/non-catholiques, etc.)

22. Jusqu'à présent nous avons surtout parlé de personnes. Nous allons maintenant passer en revue un certain nombre d'organismes et de groupes. Pour chacun d'eux, je vous demanderai de me dire si, toujours par rapport à la même décision, ils ont été très influents, moyennement influents, faiblement influents ou sans influence.

(Chaque fois qu'un acteur est mentionné comme « fortement influent » et « moyennement influent », faire spécifier le nom de l'acteur)

		Fort. infl.	Moyen infl.	Faibl. infl.	Sans infl.
a	Le conseil administratif	1	2	3	4
b	Les électeurs	1	2	3	4
c	Le conseil municipal	1	2	3	4
d	L'administration com.	1	2	3	4
e	Les commissions com.	1	2	3	4
f	Le corps enseignant	1	2	3	4
g	Les églises	1	2	3	4
h	Les partis politiques de droite	1	2	3	4
i	Les partis politiques du centre	1	2	3	4
j	Les partis politiques de gauche	1	2	3	4
k	La presse	1	2	3	4
l	Les syndicats patronaux	1	2	3	4
m	Les syndicats ouvriers	1	2	3	4
n	Les entreprises indust.	1	2	3	4
o	Les entr. commerciales, bancaires et de service	1	2	3	4
p	Les professions libérales	1	2	3	4
q	Les sociétés culturelles de loisir, de sport, civiques, patriotiques, de tir, etc.	1	2	3	4
r	D'autres communes ou associat. de communes (Rôle de commune Genève)	1	2	3	4
s	Des groupes de protestation, de contestation	1	2	3	4
u	L'administration cantonale	1	2	3	4
v	Autres:	1	2	3	4
		1	2	3	4
		1	2	3	4

23. A titre récapitulatif, quelles sont, à votre avis, les 3 ou 4 personnes mentionnées qui ont été les plus influentes, négativement ou positivement? (Donner la liste par ordre décroissant d'influence — Si l'interviewé a participé à la décision, il faut lui rappeler qu'il peut s'inclure dans cette liste).

24. Avez-vous le sentiment que, par rapport à cette décision, nous avons omis de parler d'un fait important?

* * *

Test réputationel

25. D'une manière très générale, on peut dire que dans une commune, un nombre relativement restreint de personnes influencent positivement ou négativement l'évolution de la vie sociale et collective. Pourriez-vous me dire qui, actuellement, à ....., a une réelle importance dans la collectivité, sans que ces personnes ou organismes occupent forcément un poste public, ou habitent la commune.

    25.1. Pour quelles raisons avez-vous choisi ces personnes?

    25.2. Quelles sont les deux personnes les plus influentes? (entourer d'un *rond* le chiffre y relatif).

    25.3. Quelles sont les trois personnes de la liste que vous venez d'établir avec lesquelles vous avez le plus de relations? (entourer d'un *triangle* le chiffre y relatif).

Autres questions

Etes-vous membre de sociétés, associations, organisations économiques, religieuses, culturelles, sportives, politiques, civiques, patriotiques, etc., sans que vous y ayez nécessairement des responsabilités ou que vous les fréquentiez très régulièrement? (au moins payer régulièrement ses cotisations)

oui non

Si oui, lesquelles?

Vous arrive-t-il qu'on s'adresse à vous en dehors du cadre de la profession pour vous demander des conseils, des services touchant à des problèmes sociaux, culturels, politiques, etc., ou aussi à des problèmes personnels?

oui non NDR

Si oui, cela vous arrive-t-il

— une ou plusieurs fois par semaine?
— de temps en temps par mois (2-3 fois)?
— 4 à 5 fois par semestre?
— 1 à 2 fois dans le courant de ces 12 mois écoulés?

Si oui, ces personnes habitent-elles plutôt

— la commune?
— la commune mais aussi dans le canton ou région de la commune?
— l'ensemble du canton?
— la Suisse?
— ailleurs?

Quelles sont les trois personnes avec lesquelles vous parlez le plus souvent des problèmes politiques de la commune? (Rappeler que l'entretien reste parfaitement anonyme)

	Nom et prénom	Le statut socio-professionnel et adresse	Le degré de connaissance (ami, parent, collègue, etc.)	Fonctions politiques
A.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
B.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
C.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A quelle fréquence discutez-vous avec ces personnes?

	A	B	C
Au moins une fois par semaine	1	1	1
3-4 fois par mois	2	2	2
5-6 fois par semestre	3	3	3
moins souvent	4	4	4

Existe-t-il, ou existait-il, dans votre commune des groupes plus ou moins formels qui jouent un rôle politique?

oui non NSP

Si oui, lesquels? Qui sont leurs dirigeants?

Quelles sont les principales pétitions communales qui, ces dix dernières années, ont été adressées aux autorités municipales et cantonales?
Objet des pétitions et dates? Nom des leaders?

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Pour ce faire, nous avons été grandement aidés par le secrétariat de l'Union des villes suisses et le Groupe de recherche sur l'autonomie communale de Lausanne; nous les en remercions ici très vivement.

(2) Cf. la liste à l'Annexe 1.

(3) Comme, parfois, il n'a pas été répondu à certaines questions, nous n'aurons pas toujours ce total dans les tableaux que nous commenterons.

(4) Cette recherche a pu être effectuée grâce à l'aide financière du Fonds national suisse de la Recherche scientifique.

(5) Afin de mieux respecter l'anonymat des interviewés, de ne pas interférer dans les affaires de ces communes et de garder toute notre indépendance, nous avons transformé tous les noms de lieux et de personnes de ces deux collectivités. De même, nous ne communiquerons pas les sources des quelques données statistiques que nous donnerons pour chacune de ces communes. Ces statistiques seront, toutes arrondies.

ANNEXE 4

L'analyse path (1)

L'analyse *path* est une technique statistique qui s'applique à une grande variété de modèles structurels. Nous entendons par là un système d'équations qui permettent de déterminer comment le changement d'une des variables modifie les valeurs des autres variables du système. (2)

L'analyse *path* a été mise au point par le généticien Sewall Wright, qui la définit comme une « méthode mesurant l'influence directe de chaque variable d'un système et déterminant ainsi dans quelle mesure la variation d'un effet donné est due à chaque cause particulière. » (3)

Le modèle *path* comprend des variables dites exogènes et endogènes. Les secondes sont dépendantes des premières qui, elles, sont supposées être prédéterminées, c'est-à-dire causées par des variables extérieures à celles prises en considération dans le modèle. Les variables endogènes sont, elles, complètement déterminées par les variables endogènes ou exogènes du modèle. L'analyse *path* peut faire intervenir un troisième type de variables, les variables résiduelles, indépendantes des variables du modèle et qui peuvent avoir une valeur de zéro. Elles ont pour fonction de rendre compte de la variance des variables endogènes non expliquées par les variables mesurées.

La forme symbolique du coefficient *path* est p_{ij}. « Il mesure la déviation standard de la variable endogène pour laquelle la variable désignée est directement responsable dans le sens de la fraction qui serait trouvée si ce facteur varie dans la même proportion que dans les données observées tandis que toutes les autres variables sont constantes, y compris les variables résiduelles. » (4)

Les hypothèses inhérentes à l'analyse *path* sont les suivantes:

1. Les relations entre les variables sont linéaires, c'est-à-dire que la valeur d'une variable est définie en termes de la somme des valeurs des autres variables.
2. Le modèle *path* doit être récursif, c'est-à-dire qu'il ne doit pas permettre qu'une variable endogène soit cause et effet d'une autre variable endogène du système.
3. Les variables indépendantes et dépendantes doivent être clairement ordonnées en fonction de leur priorité causale les unes sur les autres.
4. Les variables indépendantes doivent être explicitées de telle manière qu'elles puissent être prises en considération de manière explicite dans l'analyse.
5. Les variables doivent être mesurées sur des échelles d'intervalle. Sur ce point, l'attitude des spécialistes varie. Pour certains, ce principe est

intangible, pour d'autres des « approximations raisonnables » sont admissibles (5), pour d'autres encore, des données ordinales n'introduisent que de faibles erreurs (6).

6. Les données doivent être fondées sur des mesures ayant une sûreté et une validité très élevées.

Nous avons effectué l'évaluation numérique des deux modèles *path* à l'aide de la version programmée dans le système SALY et mis au point par le Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique du Canton de Genève.

NOTES ET RÉFÉRENCES

(1) Nous avons rédigé cette note sur l'analyse *path* d'après les articles de Land K. C. « Principles of Path Analysis » et de Heise D. R. « Problems in Path Analysis and Causal Inference » in E. F. Borgatta, éd. *Sociological Methodology 1969*, Jossey-Bass Inc., San Francisco, 1969, pp. 3-73.

(2) Heise D. R., *op. cit.*, p. 41.

(3) Land K. C., *op. cit.*, p. 5.

(4) Land K. C., *op. cit.*, p. 4.

(5) Heise D. R., *op. cit.*, p. 57.

(6) Land K C., *op. cit.*, p. 34.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

A

ALLARDT E., « Dimensions of Differentiation of Cities: Some Suggestions Based on Finnish Data », Paper for the Seminar on « Industrialization, Urbanization, and Ways of Life », Sociological Research Group of the Hungarian Academy of Sciences, Budapest, 9-12 sept. 1969.

ARON R., *Démocratie et totalitarisme*, Ed. Gallimard, Paris, 1965.

ATTESLANDER P., « Verstädterung als sozialer Prozess », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 1959, Berne, pp. 101-110.

B

BACHRACH P. et BARATZ M. S., « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, 56, déc. 1962, pp. 947-952.

BACHRACH P. et BARATZ M., « Decisions and Non-Decisions: An Analytical Framework », *American Political Science Review*, 57, 1963, pp. 632-642.

BALES R. F., « The Equilibrium Problem in Small Group » in T.Parsons, R. F. Bales et E. A. Shils, *Working Papers in the Theory of Action*, The Free Press, Glencoe Ill., 1953, pp. 111-161.

BANFIELD E. C., *Political Influence*, The Free Press, New York, 1964.

BARBICHON G., « Le changement social: innovation ou conformisme? », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. XX, N° 3, 1968, pp. 453-472.

BARTH E.A.T. et JOHNSON S. D., « Community Power and a Typology of Social Issue », *Social Forces*, Vol. XXXVIII, October 1959, pp. 29-32.

BARTON A., « Le concept d'espace d'attributs en sociologie », in *Le Vocabulaire des sciences sociales*, R. Boudon et P. Lazarsfeld, Ed. Mouton, Paris, 1965.

BASSAND M., « Villes et campagnes du Jura », V.A. *Analyse socio-démographique régionale*, Université de Genève, Genève, 1969, pp. 111-279.

BASSAND M., « Urbanisation et politique: quelques aspects du problème en Suisse » *Actes du 6e Congrès mondial de sociologie*, Vol. IV, pp. 387-407, 1970.

BASSAND M., *Développement urbain et logement. Le cas de Genève*. Annales du C.E.R.E.S., Genève, 1974.

BECKER H., « Sociologie interprétative et typologie constructive », G. Gurvitch éd., *Sociologie au XXe siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 1947.

BELL D., « The Measurement of Knowledge and Technology », in E. B. Sheldon et W. E. Moore (éd.), *Indicators of Social Change*, Russel Sage Foundation, New York, 1968, pp. 145-237.

BELL R., « Political Power: The Problem of Measurement », in *Political Power*, Ed. R. Bell, D. V. Edwards et R. H. Wagner, The Free Press, New York, 1969, pp. 13-27.

BERRY B., *Cities as Systems within Systems of Cities*, R.S.A., P & P, 1963.

BESHERS J. M., *Urban Social Structure*, The Free Press, New York, 1962.

Besson J. F., *L'intégration urbaine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1970.

Blalock H. M., *Social Statistics*, Mc Graw-Hill Book, Cy, New York, 1960.

Bonjean C. M., « Community Leadership: A Case Study and Conceptual Refinement », *A.J.S*, Vol. LXVIII, May 1963, N° 6, pp. 672-681.

Boolt G., « Social Mobility in Stockholm: A Pilot Investigation », *Transactions of the Second World Congress of Sociology*, Vol II, ISA, London, 1954, pp. 67-73.

Boudeville J. R., *L'espace et les pôles de croissance*, Presses Universitaires de France, Paris, 1968.

Boudon R., *L'analyse mathématique des faits sociaux*, Librairie Plon, Paris, 1966.

Boulard F., *Paroisses urbaines, Paroisses rurales*, Casterman, Tournai, 1958.

Bourricaud F., *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Lib. Plon, Paris, 1961.

Bridel M., *Précis de droit constitutionnel et public suisse*, T. 1. Payot, Lausanne, 1965.

Buclin P., *L'activité communale. Essai de synthèse et de définition*, Imp. St-Maurice, St-Maurice, 1950.

Bureau fédéral de Statistique, *Annuaire statistique de la Suisse*, 1964.

Burgess E. W., « The Growth of the City. An Introduction to a Research Project », in *The City*, University of Chicago Press, Chicago 1967, pp. 47-62.

C

Capecchi V., « Une méthode de classification fondée sur l'entropie », *Revue française de sociologie*, V, 1964, pp. 290-306.

Capecchi V., « Typologies in Relation to Mathematical Models », *Ikon*, Milan, juil.-sept. 1966, pp. 1-62.

Carrière F. et Pinchemel P., *Le Fait urbain en France. La population urbaine. Les villes de plus de 20.000 habitants*. A. Colin, Paris, 1963.

Carter L., « Leadership and Small Group Behaviour » in M. Sherif and M. O. Wilson, *Group Relations at the Crossroads*, New York: Harper, 1953, tr. en français in C. G. Browne & T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 34-37.

Cartwright D., « Influence, Leadership, Control », in *Handbook of Organizations*, Ed. James March, Rand Mc Nally and Company, 1965.

Castells M., « Y a-t-il une sociologie urbaine? », *Sociologie du Travail*, 1968, janv.-mars, pp. 72-90.

Castells M., *La question urbaine*, Ed. F. Maspero, Paris, 1972.

Cattell R. B., « New Concepts for Measuring Leadership in Terms of Group Syntality », *Hum. Rel.*, 1951, 4, pp. 161-184.

Chazel F., « Considération sur la nature de l'anomie », *Revue française de Sociologie*, VIII, 1967, pp. 151-168.

Chevalier L., « Le problème de la sociologie des villes » in G. Gurvitch (éd.), *Traité de sociologie*, T. 1, P.U.F., Paris, 1958, pp. 293-314.

Chevallaz G.-A., *La Suisse ou le sommeil du juste*, Payot, Lausanne, 1967.

Chombart de Lauwe P. H., *Paris et l'agglomération parisienne*, 2 vols., P.U.F., Paris 1952.

Chombart de Lauwe P. H., *Famille et habitation*, T. 1 et T. 2, Centre National de la Recherche Scientifique. Paris, 1960.

CHOMBART DE LAUWE P. H. et JENNY J., « Lieu de travail et résidence » in *Traité de sociologie du travail*, T. 1, A. Colin, Paris, 1961.

CHOMBART DE LAUWE P. H., « Des incidences de l'urbanisation et de l'industrialisation sur la famille », *Sociologie contemporaine*, 12, N° sp., 1963-64.

CLARK T., « The Concept of Power », 48, *Southwestern Social Science Quaterly*, 1967, pp. 271-286.

CLARK T. N., *Community Structure and Decision-Making: Comparative Analyses*, Chandler Publishing Co., San Francisco, 1968.

CLARK T. N. « Community Structure, Decision-Making, Budget Expenditures, and Urban Renewal in 51 American Communities » *A.S.R*, Vol. 33, N° 4, Aug. 1968, pp. 576-593.

COLEMAN W., « Great Cities, Great Problems, Great Possibilities? », *Public Administration Review*, Vol. XVIII, 1958, pp. 332-340.

COLLVER A. et LANGLOIS E., « The Female Labor Force in Metropolitan Areas: an International Comparison », *Economic Development and Cultural Change*, Vol. X N° 4, July 1962, pp. 367-385.

COMBLIN J., *Théologie de la ville*, Ed. Universitaires, Paris, 1968.

Commission d'étude des prix du département fédéral de l'économie publique, *Les cartels et la concurrence en Suisse*, 31e publication, Berne, 1959.

COOLEY W. W. et LOHNES P. R., *Multivariate Procedures for the Behavioral Sciences*, J. Wiley & Sons, New York, 1962.

COX H., *La cité séculière*, Casterman, Tournai, 1968.

D

DAHL R. A., « The Concept of Power », *Behavioral Science*, 2, 1957, pp. 201-215.

DAHL R. A., « A Critique of the Ruling Elite Model », *American Political Science Review*, 52, June 1958, pp. 463-69.

DAHL R. A., *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press, New Haven, 1961.

DAVIS K., « The Origin and Growth of Urbanization in the World », *A.J.S.*, 60, March 1955, pp. 429-437.

DAVIS K and BLAKE J., « Social Structure and Fertility: an Analytic Framework », *Economic Development and Cultural Change*, 4, 3, Avril 1956, pp. 24-235.

DAVIS K. et GOLDEN H. H., « Urbanization and the Development of Pre-industrial Areas », *Econ. Dev. and Cult. Change*, 4, April 1956, pp. 211-235.

DAVIS K., « The Urbanization of the Human Population », *Scientific American*, Sept. 1965, Vol. 213, pp. 41-54.

DEUTSCH K. W. et WEILENMANN H., « The Swiss City Canton: a Political Invention », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. VII, N° 4, July 1966.

DUNCAN O. D. and REISS A. J. JR, *Social Characteristics of Urban and Rural Communities, 1950*, J. Wiley and Sons, New York, 1956.

DURKHEIM E., *Le suicide*, P.U.F., Paris, 1960.

DURKHEIM E., *De la division du travail social*, P.U.F., Paris, 1960.

DUVERGER M., *Introduction à la politique*, Ed. Gallimard, Col. Idées, Paris, 1964.

F

FREEDMAN R., « Cityward Migration, Urban Ecology and Social Theory », *Recent Migration to Chicago*, University of Chicago Press, 1950.

FREEDMAN R., « The Sociology of Human Fertility », *Current Sociology*, Vol. X/XI N° 2, 1961-1962, pp. 35-68.

FRENCH J. R. P., « A Formal Theory of Social Power », *Psychological Review*, 63, 1956, pp. 181-194.

FRENCH J. R. P. et RAVEN B., « The Bases of Social Power », in D. Cartwright (Ed.) *Studies in Social Power*, I.S.R., Ann Arbor, 1959, pp. 150-167, tr. en français in A. Lévy, éd. *Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, T. 1 et 2, Ed. Dunod, Paris, 1965, pp. 359-375.

G

GAMSON W. A., *Power and Discontent*, The Dorsey Press, Homewood, Ill., 1968.

GANS H.-J., *The Levittowners*, Pantheon Books, New York, 1967.

GIBB C. A., « The Sociometry of Leadership in Temporary Groups ». *Sociometry*, 1950, 13, pp. 226-243.

GIBB C. A., « Leadership » in Gardner Lindzey, *Handbook of Social Psychology*, Vol. 2, Addison-Wesley, Cambridge, 1954, pp. 877-920.

GIBB C.A., « The Priciples and Traits of Leadership », *J. abn. soc. Psychol.*, 1947, 42, pp. 267-284, tr. franç. in C. G. Browne & T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 83-91.

GIBBS J. P. and MARTIN W. T., « Urbanization and Natural Resources: a Study in Organizational Ecology », *A.S.R.*, Vol. 23, N° 3, June 1958, pp. 266-277.

GILBERT C. W., « Community Power and Decision Making: A Quantitative Examination of Previous Research » in T. N. Clark, *Community Structure and Decision-Making*, Chandler Publishing Company, San Francisco, 1968, pp. 139-155.

GIRARD A., BASTIDE H., POURCHER G., « Mobilité géographique et concentration urbaine en France. Une enquête en province », *Population*, N° 2, Avr.-Mai 1964, pp. 227-267.

GIROD R., « Geography of the Swiss Party System », *Cleavages, Ideologies and Party Systems, Contributions to Comparative Political Sociology*, E. Allardt and Y. Littunen, Transactions of the Westermarck Society, Helsinki, 1964.

GIROD R., « Evolution du système des partis en Suisse dans la seconde moitié du 19e siècle », Genève, 1964.

GIROD R., « Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse », *Rev. éco. et sociale*, mai 1966, pp. 149-171.

GIST N. P. et HALBERT L. A., *Urban Society*, T. Y. Crowell, New York, 1956.

GOLDHAMER H., « Voluntary Associations in the United States », *Third Year Course in the Study of Contemporary Society*, Vol. 1, sept. 1942.

GOTTMANN J., *Megalopolis: the Urbanized Northeastern Seabord of the United States*, Twentieth Century Fund, New York, 1961.

GOULDNER A. W., « Situations et Groupes: la critique ' situationniste ' » in C. G. Browne et T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 92-99.

GRANAI G. et ss, *Sociologie et développement urbain*, Ministère de l'équipement, Paris, 1966.

GREER S., *The Emerging City. Myth and Reality*, The Free Press of Glencoe, New York, 1965.

GREMION P. et WORMS J.-P., *Les institutions régionales et la société locale*, Groupe de sociologie des organisations, Copedith, Paris, 1968.

GREMION P., *La structuration du pouvoir au niveau départemental*, Groupe de sociologie des organisations, Paris, 1969.

GURVITCH G., *La vocation actuelle de la sociologie*, T. 1, P.U.F., Paris, 1959.

GURVITCH G., *Déterminismes sociaux et liberté humaine*, P.U.F., Paris, 1963.

H

HADDEN J. K., BORGATTA E. F., *American Cities, Their Social Characteristics*, Chicago, Ill., Rand McNally, 1965.

HALL P., *Les villes mondiales*, Librairie Hachette, Paris, 1966.

HARMAN H. H., *Modern Factor Analysis*, The University of Chicago Press, Chicago, 1965.

HARRIS C. D., « A Functional Classification of Cities in the United States », *Geographical Review*, XXXIII, January 1943, pp. 86-99.

HARRIS C. D. and ULLMAN E. L., « The Nature of Cities », *The Annals*, Vol. 242, Nov. 1945, pp. 7-17.

HARSANYI J. C., « Measurement of Social Power in n-Person Reciprocal Power Situations », *Behavioral Science*, 7, 1962, pp. 81-92.

HARSANYI J. C., « Measurement of Social Power, Opportunity Costs, and the Theory of Two-Person Bargaining Games », *Behavioral Science*, 7, 1962, pp. 67-80.

HATT P. K. et REISS JR. A. J. (éd.), *Cities and Society*, The Free Press, New York, 1957.

HAUMONT A. et BAUHAIN C., « Quelques caractéristiques des agglomérations françaises de plus de 50.000 habitants en 1962 », *Rev. fr. de sociologie*, Vol. IX, N° 2, avril-juin 1968, pp. 211-221.

HAUSER P. M., SCHNORE L. F., *The Study of Urbanization*, J. Wiley & Sons, Inc., New York, 1965.

HAUSKNECHT M., *The Joiners*, Bedminster Press, 1962.

HEISE D. R., « Problems in Path Analysis and Causal Inference » in E. F. Borgatta, Ed. *Sociological Methodology 1969*, Jossey-Bass Inc., San Francisco, 1969, pp. 3-73.

HEMPHILL J. K., *Situational Factors in Leadership*, Columbus: Ohio State Univ. Personal Research Board, 1949.

HEMPHILL J. K., *Leader Behavior Description*, Columbus: Ohio State Univ. Personal Research Board, 1950.

HEMPHILL J. K., « Why People Attempt to Lead » in L. Petrullo et B. M. Bass (éd.), *Leadership and Interpersonal Behavior*, New York, Holt et Rinehart, 1961.

HOFER P., « Les villes neuves du Moyen Age entre Genève et Constance », in H. Boesch et P. Hofer, *Villes suisses à vol d'oiseau*, Kummerly et Frey, Berne, 1963.

HOLLANDER E. P. and WEBB W. B., « Leadership, Followership and Friendship: an Analysis of peer Nominations », *J. abnorm. soc. Psychol.*, 1955, 50, pp. 163-167.

HOSELITZ B. F., « The City, the Factory and Economic Growth », *American Economic Review*, Vol. 45, Mai 1955, pp. 166-84.

HOUTART F. et REMY J., *Milieu urbain et communauté chrétienne*, Mame, Tours, 1968.

HOYT H., « City Growth and Mortgage Risk », *Insured Mortgage Portfolio*, Vol. 1, N^os^ 6-10, déc. 1936-avril 1937, passim.

HUNTER F., *Community Power Structure*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1952.

I

IMBERT M., « Aspects comparés de la vie de loisir à Paris en banlieue », in C. Cornuau et ss, *L'attraction de Paris sur sa banlieue*, Ed. ouvrières, Paris, 1965, pp. 119-194.

INSTITUT DE SOCIOLOGIE, *Familles d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1968.

J

JANSON C. G., « Some problems of Ecological Factor Analysis », in M. Doggan et S. Rokkan *Quantitative Ecological Analysis in the Social Sciences*, The M.I.T. Press, Cambridge, Mas., 1969.

JAMOUS H., *Sociologie de la décision*, C.N.R.S., Paris, 1969.

JENNINGS H. H., *Leadership and Isolation*, Longmans Green, New York, 1943.

JOLLIVET M. et MENDRAS H., *Les collectivités rurales françaises*, A. Colin, Paris, 1971.

K

KAPLAN H. B., *An Empirical Typology for Urban Description*, Ph. D. dissertation, Dpt of Sociology, New York University, 1959.

KING L. J., « Cross-Sectional Analysis of Canadian Urban Dimensions, 1951 and 1961 », *Canadian Geographer*, Vol. 10, 1966, pp. 205-224.

KNEEDLER G., « Economic Classification of Cities », *Municipal Year Book*, 1945, The International City Managers' Ass., Chicago, 1945, pp. 30-38.

KUKAWKA P. et MINGASSON Ch., et ROIG Ch., *Recherche sur la structure du pouvoir local en milieu urbain*, Université de Grenoble, 1969.

L

LABBENS J., *La condition sous-prolétarienne*, Ed. Science et service, Paris, 1967.

LAMBERT R., « Autorité et influence sociale » in P. Fraisse et J. Piaget (Ed.), *Traité de psychologie expérimentale*, T. IX, P.U.F., Paris, 1965, pp. 57-100.

LAND K. C., « Principles of Path Analysis » in E. F. Borgatta, éd. *Sociological Methodology 1969*, Jossey-Bass Inc., San Francisco, 1969, pp. 3-73.

LANDECKER W. S., « Les types d'intégration et leur mesure » in R. Boudon et P. Lazarsfeld (éd.) *Le vocabulaire des sciences sociales*, Mouton, Paris, 1965, pp. 37-48.

LAZARSFELD P., « La notion de formule-mère » in R. Boudon et P. Lazarsfeld, *Le vocabulaire des sciences sociales*, Ed. Mouton, T. 1, Paris, 1965.

LEDRUT R., *Sociologie urbaine*, P.U.F., Paris, 1968.

LEFEBVRE H., *Critique de la vie quotidienne*, l'Arche, Paris, 1958.

LEFEBVRE H., *Le droit à la ville*, Ed. Anthropos, Paris, 1968.

LEFEBVRE H., *La révolution urbaine*, Ed. Gallimard, Paris, 1970.

LEWIN K., LIPPIT R. et WHITE R. K., « Patterns of Aggressive Behavior in Experimentally Created 'Social Climates' », *J. Soc. Psychol.*, 1939, X, pp. 271-299, tr. en franç. in G. G. Browne & T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 280-287.

LEWIS O., « The Folk-Urban Ideal Types », P. M. Hauser, L. F. Schnore (Ed.), *The Study of Urbanization*, John Wiley et Sons, Inc., New York, 1965, pp. 491-503.

LIEBESKIND W. A., « La commune dans l'histoire politique de la Suisse », *Rev. de la Sté des juristes bernois*, fasc. 3, Vol. 77, 1941, pp. 111-116.

LIEBESKIND W. A., « L'autonomie communale », *La liberté du citoyen en droit suisse*, Polygraphischer Verlag AG, Zurich, 1948.

LIPPITT R., POLANSKY N., REDL F. et ROSEN S., « The Dynamics of power », *Hum. Rel.*, 1952, 5, pp. 37-64.

LIPSET S. M., « Social Mobility and Urbanization », *Rural Sociology*, Vol. 20, Sept.-Dec. 1955, pp. 220-28.

LIPSET S. M. et BENDIX R., *Social Mobility in Industrial Society*, Univ. of California Press, Berkeley, 1964.

LUNDBERG G. A., « Directed Change: Voluntary Associations and Social Movements », in *Sociology*, Harper International Edition, New York, 1968.

LYND R. S., LYND H. M., *Middletown*, Harcourt, New York, 1929.

LYND R. S., *Middletown in Transition: a Study in Cultural Conflict*, Harcourt, New York, 1937.

M

MCKINNEY J. C., *Constructive Typology and Social Theory*, Appleton-Century-Crofts, New York, 1966.

MANHEIM E., « Theoretical Prospects of Urban Sociology in an Urbanized Society », *A.J.S.*, Vol. 66, N° 3, 1960, pp. 226-229.

MANN P. H., *An Approach to Urban Sociology*, Routledge & Kegan P., London, 1965.

MARX K. et ENGELS F., *L'idéologie allemande*, (tr. de R. Cartelle) Ed. Sociales, Paris, 1962.

MASNATA F., *Le parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse*, A la Baconnière, Neuchâtel, 1963.

MAYER K. B., *The Population of Switzerland*, Columbia University Press, New York, 1952.

MENDRAS H., *La fin des Paysans*, S.E.D.E.I.S., Paris, 1967.

MERTON R. K., « Social Structure and Anomie » in *Social Theory and Social Structure*, The Free Press, New York, 1965.

MERTON R.K., « Continuities in the Theory of Social Structure and Anomie », in *Social Theory and Social Structure*, The Free Press, New York, 1965.

MEYNAUD J., *Les organisations professionnelles en Suisse*, Payot, Lausanne, 1963.

MEYNAUD J. et SIDJANSKI D., *Les groupes de pression dans la Communauté européenne*, Ed. de l'Institut de sociologie de l'Université de Bruxelles, 1971.

MILLER D. C., « Decision-Making Cliques in Community Power Structures: A Comparative Study of an American and an English City », *A.J.S.*, Vol. LXIV, N° 3, nov. 1958, pp. 299-310.

MILLER D. C., « Town and Gown: the Power Structure of an University Town », *A.J.S.*, Vol. LXVIII, N° 4, jan. 1963, pp. 432-443.

MILLS C. W., *White Collar*, Oxford University Press, New York, 1951.

MILLS C. W., *The Power Elite*, Oxford Un. Press, New York, 1956.

MILLS C. W., *Power, Politics and People*, Oxford Un. Press, New York, 1967.

MONTMOLLIN G. (DE), « Psychologie du commandement » in H. Piéron *Traité de psychologie appliquée*, Vol. 5, P.U.F., Paris, 1956.

MORIN E., *Commune en France. La Métamorphose de Plodémet*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1967.

MOSER C. A. and SCOTT W., *British Towns. A Statistical Study of their Social and Economic Differences*, Oliver and Boyd, Edinburgh, 1961.

MUMFORD L., *La cité à travers l'histoire*, Le Seuil, Paris, 1964.

MUSGROVE F., *The Migratory Elite*, Heinemann, London, 1963.

N

NEWCOMB T. M., TURNER R. H. et CONVERSE P. E., *Manuel de psychologie sociale*, P.U.F., Paris, 1970.

O

OGBURN W. F., *Social Characteristics of Cities*, International City Managers' Ass., Chicago, 1937.

Les migrations dans l'aire métropolitaine, Les cahiers de l'OREAM, N° 5, Lyon—St-Etienne, Mai-juin 1968.

P

PAHL R. E., « The Rural-Urban Continuum », in R. E. Pahl (Ed.) *Readings in Urban Sociology*, Pergamon Press, Oxford, 1968, pp. 263-305.

PARK R. E. et BURGESS E. W., *The City*, The University of Chicago Press, Chicago, 1968.

PARSONS T., « Some Sociological Aspects of the Fascist Movements », *Essays in Sociological Theory*, The Free Press, New York, 1967.

PARSONS T., « Democracy and Social Structure in Prenazi Germany », *Essays in Sociological Theory*, The Free Press, New York, 1967.

PINCHEMEL P., VAKILI A., GOZZI J., *Niveaux optima des villes. Essai de définition d'après l'analyse des structures urbaines du Nord et du Pas-de-Calais*. Lille, Comité d'Etudes régionales économiques et sociales, 1959 (Cahiers du C.E.R.E.S., 11).

PINTO R. et GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Ed. Dalloz, Paris, 1964.

PIRENNE H., *Les villes et les institutions urbaines*, Alcan, Paris, 1939.

PIVETEAU J.-L., « L'agriculture suisse en question », *Rev. de Géographie de Lyon*, T. 38, 1963.

PIVETEAU J.-L., « Quelques aspects de la structure urbaine de la Suisse » in *La recherche géographique en Suisse*, Les Belles Lettres, Paris, 1966.

PIZZORNO A., « Accumulation, loisirs et rapports de classe », *Esprit*, N° 6, juin 1959, pp. 1000-1016.

PIZZORNO A., « Développement économique et urbanisation », *Actes du 5e Congrès mondial de sociologie*, Vol. II, A.I.S., Nauwelaerts, Louvain, 1962.

POLSBY N. W., *Community Power Political Theory*, Yale University Press, New Haven, 1963.

POULANTZAS N., *Pouvoir politique et classes sociales de l'état capitaliste*, Lib. Maspero, Paris, 1968.

POURCHER G., *Le peuplement de Paris*, P.U.F., Paris, 1964.

POURCHER G., « Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle », *Population*, mars-avril 1966, N° 2, pp. 357-379.

PRADERIE M., « Travail et division du travail entre les sexes » in Darras, *Le partage des bénéfices*, Les éd. de minuit, Paris, 1966, pp. 179-200.

PRADERIE M., *Les Tertiaires*, P.U.F., Paris, 1968.

PRESTHUS R., *Men at the Top; a Study in Community Power*, Oxford University Press, New York, 1964.

PRICE D. O., « Factor Analysis in the Study of Metropolitan Centers », *Social Forces*, XX, May 1942, pp. 449-455.

PROST M.-A., *La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service*, Gauthier-Villars, Paris, 1965.

R

RAFFESTIN C., *Genève, essai de géographie industrielle*, Imprimerie Bussière, Montrond 1969.

RAMBAUD P., *Urbanisation et société rurale*, Ed. du Seuil, Paris, 1969.

RAPPARD W. E., *Villes et campagnes en Suisse*, A. Eggimann, Genève, 1916.

REDFIELD R., « The Folk Society », *The American Journal of Sociology*, 52, January 1947.

REDFIELD R. et SINGER M.B., « The Cultural Role of Cities », *Econ. Devel. and Cultural Change*, Vol. 3, 1954.

REDL F., «Group Emotion and Leadership», Psychiatry, 1942, 5, pp. 573-596, traduit in A. Lévy *Psychologie sociale*, Ed. Dunod, Paris, 1968, pp. 376-392.

RÉMY J., *La ville, phénomène économique*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1960.

REUCHLIN M., *Méthodes d'analyse factorielle*, P.U.F., Paris, 1964.

RIESMAN D., *The Lonely Crowd: A Study of the Changing American Character*, Yale University Press, New Haven, 1950.

ROUGEMONT D. (DE), *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Hachette, Paris, 1965.

S

SCHAFF A., « The Marxist Theory of Social Development », in R. Aron et B. F. Hoselitz (Ed.), *Le développement social*, Mouton, Paris, 1965, pp. 67-87.

SCHMID C., « Quelques recherches récentes sur le problème du pouvoir dans les communautés locales », *Sociologie du travail*, N° 2, 1965, pp. 190-196.

SCUDDER R. et ANDERSON C. A., « Migration and Vertical Occupational Mobility », *ASR*, 19, 1954, pp. 329-334.

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE, *Quelques aspects du développement de l'économie genevoise*, Genève, 1969.

SHAW M. E., « Comparaison entre deux types de commandement dans divers réseaux de communication » in C. G. Browne et T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 323-333.

SHEVKY E. et BELL W., *Social Area Analysis: Theory, Illustrative Application and Computational Procedures*, Stanford University Press, Stanford, 1955.

SIDJANSKI D., « Un aspect du processus de décision: décisions closes et décisions ouvertes », *Il Politico*, N° 4, 1964, et N° 1, 1965.

SIEGFRIED A., *La Suisse, démocratie-témoin*, Ed. A la Baconnière, Boudry, 1956.

SIMMEL G., *The Sociology of Georg Simmel*, The Free Press of Glencoe, New York, 1964 (tr. et éd. K. H. Wolf).

SIRJAMAKI J., *The Sociology of Cities*, Random House, New York, 1964.

SJOBERG G., « The Preindustrial City », *A.J.S.*, Vol. 60, Mars 1955, pp. 438-45.

SJOBERG G., « Comparative Urban Sociology » in R. K. Merton, L. Broom, L. S. Cottrell Jr. (Ed.) *Sociology Today*, T. II, Harper Torchbooks, New York, 1959, pp. 334-359.

SJOBERG G., « The Rural-Urban Dimension in Preindustrial, Transitional and Industrial Societies », R. E. L. Faris, Ed. *Handbook of Modern Sociology*, Rand McNally & Cy. Chicago, 1964.

SJOBERG G., *The Preindustrial City*, The Free Press, New York, 1965.

S.M.U.H., *L'urbanisation dans le tiers monde*, Paris, 1967.

SOKAL R. R. et SNEATH P. H. A., *Principles of Numerical Taxonomy*, W. H. Freeman, San Francisco, 1963.

SOROKIN P. et ZIMMERMAN C. C., *Principles of Rural-Urban Sociology*, Henry Holt and Co., New York, 1929.

STAMMHERR W., « *Schweizerische Gemeindetypen 1910 und 1960* », Juris Verlag, Zurich, 1964, pp. 56-93.

STOGDILL R. M., « Leadership, Membership and Organization », *Psychol. Bull.*, 1950, 47, pp. 1-14.

STOGDILL R. M., « Personal factors Associated with Leadership » *J. Psychol.*, 1948, 25, pp. 35-71, tr. franç. in C. G. Browne & T. S. Cohn, *Chefs et meneurs*, P.U.F., Paris, 1963, pp. 65-76.

T

TAISNE-PLANTEVIN C., BARBIER M. et GOLDBERG S., « Comparaison et classification des communes de l'agglomération parisienne », *Cahiers de l'institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne*, 3, 1965.

THOMPSON W. R., « Urban Economic Growth and Development in a National System of Cities », in Hauser P. A. et Schnore L. F. (éd.) *The Study of Urbanization*, J. Wiley et Sons, New York, 1965, pp. 431-490.

TOENNIES F., *Community and Society* (tr. et Ed. de Ch. Loomis) Harper Torchbook, New York, 1964.

TOURAINE A., *Sociologie de l'action*, Ed. du Seuil, Paris, 1965.

TOURAINE A., *La société post-industrielle*, Ed. Denoël, Paris, 1969.

TSCHÄNI H., *Profil de la Suisse*, Ed. Spes, Lausanne, 1968.

V

VANCE R. B. and SMITH S., « Metropolitan Dominance and Integration », *The Urban South*, University of North Carolina Press, 1954, pp. 114-134.

W

WALTER E. J., *Sociologie der Alten Eidgenossenschaft*, Franke Verlag, Berne, 1966.

WALTHARD R., *Die Gliederung der Gemeinden im Schweizerischen Recht*, P. Haupt, Berne, 1924.

WARNER W. L. and LUNT P. S., *The Social Life of a Modern Community*, Vol. I, Yale U. Press, 1941.

WARNER W. L., *Yankee City*, (1 vol. abridged edition) Yale University Press, New Haven, Conn., 1963.

WARREN R. L., *Toward a Non-Utopian Normative Model of the Community*, Brandeis University, Waltham, 1969 (ronéo).

WEBER M., *The City*, (Ed. et Tr. Don Martindale) Heinemann, London, 1958.

WHYTE W. F., *Street Corner Society: the Social Structure of an Italian Slum*, University of Chicago Press, Chicago, Ill., 1955.

WILLMOTT P. et YOUNG M., *Family and Class in a London Suburb*, Routledge and Kegan P., London, 1960.

WINCH R. F., « Heuristic and Empirical Typologies: A Job for Factor Analysis », *A.S.R.*, Vol. XII, N° 1, February 1947, pp. 68-75.

WIRTH L., « Urbanism as a Way of Life », *A.J.S.*, Vol. 44, July 1938.

WORMS J. P., *Le système politico-administratif parisien et l'aménagement du secteur des Halles*, Colloque national du C.N.R.S., Toulouse, 1971.

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
PARTIE I:	INTRODUCTION	1
Chapitre 1:	1. L'expansion des villes	3
	2. Les problèmes socio-économiques liés à la croissance urbaine	5
	3. Les problèmes politiques liés au développement des villes	6
	3.1. Le niveau communal	6
	3.2. Le niveau cantonal et national	9
	4. Les problèmes sociologiques	11
	4.1. Villes et théories générales de la société	11
	4.2. La crise de la sociologie urbaine	11
PARTIE II:	PHÉNOMÈNE URBAIN ET CHANGEMENT SOCIAL	15
Chapitre 2:	Définitions	17
	1. Le changement social	17
	2. Les cadres sociétaux du phénomène urbain	19
Chapitre 3:	L'urbanisation	23
	1. Définitions	23
	2. Les tendances de l'urbanisation	25
	3. Les causes et conséquences les plus significatives de l'urbanisation	26
Chapitre 4:	La croissance urbaine	29
	1. Définition	29
	2. Croissance économique et croissance urbaine	31
	3. Croissance urbaine et mobilité	36
	4. Croissance urbaine et différenciation	41
	5. Croissance urbaine et anomie	50
	6. Récapitulation	55

		Pages
PARTIE III:	QUELQUES ASPECTS DE L'URBANISATION ET DE LA CROISSANCE URBAINE EN SUISSE . . .	57
Chapitre 5:	Les typologies de villes	61
	1. Les typologies diachroniques	61
	2. Les typologies synchroniques	62
	3. Remarques critiques	66
Chapitre 6:	Objectifs de l'analyse typologique des villes suisses . . .	69
	1. Objectifs et hypothèses de la recherche	69
	2. Les indicateurs	70
	3. Présentation de l'univers	73
Chapitre 7:	La structuration des villes suisses	77
	1. Rappels méthodologiques et techniques	77
	2. La construction des types urbains	78
	3. La distribution des traits typiques	91
	4. Classification des villes suisses en 1960	103
	5. Les transformations du phénomène urbain suisse . .	109
PARTIE IV:	LE POUVOIR POLITIQUE URBAIN	119
Chapitre 8:	Quelques théories du pouvoir	123
	1. Le pouvoir dans une perspective microsociologique et psychosociologique	123
	2. Le pouvoir dans une perspective macrosociologique .	136
	3. La structure du pouvoir des collectivités locales . . .	140
	4. Conclusion	156
Chapitre 9:	Quelques aspects de l'évolution du pouvoir dans les villes suisses	163
Chapitre 10:	La structuration du pouvoir communal en milieu suburbain: présentation des données	169
	1. Les principales dimensions économiques, sociales et politiques des communes suburbaines	169
	2. La dynamique du pouvoir communal	180
	3. Les approches réputationnelles et relationnelles . . .	215
	4. Analyse dimensionnelle des élites communales . . .	222
	5. Les facteurs du pouvoir	228

Pages

Chapitre 11: La structuration du pouvoir communal en milieu sub-urbain: récapitulation, interprétation et conclusion . . . 233
1. Problèmes méthodologiques 233
2. Les rapports entre développement urbain et pouvoir politique 235
3. Evolution de la démocratie locale en milieu urbain . 242

PARTIE V: CONCLUSION GÉNÉRALE 249

Chapitre 12: Urbanisation et pouvoir politique en Suisse 251

Chapitre 13: Urbanisation et types urbains 261

Annexe 1: La méthode typologique 271

Annexe 2: Listes des communes suisses de plus de 5000 habitants . 279

Annexe 3: Présentation des recherches sur la structure du pouvoir . 285

Annexe 4: L'analyse *path* 295

Bibliographie générale 297

Table des matières 309

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'imprimerie Studer s.a.
en mai 1974